



PREMIER MINISTERE



EVALUATION INDEPENDANTE A MI-PAROURS DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL (PNDES)

Rapport provisoire

Réalisé par



01 BP 4089 Ouagadougou 01
Tél : (00226) 25 376345
E-mail : ipso.conseils@gmail.com

&



01 BP 229 Ouaga Pissy
Email: institut_develop@yahoo.fr
Site web: www.institutdevelop.com
Téléphone : 00226 70 27 61 79/71 64 05 05

Avril 2020

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
SIGLES ET ABREVIATIONS	3
LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES GRAPHIQUES	10
LISTE DES ENCADRES	12
RESUME	13
I. INTRODUCTION	17
II. ANALYSE DU CONTEXTE ECONOMIQUE, SOCIAL, POLITIQUE ET SECURITAIRE	22
III. ANALYSE DE LA PARTICIPATION, DE LA COHERENCE ET DE LA PERTINENCE	31
IV. ANALYSE DE L'EFFICACITE DE LA MISE EN ŒUVRE A MI-PARCOURS DU PNDES	39
V. ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DES ASPECTS TRANSVERSAUX	114
VI. ANALYSE DU NIVEAU D'ATTEINTE DES ODD	120
VII. ANALYSE DE L'IMPACT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PNDES	122
VIII. ANALYSE DE LA REALISATION DU SCHEMA DE TRANSFORMATION STRUCTURELLE	125
IX. EFFICIENCE DE LA MSE EN ŒUVRE DU PNDES	127
X. ANALYSE DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION DU PNDES	130
XI. ANALYSE DU SCHEMA DE FINANCEMENT	134
XII. ANALYSE DU DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION DU PNDES	143
XIII. ANALYSE DE LA DURABILITE	152
XIV. ANALYSE DE LA GESTION DES RISQUES	157
XV. LEÇONS APPRISES ET BONNES PRATIQUES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PNDES	159
XVI. LES DIFFICULTES ET LES LIMITES DE L'EVALUATION	162
CONCLUSION	166
ANNEXES	170

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEG	Agence de l'Eau du Gourma
AEL	Agence de l'Eau du Liptako
AEN	Agence de l'Eau du Nakanbé
AGR	Activités Génératrices de Revenus
APD	Aide Publique au Développement
ARV	Antirétroviraux
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BT	Brigade Territoriale
CAMEG	Centre d'Achat des Médicaments Essentiels Génériques
CCFV	Commission de Conciliation Foncière Villageoise
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CFE	Contribution financière en matière d'Eau
CFV	Commission Foncière Villageoise
CGA	Centres de Gestion Agréés
CGAB	Cadre général d'organisation des Appuis Budgétaires
CHR	Centre Hospitalier Régional
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CMA	Centre médical avec antenne chirurgicale
CMP	Cadre de Mesure de Performance
CMPG	Cadre de mesure de la Performance Globale
CNATAC	Centre National de la Transformation Artisanale du Coton
CNOSC	Conseil National des Organisation de la Société Civile
CNP	Comité National de Pilotage
CNPD	Commission Nationale de la Planification du Développement
CNPE	Comité National de la Politique Economique
CNS	Conseil National de la Statistique
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CORUS	Centre des Operations de Réponse aux Urgences Sanitaires
CPIA	Country Policy and Institutional Assessment
CPN	Consultation Prénatale
CPD	Commissariat de Police de District
CSC	Conseil Supérieur de la Communication
CSD	Cadres Sectoriels de Dialogue
CSD-CSL	Comité Sectoriel de Dialogue-Culture Sports et Loisirs
CSD-CSM	Comité Sectoriel de Dialogue- Commerce et Services Marchands
CSD-DS	Comité Sectoriel de Dialogue-Défence et Sécurité
CSD-EEA	Comité Sectoriel de Dialogue- Environnement Eau et Assainissement
CSD-GAL	Comité Sectoriel de Dialogue-Gouvernance Administrative et Locale
CSD-GE	Comité Sectoriel de Dialogue-Gouvernance Economique
CSD-ITCH	Comité Sectoriel de Dialogue-Infrastructures de Transport de Communication et d'Habitat
CSD-PASP	Comité Sectoriel de Dialogue-Production Agro-Sylvo-Pastorale
CSD-RI	Comité Sectoriel de Dialogue-Recherche et Innovation

CSD-TIA	Comité Sectoriel de Dialogue-Transformations Industrielles et Artisanales
CSD-TPES	Comité Sectoriel de Dialogue- Travail Emploi et Protection Sociale
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
CT	Collectivités Territoriales
CTN	Comité Technique National
DAO	Document d'Appel d'Offre
DG	Direction Générale
DGCOOP	Direction Générale de la Coopération
DGEP	Direction Générale de l'Economie et de la Planification
DGESS	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DMEG	Direction des Médicaments Essentiels Génériques
DREP	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification
DS	District Sanitaire
DSPP	Direction du Suivi du Programme Présidentiel
EA	Effet Attendu
EF	Education Formation
EFTP	Enseignement et Formation Techniques et Professionnels
EMC	Enquête Multisectorielle Continue
ENP	Etude Nationale Prospective
EPE	Etablissement Publics de l'Etat
EPU	Examen Périodique Universel
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GSP	Gardes de Sécurité Pénitentiaire
HD	Hôpitaux de District
HIMO	Haute Intensité de Main-d'Oeuvre
IAP	Instrument Automatisé de Prévision
IBO	Indice sur le Budget Ouvert
IDA	Association Internationale pour le Développement
IDE	Investissements Directs Etrangers
IIAG	Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique
INSD	Institut National de la Statistique et de le Démographie
INSSA	Institut des Sciences de la Santé
IPC	Indice de Perception de la Corruption
IST	Institut Supérieur de Technologies
JDH	Justice et Droit de l'Homme
KWh	Kilowattheure
MAAH	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques
MAC	Maison d'Arrêt et de Correction
MENAPLN	Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales
MINEFID	Ministère de l'Economie , des Finances et du développement
MRSIS	Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche scientifique et de l'innovation
MW	Mégawatt

ODD	Objectif du Développement Durable
ORSEC	Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile
OS	Objectif Stratégique
OSC	Organisation de la Société Civile
PAV	Point d'Atterrissage Virtuel
PCD	Plans Communaux de Développement
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PIB	Produit Intérieur Brut
PLD	Plans Locaux de Développement
PM	Premier Ministère
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
PPP	Partenariat Public-Privé
PRD	Plan Régional de Développement
PRSPV	Plan de Réponse et de Soutien aux Populations Vulnérables à l'Insécurité Alimentaire et à la Malnutrition
PSP	Programme Statistique Prioritaire
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PUS	Programme Urgence pour le Sahel
PV/VIH	Personnes Vivant avec le VIH
RAMU	Régime d'Assurance Maladie Universelle
RCD	Rapport sur la Coopération au Développement
RN	Route Nationale
RTB	Radio Télévision Burkina
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SDAGE	Shéma Directeur d'Amenagement et de Gestion de l'Eau
SDAU	Schéma-Directeur d'Aménagement Urbain
SDDEP	Schéma-Directeur de Drainage des Eaux Pluviales
SDGDU	Schéma-Directeur de Gestion des Déchets Urbains
SDS	Schéma Directeur de la Statistique
SFR	Services Fonciers Ruraux
SG	Sécrtariat Général
SIDA	Syndrome d'Immuno Déficience Acquise
SIG	Service d'informaion du Gouvernement
SIRI	Suivi des Investissements des Réformes et des Indicateurs
SN CITEC	Société Nouvelle Huilerie et Savonnerie
SN SOSUCO	Nouvelle Société Sucrière de la Comoé
SNI	Semaine Nationale de l'Internet
SNS	Stock National de Sécurité
SP/PNDES	Sécrtariat Permanant/Plan National de Développement Economique et Social
SPAI	Sous-Produits Agro-Industriels
SSN	Système Statistique National
SUIPEA	Système de Suivi du PNDES/Volet Eau et Assainissement
TBA	Taux Brut d'Admission
TGI	Tribunal de Grande Instance

TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
TR	Taux de Réalisation
UAS	Unité d'Action Syndicale
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
VA	Valeur Ajoutée
VAB	Village Artisanal de Bobo-Dioulasso
VIH	Virus Immuno humain
WDI	World Development Indicator
ZD	Zones de Dénombrement
ZES	Zone Economique Spéciale

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: objectifs spécifiques et résultats attendus	18
Tableau 2 : Paramètres de calcul de la taille de l'échantillon.....	20
Tableau 3 : Répartition des ménages et des zones de dénombrement par région.....	21
Tableau 4 : Etat des établissements touchés par la situation sécuritaire	27
Tableau 5 : Statistiques des élèves affectés par l'insécurité.....	27
Tableau 6 : Effectifs des élèves hors du système éducatif du fait de l'insécurité.....	27
Tableau 7 : Statistiques des enseignants affectés par l'insécurité.....	28
Tableau 8 : Exemple de quelques cibles trop optimistes.....	35
Tableau 9 : Situation des PCD cohérents avec le PNDES par région.....	37
Tableau 10 : Taux de réalisation des indicateurs et l'Effet attendu EA1.1.1	40
Tableau 11 : Notes CPIA du Burkina Faso par composante	41
Tableau 12 :Taux de réalisation des recommandations de l'Examen périodique universel	42
Tableau 13 : Taux de réalisation des indicateurs et l'Effet attendu EA1.1.2	44
Tableau 14: Les CPD construits entre 2016 et 2018.....	44
Tableau 15: Etat des CPD en construction dans les régions du Sahel et du Nord	44
Tableau 16: Etat des BT en construction	45
Tableau 17 : Taux de réalisation des indicateurs et de l'Effet Attendu 1.1.4.....	49
Tableau 18 : Taux de réalisation des indicateurs et de l'Effet Attendu 1.1.6.....	51
Tableau 19 : Taux de réalisation des indicateurs et de l'Effet Attendu 1.1.7.....	52
Tableau 20 : Détermination du taux de réalisation des Effets attendu 1.2.1	56
Tableau 21 : Détermination du taux de réalisation de l'effet attendu 1.2.2.....	60
Tableau 22 : Taux de réalisation des indicateurs et de l'Effet Attendu 1.3.1	61
Tableau 23 : Récapitulatif de l'analyse de l'Axe 1	62
Tableau 24 : Taux de réalisation des indicateurs de l'Effet attendu EA 2.1.1	64
Tableau 25 : Taux de réalisation des indicateurs de l'Effet attendu EA 2.1.2	70
Tableau 26: Produits livrés en matière de nutrition des enfants et des femmes	70
Tableau 27: Appui à la production agricole et à la participation des HIMO de personnes vulnérables	71

Tableau 28 : Taux de réalisation des indicateurs de l'Effet attendu <i>EA 2.1.1</i>	71
Tableau 29 : Taux de réalisation des indicateurs de l'Effet attendu <i>EA 2.2.1</i>	72
Tableau 30 Nombre d'enseignants mis à disposition par ordre d'enseignement de 2017 à 2019	73
Tableau 31 : Taux de réalisation des indicateurs de l'Effet attendu <i>EA 2.1.1</i>	77
Tableau 32 : Amphithéâtre en cours de construction.....	78
Tableau 33 : Taux de réalisation des indicateurs de l'Effet attendu <i>EA 2.1.1</i>	79
Tableau 34 : Taux de réalisation des indicateurs de l'Effet attendu <i>EA 2.4.1</i>	81
Tableau 35 : Taux de réalisation des indicateurs de l'Effet attendu <i>EA 2.1.1</i>	82
Tableau 36. Taux de réalisation des indicateurs de l'Effet attendu <i>EA 2.1.1</i>	83
Tableau 38: Situation des produits AEP livrés pour le milieu rural	84
Tableau 38 : Taux de réalisation des indicateurs de l'Effet attendu <i>EA 2.1.1</i>	87
Tableau 39° : Taux de réalisation des indicateurs de l'Effet attendu <i>EA 2.1.1</i>	89
Tableau 40 : Taux de réalisation des indicateurs de l'Effet attendu <i>EA 2.5.4</i>	89
Tableau 41 : Récapitulatif de l'analyse de l'Axe 2	90
Tableau 42 : Evolution des valeurs des indicateurs de l'effet attendu 3.1.1	92
Tableau 43 : Evolution des valeurs des indicateurs de l'effet attendu 3.2.1 Le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations ..	97
Tableau 44 : Evolution des valeurs des indicateurs de l'effet attendu 3.2.3	100
Tableau 45 : Evolution des valeurs des indicateurs de l'effet attendu 3.3.1	102
Tableau 46 : Evolution des valeurs des indicateurs de l'effet attendu 3.4.1	105
Tableau 47 : Evolution des valeurs des indicateurs de l'effet attendu 3.4.2	107
Tableau 48 : Evolution des valeurs des indicateurs de l'effet attendu 3.2.1	112
Tableau 49 : Récapitulatif de l'Analyse de l'Axe 3	113
Tableau 50 : Représentativité des femmes dans les postes nominatifs	114
Tableau 51 : Indices de parité.....	115
Tableau 52 : Evolution du nombre d'étudiants pour 100 000 habitants selon le sexe.....	116
Tableau 53 : Taux de réussite au BAC par sexe	116
Tableau 54 : Evolution des indicateurs de mesure de la santé de la mère et de l'enfant.....	117

Tableau 55 : Résultats en matière de promotion de l'équité d'accès et de contrôle des femmes aux ressources et revenus.....	118
Tableau 56 : Indicateurs de performance en matière d'environnement	119
Tableau 57 : Sens d'évolution des indicateurs ODD	120
Tableau 58 : Coût des services publics dans l'UEMOA	124
Tableau 59 : Taux de réalisation des indicateurs d'impact	124
Tableau 60 : Analyse des indicateurs du schéma de transformation structurelle	126
Tableau 61 : Evolution des indicateurs de finances publiques retenus	128
Tableau 63 : Niveau de respect de l'échéancier de réalisation des projets -Efficience temps.....	128
<i>Tableau 64 : Evolution des recettes extérieures sur la période 2015-2018.....</i>	<i>136</i>
Tableau 65: Récapitulatif des conventions signées de 2016 à 2018 (en milliards FCFA)	138
Tableau 66 : Montants mobilisés par les Partenaires PPP de 2016-2018.....	139
Tableau 67 : Situation du respect des délais statutaires de tenue des revues annuelles des CSD.....	144
Tableau 68 : Degré de satisfaction des dimensions de la qualité.....	151
Tableau 68 : Principales difficultés et recommandations.....	163

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance économique mondiale 2016-2019	22
Graphique 2 : Taux de croissance annuelle du PIB du Burkina Faso 2016-2019	23
Graphique 3 : Situation d'ensemble des investissements en souffrance	24
Graphique 4 : Cartographie des infrastructures en souffrance pour cause d'insécurité	25
Graphique 5 : Les coûts financiers et état d'exécution des travaux en perturbation	26
Graphique 6 : Evolution du taux brut de scolarisation sur la période 2016-2019	26
Graphique 7 : Evolution de la masse salariale de l'administration centrale du Burkina Faso.....	29
Graphique 8 : Alignement du PNDES aux cibles ODD.....	33
Graphique 9 : Perception de la population de la situation sécuritaire par rapport à celle d'il y a trois ans	47
Graphique 10 : Perception de la population de la situation sécuritaire par rapport à celle d'il y a trois ans, selon le milieu de résidence.....	47
Graphique 11 : Evolution de l'APD de 2009 à 2018 (en millions de dollars US).....	50
Graphique 12 : Evolution de l'indice IPC du Burkina Faso de 2012 à 2018	53
Graphique 13 : Evolution de la part du budget de l'ASCE dans le budget total de l'Etat (dotations) de 2017 à 2022.....	54
Graphique 14 : Evolution du taux de pression fiscale du Burkina Faso sur la période 2009-2018 (en %).	58
Graphique 15 Evolution des dépenses de prise en charge de la mesure de gratuité des soins de 2016 à 2019	65
Graphique 16 : Appréciation globale de l'effectivité de la mesure de gratuité des soins	65
Graphique 17 : Appréciation de l'effectivité de la mesure de gratuité des soins par milieu de résidence	65
Graphique 18 : Appréciation du niveau d'accès physique aux services de sante comparée à celle d'il y a 3 ans	67
Graphique 19 : Appréciation du niveau d'accès physique aux services de santé selon le milieu de résidence.....	67
Graphique 20 : Appréciation de l'accessibilité financière aux services de santé au niveau national	68
Graphique 21 : Appréciation de l'accessibilité financière aux services de sante selon milieu de résidence	68
Graphique 22 : Appréciation de la qualité des services de santé au niveau national	69
Graphique 23 : Appréciation de la qualité des services de santé selon le milieu de résidence.....	69
Graphique 24 : Perception globale de l'accessibilité physique de l'éducation au niveau national	74
Graphique 25 : Appréciation de l'accessibilité physique de l'éducation par milieu de résidence	74
Graphique 26 : Appréciation globale de l'accessibilité financière de l'éducation.....	75
Graphique 27 ; Perception de population sur l'accessibilité financière de l'éducation selon le milieu de résidence.....	75
Graphique 28 : Perception de la population sur la qualité de l'éducation	75
Graphique 29 : Perception de la qualité de l'éducation selon le milieu de résidence.....	75

Graphique 30 : Appréciation globale de l'accessibilité à l'eau potable	84
Graphique 31 : Appréciation de l'accessibilité à l'eau potable par milieu de résidence	84
Graphique 32 : Appréciation globale de la situation de l'assainissement.....	86
Graphique 33 : Appréciation de la situation de l'assainissement selon le milieu de résidence.....	86
Graphique 34 : Evolution de la proportion des productions irriguées dans la production agricole totale de 2015 à 2018.....	93
Graphique 35 : Appréciation du niveau d'accès aux intrants agricoles	94
Graphique 36 : Appréciation du niveau d'accès aux intrants agricoles selon le milieu de résidence ...	94
Graphique 37 Evolution de la quantité d'or produite de 2015 à 2018	100
Graphique 38 : Evolution de la part des produits alimentaires dans les importations	104
Graphique 39 : Appréciation du niveau d'accès aux pistes rurales par les populations rurales	109
Graphique 40 : Evolution des cibles PNDES et des réalisations de taux de croissance sur la période 2016-2018	122
Graphique 41 : Evolution de la production céréalière sur la période 2010-2018 (en milliers de tonnes)	123
Graphique 42 : Evolution des cibles PNDES et des réalisations d'investissements de 2016 à 2018 ..	123
Graphique 43 : Recettes rapportées par 1 FCFA dépensé par les régies de recettes.....	127
Graphique 44 : Evolution des parts en nombre et en valeur des marchés passés par entente directe de 2016 à 2017	129
Graphique 48 : Situation de la mobilisation des ressources sur les prévisions du PNDES par période	134
Graphique 46 : Evolution comparée des prévisions et réalisations de recettes propres	135
<i>Graphique 50 : Evolution comparée des prévisions PNDES et des lois de finances sur la période 2016-2018</i>	<i>135</i>
Graphique 51 : Evolution des dons budgétaires par période triennale de 2010 à 2018	136
Graphique 52 : Evolution des dons budgétaires sur la période 2000-2020	136
Graphique 53 : Evolution des prêts projets de 2010-2020	137
Graphique 54 : Evolution des dons projets de 2010 à 2020	137
Graphique 55 : Montant cumulé des obligations par période.....	138
Graphique 56 : Montant cumulé des Bons de Trésor par période	138
Graphique 57 : Evolution comparative de la part des dépenses d'investissement dans les dépenses totales en termes de prévisions et de réalisation du PNDES	141
Graphique 59 : taux de croissance comparés de la production céréalière et de la VA du secteur primaire	152
Graphique 58 : Evolution comparée des précipitations et de la production céréalière	152
Graphique 60 : Evolution de la part des différentes rubriques du secteur secondaire sur la période 2010-2019.	153
Graphique 61 : Part des exportations minières dans exportations totales	154
Graphique 62 : Part des recettes minières dans les recettes totales	154
Graphique 63 : Répartition des ressources propres entre dépenses courantes et investissements	155

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : Les cibles ODD n'ont prises en compte par le PNDES.....	34
Encadré 2 : Principales conclusions des évaluation CPIA.....	41
Encadré 3 : Analyse de l'évolution de l'indice de Mo Ibrahim pour la Gouvernance.....	54
Encadré 4 : Principales insuffisances et recommandations de la « mission d'étude pour l'établissement du bilan de mise en œuvre de la LOLF et du budget programme ».....	57
Encadré 5 : principales faiblesses du système fiscal mises en évidence par le rapport TADDAT.....	58
Encadré 6 : Principaux résultats de la mesure de gratuité des soins pour les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq (05) ans.....	64
Encadré 7 : Principales réalisations sur la période 2016-2019.....	66
Encadré 8 : Principales technologies produites.....	79
Encadré 9 : Principales solutions proposées par les populations pour améliorer l'accès à l'eau potable.....	85
Encadré 10 : Principales solutions proposées par les populations pour améliorer la situation de l'assainissement.....	86
Encadré 11 : Quelques innovations du nouveau code des investissements (Loi N°038-2018/AN portant code des investissements au BURKINA FASO).....	98
Encadré 13 :Etat de réalisation des grands investissements en matière d'industrie.....	98
Encadré 13 : Projets de bitumage de routes achevés.....	107
Encadré 17 : Projets de bitumage de routes en cours.....	108
Encadré 15 : Principaux projets d'aménagement des pistes rurales réalisés.....	109
Encadré 19 : Les principales actions entreprises en matière de PPP.....	139
Encadré 17 : les principales difficultés et contraintes de mise en œuvre des projets et programmes..	142
Encadré 18 : Les composantes du suivi-évaluation du PNDES et leur rôle.....	143
Encadré 19 : Méthodologie et objectifs du Programme statistique Prioritaire 2020-2021.....	148
Encadré 20 : Les principaux facteurs entravant la disponibilité des indicateurs.....	150

RESUME

La présente étude visait à évaluer la mise en œuvre du PNDES sur la période 2016-2018, à dégager les contraintes, les leçons apprises et à proposer des recommandations pour des ajustements éventuels.

Une approche tridimensionnelle de collecte des données a été utilisée pour cerner le niveau de réalisation des indicateurs et la perception des acteurs de mise en œuvre et de suivi ainsi que des populations sur la mise en œuvre du PNDES ; et ce, au niveau central et décentralisé. Elle a combiné l'exploitation des données des différents rapports et bases de données, la réalisation des entretiens individuels auprès des personnes ressources, la tenue de focus group dans les régions et la conduite d'une enquête auprès des ménages et des individus. L'analyse des données a permis de dégager un certain nombre de conclusions suivant les principaux critères d'évaluation.

S'agissant du contexte, il ressort que la mise en œuvre du PNDES sur la période 2016-2018 s'est déroulée dans un contexte assez difficile marqué par la crise sécuritaire dans plusieurs régions du pays, les conflits communautaires et les vagues successives de grèves dans l'administration publique. Tous ces événements ont eu des répercussions importantes sur la mise en œuvre du PNDES, à travers notamment la hausse des allocations budgétaires aux secteurs de la défense et de la sécurité ainsi qu'aux dépenses de personnel, réduisant ainsi l'épargne budgétaire devant être destinée aux investissements structurants. En moyenne sur la période 2016-2019, plus de 91% des recettes propres de l'Etat ont été consacrées aux dépenses courantes. Ces facteurs, notamment l'insécurité, a également occasionné la fermeture de nombreuses écoles et centres de santé ainsi que le retard de plusieurs investissements structurants programmés dans le cadre du PNDES. Au total, 86 investissements structurants du PNDES sont en souffrance, dont 50% en situation d'arrêt total. Le coût financier de ces infrastructures en difficulté pour cause d'insécurité est estimé à 108,32 milliards de francs CFA.

Au niveau de la participation, on note que des efforts ont été faits pour une meilleure implication des acteurs dans le processus d'élaboration du PNDES. Cette participation a été faite via les consultations organisées avec la plupart des composantes de la société, les partenaires techniques et financiers. Cependant, il ressort une faible qualité de représentation. Aussi, dans les régions, la participation des acteurs des collectivités territoriales et des OSC est jugée faible.

Concernant la pertinence, il ressort des analyses qu'il y a un très bon niveau de concordance entre les pistes de stratégies énoncées par l'ENP Burkina 2025 en relation avec chaque dimension de la vision et les orientations et effets du PNDES. Aussi, une part importante des cibles ODD est prise en compte dans le PNDES (89 cibles des ODD sur un total de 100 considérées sont reflétées dans le PNDES et les politiques et stratégies sectorielles). Cette situation montre que le PNDES est en cohérence avec les aspirations des populations. Cependant, cette cohérence pourrait être améliorée par une meilleure prise en compte des questions liées notamment à l'unité nationale, à la promotion des produits locaux et à la liberté d'expression et d'organisation, qui sont des dimensions importantes de l'ENP Burkina 2025.

En matière de cohérence, on note une bonne cohérence d'ensemble expliquée par les efforts de structuration du cadre de résultats selon l'approche Gestion Axée sur les Résultats (GAR). En effet, un grand effort a été fait pour assurer la cohérence entre les axes et objectifs stratégiques, entre les objectifs stratégiques et les effets ainsi qu'entre les effets et les indicateurs. Cependant, quelques insuffisances demeurent concernant la cohérence entre la

MRSIS et les indicateurs de réalisation de l'effet. Aussi, les projections macroéconomiques et financières de même que plusieurs cibles des effets ont été jugées optimistes au regard du contexte et des capacités humaines et financières.

Au niveau de l'efficacité, globalement, il est noté un bon niveau de réalisation des indicateurs d'effets des trois axes stratégiques. Concernant l'Axe 1 relatif à la réforme des institutions et la modernisation de l'administration, les effets attendus « la démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés » ; « la sécurité et la protection civile sont renforcées » et « l'accès à l'information juste est assuré pour tous » ont un taux de réalisation supérieur ou égal à 100%, tandis que les effets attendus « l'administration publique est efficace et efficiente » et « l'administration publique est efficace et efficiente » ont un taux de réalisation insuffisant (45%). Quant à l'effet attendu « l'environnement des affaires est plus incitatif et le secteur privé renforcé dans ses capacités d'initiative et de gestion » a connu un recul (-28,03%).

Concernant l'Axe 2 relatif au développement du capital humain, les effets attendus « le processus d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique est réellement mis en mouvement », « la recherche et l'innovation sont davantage au service de la transformation structurelle de l'économie », « les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement » et « l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti » ont un taux de réalisation appréciable (supérieure à 100%). Les faibles taux de réalisation concernent les effets attendus suivants : « l'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous » (-81%), « la disponibilité et l'employabilité des ressources humaines sont améliorées » (23%), « la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée » (8%) et « l'accès à des logements décents et aux bâtiments publics est assuré pour tous » (15%).

Au niveau l'axe 3 qui est de dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois, les effets attendus ayant un taux de réalisation supérieur à 100% sont : « la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques est renforcée », « l'impact du secteur minier sur le reste de l'économie est accru », « le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur d'emplois décents », « les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées » et « l'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement ». Les effets attendus qui ont un faible taux de réalisation concernent « le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable », « le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations », « la qualité, la fiabilité et l'accessibilité des infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie ».

En termes de réalisation, des produits importants ont été réalisés dans un certain nombre de domaines. Il s'agit (i) de la planification à travers l'opérationnalisation des secteurs de planification et l'adoption de la loi sur le pilotage du développement, (ii) de la communication grâce à l'amélioration de la couverture du territoire par la télévision nationale, la radio nationale, et la presse écrite, (iii) des infrastructures par la réalisation de nombreuses routes bitumées et des infrastructures énergétiques, (iv) de l'accès à l'eau potable par la réalisation des forages, (v) de la santé des population par la mise en œuvre de la mesure de gratuité des soins pour les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq (05) ans, le recrutement des agents communautaires et la réalisation d'infrastructures sanitaires, (vi) de l'accès à l'éducation notamment dans le post primaire par la réalisation d'infrastructures éducatives et le recrutement

des enseignants et (vii) de la solidarité nationale grâce notamment aux efforts en matière de retrait des enfants en situation de rue.

Les points dans lesquels des efforts doivent être encore renforcés sont notamment (i) le climat des affaires, (ii) la lutte contre la corruption, (iii) le transfert de compétences et de ressources aux collectivités territoriales, (iv) la mobilisation des ressources internes qui restent encore en dessous de la norme communautaire, (v) l'assainissement notamment en milieu rural, (vi) l'efficacité des aménagements hydro-agricoles, (vii) la couverture de l'énergie notamment en milieu rural et (viii) le coût de l'énergie qui reste encore exorbitant pour les entreprises.

Quant au niveau d'atteinte des ODD, sur les 28 indicateurs ODD correspondant exactement à ceux du cadre de mesure de la performance du PNDES, 15 ont pu être renseignés. Sur ce nombre, 03 indicateurs, soit 20% sont restés stationnaires ; 11 indicateurs, soit 77,33% ont connu une amélioration ; 01 indicateur, soit 6,67% a régressé.

Au niveau de l'impact de la mise en œuvre du PNDES, les cibles n'ont pas été atteintes. Le taux de croissance, bien qu'en hausse, est resté en moyenne en deçà de la cible. Les objectifs en matière de production manufacturière ne sont pas également atteints. Aussi, la part des produits manufacturés dans les exportations de biens a baissé contrairement aux attentes. Cette contreperformance est essentiellement liée à la faiblesse de la transformation de l'économie, due essentiellement aux coûts exorbitants des facteurs (énergie, transport, eau, etc.).

Au niveau de l'efficience, l'analyse de la plupart des indicateurs montre une tendance à la baisse dans le temps. Sur la base des données disponibles, 1 FCFA dépensé rapportait 270,25 FCFA de recettes propres en 2018. En 2019, ce montant a baissé à 203,07 FCFA. Aussi, la rationalisation des dépenses courantes attendue sur la période de mise en œuvre du PNDES n'a pu être observée de 2016 à 2018. Par ailleurs, des retards relativement importants sont enregistrés dans l'exécution des projets de développement. Aussi, la part des marchés passés par entente directe est nettement supérieure au seuil communautaire de l'UEMOA.

Au niveau de la stratégie de communication du PNDES, globalement un certain nombre de faiblesses ont été mises en évidence. Il s'agit notamment de la multiplicité des centres de communication et la faible coordination de ceux-ci, la faiblesse de la mise en œuvre du plan de communication du SP/PNDES, les incompréhensions des sectoriels sur les modalités de financement des projets structurants du PNDES, la non implication de la société civile, la non responsabilité des structures déconcentrées, etc.

Quant au schéma de financement du PNDES, il ressort que dans l'ensemble, le niveau de mobilisation des ressources pour le financement du PNDES sur les trois premières années est satisfaisant. Sur la période 2016-2019, le taux de mobilisation sur la période ressort à 81,33% par rapport aux prévisions et 75,57% par rapport au coût total du PNDES. Les performances réalisées au niveau de la mobilisation des ressources sont surtout liées aux recettes propres (hausse de 13,11% entre 2016-2018) et aux titres publics (Bons de Trésor et emprunts obligataires). Cependant, une attention particulière devrait être accordée à la dette intérieure qui s'est considérablement accrue.

Aussi, le schéma de répartition des dépenses entre investissements et fonctionnement n'a pas été respecté. Sur la période 2016-2018, les investissements représentent 35,81% des dépenses totales contre une prévision de 54,60%.

Au niveau du dispositif de suivi et d'évaluation du PNDES, tous les organes ont été mis en place et l'ensemble des instances ont été tenues depuis 2017 aussi bien au niveau central, sectoriel que régional. Cependant, quelques faiblesses sont constatées. Il s'agit entre autres des

retards observés dans la tenue des instances, la faible animation de la vie des CSD hors revues officielles, la faible fonctionnalité des groupes thématiques, l'insuffisance des ressources financières pour le fonctionnement des CSD, le traitement insuffisant de certaines thématiques transversales, l'implication insuffisante de certains acteurs, l'absence d'un système de mesure des performances des CSD.

Après trois années de mise en œuvre du PNDES, il ressort en termes de principales leçons apprises que (i) les multiples changements au niveau organisationnel d'un plan de développement à un autre contribuent à ralentir la mise en œuvre du nouveau référentiel, (ii) le caractère trop optimiste du PNDES a contribué à gêner et limiter sa mise en œuvre, (iii) l'insuffisance de communication sur le financement à l'endroit des ministères et de la population en général a desservi la cause du PNDES, (iv) la définition du mécanisme de suivi évaluation n'a pas tenu compte de la contrainte de ressources financières, et (v) l'absence de ressources financières a limité la collecte des données pour assurer le suivi du PNDES.

En termes de bonnes pratiques, après trois années de mise en œuvre du PNDES ; on peut citer notamment (i) la publication en ligne des résultats du PNDES, (ii) la mise en place d'un système de suivi du PNDES/volet Eau et assainissement (SUIPEA), (iii) la production d'un rapport mensuel sur la mise en œuvre du PNDES volet eau et assainissement, (iv) la désignation de correspondants DGESS dans les différentes structures pour faciliter la remontée de l'information sur la mise en œuvre du PNDES, (v) la bonne organisation des partenaires techniques et financiers en matière de suivi du PNDES et (vi) le recours à des sources de financement alternatives par les ministères.

En plus des insuffisances spécifiques mises en évidence, des insuffisances transversales ont été mises en évidence qui ont contribué à limiter la mise en œuvre du PNDES. Il s'agit (i) de la non disponibilité des études de faisabilité des projets structurants programmés et de la faible qualité de celles disponibles, (ii) de la faible efficacité du processus de passation des marchés, (iii) de la faiblesse du suivi des travaux réalisés sur le terrain, (iv) de l'importance des chantiers inachevés du fait de la dégradation de la situation sécuritaire, (v) des insuffisances relatives aux modalités de mise en œuvre du PNDES dans les collectivités territoriales, (vi) des changements institutionnels fréquents et de la forte mobilité des agents dans l'administration, (vii) de la persistance de la corruption.

Au regard de ces faiblesses, plusieurs recommandations ont été formulées pour juguler ces différentes préoccupations.

I. INTRODUCTION

La question de développement du Burkina Faso est une préoccupation majeure aussi bien pour les pouvoirs publics que pour les partenaires techniques et financiers (PTF). En effet, depuis son indépendance en 1960, le Burkina Faso a entrepris plusieurs réformes politiques dans le but d'asseoir une base solide à même de favoriser la réalisation d'une forte croissance économique, génératrice d'emplois et d'éradiquer la pauvreté.

Cependant, après plusieurs décennies de mise en œuvre de ces réformes, le pays n'est pas parvenu à réaliser une croissance économique assez forte à même de réduire considérablement la pauvreté et de conduire au développement souhaité. En effet, les statistiques de l'enquête EMC 2014 indiquent un taux de pauvreté de 40,1% avec une forte disparité de revenu à savoir que 18,5% de la population avait un revenu de plus de 50% de ceux ayant un revenu inférieur au revenu moyen.

C'est pourquoi, au lendemain de l'insurrection populaire en 2014 où les attentes des populations étaient de diverses formes, le Burkina Faso s'est engagé dans des nouvelles réformes structurantes en vue d'accélérer la croissance économique et réduire significativement la pauvreté.

S'inscrivant dans cette perspective et dans l'optique d'encadrer les interventions de l'Etat et de ses partenaires, le Gouvernement du Burkina Faso a adopté en juillet 2016 un nouveau cadre référentiel de développement dénommé Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) sur la période 2016-2020. L'objectif visé dans ce plan est de « transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social ».

Dans ce nouveau cadre de référence, trois (3) axes stratégiques ont été définis en vue de répondre aux défis majeurs identifiés par le diagnostic du PNDES à savoir (i) la bonne gouvernance et l'amélioration de la qualité des institutions ; (ii) la disponibilité et l'employabilité des ressources humaines adaptées aux besoins de la transformation structurelle de l'économie nationale et (iii) le développement des bases productives, de la compétitivité des secteurs de production et de transformation des produits nationaux, pour un développement industriel et durable générateur d'emplois décents.

La mise en œuvre du PNDES devrait s'opérer à travers l'exécution d'un ensemble d'investissements structurants et des réformes stratégiques ayant un impact significatif sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté sous toutes ses formes.

Le cadre de suivi-évaluation du PNDES prévoit, en plus des revues sectorielles et régionales, des bilans annuels et mi- annuels successifs, deux évaluations indépendantes (à mi-parcours et final), afin d'évaluer les indicateurs d'effets et d'impacts retenus dans le cadre de mesure de performance, pour alimenter le processus de dialogue sur l'efficacité des politiques publiques et de la planification stratégique.

C'est pourquoi après trois (03) années de mise en œuvre, la présente évaluation à mi-parcours du PNDES sur la période 2016-2018 a été commanditée par le Premier Ministère à travers le SP/PNDES pour évaluer la performance de la mise en œuvre du PNDES est menée. Cette évaluation à mi-parcours permettra de mettre en évidence les difficultés rencontrées, d'identifier les bonnes pratiques et les leçons apprises. Les enseignements tirés de cet exercice permettront de faire des recommandations à mettre en œuvre d'ici la fin du PNDES mais aussi d'alimenter le processus d'élaboration du prochain référentiel de développement.

1. 1 Rappel des objectifs et résultats attendus

En rappel, l'objectif global de la mission est d'évaluer les performances sur la période 2016-2018 de mise en œuvre du PNDES, de dégager les contraintes et de proposer des recommandations pour des ajustements éventuels. De façon spécifique, les objectifs et les résultats attendus sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1: objectifs spécifiques et résultats attendus

N°	Objectifs spécifiques	Résultats attendus
01	Analyser le contexte (politique, économique, social, sécuritaire, etc.) dans lequel s'est déroulée la première phase de la mise en œuvre du PNDES (2016-2018)	Le contexte (politique, économique, social, sécuritaire, etc.) dans lequel s'est déroulée la première phase de la mise en œuvre du PNDES (2016-2018) est analysé
02	Evaluer l'efficacité de la mise en œuvre du PNDES par l'établissement et l'appréciation des niveaux d'atteinte des produits et effets attendus du PNDES, en particulier de la situation des indicateurs retenus selon les cibles prioritaires nationales des Objectifs de développement durables (ODD) visées par le PNDES, ainsi que par l'appréciation de la sensibilité au genre, à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités	L'efficacité de la mise en œuvre du PNDES par l'établissement et l'appréciation des niveaux d'atteinte des produits et effets attendus du PNDES est évaluée
03	Evaluer les effets du PNDES par l'analyse de l'état de mise en œuvre des réformes et investissements retenus dans la matrice de réformes stratégiques et d'investissements structurants, ainsi que par l'appréciation de la concrétisation des orientations, mesures et actions définies par le PNDES, notamment au niveau des fondements, du schéma de transformation structurelle de l'économie et du schéma de financement.	Les effets du PNDES par l'analyse de l'état de mise en œuvre des réformes et investissements retenus dans la matrice de réformes stratégiques et d'investissements structurants, ainsi que par l'appréciation de la concrétisation des orientations, mesures et actions définies par le PNDES sont évalués
04	Evaluer l'efficacité de la mise en œuvre du PNDES	L'efficacité de la mise en œuvre du PNDES est évaluée
05	Evaluer la durabilité des résultats atteints les trois premières années de mise en œuvre du PNDES et leur appropriation aux niveaux global, sectoriel et local	La durabilité des résultats atteints les trois premières années de mise en œuvre du PNDES et leur appropriation aux niveaux global, sectoriel et local, est évaluée
06	Analyser le fonctionnement du dispositif de suivi et d'évaluation du PNDES et les capacités des acteurs du dispositif de suivi et d'évaluation du PNDES	Le fonctionnement du dispositif de suivi et d'évaluation du PNDES et les capacités des acteurs du dispositif de suivi et d'évaluation du PNDES sont analysés
07	Evaluer la pertinence des outils et instruments de mise en œuvre et de suivi-évaluation	La pertinence des outils et instruments de mise en œuvre et de suivi-évaluation est évaluée
08	Identifier les éventuels facteurs ou contraintes qui entraveraient ou ralentiraient la progression vers les objectifs fixes	Les éventuels facteurs ou contraintes qui entraveraient ou ralentiraient la progression vers les objectifs fixes sont identifiés
09	Proposer une matrice de mesures à entreprendre et des actions à mettre en œuvre par les différents acteurs du PNDES pour accélérer l'atteinte des objectifs au cours de la période 2019-2020	Une matrice de mesures à entreprendre et des actions à mettre en œuvre par les différents acteurs du PNDES pour accélérer l'atteinte des objectifs au cours de la période 2019-2020 est proposée

10	Proposer des mesures et orientations stratégiques qui pourraient alimenter le futur référentiel national de développement	Des mesures et orientations stratégiques qui pourraient alimenter le futur référentiel national de développement sont proposées
11	Relever les difficultés de mise en œuvre de la stratégie de communication sur le PNDES	Les difficultés de mise en œuvre de la stratégie de communication sur le PNDES sont relevées

Source : Groupement de cabinets IPSO Conseils & Institut Develop, 2020

1.2 Approche méthodologique

L'approche méthodologique utilisée par le consultant a été une approche participative et inclusive. Le consultant a travaillé en étroite collaboration avec le comité de suivi de l'étude mis en place, dont le rôle a été d'amender progressivement les différents livrables élaborés.

Globalement, la mission s'est déroulée en quatre étapes : (i) le démarrage et la validation de la note de cadrage, (ii) la collecte de données, (iii) l'élaboration du rapport provisoire d'évaluation, (iv) l'élaboration du rapport final d'évaluation, (v) la rédaction du rapport de synthèse de l'évaluation.

La phase de démarrage a été marquée par un atelier de lancement suivi d'un atelier de cadrage qui a permis l'approfondissement de la méthodologie. Ces deux ateliers ont permis de s'accorder avec l'ensemble des acteurs sur la démarche d'analyse et les outils de collecte.

S'agissant de la collecte des données, elle s'est traduite par une revue documentaire, des entretiens individuels, des focus groups et une enquête de terrain.

L'étude porte sur la période 2016-2018. Toutefois, certaines données disponibles en 2019 ont été utilisées pour renforcer le document en fonction de la nécessité.

Les entretiens individuels ont été réalisés auprès des acteurs clés de mise en œuvre du PNDES¹ aussi bien au niveau central que déconcentré (Gouverneurs et DREP). Les focus groups ont été conduits auprès des acteurs régionaux de mise en œuvre (structures déconcentrées, collectivités territoriales, OSC) dans les différentes régions du Burkina Faso. Au total, les focus group ont pu se dérouler dans six (06) régions sur treize (13) en raison de la mesure de quarantaine prise par le gouvernement pour faire face à la pandémie COVID-19. Il s'agit des régions suivantes : Centre-Ouest, Sud-Ouest, Cascades, Hauts-Bassins, Nord, Plateau Central). Pour les autres régions, la collecte des données s'est faite à distance (emplissage du guide d'entretien) grâce au concours des directions régionales de l'économie et de la planification.

L'enquête ménage a été réalisée en vue de cerner la perception des populations sur la mise en œuvre du PNDES. Au total, 2 208 individus réparties dans 1004 ménages ont été touchées par l'enquête pour tenir compte de la représentativité de l'échantillon. L'enquête a comporté deux questionnaires : un questionnaire ménage et un questionnaire individuel. Le premier a été adressé au chef du ménage ou à son représentant et le second a été quant à lui adressé à deux individus du ménage choisis de manière aléatoire parmi les individus éligibles, c'est-à-dire les personnes ayant dix-huit (18) ans ou plus. L'enquête a concerné les populations résidentes (Burkinabè et non burkinabè) dans les 13 régions du Burkina Faso.

Le tirage des individus devant répondre aux questionnaires a reposé sur un plan de sondage stratifié. Les strates sont constituées des 13 régions du Burkina Faso décomposées en milieu de résidence. Un échantillon d'individus a été tiré dans chacune des 26 strates selon un plan à 3 degrés. Au premier degré, a été tiré des Zones de Dénombrement (ZD) proportionnellement au

¹ La liste des personnes et structures rencontrés est présenté en annexe

nombre de ménages qu'elles contiennent. Au second degré, un échantillon de 12 ménages a été tiré à probabilité égale dans chacune des ZD tirées. Au troisième degré, il a été tiré dans les ménages échantillonnés deux personnes parmi les individus éligibles du ménage.

La taille de l'échantillon a été calculée de sorte à avoir un échantillon de ménages qui garantisse la représentativité de l'échantillon et la significativité des indicateurs au niveau national et selon les milieux de résidence considérée comme strate d'analyse. Pour cela, une taille minimale d'échantillon a été calculée pour le milieu urbain et le milieu rural.

La formule retenue pour ce calcul est la suivante :

$$n = \frac{Z^2 * p * (1 - p) * d}{RME^2 * r}$$

Avec :

- Z : le degré de confiance selon la loi normale centrée réduite (pour un niveau de 95%)
- P : la prévalence du phénomène étudié (on choisit la valeur maximale de la variance p = 0.5.)
- d : l'effet du plan de sondage
- RME : Erreur relative
- r : le taux de réponse
- n : taille de l'échantillon.

Les résultats de l'Enquête Multisectorielle continue (EMC) ont été exploités pour estimer les paramètres utilisés pour le calcul de la taille de l'échantillon. Les paramètres de calcul sont consignés dans le tableau ci-après.

Tableau 2 : Paramètres de calcul de la taille de l'échantillon

Paramètre	Valeur milieu urbain	Valeur milieu rural
Z	1,96	1,96
P	0,50	0,50
D	1,30	1,05
R	0,90	0,90
RME	0,05	0,05
N	555	449

Source : Groupement de cabinets IPSO Conseils & Institut Develop, 2020

En somme, le nombre minimum de ménages qui est nécessaire pour obtenir une significativité pour le milieu urbain est de 555 ménages et de 449 ménages pour le milieu rural, soit 1004 ménages pour le niveau national. La répartition des ménages par région est faite selon une allocation proportionnelle à l'effectif de la population estimée en 2019. Au regard du nombre de ménages à enquêter, il a été estimé le nombre de Zones de Dénombrement (ZD) à tirer. Ainsi, la base des ZD du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2006 a été mise à profit pour tirer les ZD échantillons. Le tableau suivant présente la répartition des ménages et des zones de dénombrement par région.

Tableau 3 : Répartition des ménages et des zones de dénombrement par région

Régions	Nombre de zone de dénombrement	Nombre de ménage			Nombre de personnes à enquêter
		Commune urbaine	Commune rurale	Ensemble	
Boucle du Mouhoun	7	24	60	84	168
Cascades	4	24	24	48	96
Centre	25	288	12	300	600
Centre-Est	7	36	48	84	168
Centre-Nord	6	24	48	72	144
Centre-Ouest	6	24	48	72	144
Centre-Sud	3	12	24	36	72
Est	5	12	48	60	120
Hauts-Bassins	12	96	48	144	288
Nord	6	24	48	72	144
Plateau Central	3	12	24	36	72
Sahel	5	12	48	60	120
Sud-Ouest	3	12	24	36	72
Burkina Faso	89	600	502	1 104	2 208

Source : Groupement de cabinets IPSO Conseils & Institut Develop, 2020

Un échantillon de ZD a été tiré en milieu urbain (600 ZD) et en milieu rural (502), proportionnellement au nombre de ménages de la ZD estimé en 2006. Chacune des ZD tirées a fait l'objet d'une énumération complète qui permettra de disposer de la liste séquentielle des ménages de cette ZD. Ensuite, un échantillon de 12 ménages et de 2 ménages de remplacement a été tiré dans les ZD énumérés. Deux individus éligibles au maximum ont été retenus dans chacun des 12 ménages pour répondre au questionnaire individuel. Lorsque la structure du ménage l'a permis, il a été tiré à probabilité égale une personne de sexe masculin et une autre de sexe féminin. Dans le cas où il n'y a eu qu'une seule personne éligible, elle a été automatiquement retenue. Si aucune personne n'est éligible, personne n'est retenue.

Avant la réalisation de l'enquête, la méthodologie de collecte a été soumise au Conseil National de la Statistique (CNS) pour l'obtention du Visa Statistique à la date du 1^{er} décembre 2019. A cet effet, un atelier d'examen du dossier a été organisé le 24 décembre 2019 à l'INSD. Les observations du CNS ont été prises en compte et le dossier a été introduit auprès du Ministre en Charge du développement pour signature. Finalement, le Visa Statistique a été obtenu le 24 Janvier 2020, ouvrant la voie à la réalisation de l'enquête.

Pour l'élaboration du rapport provisoire d'évaluation, les données collectées et traitées ont permis sa production et sa transmission au SP/PNDES par le groupement de Cabinets. Ce rapport a fait l'objet d'examen par le comité de suivi mis en place à cet effet.

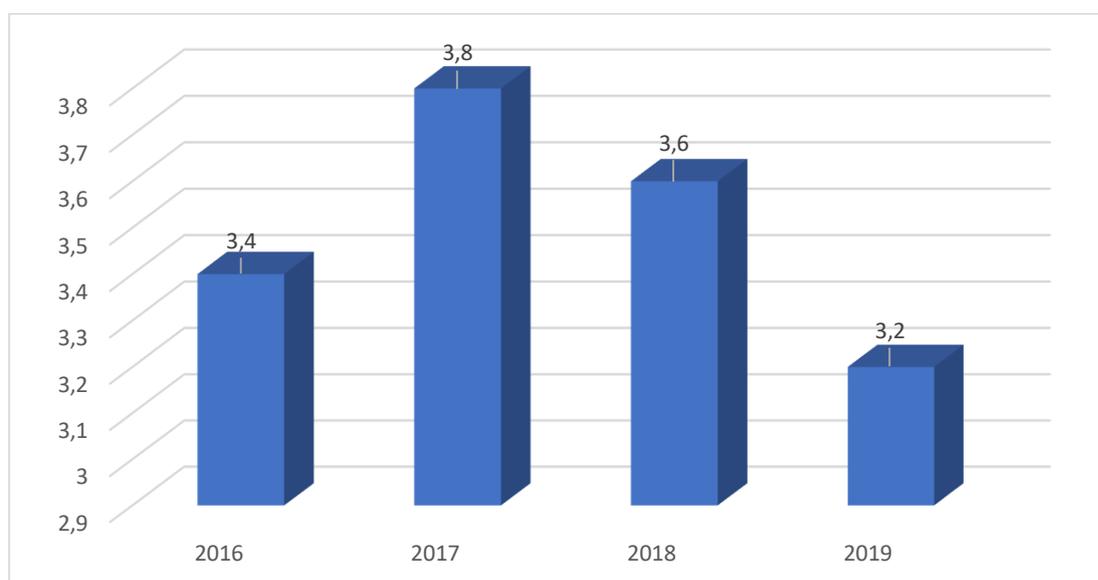
Concernant la production du rapport final, les observations du comité de suivi ont été prises en compte pour finaliser la version finale du rapport.

II. ANALYSE DU CONTEXTE ECONOMIQUE, SOCIAL, POLITIQUE ET SECURITAIRE

2.1. Contexte économique du Burkina Faso

Au niveau international, la période 2016-2019 a été marquée par un ralentissement de la croissance économique. En effet, après une accélération de la croissance économique passant de 3,4% en 2016 à 3,8% en 2017, le taux de croissance mondiale a progressivement ralenti à 3,6% en 2018 puis à 3,2% en 2019. Ce ralentissement est en liaison avec les tensions commerciales entre les Etats Unis et la Chine, la perspective de sanctions américaines sur les chaînes mondiales d’approvisionnement en technologie et la persistance des incertitudes liées au Brexit. Le contexte est également marqué par une fluctuation du prix du baril de pétrole expliquée notamment par les tensions géopolitiques dans le monde arabe.

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance économique mondiale 2016-2019



Source : Groupement de cabinets IPSO Conseils & Institut Develop, à partir des données de la DGEP, Août 2019²

Au niveau national, sur les quatre (04) premières années de mise en œuvre du PNDES, la croissance économique s’est globalement maintenue. En moyenne, elle est ressortie à 6,25% sur la période 2016-2018. Cette performance est expliquée en grande partie par les secteurs secondaire (+7,78%) et tertiaire (+6,67%) et dans une moindre mesure par le secteur primaire (+2,97%).

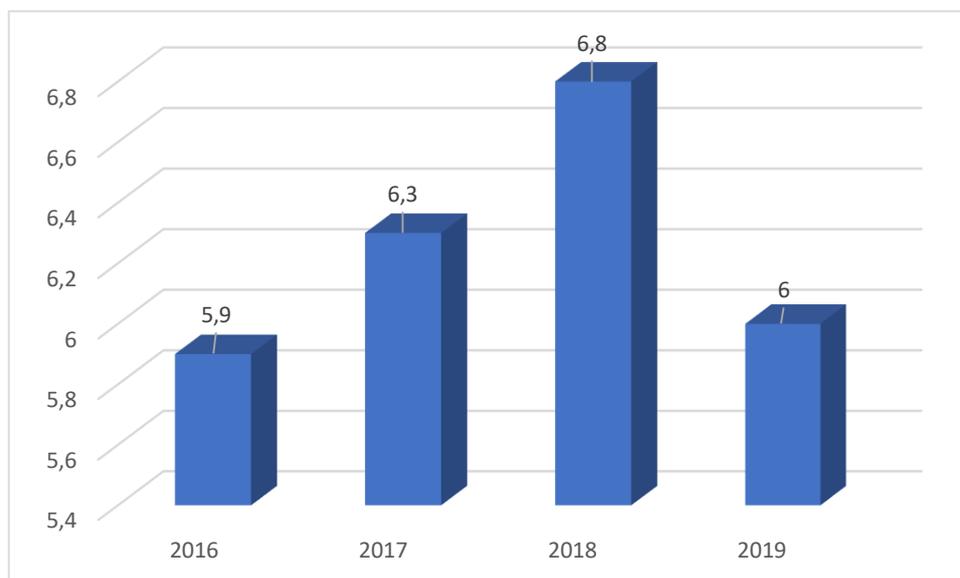
La progression du secteur secondaire est essentiellement liée à l’exploitation minière (+17,1%) due à l’augmentation du nombre des sociétés minières (13 sociétés en exploitation dont 12 sociétés aurifères en fin octobre 2019) et la bonne tenue des cours de l’or.

La faible progression du secteur primaire (dominé par l’agriculture) est surtout liée aux mauvaises campagnes agricoles des années 2017 et 2019 expliquée notamment par la mauvaise répartition spatio-temporelle de la pluviométrie. Elle a entraîné une baisse notamment des productions céréalières et de rente. En effet, la production céréalière a baissé de 11,03% en 2017 et 2,92% en 2019. Quant à la production cotonnière, elle a chuté de 14,12% en 2017 et de 29,2% en 2018. S’agissant de la baisse de la production cotonnière en 2018, elle s’expliquerait

² Note technique sur la situation économique et financière du Burkina Faso en 2018 et perspectives 2019-2022

par l'abandon de la culture de coton par certains producteurs touchant 26% des superficies emblavées et par des conditions agro climatiques défavorables dans certaines zones (existence de poches d'inondation et de sécheresse).

Graphique 2 : Taux de croissance annuelle du PIB du Burkina Faso 2016-2019



Source : Groupement de cabinets IPSO Conseils & Institut Develop, à partir des données de l'IAP/DGEP 2019

2.2. Analyse du contexte sécuritaire du pays

La situation sécuritaire s'est aggravée au fil des années à travers une intensification du nombre des attaques et menaces terroristes, l'augmentation du nombre de victimes et l'élargissement de l'éventail des cibles.

Le pays a fait face à sa première attaque terroriste en avril 2015 à Tambao. Il s'en est suivie celle de la capitale Ouagadougou, le 15 janvier 2016 et depuis lors, le phénomène s'est amplifié gagnant progressivement les régions de l'Est, du Sahel, du Nord, du Centre-Nord, de la Boucle de Mouhoun. En plus de son extension sur le territoire, les attaques terroristes sont caractérisées par un éventail plus important de cibles. En effet, au départ focalisé sur les forces de défense et de sécurité, elles se sont progressivement étendues, aux restaurants et hôtels, aux écoles, aux champs, aux édifices religieux et aux marchés. Les estimations font état de près de 700³ pertes en vie humaine de la première attaque en avril 2015 à fin 2019. L'année 2019 ressort comme la plus meurtrière avec au moins 428 victimes dont plus de la moitié (254) entre juin et début novembre 2019.

Outre ce bilan humain important, les attaques et menaces ne sont pas sans conséquences sur la mise en œuvre du PNDES. Les effets directs les plus perceptibles portent notamment sur la gestion budgétaire, la réalisation des infrastructures, l'éducation, la santé et l'agriculture.

³ Etude menée par Julien Cann et Tiphaine Manson, Analystes au sein du Pôle Radicalisation et terrorisme au Centre International de Recherche et d'Analyse, une structure du Think Tank « Ambassadeur de la Jeunesse »

2.2.1. Effet du contexte sécuritaire sur la gestion budgétaire

La nécessité de doter les forces de défense et de sécurité de moyens suffisants pour combattre efficacement le terrorisme s'est faite au détriment de certains secteurs stratégiques. En effet, le budget de la défense a progressé en moyenne de 25,84% sur la période 2016-2018 contre 2,08% entre 2013 et 2015, passant de 95,43 milliards de FCFA en 2016 à 169,94 milliards de FCFA en 2018 puis à 209,73 milliards de FCFA en 2019. En pourcentage du budget global, le budget de la défense est de 9,48% en 2018 contre 4,91% en 2016.

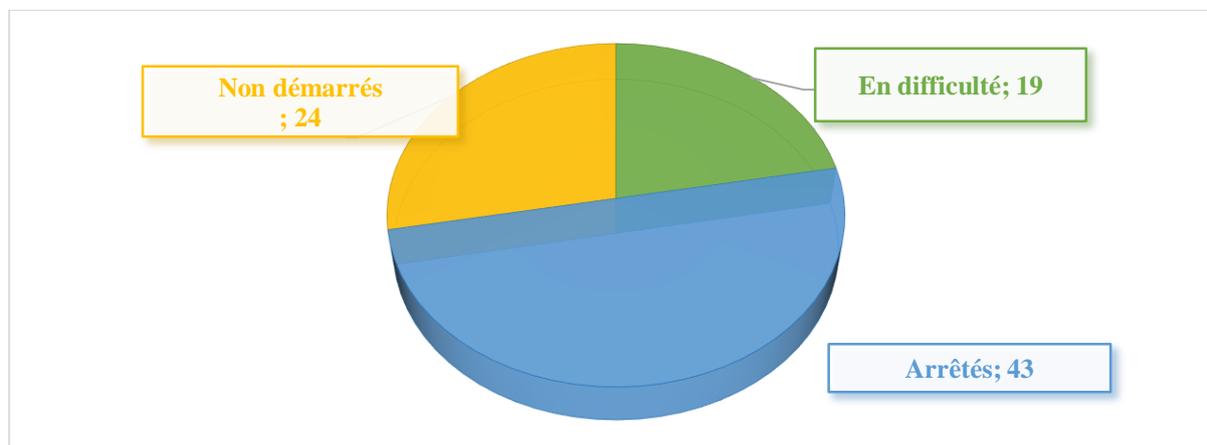
Quant au budget de la sécurité, les allocations budgétaires sont passées de 57,54 milliards de FCFA en 2016 à 72,01 milliards de FCFA en 2018, soit un taux de croissance annuel moyen de 12,28%. En 2019, la prévision budgétaire de la sécurité s'élève à 95,70 milliards de FCFA. La part du budget de la sécurité dans le budget total est passée de 2,96% en 2016 à 3,25% en 2018. Sur la base des prévisions de 2019, elle devrait se situer à 4,32%.

2.2.2. Effets de l'insécurité sur le secteur des infrastructures

L'insécurité a freiné la réalisation de plusieurs infrastructures en particulier dans les zones touchées. Au total, 86 investissements structurants du PNDES sont en souffrance⁴. Sur ce nombre total, 43 soit 50% sont en situation d'arrêt total de réalisation, 19 soit 22,09% sont en difficulté d'exécution et 24 soit 27,91% n'ont pas encore démarré. On observe que les infrastructures en arrêt total de réalisation représentent la moitié des investissements en souffrance. Les secteurs les plus touchés sont la santé (26 projets), l'éducation (25 projets), la défense et la sécurité (14 projets) et les routes (12 projets).

Pour les projets non démarrés, les entreprises ont fait l'objet de menaces après le lancement des travaux. Dans d'autres cas, des entreprises attributaires refusent de se déplacer sur les lieux afin d'éviter d'exposer leur personnel et leur logistique en raison de l'insécurité grandissante dans les sites.

Graphique 3 : Situation d'ensemble des investissements en souffrance



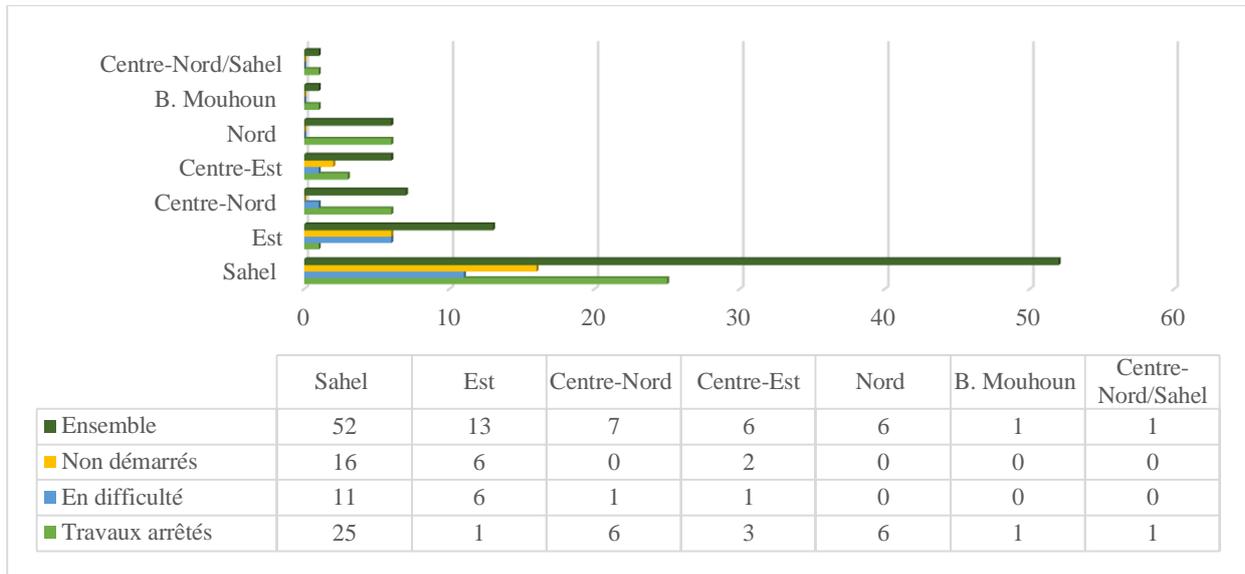
Source : Auteurs à partir des données du Rapport (PNDES, 2019)

Bien que toutes les régions victimes de l'insécurité font face à des infrastructures en souffrance, la région du Sahel concentre le nombre le plus important. En effet, sur un total de 86 infrastructures en souffrance, plus de la moitié (52, soit 60,46%) relève de la région du Sahel. Ensuite, ce sont la région de l'Est et celle du Centre-Nord qui suivent avec

⁴ Rapport du PNDES, 2019 sur la situation des infrastructures en souffrance pour cause d'insécurité au Burkina Faso.

respectivement 13, soit 15,12% des investissements en souffrance et 8, soit 9,30% de ces investissements. La cartographie donne la situation détaillée par type.

Graphique 4 : Cartographie des infrastructures en souffrance pour cause d'insécurité

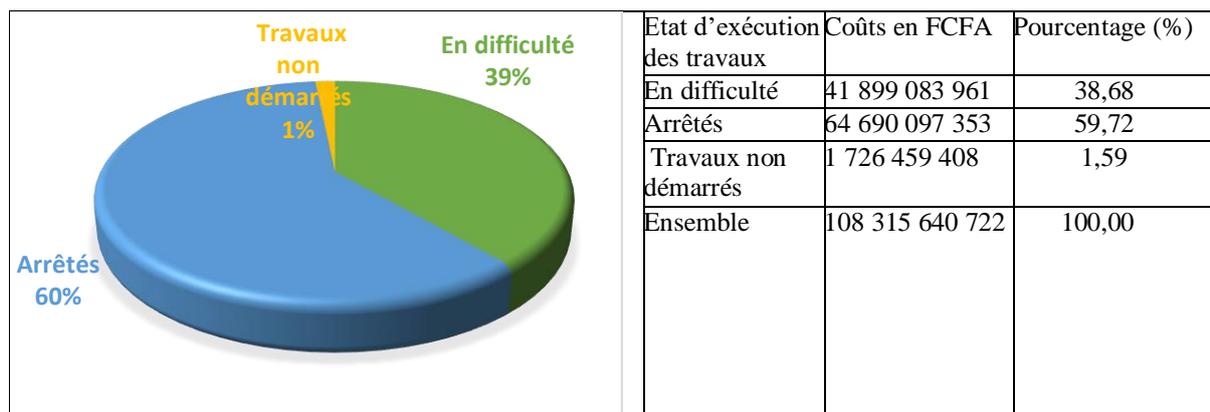


Source : Auteurs à partir des données du Rapport (PNDES, 2019)

Le coût financier total des infrastructures en difficulté est relativement important. Les 86 infrastructures en souffrance pour cause d'insécurité au Burkina Faso sont estimées à 108,32 milliards de francs CFA dont 59,72% pour les projets arrêtés, 38,68% pour les projets en difficultés et 1,59% pour les projets non encore démarrés. Il s'agit de pertes de ressources importantes qui auraient été plus profitables à d'autres causes notamment (i) le renforcement des capacités en moyens matériels, humains, logistiques des forces de défense et de sécurité, (ii) la prise en charge des déplacés internes du fait l'insécurité.

Au regard de ces pertes relativement importantes, la problématique de la réalisation des infrastructures dans les zones gagnées par l'insécurité reste posée. Si la réalisation des infrastructures peut contribuer au développement des régions et donc réduire l'insécurité, le défi qui se pose est de pouvoir les réaliser effectivement et les rendre fonctionnelles pour en tirer effectivement profit. Faut-il continuer cette stratégie quand on sait d'avance qu'il est fort probable que ces infrastructures ne soient pas achevées ? La priorité pour les zones touchées ne reviendrait-elle pas à se concentrer sur le retour à une situation normale avant d'envisager la réalisation de quelconques infrastructures ? A défaut, il faudrait prendre des dispositions pour sécuriser les travaux. Le graphique suivant illustre les détails des coûts des infrastructures en souffrance.

Graphique 5 : Les coûts financiers et état d'exécution des travaux en perturbation



Source : Auteurs à partir des données du Rapport (PNDES, 2019)

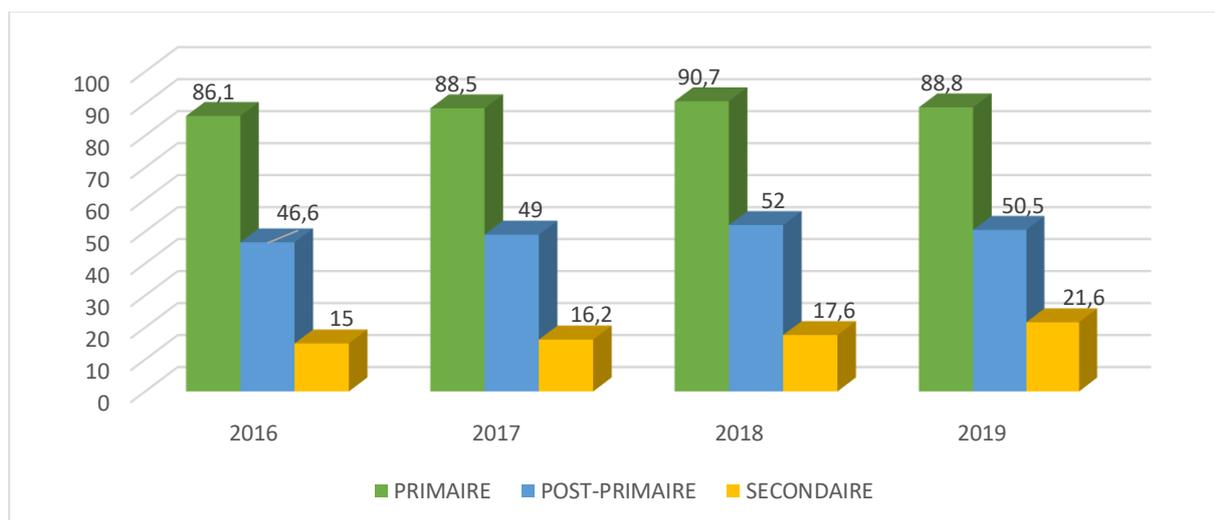
2.2.3. Les effets de l'insécurité dans le secteur de l'éducation

Les conséquences de l'insécurité sur le secteur de l'éducation sont mesurables en termes de taux de scolarisation, de nombre d'élèves, d'enseignants et d'établissements touchés.

- **Les effets sur le taux de scolarisation des enfants**

Les taux de scolarisation au primaire et au post-primaire qui ont maintenu leur tendance haussière de 2016 à 2018, ont amorcé une baisse en 2019. En effet, le taux brut de scolarisation au primaire est passé de 86,1% en 2016 à 90,7% en 2018 avant de connaître une chute à 88,8% en 2019. Il en est de même pour le post-primaire qui se situe à 50,5% en 2019 contre 52% en 2018 et 46,6% en 2016. Le tableau suivant donne en détail le nombre d'établissements touchés par l'insécurité au Burkina Faso en octobre 2019.

Graphique 6 : Evolution du taux brut de scolarisation sur la période 2016-2019



Source : Auteurs à partir des données de la DGESS/MENAPLN

La baisse du taux de scolarisation s'explique notamment par le nombre important des écoles fermées. Au total, 1 305 écoles sont fermées au niveau du primaire (dont 1335 publiques et 120 privées) et 148 écoles fermées au niveau du post-primaire et du secondaire.

De manière spécifique, les fermetures s'expliquent par :

- les menaces terroristes (62% des écoles fermées) ;

- les attaques armées (33% des écoles fermées) ;
- les occupations des salles de classes par les personnes déplacées internes (PDI) (3% des écoles fermées).

Tableau 4 : Etat des établissements touchés par la situation sécuritaire

Ordre d'enseignement	Etablissements fermés			Etablissements rouverts		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Précolaire	2	0	2	0	0	0
Primaire	1 204	101	1 305	468	2	470
Post-primaire et secondaire	129	19	148	41	10	51
Total	1 335	120	1 455	509	12	521

Source : Rapport sur les Statistiques de rentrée 2019/DGESS/MENAPLN

Du fait de la fermeture des écoles consécutive à l'insécurité, plusieurs milliers d'élèves se retrouvent hors du système éducatif malgré les efforts du gouvernement. Sur l'ensemble du territoire, 202 594 élèves du formel dont 189 746 du public (93,7%) sont affectés par l'insécurité. Sur ce total des élèves affectés, 83,6% sont de l'enseignement primaire et 46,4% sont des filles.

Tableau 5 : Statistiques des élèves affectés par l'insécurité

Statut	Garçons	Filles	Total	Hommes
Public	101 715	88 031	189 746	3 918
Privé	6 903	5 945	12 848	258
Total	108 618	93 976	202 594	4 176

Source : Rapport sur les Statistiques de rentrée 2019/DGESS/MENAPLN

Malgré les efforts du gouvernement et de ses partenaires, une part importante des élèves affectés par l'insécurité reste encore hors du système éducatif. Les mesures d'urgence ont été prises afin d'atténuer les conséquences de l'insécurité sur le système éducatif entre autres, la réinscription de 17 705 élèves, soit une part de 8,74% du total des élèves affectés. Ainsi, plus de 90% des élèves affectés restent toujours hors du système éducatif. A travers le tableau suivant, on dénombre environ 184 817 élèves hors du système éducatif pour des raisons d'insécurité. Les filles représentent 46,5%. Les élèves du public sont les plus affectés soit 93,7% de l'effectif total. Par ordre d'enseignement, le primaire enregistre 85,7% des élèves.

Tableau 6 : Effectifs des élèves hors du système éducatif du fait de l'insécurité

Statut	Garçons	Filles	Total
Public	92 581	80 524	173 110
Privé	6 275	5 432	11 707
Total	98 856	85 956	184 817

Source : Rapport sur les Statistiques de rentrée 2019/DGESS/MENAPLN

Du fait de l'insécurité, une part importante des enseignants reste inemployée. Le tableau ci-dessous montre que sur l'ensemble du territoire, 6 276 enseignants du MENAPLN dont 6 001 du public (95,6%) sont affectés par l'insécurité et l'enseignement primaire enregistre 87,7% des enseignants touchés.

Tableau 7 : Statistiques des enseignants affectés par l'insécurité

Statut	Hommes	Femmes	Total
Public	3 918	2 083	6 001
Privé	258	17	275
Total	4 176	2 100	6 276

Source : Rapport sur les Statistiques de rentrée 2019/DGESS/MENAPLN

2.2.4. Les conséquences de l'insécurité sur le secteur de la santé

Le problème sécuritaire de ces dernières années a eu des répercussions sur la fonctionnalité des services de santé au Burkina Faso notamment la fermeture des centres de santé, les arrêts des activités dus à l'absence des populations (déplacées vers d'autres localités) et les dommages de la logistique.

En raison de la situation sécuritaire, plusieurs formations sanitaires sont en arrêt total tandis que d'autres connaissent un ralentissement de leur fonctionnement. Selon le rapport 2020 du Centre des Operations de Réponse aux Urgences Sanitaires (CORUS)⁵, on note à la date du 22 janvier 2020, 99 formations sanitaires en arrêt total d'activités dont 5 pour absence de population ; privant 1 237 946 personnes de services de santé de base. En outre, l'insécurité a entraîné le ralentissement de la fonctionnalité de 140 formations sanitaires à la même date⁶.

Au niveau des ressources humaines, avec l'insécurité, il est noté une désertion ou des replis du personnel de santé vers les localités plus sécurisées notamment Barsalogo, Kongoussi, Kaya, Dori, Gorom-Gorom et Sebba.

En termes de logistique, à la date du 15 janvier 2020, sept (7) ambulances, trois (3) tricycles, et dix-huit (18) motos à deux roues de supervision ont été retirés. Aussi, une ambulance a été brûlée.

2.2.5. Effets de l'insécurité sur le secteur agricole

La situation sécuritaire a contribué à réduire la production agricole, du fait des menaces dans les champs et des déplacements de populations importants dans les zones de production. On dénombre plus de 486 360 personnes déplacées à la date du 08 Octobre 2019. Cette situation a entraîné de nombreuses pertes de bétail et des productions agricoles. Les superficies emblavées délaissées ressortent à environ 131 300 ha pour une production estimée à 186 700 de tonnes⁷, soit 3,71% de la production attendue sur la campagne 2019-2020 (5 029 321 tonnes). Les régions les plus touchées sont celles du Centre-Nord (49,9% des superficies emblavées délaissées), du Sahel (34,3%), du Nord (8%), de la Boucle du Mouhoun (4,1%) et de l'Est (3,7%).

2.2.6. Analyse du contexte socio-politique

Le retour à une vie constitutionnelle normale après deux années difficiles. La période de mise en œuvre du PNDES est marquée par un retour à l'accalmie après une période difficile (insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 qui a conduit à la mise en place d'un gouvernement de transition, putsch manqué de septembre 2015). Toutefois, avec le retour à la

⁵ Rapport de situation (SitRep) sur la fonctionnalité des structures de soins dans les zones d'insécurité au Burkina Faso au 22 janvier 2020. CORUS/SG/Ministère de la Santé

⁶ Par ailleurs, il convient de noter la fermeture du CSPS de Kobawa, District Sanitaire (DS) de Djibo, Région du Sahel mais aussi la reprise des activités et fonctionnement à minima dans 3 CSPS du DS de Gorom-Gorom

⁷ Selon le Rapport de synthèse de la Deuxième session du Comité de Prévision de la Situation Alimentaire et nutritionnelle (CPSA) de l'année 2019

vie constitutionnelle normale marquée notamment par les élections couplées présidentielle-législatives de 2015, le pays s'est inscrit dans une dynamique à même d'assurer la considération et la confiance de ses partenaires en se dotant d'un Plan National de développement économique et social (PNDES). Aussi, elle a vu se tenir les élections municipales en 2016 qui ont permis la pleine fonctionnalité des collectivités territoriales (communes et régions) qui étaient jusqu'alors sous délégations spéciales.

La situation sociale est surtout caractérisée par les remous sociaux dans l'administration, les conflits communautaires et l'importance des populations déplacées.

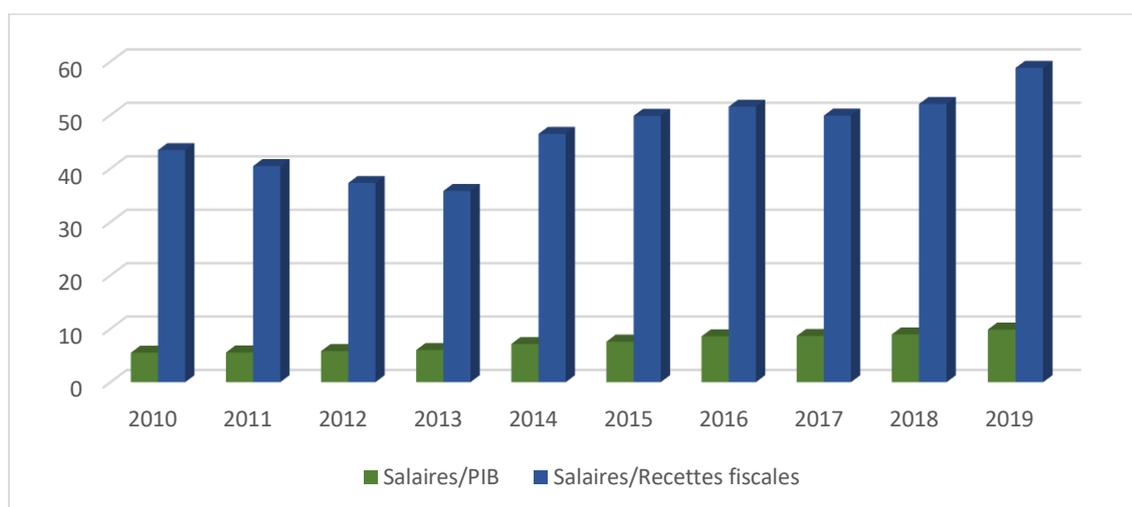
La fréquence élevée, la durée et le caractère généralisé des mouvements sociaux dans l'administration ont contribué à limiter son fonctionnement. En effet, les grèves et autres formes de lutte se sont déroulées durant toutes les quatre (04) années de mise en œuvre du PNDES avec une fréquence élevée et des temps d'arrêts de travail plus ou moins longs. Aussi, elles ont concerné la plupart des départements ministériels (justice, éducation, finances et économie, santé, fonction publique, sécurité, arts et culture, communication, etc.) et certaines professions libérales comme les transports.

Ces grèves ont non seulement ralenti le travail de l'administration mais aussi entraîné une explosion des dépenses salariales ; ce qui a pesé négativement sur les crédits alloués aux investissements.

Le ratio masse salariale sur les recettes fiscales qui était en baisse sur la période 2010-2013 a connu une hausse rapide à partir de 2014 jusqu'en 2019. En effet, il est passé de 35,8% en 2013 à 58,83% des recettes fiscales en 2019. En termes de volume, la masse salariale est passée de 437,30 milliards de FCFA en 2014 à 617,95 milliards de FCFA en 2016 puis 856,3 milliards de FCFA en 2019. Ainsi, elle a plus que doublé (2,41 fois) en l'espace de 6 ans.

En pourcentage, les dépenses salariales ont connu une hausse de plus de 2 points du PIB en quatre années, passant de 7,6% du PIB en 2015 à 8,58% du PIB en 2018 puis à 9,87 du PIB en 2019.

Graphique 7 : Evolution de la masse salariale de l'administration centrale du Burkina Faso



Source : Auteurs à partir des données de l'IAP/DGEP (Avril, 2019)

Au niveau communautaire, le Burkina Faso qui était réputé de sa relative cohésion sociale nonobstant la soixantaine d'ethnies, la pluralité des confessions religieuses, enregistre de plus en plus, des conflits ouverts intercommunautaires et intra-communautaires. En effet, depuis 2016, des crises communautaires ont éclaté au Burkina Faso pour des motifs divers. Si pour

certaines telles que celles qui opposent généralement cultivateurs et éleveurs, l'occupation foncière peut en être l'origine, pour d'autres, la chefferie coutumière, les suspicions relativement aux attaques terroristes et la montée des groupes d'auto-défense sont autres facteurs explicatifs. Il en est ainsi des conflits communautaires à Barani, dans la région de la Boucle du Mouhoun, à Yirgou dans la région du Centre-Nord, à Orodara, dans la région des Hauts-Bassins, à Banfora dans la région des cascades etc. La montée des conflits communautaires coïncide avec la dégradation progressive de la sécurité.

Les populations déplacées : le Burkina Faso connaît depuis 2016 une hausse des populations déplacées. Cette situation est expliquée par la conjonction de la situation sécuritaire et la récurrence des conflits communautaires. Ces déplacements des populations ont entraîné d'autres conséquences notamment sur le plan de l'éducation. En effet, on assiste à une occupation de certaines écoles dans les régions d'accueil. A cela s'ajoutent les importants besoins sur le plan humanitaire pour la prise en charges de ces déplacés.

⇒ **Recommandation**

- ⇒ Procéder à une bonne évaluation des risques avant la réalisation des différentes infrastructures afin de limiter le nombre des infrastructures inachevées pour cause d'insécurité.
- ⇒ Aussi, pour ces zones touchées par l'insécurité, concentrer les ressources au retour à une situation normale avant d'envisager la réalisation de quelconques infrastructures. A défaut, il faudrait prendre des dispositions pour sécuriser les travaux afin de garantir la finition mais surtout leur utilisation par la population.

III. ANALYSE DE LA PARTICIPATION, DE LA COHERENCE ET DE LA PERTINENCE

3.1 Analyse de la participation

Des efforts ont été faits pour une meilleure implication des acteurs dans le processus d'élaboration du PNDES. En effet, des consultations ont été organisées avec la plupart des composantes de la société à savoir :

- Les institutions (Présidence du Faso, Premier ministre, départements ministériels et régions administratives, Conseil économique et social (CES), Conseil supérieur de la communication (CSC), Médiateur du Faso et Cour des comptes) ;
- Les Organisations de la société civile (OSC) ;
- Les organisations du monde rural ;
- Les organisations de jeunesse, mouvements étudiants et scolaires ;
- L'Unité d'action syndicale (UAS) ;
- Les autorités religieuses et coutumières ;
- Les burkinabé de l'étranger à travers leur faitière qui est la CSBE ;
- Le secteur privé ;
- Les Partenaires techniques et financiers (PTF).

Des consultations ont été également organisées dans les régions impliquant tous les acteurs (structures déconcentrées, Collectivités territoriales, OSC, ...).

Aussi, des assises nationales ont été tenues du 20 au 21 juin 2016 pour permettre de recueillir les observations des acteurs nationaux sur le PNDES.

Les entretiens ont révélé une bonne implication des différents acteurs à l'élaboration du PNDES. Cependant, il ressort une faible représentation en ce sens que les personnes désignées ne connaissent pas toujours les dossiers.

Aussi, les focus group réalisées dans les régions ont révélé une faible implication des collectivités territoriales (CT) et des OSC. Pour les CT, selon les acteurs, leur implication dans l'élaboration du PNDES n'a pas été de façon directe. En effet, au niveau de l'élaboration du PNDES, les collectivités territoriales fonctionnaient sous le régime de Délégation Spéciale. Aussi, il ressort que les rencontres régionales organisées restent beaucoup plus au niveau régional et sectoriels ; les acteurs à la base étant moins représentés.

En outre, le niveau d'implication des OSC à l'élaboration du PNDES au niveau local est jugé faible en raison notamment du fait qu'il n'y a pas eu de rencontres formelles avec les OSC.

Recommandation

⇒ Améliorer l'implication des OSC et des CT (régions et communes) à la mise en œuvre du PNDES. En autres suggestions, il est recommandé d'adopter un système d'élaboration allant du bas vers le haut, qui démarre par les communes, puis les régions vers le niveau central.

3.2. Analyse de la pertinence

Le PNDES 2016-2020 est issu du programme présidentiel et du diagnostic réalisé dans les différents secteurs. Il a pour vision "le Burkina Faso, une nation démocratique, unie et solidaire, transformant la structure de son économie pour réaliser une croissance forte et inclusive, au moyen de modes de consommation et de production durables".

Pour concrétiser sa vision, le PNDES se fixe comme objectif global de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social.

La réalisation de cette vision a conduit à la formulation d'orientations devant contribuer à générer la transformation structurelle. Ces orientations sont regroupées en trois axes stratégiques, à savoir : (i) Axe 1 : réformer les institutions et moderniser l'administration, (ii) Axe 2 : développer le capital humain, (iii) Axe 3 : dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

Les orientations du PNDES sont-elles en cohérence avec les aspirations des burkinabè et les engagements pris par le pays au niveau international ?

3.2.1. Analyse de la cohérence entre le PNDES et l'Etude Nationale Prospective (ENP) « Burkina 2025 »

En rappel, la vision de l'ENP Burkina 2025 comporte quatre (04) principales composantes que sont (i) la nation solidaire, (ii) la nation qui progresse, (iii) la nation de justice et (iv) la nation qui consolide son respect sur la scène internationale.

L'annexe 1 établit la cohérence entre les pistes de stratégies identifiées pour chacune des composantes de l'ENP Burkina 2025 et le PNDES.

Il ressort de cette analyse de cohérence qu'il y a un très bon niveau de concordance entre les pistes de stratégies énoncées par l'ENP Burkina 2025 en relation avec chaque dimension de la vision et les orientations et effets du PNDES. En effet, environ 80% des orientations de l'ENP sont bien pris en charge par le PNDES. Ces dimensions concernent notamment la solidarité nationale, l'éducation, la santé, les infrastructures économiques, la lutte contre l'insécurité, l'accès aux financements, l'accès aux facteurs de production, l'accès aux technologies, etc.

Pour la composante « la nation solidaire », les éléments dont la prise en compte pourrait être améliorée concernent surtout le volet « unité nationale ». Bien que le PNDES évoque la question de la cohésion sociale au niveau de l'effet « EA 1.1.1 : la démocratie, les droits humains, la justice et la paix », les stratégies pour aboutir à cette cohésion sociale ne sont pas précisées. Aussi, les pistes de stratégies de l'ENP Burkina 2025 pour favoriser l'unité nationale n'apparaissent pas clairement. Il s'agit de « l'intégration et la mobilisation nationales⁸ », « la promotion des valeurs communes⁹ », « la lutte contre les forces centrifuges », « la lutte contre les féodalités rétrogrades », "la participation de toutes les catégories ou groupes sociaux (femmes, enfants, personnes âgées) aux processus de prise de décisions.

Pour la nation qui progresse, la promotion des produits locaux n'apparaît pas de manière précise même si certaines actions prévues dans l'axe 3 (amélioration des circuits de commercialisation des produits sur le marché national, amélioration de la qualité des produits nationaux, la définition de normes de qualité) peuvent y contribuer. Aussi, « la promotion de l'expertise nationale à l'intérieur comme à l'extérieur du pays » prônée par l'ENP Burkina 2025 ne semble pas prise en compte par le PNDES.

⁸ L'intégration et la mobilisation nationales consistait à amener les Burkinabè à dépasser les identifications communautaires primaires, celles des clans et tribus d'origine, pour s'associer à la construction de la nouvelle société, celle confrontée à la mondialisation et à ses multiples défis.

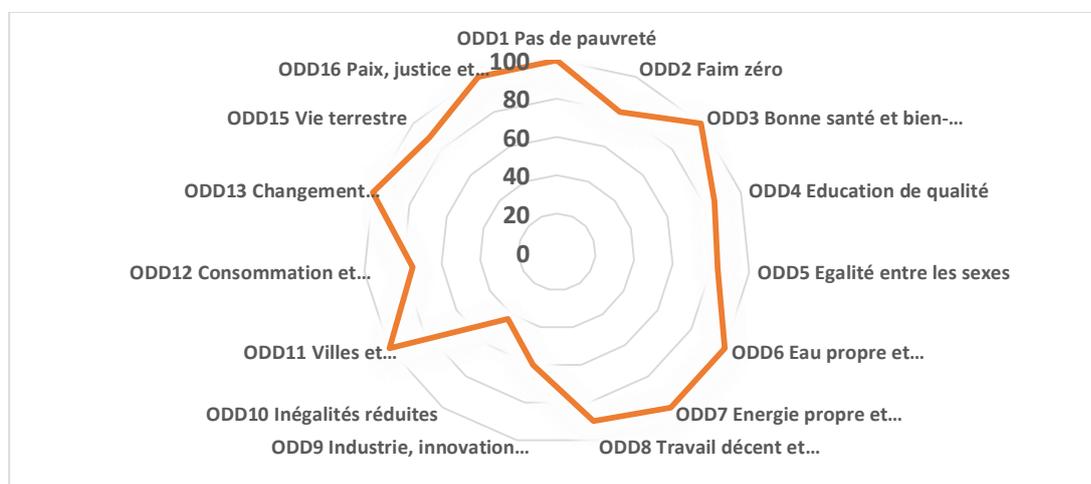
⁹ Quant à la promotion des valeurs communes, elle devrait permettre aux Burkinabè d'être socialisés à leurs propres valeurs de manière à se (re)connaître eux-mêmes et (pour) s'ouvrir aux autres et s'enrichir de leurs expériences tout en les enrichissant les leurs. L'école devrait être le creuset de cette socialisation.

Pour la nation qui consolide son respect sur la scène internationale, précisément au niveau de la gouvernance politique, la dimension « liberté d’expression et d’organisation » n’est pas perceptible dans le PNDES.

3.2.2. Analyse de la cohérence entre le PNDES et les Objectifs de Développement Durable (ODD)

Une part importante des cibles ODD est prise en compte dans le PNDES. Le Burkina Faso a mené, avec l’appui du système des Nations Unies, une évaluation rapide intégrée¹⁰(RIA) du degré de prise en compte des cibles ODD dans le PNDES. Les résultats du RIA montrent que 89 cibles des ODD sur un total de 100 considérées dans l’analyse, sont reflétées dans le PNDES et les politiques et stratégies sectorielles¹¹. Toutefois, ce sont 42 cibles qui ont été priorisées. Le graphique 8 ci-dessous donne un aperçu visuel de lacunes existantes. Celles-ci sont plus importantes pour l’ODD10 sur l’inégalité (40% de couverture) ; l’ODD9 sur l’industrie, innovation et infrastructure (60% de couverture) ; les ODD2 sur la faim « zéro » et ODD12 sur la consommation et production responsables avec une couverture proche de 80%.

Graphique 8 : Alignement du PNDES aux cibles ODD



Source : MINEFID, 2018¹²

Il ressort également de l’évaluation RIA qu’un certain nombre de cibles ODD ne sont pas prises en charge dans le PNDES. Il s’agit des neuf (09) cibles présentes dans l’encadré suivant.

¹⁰ L’évaluation rapide intégrée ou RIA - Rapid Integrated Assessment par son sigle en anglais- est un outil développé par le Groupe de Développement des Nations Unies (UNDG) pour appuyer l’intégration du Programme 2030 et les ODD dans les politiques nationales de développement.

¹¹ Les 43 cibles relatives aux moyens de mise en œuvre sous chaque ODD, ainsi que les 19 cibles ODD 17 sur le partenariat ne sont pas incluses dans l’analyse RIA. Les 7 cibles relatives à l’ODD 14 (vie aquatique) ont aussi été exclues compte tenu que le Burkina Faso est un pays sans littoral.

¹² MINEFID (2018) MAPS, Feuille de route pour la mise en œuvre du PNDES et l’atteinte des ODD au Burkina Faso

Encadré 1 : Les cibles ODD n'ont prises en compte par le PNDES

- Cible 5.4 - Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national.
- Cible 8.4 - Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière.
- Cible 9.2 - Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.
- Cible 9.4 - D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.
- Cible 10.1 - D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.
- Cible 10.3 - Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière
- Cible 10.4 - Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.
- Cible 10.5 - Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles.
- Cible 12.3 - D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.
- Cible 12.7 - Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.
- Cible 16.8 - Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial.

Source : MINEFID, 2018¹³

Aussi, les focus group réalisés ont révélé à 100% (toutes les régions et tous les groupes d'acteurs) la pertinence du PNDES par rapport aux besoins des populations dans les différentes localités aussi bien au niveau des administrations déconcentrées, des CT que des OSC.

Au regard de ces résultats, il ressort que le PNDES est pertinent, car il reflète les besoins des populations, et est cohérent avec les référentiels nationaux (Burkina 2025) et internationaux (ODD).

¹³ MINEFID (2018) MAPS, Feuille de route pour la mise en œuvre du PNDES et l'atteinte des ODD au Burkina Faso

3.3. Analyse de la cohérence du PNDES

⇒ Cohérence du cadre de résultat

Bonne cohérence d'ensemble et effort de structuration du cadre de résultat selon l'approche gestion axée sur les résultats (GAR). Un grand effort a été fait pour assurer la cohérence entre les axes et objectifs stratégiques, entre les objectifs stratégiques et les effets ainsi qu'entre les effets et les indicateurs.

La réalisation des trois (03) axes joue de manière complémentaire afin de dynamiser l'économie nationale, créer des emplois et réduire les inégalités. En effet, l'axe 1 « réformer les institutions et moderniser l'administration » devrait permettre de créer les conditions de stabilité (paix, sécurité, macroéconomique, etc.) et d'efficacité de l'administration publique (centrale, déconcentrée et locale) indispensables à l'exercice de toute activité. L'axe 2 « développer le capital humain », en améliorant les capacités humaines (santé, éducation, ...) et en les adaptant aux besoins de l'économie va actionner avec l'axe 3 « dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois » pour l'accélération d'une croissance stable, durable et équitable.

Toutefois, la formulation de l'axe 3 « dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois » donne l'impression que sa seule action suffit à la création d'emplois. C'est plutôt la conjonction des trois axes qui contribuera à accélérer l'économie et à créer durablement l'emploi.

La cohérence entre les objectifs stratégiques et leurs effets est également dans l'ensemble assurée. Les différents effets sont formulés de manière à contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques.

La cohérence entre les indicateurs et les cibles présentent un certain nombre d'insuffisances. Plusieurs indicateurs disposent de cibles sans valeur de référence, ce qui pose le problème de la méthodologie de fixation des cibles. Aussi, plusieurs indicateurs présentent des cibles trop optimistes qui ne peuvent pas être réalisées dans le temps imparti tenant compte des ressources disponibles et des capacités d'absorption de l'administration nationale.

Tableau 8 : Exemple de quelques cibles trop optimistes

Indicateurs	Valeurs 2015	2018	2020
Part des deux premiers produits d'exportation dans le total des exportations	85%	61%	65%
Part des produits manufacturés dans les exportations de biens (WDI)	10,6% (2014)	15%	20%
Quantité de viande exportée	88 tonnes	1 000 tonnes	2 000 tonnes
Coût du KWh d'électricité des hautes tensions (FCFA)	75	55	50
Nombre d'éco villages créés	0	500	2 000
Part du budget transférée au CT	4,65%	10%	15%

Source : PNDES, 2016

Pour le coût du KWH, bien la baisse souhaitée soit hautement salubre, au regard de son impact certain la compétitivité des entreprises et sur l'économie dans son ensemble, elle ne cadre pas avec avec les objectifs à moyen terme de la SONABEL, qui sont plutôt d'accroître la quantité d'énergie et la stabiliser.

Beaucoup d'efforts ont été faits pour améliorer la sélection des réformes stratégiques et des investissements structurants. Cependant, quelques insuffisances demeurent concernant la cohérence entre la MRSIS et les indicateurs de réalisation de l'effet. En effet :

- Certains réformes et investissements structurants programmés n'ont pas d'impact direct sur les indicateurs et leurs cibles.
- Pour certains effets assortis de cibles à atteindre, aucune action n'a été programmée pour assurer leur réalisation. C'est le cas de l'effet « EA 1.1.6 : l'administration publique est efficace et efficiente » pour lequel aucune action n'a été programmée de manière à permettre l'atteinte des cibles. C'est aussi le cas de l'effet « EA1.1.5 : les coopérations régionale et internationale sont améliorées ».

⇒ **Cohérence entre le PNDES, les politiques sectorielles et les Plans Locaux de Développement (PLD)**

La cohérence est assurée entre le PNDES et les politiques sectorielles. Toutes les politiques sectorielles ont été élaborées et mises en cohérence avec le PNDES. Seule la politique sectorielle de la défense et sécurité n'a pas été élaborée. L'option a été faite d'élaborer la politique nationale de sécurité.

Ce travail de cohérence a été facilité la Commission Nationale de Planification pour le Développement (CNPD), instance chargée de la validation de toutes les politiques en vue de s'assurer de leur cohérence interne et externe avant leur adption en conseil des Ministres.

Cependant, bien que la plupart des politiques sectorielles soient disponibles, leur élaboration n'a pas résolu les logiques d'intervention ministérielles. Ainsi, la synergie d'actions entre les ministères, visés par les secteurs de planification, est restée faible. Le projet d'appui au PNDES a engagé une étude sur « la normalisation des cadres logiques et des cadres sectoriels de mesure de la performance », avec l'appui de l'Union Européenne, qui devrait contribuer à améliorer la cohérence au sein des secteurs de planification et renforcer la synergie d'actions entre les ministères.

Les focus group ont révélé qu'au niveau local, tous les treize (13) Plan Régionaux de Développement (PRD) ont été actualisés et mis en cohérence avec le PNDES. Quant aux Plans Communaux de Développement (PCD), certains sont échus tandis que la plupart de ceux en cours de mise en oeuvre ne sont pas cohérents avec le PNDES. Au total, 21,25% des communes soit 75 communes sur 353 disposent de PCD en cohérence avec le PNDES. Les parts maximale et minimale sont respectivement de 31,25% pour la région du Nord et de 0% pour la région du Centre-Sud.

Tableau 9 : Situation des PCD cohérents avec le PNDES par région

N°	Régions	Nombre de communes	Nombre de communes disposant d'un PCD en cohérence avec le PNDES	Taux de réalisation (%)
1	Nord	32	10	31,25
2	Plateau Central	20	5	25,00
3	Centre-Nord	28	7	25,00
4	Sahel	26	6	23,08
5	Centre-Sud	19	0	0,00
6	Centre-Est	30	4	13,33
7	Est	27	3	11,11
8	Centre-Ouest	39	12	30,77
9	Boucle du Mouhoun	47	12	25,53
10	Hauts-Bassins	33	9	27,27
11	Sud-Ouest	28	3	10,71
12	Cascades	17	3	17,65
13	Centre	7	1	14,29
Moyenne		353	75	21,25

Source : A partir des données collectées auprès des DREP, 11 avril 2020.

Cette situation tient notamment au manque de ressources financières pour actualiser voire élaborer de nouveaux PCD et aussi à la décision prise par le Comité National de Pilotage (CNP) d'élaborer des contrats d'objectifs avec les Collectivités territoriales pour accélérer la mise en œuvre du PNDES au niveau local.

Cette idée, qui pourrait être saluée en raison du coût relativement élevé d'un renouvellement systématique de tous les plans locaux (PRD et PCD), n'a cependant pas abouti. En effet, juste quelques contrats d'objectifs, en générale 2 par régions, ont été signés à titre pilote, qui malheureusement n'ont pas pu être opérationnalisés en raison également de l'absence de ressources financières.

⇒ **Recommandations :**

- ⇒ Travailler à garantir la cohérence entre les capacités (humaines, financières) et les actions et effets programmées.
- ⇒ Approfondir la question de la mise en œuvre du plan national de développement au niveau local (région et communes). Les plans locaux de développement, cadre fédérateur d'intervention au niveau de la localité, pourraient garder leur périodicité habituelle et ne pas être révisés systématiquement pour les ajuster au nouveau plan de développement, en raison des coûts relativement importants dans un contexte de rareté des ressources. L'option des contrats d'objectifs pourrait être maintenue pour faciliter l'appui des collectivités à la mise en œuvre d'actions du PNDES qui ne seraient pris en compte dans les plans locaux en cours d'exécution.

⇒ Cohérence du cadrage macroéconomique et budgétaire

Les projections macroéconomiques (schéma de croissance) apparaissent très optimistes. Le taux de croissance a été maintenu au-dessus des 8% sur les quatre dernières années du PNDES (8,4% en 2017 ; 8,2% en 2018, 8,3% en 2019 et 8% en 2019). Une telle performance (stabilité) n'a jamais été réalisée par le Burkina Faso. Elle nécessite de parvenir à déconnecter la production agricole des cycles pluviométriques ; ce qui ne peut se réaliser immédiatement. Elle demande également de disposer d'une économie compétitive par rapport à la sous-région et au monde, capable d'attirer les Investissements Directs Etrangers (IDE).

Le schéma de financement, bien que cohérent avec les ambitions affichées, ne tient pas suffisamment compte du contexte et des capacités de mobilisation. Comme indiqué plus haut, le cadrage macroéconomique a été guidé par de fortes ambitions de croissance. La pression fiscale en pourcentage du PIB devrait passer de 15,9% en 2016 à 19,5% en 2017, soit un gain de 3,6 points en une année. Quant aux dépenses, elles devraient atteindre 35,7% du PIB en 2017 contre 26,1% en 2016, soit un gain de 9,6 points de PIB en une année. Le déficit budgétaire a été maintenu au-delà de la norme communautaire de 3% sur toute la période (4,0 en 2016, 5,6 en 2017 ; 5,0 en 2018 ; 4,5 en 2019 et 4% en 2020).

⇒ Dispositif organisationnel de mise en œuvre et du suivi-évaluation

Au niveau des acteurs de mise en œuvre, des efforts ont été faits pour prendre en compte tous les principaux acteurs de développement à savoir l'Etat, les collectivités territoriales, le secteur privé, les burkinabè de l'extérieur, la société civile et les PTF. Cependant, des acteurs importants n'ont pas été impliqués. En effet, le Parlement et le chef de file de l'opposition n'ont pas été pris en compte. Le rôle de ces composantes importantes de la société burkinabè devrait être clairement mentionné dans le PNDES, étant entendu qu'il s'agit du référentiel national de développement. Pour l'Assemblée, l'insuffisance est atténuée par la désignation de deux représentants au niveau du Comité National de pilotage (CNP).

En matière de suivi-évaluation du PNDES, le schéma du dispositif de suivi-évaluation, inspiré des plans de développement passés, devrait permettre un suivi-évaluation efficace car impliquant une diversité d'acteurs (les administrations, le secteur privé, les PTF, les OSC) aussi bien au niveau central, déconcentré que décentralisé. Quelques limites peuvent être cependant mises en évidence. Il s'agit notamment de la :

- non prise en compte du Parlement et de la Cour des Comptes dans le dispositif de suivi-évaluation., deux structures importantes dans l'évaluation des politiques publiques dans le cadre du budget programme ;
- non prise en compte des burkinabè de l'extérieur dans le dispositif de suivi-évaluation. En effet, de tous les acteurs de mise en œuvre cités dans le PNDES, seuls les burkinabè de l'extérieur ne sont pas pris en compte dans le dispositif de suivi-évaluation ; ce qui pose le problème de leur réelle implication et de la capitalisation de leurs actions (en termes de réalisation sociale, d'investissement privé, etc.) ;
- composition du Comité national de pilotage (CNP) qui comporte quelques limites. Le Décret n° 2017-0004/PRES/PM/MINEFID portant création, attributions, organisation et fonctionnement du dispositif de suivi et d'évaluation du Plan national de développement économique et social (PNDES) prévoit que les vice-présidents qui sont des ministres ne prennent part aux sessions du CNP qu'en l'absence des présidents des CSD ; dans la réalité, ils prennent pas aux sessions du CNP ;
- présidence des CSD qui ne tient pas compte de certaines réalités telles que la présence des ministres d'Etat.

IV. ANALYSE DE L'EFFICACITE DE LA MISE EN ŒUVRE A MI-PARCOURS DU PNDES

En rappel, le PNDES est composé de trois axes qui sont : (i) Axe 1 : réformer les institutions et moderniser l'administration, (ii) Axe 2 : développer le capital humain, (iii) Axe 3 : dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

Chacun des axes comporte des objectifs stratégiques, comprenant des effets mesurés par des indicateurs assortis de cibles.

4.1. Analyse du niveau d'atteinte des effets de l'Axe 1 : réformer les institutions et moderniser l'administration

Trois objectifs stratégiques constituent le premier axe du PNDES. Il s'agit de l'OS 1.1 : promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative, (ii) OS 1.2 : promouvoir la bonne gouvernance économique et (iii) OS 1.3 : renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale.

4.1.1. Appréciation du niveau d'atteinte de l'OS 1.1 : promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative

En rappel, cet objectif stratégique comporte sept effets attendus (EA), à savoir :

- (i) EA 1.1.1 : la démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés,
- (ii) EA 1.1.2 : la sécurité et la protection civile sont renforcées,
- (iii) EA 1.1.3 : la défense est renforcée,
- (iv) EA 1.1.4 : l'accès à l'information juste est assuré pour tous,
- (v) EA 1.1.5 : les coopérations régionale et internationale sont améliorées,
- (vi) EA 1.1.6 : l'administration publique est efficace et efficiente ;
- (vii) EA 1.1.7 : le système de redevabilité est développé à tous les niveaux.

4.1.1.1. Analyse du niveau de réalisation de l'Effet EA 1.1.1 : la démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés

⇒ Rappel des indicateurs retenus, valeurs de référence et cibles

Cet effet est mesuré par les indicateurs ci-après :

- La qualité globale des institutions nationales (CPIA) Country Policy and Institutional Assessment
- Le taux de mise en œuvre des recommandations de l'EPU (Examen périodique universel)
- Le rayon moyen d'accès à un tribunal de grande instance (en km)
- Le temps moyen de traitement d'une affaire civile
- Le temps moyen de traitement d'une affaire commerciale

⇒ Indicateurs retenus pour l'analyse de l'effet

L'appréciation de l'effet est faite à travers cinq (05) indicateurs d'effet dont les valeurs de référence, cibles et réalisations sont renseignées dans le tableau ci-après. Il s'agit de : (i) Qualité globale des institutions nationales (CPIA) Country Policy and Institutional Assessment, (ii) Taux de mise en œuvre des recommandations de l'EPU (Examen périodique universel) et (iii) Rayon moyen d'accès à un tribunal de grande instance (en km), (iv) Temps moyen de traitement d'une affaire civile (en mois) et (v) Temps moyen de traitement d'une affaire commerciale (en mois).

⇒ Principaux résultats atteints

Sur la base du niveau d'atteinte des indicateurs d'effet, le taux de réalisation de l'Effet est de 122,08%. Les principaux résultats atteints ainsi que les valeurs de référence et les valeurs cibles sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 10 : Taux de réalisation des indicateurs et l'Effet attendu EA1.1.1

Indicateurs d'effet	Val Réf	Cible 2018	Val réalisée	TR
Qualité globale des institutions nationales (CPIA) Country Policy and Institutional Assessment	3,6	4,5	3,6	0,00%
Taux de mise en œuvre des recommandations de l'EPU (Examen périodique universel)	35%	15%	11%	73,33%
Rayon moyen d'accès à un tribunal de grande instance (en km)	60,3	58	59	56,52%
Temps moyen de traitement d'une affaire civile (en mois)	2,21	2	1,21	476,19%
Temps moyen de traitement d'une affaire commerciale (en mois)	7,3	5	7,2	4,35%
EA 1.1.1 : la démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés				122,08%

Source : A partir des données du rapport de performance de 2018 de la mise en œuvre du PNDES

⇒ Analyse du niveau de réalisation

S'agissant du CPIA, il faut noter que cet important indicateur de mesure de la qualité globale de la gouvernance n'a pas connu d'amélioration durant les trois dernières années. Le pilier « Gestion et institutions du secteur public » a enregistré une baisse sur la période tandis que les autres sont restés constants.

Le tableau ci-après donne l'évolution de la note CPIA sur la période 2016 à 2018 par composante.

Tableau 11 : Notes CPIA du Burkina Faso par composante

Indicateurs Burkina Faso	2016	2017	2018
Gestion économique	3,8	3,7	3,7
Politiques monétaire et de change	4,0	4,0	4,0
Politique budgétaire	3,5	3,0	3,0
Politique et gestion de la dette	4,0	4,0	4,0
Politiques structurelles	3,5	3,5	3,5
Commerce	4,0	4,0	4,0
Secteur financier	3,0	3,0	3,0
Cadre réglementaire des entreprises	3,5	3,5	3,5
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,7	3,7	3,7
Égalité des sexes	3,5	3,5	3,5
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	4,0	4,0
Valorisation des ressources humaines	4,0	4,0	4,0
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,0	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	4,0	4,0	4,0
Gestion et institutions du secteur public	3,5	3,4	3,4
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	3,0	3,0
Qualité de la gestion budgétaire et financière	4,0	3,5	3,5
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,5	3,5
Qualité de l'administration publique	3,5	3,5	3,5
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,5	3,5	3,5
Note globale de la CPIA	3,6	3,6	3,6

Source : Rapports de la Banque mondiale sur l'évaluations des politiques et des institutions nationales (CPIA), 2016, 2017 et 2018

Au regard des faiblesses mises en évidence, les principales mesures suivantes ont été proposées par les évaluations CPIA.

Encadré 2 : Principales conclusions des évaluation CPIA

Dans la catégorie gestion et institutions du secteur public, il est demandé notamment la promotion d'une grande transparence des processus judiciaires, afin de renforcer la responsabilité et la confiance du public dans le système judiciaire et le renforcement de l'efficacité des mécanismes alternatifs de résolution des conflits dans le secteur public. A cela s'ajoute, le renforcement de la redevabilité publique à travers une meilleure efficacité des corps de contrôle pour la vérification systématique de tous les comptes publics, y compris ceux des collectivités locales et la publication des résultats.

Concernant la gestion économique, il est proposé d'améliorer le réalisme des projections budgétaires, de maîtriser la masse salariale pour créer l'espace fiscal en faveur des dépenses d'investissement et de transferts sociaux, d'améliorer la mobilisation de ressources intérieures, la gestion de la dette, etc.

Dans le secteur des politiques structurelles, il est noté une volonté politique du gouvernement d'améliorer l'environnement des affaires, mais le rapport pointe un impact timide sur les performances du pays dans les classements internationaux du fait des réformes mises en œuvre ces dernières années qui n'ont pas été profondes. D'où la proposition de plusieurs options tels que le renforcement du dialogue Etat/Secteur privé et la nécessaire implication du secteur privé dans le processus des réformes, l'accélération de la création des zones Economiques Spéciales prévues à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, etc.

Source : Banque mondiale

Le « Rayon moyen d'accès à un tribunal de grande instance (en km) » s'est amélioré passant de 60,3 km en 2015 à 59 km en 2018, soit un gain de 1,3 km. Ce progrès a été possible grâce à la réalisation et à l'ouverture en 2016 du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Koupéla et de la Cour d'appel de Fada N'gourma.

Cependant, la cible visée en 2018 (58 km) n'a pas été atteinte. En effet, les réalisations de TGI (TGI et MAC de Pô, TGI Ouaga II, TGI de Boulsa) prévus sur la période 2017-2018 ne sont pas encore achevés. Cette situation serait due aux difficultés rencontrées dans la passation des marchés (contestations), à l'indisponibilité des ressources en raison d'insuffisances budgétaires et à des incidents sur les sites. En fin décembre 2019, les travaux de construction du TGI de Pô démarrés en 2017 ont un taux d'exécution physique de 92%. Le taux d'exécution des travaux du TGI Ouaga II est de 90% et celui de Boulsa de 91%. L'achèvement de ces TGI devrait permettre d'améliorer sensiblement le rayon d'accès à un tribunal de grande instance.

Concernant la mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel, des efforts sont faits pour la mise en œuvre des recommandations comme en témoigne le tableau ci-dessous. Cependant, à partir de 2018, les cibles ne sont pas atteintes. Cette situation s'explique par le fait que le rapport final du Burkina Faso a été adopté par le Conseil des droits de l'homme en septembre en 2018 ; laissant peu de temps pour la mise en œuvre des nouvelles recommandations

Tableau 12 : Taux de réalisation des recommandations de l'Examen périodique universel

Année	Prévision	Réalisation
2016	75%	75%
2017	90%	92%
2018	15%	11%
2019	30%	27,17%

Sources : Rapports de performances CSD-JDH (2016, 2017, 2018, 2019)

Le temps moyen de traitement d'une affaire civile a dépassé la cible en raison des nombreux efforts réalisés par le gouvernement pour améliorer l'efficacité dans le traitement des dossiers. Il s'agit notamment :

- **Du renforcement des capacités techniques des acteurs judiciaires.** Au total, sur la période 2016-2019, 987 acteurs judiciaires ont été formés sur diverses thématiques notamment la technique de rédaction des décisions de justice, le contentieux des marchés publics, le management des juridictions et établissements pénitentiaires, les innovations des lois n°010 et 011 relatives respectivement à la Cour administrative d'Appel et aux tribunaux administratifs, le contentieux des ordres professionnels et de celui des structures de régulation, le contentieux fiscal, etc.
- **Du renforcement de l'effectif du personnel judiciaire** : en effet, sur la période 2016-2019, 178 magistrats, 859 Gardes de Sécurité Pénitentiaire (GSP), 350 greffiers et 66 personnel des Droits Humaines (DH) ont été recrutés.
- **Du renforcement des capacités matérielles des juridictions de proximité que sont les TD/TA ;**
- **De la relecture de textes législatifs notamment en matière civile et commerciale en vue d'améliorer le traitement des dossiers de justice ;** ce qui a permis d'adopter des textes plus adaptés. Il s'agit notamment de (i) loi 015- 2019 portant organisation judiciaire au Burkina Faso qui a été promulguée suivant le décret n°2019-0527/PRES du 31 mai 2019, (ii) la loi 021-2019/AN portant statut des Notaires, adoptée par l'Assemblée Nationale en sa séance

du 07 mai 2019, (iii) la prise des textes d'application de la loi n°054-2017/AN portant réglementation de la profession d'huissier de justice adoptée le 05 décembre 2017, (vi) l'adoption par l'Assemblée nationale le 29 mai 2019 de la loi n°040-2019/AN portant code de procédure pénale et promulguée suivant le décret n°2019-0671/PRES du 24 juin 2019.

La faible réalisation du temps moyen de traitement d'une affaire commerciale est un signe de la persistance de la faiblesse des ressources humaines et de la faible informatisation des services.

⇒ **Recommandations**

- ✓ Accélérer la construction des TGI en cours de réalisation ;
- ✓ Poursuivre le renforcement de la capacité des acteurs en matière de passation des marchés ;
- ✓ Promouvoir la transparence dans les processus judiciaires afin de renforcer la responsabilité et la confiance du public dans le système judiciaire ;
- ✓ Renforcer l'efficacité des mécanismes alternatifs de résolution des conflits dans le secteur public ;
- ✓ Renforcer les capacités des corps de contrôle pour une vérification systématique de tous les comptes publics ;
- ✓ Maîtriser les dépenses courantes pour créer de l'espace budgétaire au profit des investissements ;
- ✓ Renforcer la mobilisation des ressources internes et la gestion de la dette ;
- ✓ Assurer une meilleure implication du secteur privé dans les réformes sur le climat des affaires

4.1.1.2. Analyse de l'Effet Attendu EA 1.1.2 : la sécurité et la protection civile sont renforcées

⇒ **Rappel des indicateurs retenus, valeurs de référence et cibles**

Trois indicateurs ont été retenus dans le PNDES pour apprécier cet effet : (i) l'accroissement du taux de couverture des régions en plan ORSEC (ii) le taux de maillage du territoire national en services de sécurité opérationnels et (iii) la réduction du Ratio agent de sécurité / population.

⇒ **Indicateurs retenus pour l'analyse de l'effet**

Les deux premiers indicateurs ont été utilisés pour analyser le niveau d'atteinte de cet effet.

⇒ **Principaux résultats atteints**

Le taux de réalisation de l'Effet attendu est de 125,79%. Tous les trois indicateurs d'effets retenus ont été réalisés au-delà des cibles prévues par le PNDES. Le tableau suivant en donne les détails.

Tableau 13 : Taux de réalisation des indicateurs et l'Effet attendu EA1.1.2

Indicateurs d'effet	Val Réf	Cible 2018	Val réalisée	TR
Taux de couverture des régions en plan ORSEC	53%	78%	84,61%	126,44%
Taux de maillage du territoire national en services de sécurité opérationnels	56,80%	64%	66%	125,14%
Ratio agent de sécurité / population (norme : 1 pour 400 habitants)	1 pour 948 habitants	1 pour 930 habitants	1 pour 729 hbts	-
EA 1.1.2 : la sécurité et la protection civile sont renforcées				125,79%

Source : Groupement de cabinet Ipsos Conseils/ Institut Develop, 2020

⇒ **Analyse du niveau de réalisation**

Le Taux de maillage du territoire national en services de sécurité opérationnels a atteint 66% en 2018 dépassant la cible de 64%. En 2019, ce taux a été porté à 68,38%. La réalisation de la cible en termes de maillage du territoire national en services de sécurité opérationnels est liée à la construction de postes de défense et de sécurité. Il s'agit entre autres de la construction :

- de trois (03) brigades territoriales de gendarmerie à Foutouri (région de l'Est) ; à Ouo (région des Cascades) et à Tchériba (région de la boucle du Mouhoun) ;
- de 08 Commissariats de police de districts (CPD).

Tableau 14: Les CPD construits entre 2016 et 2018

N°	Localisation
01	Tankougounadié
02	Déou
03	Seytenga
04	Arbinda
05	Titabé
06	Kain
07	Baraboulé
08	Tongmael

Source : CSD Défense et sécurité

De nombreuses infrastructures en cours de réalisation connaissent des retards plus ou moins importants en raison de (i) : la situation sécuritaire elle-même, (ii) de l'indisponibilité des crédits budgétaires et (iii) de la défaillance des entreprises en charge de la réalisation des travaux.

Tableau 15: Etat des CPD en construction dans les régions du Sahel et du Nord

N°	Localisation	Montant de l'attribution (en FCFA)	Source de financement	Taux d'exécution physique	Taux d'exécution financière
01	Thiou	193 188 529	ED	95%	62,65%
03	Déou	188 189 121	ED	100%	100%
04	Falangountou	200 000 000	Budget Etat	80%	100%
06	Banh	157 820 983	Budget Etat	95%	90%
08	Gorgadji	159 168 309	Budget Etat	95 %	43%
09	Titabé	PM	Projet Japonais	100 %	ND
Mur de clôture CPD Kain		44 237 020	ED	15%	00%

Source : CSD Défense et sécurité

Tableau 16: Etat des BT en construction

<i>N° d'ordre</i>	<i>Localisation</i>	<i>Montant de l'attribution (FCFA)</i>	<i>de Source de financement</i>	<i>Taux d'exécution physique</i>	<i>Taux d'exécution financière</i>
02	<u>Samorogouan</u>	185 039 305	Budget Etat	80%	77,85%
03	<u>Gorgadji</u>	166 000 000	UE	42%	42,4%
04	<u>Seytenga¹⁴</u>	166 000 000	UE	-	-
05	<u>Sampelga</u>	166 000 000	UE	25%	0%
06	<u>Pobe-Mengao</u>	150 000 000	ED	62%	61,62%
07	<u>Diguel</u>	730 667 955	UE	26%	0%
08	<u>Déou¹⁵</u>	166 000 000	UE	-	

Source : CSD Défense et sécurité

Le ratio agent de sécurité par population est ressorti à 1 pour 729 habitants en amélioration par rapport à la cible de 1 pour 930 habitants. A fin 2019, le ratio est ressorti à 1 agent pour 690 habitants. La réalisation de la cible « Ratio agent de sécurité/population » est liée au recrutement effectué en vue du renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité en ressources humaines.

Sur la période 2016-2018, un total de 7 600 agents a été recruté au profit des forces de sécurité à raison de 50,27% pour la police nationale, de 29,45% pour la gendarmerie nationale, de 9,94% pour les GSP et de 5,24% pour les brigades des sapeurs-pompiers.

Cependant, l'atteinte de la cible ne doit pas faire ignorer que le Burkina Faso reste nettement en dessous de la norme qui est de 1 agent de sécurité pour 400 habitants.

Dans le but de renforcer la situation sécuritaire pour faire face à la menace terroriste, l'Etat s'est doté en 2019 d'une politique de sécurité nationale qui propose une vision globale et holistique de la sécurité. Il restera son opérationnalisation qui passe par l'élaboration d'une stratégie de sécurité nationale et des stratégies sectorielles. En attendant d'avoir une meilleure vue sur la suite, il y a risque que l'élaboration de politiques sectorielles de cette politique de sécurité nationale vienne allourdir le dispositif national de planification, qui peine déjà à être mis en œuvre du fait de la modestie des ressources, en témoigne la difficulté notamment des communes à disposer de leur PCD (en rappel 21,25% des communes disposent d'un PCD cohérent avec le PNDES). Aussi, ce schéma est déjà en contradiction avec la loi n°034-2018/AN du 27 juillet 2018 portant pilotage et gestion du développement qui prévoit une organisation en trois grands blocs : études exploratoires, planification stratégique, planification opérationnelle. Cet ensemble est structuré dans le schéma suivant. Ainsi, cette étude ne rentre pas le schéma prévu.

¹⁴ Le projet de construction de la BT Seytenga a été abandonné suite à un réaménagement qui a revu les devis à la hausse pour apporter la protection nécessaire aux bâtiments en raison de la situation sécuritaire.

¹⁵ Le projet de construction de la BT de Déou a été abandonné au profit du renforcement du Poste de Commandement de Diguel.

Schéma 1 : Structuration du schéma national de la planification



Source : Decret n° 2018-0775/PRES promulguant la loi n° 034-2018/AN du 27 juillet 2018 portant pilotage et gestion du développement

Malgré tous les efforts consentis par le gouvernement pour le renforcement des capacités matérielles et humaines des forces de défense et de sécurité, des insuffisances demeurent notamment en terme de prise en charge des forces de défense et de sécurité sur le terrain, de qualité du matériel, de la prise en charge sanitaire des victimes et de leurs ayants-droit.

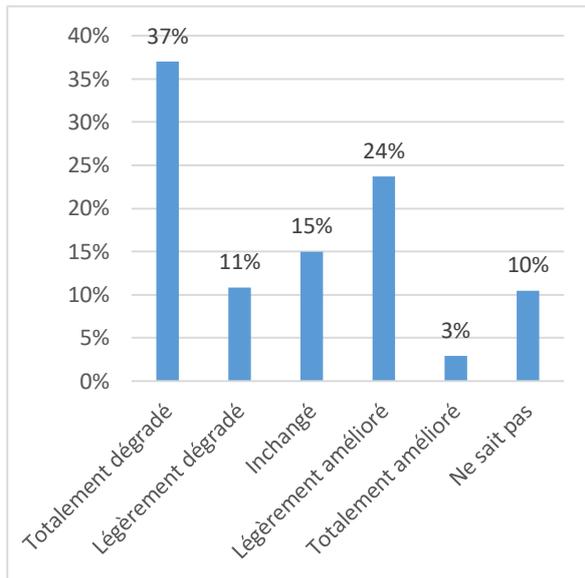
En vue de mieux comprendre les difficultés et proposer des solutions idoines, l'Assemblée Nationale a lancé en début d'année 2020 une mission d'information sur « la gestion des crédits alloués à la lutte contre l'insécurité et le système de motivation des hommes sur le terrain ». Cette mission vise d'une part à apprécier l'utilisation faite des crédits alloués aux départements de la défense nationale et de la sécurité dans le cadre des acquisitions des équipements, des biens et services, de la prise en charge sanitaire des femmes et hommes engagés au front, de la prise en charge des orphelins et veuves de guerre, et d'autre part à s'informer sur le système de motivation des forces de défense et de sécurité engagées dans la lutte contre le terrorisme.

L'analyse du contexte a montré une accentuation des attaques terroristes particulièrement des certaines régions. Cette dégradation de la situation sécuritaire ressort clairement au niveau des populations. En effet, l'enquête de perception réalisée dans les différentes régions du pays met en évidence une dégradation de la situation sécuritaire. Près de la moitié de la population nationale (48%) a indiqué que la situation sécuritaire s'est légèrement dégradée ou totalement dégradée contre 24% de la population qui ont perçu une légère amélioration. La perception des populations des zones urbaines sur l'aggravation de la sécurité (48%) est relativement élevée que celle des populations des zones rurales (36%).

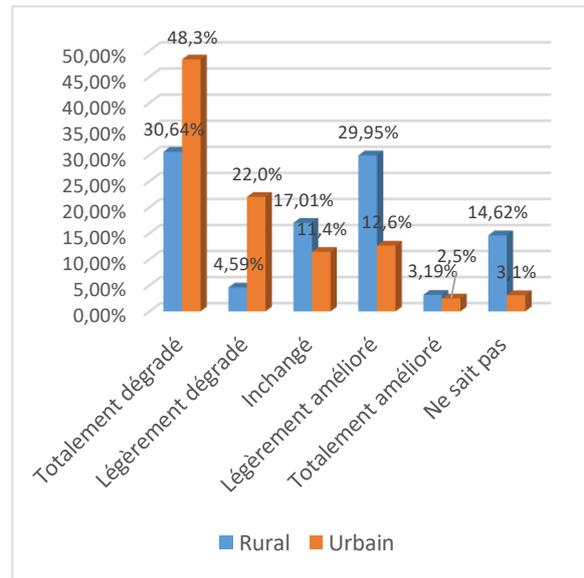
En effet, la quasi-totalité des populations de la région de l'Est pensent que la sécurité s'est totalement dégradée comparée à leur situation d'il y a 3 ans.

Les graphiques suivants présentent la perception des populations de l'évolution de la situation sécuritaire par rapport à la situation d'il y a trois ans (au niveau national et selon le milieu de résidence).

Graphique 9 : Perception de la population de la situation sécuritaire par rapport à celle d'il y a trois ans



Graphique 10 : Perception de la population de la situation sécuritaire par rapport à celle d'il y a trois ans, selon le milieu de résidence



Source : Groupement de cabinets IPSO Conseils & Institut Develoop, 2020

Les principales manifestations de la dégradation de l'insécurité évoquées par les populations sont (i) les multiples attaques terroristes contre les forces de défense et de sécurité ainsi que les civils, (ii) les conflits intercommunautaires, (iii) les braquages violents et attaques sur les routes, et (iv) les vols dans les concessions.

Les principaux facteurs explicatifs de cette dégradation mis en évidence par les populations sont notamment (i) l'absence de défense et de sécurité dans certaines localités, (ii) l'absence de postes de sécurité de proximité dans la zone, (iii) l'absence de collaboration avec les Forces de Dépenses et de Sécurité (FDS), (iv) l'installation des groupes d'auto-défense.

Recommandations

- ✓ Assurer la cohérence entre les outils de planification en lien avec la loi sur le pilotage du développement ;
- ✓ Prendre les dispositions pour achever rapidement les postes de défense et de sécurité en construction,
- ✓ Poursuivre le recrutement en vue de la réalisation de la norme de 1 agent pour 400 habitants.
- ✓ Renforcer la collaboration entre les forces de défense et de sécurité ;
- ✓ Opérationnaliser la politique nationale de défense et de sécurité ;
- ✓ Mettre en œuvre les recommandations de la mission d'information de l'Assemblée Nationale sur la gestion des crédits alloués à la lutte contre l'insécurité et le système de motivation des hommes sur le terrain.

4.1.1.3. Analyse de l'EA 1.1.3 : la défense est renforcée

⇒ **Rappel des indicateurs retenus, valeurs de référence et cibles**

L'indicateur d'effet retenu dans le PNDES est « taux de réalisation des exercices terrains »

⇒ **Indicateurs retenus pour l'analyse de l'effet**

Le seul indicateur a été utilisé

⇒ **Principaux résultats atteints**

La cible a été dépassée en 2018 comme en 2017 et 2016 (plus de 100%).

⇒ **Analyse du niveau de réalisation**

Au-delà de l'indicateur retenu qui semble insuffisant pour capter les efforts fournis dans le cadre de la réalisation de cet effet, de nombreuses actions ont été menées en vue de renforcer la défense. Il s'agit notamment de l'adoption de la loi de programmation militaire en 2017 d'un coût global de 527 milliards de FCFA, du renforcement des capacités opérationnelles en matière de défense (moyens matériels et humains).

Cependant, comme déjà évoqué plus haut, plusieurs insuffisances sont évoquées notamment la qualité du matériel, la faible synergie d'actions entre les forces de défense de sécurité, l'insuffisance du matériel de communication sur le terrain, etc.

⇒ **Recommandations**

Voir recommandation des effets portant sur la sécurité

4.1.1.4. Analyse de l'EA 1.1.4 : l'accès à l'information juste est assuré pour tous

⇒ **Rappel des indicateurs retenus, valeurs de référence et cibles**

Trois indicateurs d'effet sont retenus : Il s'agit (i) du taux de couverture du territoire par la télévision nationale, (ii) du taux de couverture du territoire par la radio nationale et (iii) du taux de couverture du territoire national par la presse écrite publique.

• **Indicateurs retenus pour l'analyse de l'effet**

Tous les trois indicateurs ont été utilisés pour apprécier la réalisation de l'effet.

⇒ **Principaux résultats atteints**

L'Effet « l'accès à l'information juste est assuré pour tous » a été atteint avec un taux de réalisation de 214,73%, expliqué par tous les indicateurs qui ont été réalisés à plus de 100%.

Tableau 17 : Taux de réalisation des indicateurs et de l'Effet Attendu 1.1.4

<i>Indicateurs d'effet</i>	Val Réf	Cible 2018	Val réalisée	TR
Taux de couverture du territoire par la télévision nationale	53%	75%	96%	195%
Taux de couverture du territoire par la radio nationale	48%	64%	95,80%	298,75 %
Taux de couverture du territoire national par la presse écrite publique	51%	65%	72%	150%
EA 1.1.4 : l'accès à l'information juste est assuré pour tous				214,73 %

Source : Groupement de cabinet Ipsos Conseils/ Institut Develop, 2020

⇒ Analyse du niveau de réalisation

Cette performance enregistrée en 2018 a été grâce à plusieurs investissements réalisés sur la période 2016-2018. Il s'agit de :

- (i) l'ouverture de 03 RTB 2 en régions (RTB 2 Boucle du Mouhoun/Dédougou avec un rayon de couverture de 50 km, RTB 2 Nord/Ouahigouya avec un rayon de couverture de 50 km, etc.) et de la Radio rurale de Kaya avec un rayon de couverture de 70 km ;
- (ii) la construction et la mise en service de 29 stations de diffusion entrant dans le cadre des installations des équipements de la Télévision Numérique de terre (TNT) ;
- (iii) l'acquisition et installation de 14 émetteurs radios dont 07 pour la Radio rurale et 07 pour la Radio nationale ;
- (iv) la construction du bâtiment de la direction régionale des Editions Sidwaya à Dori ;
- (v) la subvention de 96 entreprises de presse privée à un coût global de 400 millions FCFA.

4.1.1.5. EA 1.1.5 : les coopérations régionale et internationale sont améliorées

⇒ Rappel des indicateurs retenus, valeurs de référence et cibles

Les indicateurs retenus pour cet effet sont : (i) le taux d'internalisation des textes communautaires ; (ii) la part contributive des Burkinabè de l'extérieur au PIB ; (iii) le taux d'évolution annuelle du volume de l'Aide Publique au Développement (APD) ; (iv) la proportion des avis de conformité émis par rapport aux nouveaux projets et programmes à financement extérieur.

⇒ Indicateurs retenus pour l'analyse de l'effet

Seul l'indicateur « taux d'évolution annuelle du volume de l'APD » a été pris en considération.

⇒ Principaux résultats atteints

Le taux de croissance de l'APD est ressorti à 30,70% pour une prévision 3% en 2018.

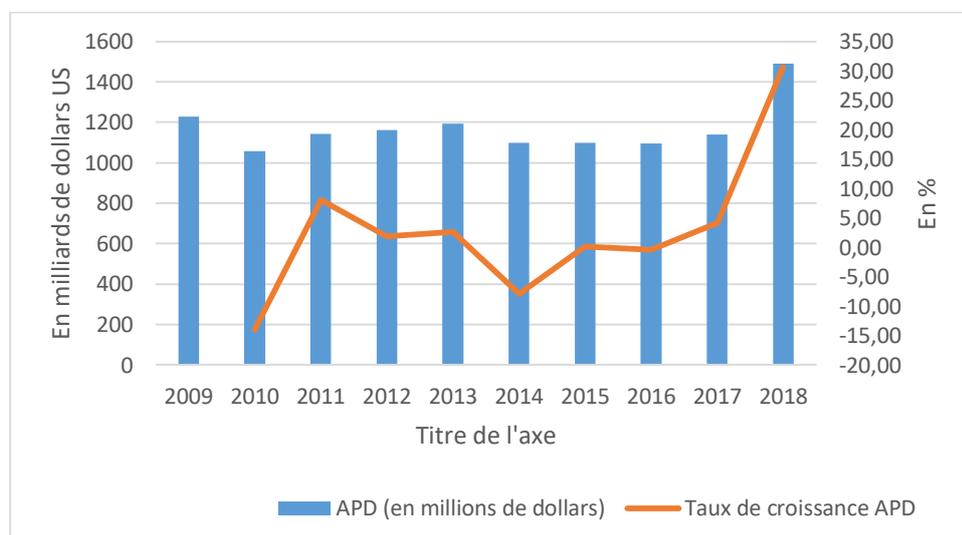
⇒ Analyse du niveau de réalisation

Selon le rapport sur la coopération au développement, en 2018, l'APD reçue par le Burkina Faso a atteint un niveau record après celui de 2009, en s'établissant à 1 489,19 millions de dollars US (827,96 milliards de FCFA) contre 1 139,64 millions de dollars US (663,11 milliards de FCFA) en 2017, soit un bond de 30,7%.

Cette hausse exceptionnelle de 30,7% constatée en 2018 s'expliquerait notamment par la concrétisation des engagements pris par les partenaires à l'occasion de la conférence de Paris de décembre 2016 sur le financement du PNDES. En outre, les mesures prises par le Gouvernement pour alléger les procédures d'exécution des marchés publics et les efforts consentis par l'ensemble des acteurs de la chaîne des dépenses publiques dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement ont également favorisé la hausse des décaissements en 2018.

Cependant, on peut noter que l'APD a été caractérisée dans son ensemble par son instabilité et sa stagnation à la baisse, avant sa relance en 2018.

Graphique 11 : Evolution de l'APD de 2009 à 2018 (en millions de dollars US)



Source ; Rapport RCD, DGCOOP 2019.

4.1.1.6. Analyse de l'Effet Attendu 1.1.6 : l'administration publique est efficace et efficiente

⇒ Rappel des indicateurs retenus, valeurs de référence et cibles

Les indicateurs retenus dans le PNDES pour cet effet sont au nombre de quatre (04). Ce sont (i) le niveau de satisfaction des usagers/clients, (ii) le degré de délégation de pouvoir aux chefs de circonscription administrative, (iii) le degré de délégation de crédit aux chefs de circonscription administrative et (iv) le taux d'OSC suivis.

⇒ Indicateurs retenus pour l'analyse de l'effet

Tous les quatre indicateurs ont été utilisés pour apprécier le niveau d'atteinte de l'effet sauf Niveau de satisfaction des usagers / clients.

⇒ Principaux résultats atteints

Le taux de réalisation de l'effet attendu ressort à 4,6%. Ce niveau de réalisation s'explique par les faibles performances au niveau de la délégation de pouvoir et de la délégation de crédit aux chefs de circonscription administrative ainsi que le suivi des OSC. Le taux de satisfaction des usagers/clients a quant à lui, dépassé la cible prévue.

Tableau 18 : Taux de réalisation des indicateurs et de l'Effet Attendu 1.1.6

Indicateur d'effet	Val Réf	Cible 2018	Val réalisée	TR
Niveau de satisfaction des usagers / clients	ND	50%	58,60%	ND
Degré de délégation de pouvoir aux chefs de circonscription administrative	2/23	15/23	2/23	0,0%
Degré de délégation de crédit aux chefs de circonscription administrative	1/23	15/23	2/23	7,14%
Taux d'OSC suivis	20%	50%	22%	6,67%
Effet Attendu : l'administration publique est efficace et efficiente				4,6%

Source : Groupement de cabinet Ipsos Conseils/ Institut Develop, 2020

⇒ Analyse du niveau de réalisation

Le bon résultat au niveau de la satisfaction des usagers / clients est favorisé par la modernisation des administrations publiques amorcée depuis un certain nombre d'années notamment au niveau de la mobilisation des ressources, de l'organisation des concours directs, de la production des actes des travailleurs, etc. Cela est aussi favorisé ces dernières années par l'adoption et la mise en œuvre du plan d'actions 2017-2019 du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO). Aussi, l'Etat a adopté la Stratégie nationale de promotion de la bonne gouvernance 2018-2027 et son premier plan d'actions opérationnel 2018-2020 ainsi que le guide d'évaluation de la performance des structures de l'Administration publique et le décret N°2017-0625/PRES/PM/MFPTPS du 18 juillet 2017 portant modalités d'évaluation de la performance des structures publiques, etc. La mise en œuvre de ces cadres de planification, de gestion et d'évaluation devrait certainement permettre une amélioration du service aux usagers.

En ce qui concerne le degré de délégation de pouvoir aux chefs de circonscriptions administratives et le degré de délégation de crédit, peu de changements sont intervenus depuis 2016. Cela pourrait s'expliquer notamment par le fait qu'aucune action dans le PNDES ni dans la matrice des réformes stratégiques n'a été prévue pour permettre un quelconque changement des cibles fixées.

Les résultats des focus group ont révélé que les transferts de compétences sont assez opérationnels notamment dans le secteur de l'éducation, de la santé, de l'eau potable et assainissement etc. Cependant, les ressources financières et humaines restent insuffisantes. Pour les autres domaines, le transfert de compétences reste théorique et les ministères continuent de les exercer sur le terrain. A titre d'exemple, l'aménagement des pistes rurales relève de la région mais cette compétence est entièrement exercée par le ministère des infrastructures. Selon ces acteurs, la décentralisation ne peut être effective si l'Etat central continue à exercer des compétences dévolues aux collectivités territoriales et si des ressources financières et humaines suffisantes ne sont pas mises à disposition des collectivités.

Quant au faible taux en matière de suivi des OSC, il s'expliquerait par la faiblesse des ressources qui limite le taux de couverture du suivi.

Recommandations

- ⇒ Rendre effectif les transferts des compétences dans les domaines encore transférés prévues dans les textes et assortir des transferts de la mise à disposition des moyens (ressources humaines et financières) ;
- ⇒ Mettre en œuvre les cadres de planification, de gestion et suivi-évaluation de la gouvernance au niveau de la fonction publique adoptés récemment. Il s'agit notamment de la stratégie nationale de promotion de la bonne gouvernance 2018-2027 et son premier plan d'actions opérationnel 2018-2020, le guide d'évaluation de la performance des structures de l'Administration publique et le décret N°2017-0625/PRES/PM/MFPTPS du 18 juillet 2017 portant modalités d'évaluation de la performance des structures publiques.

4.1.1.7 : Analyse de l'EA 1.1.7 : le système de redevabilité est développé à tous les niveaux

⇒ Rappel des indicateurs retenus, valeurs de référence et cibles

Trois indicateurs sont retenus dans le PNDES pour cet indicateur : (i) L'Indice sur le Budget Ouvert (IBO), (ii) l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) et (iii) l'Indice Ibrahim pour la gouvernance en Afrique.

⇒ Indicateurs retenus pour l'analyse de l'effet

Pour l'analyse de l'effet, seulement l'IBO n'est pas pris en compte pour faute de données disponibles.

⇒ Principaux résultats atteints

Le taux de réalisation de l'effet relatif à l'effet « système de redevabilité est développé » est de 78,88%. Le tableau suivant en donne les détails.

Tableau 19 : Taux de réalisation des indicateurs et de l'Effet Attendu 1.1.7

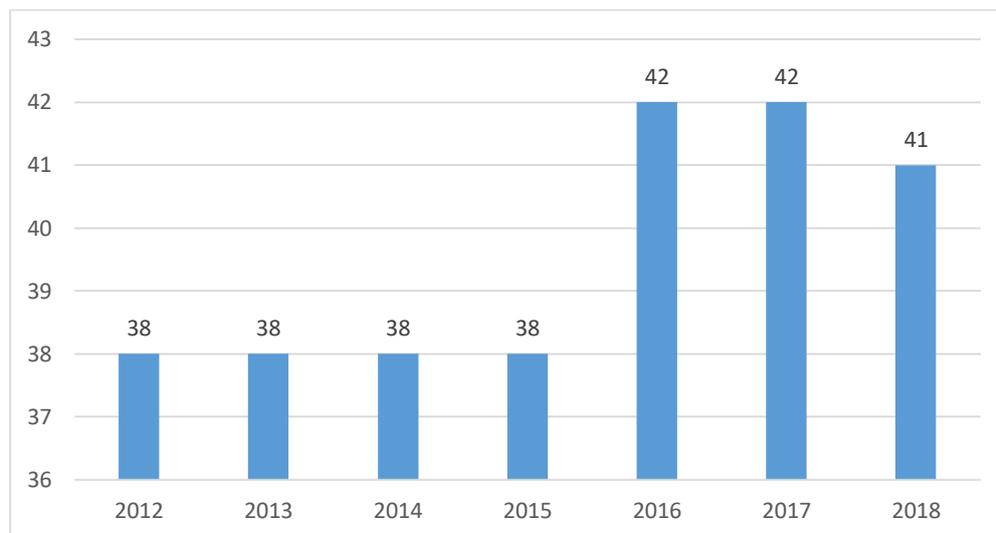
Indicateur d'effet	Val Réf	Cible 2018	Val réalisée	TR
Indice sur le Budget Ouvert (IBO)	43/100	50/100	ND	ND
Indice de perception de la Corruption (IPC)	38	42	41	75,00%
Indice Ibrahim pour la gouvernance en Afrique	52,2	58	57	82,76%
<i>EA 1.1.7 : le système de redevabilité est développé à tous les niveaux</i>				78,88%

Source : A partir du rapport de performance 2018 du PNDES

⇒ Analyse du niveau de réalisation

Concernant l'indice de perception de la corruption (IPC), le Burkina Faso a atteint en 2018 un score de 41 sur 100 pour une cible de 42/100. Ce résultat constitue une baisse d'un point par rapport à 2017, faisant perdre au pays 4 places dans le classement mondial.

Graphique 12 : Evolution de l'indice IPC du Burkina Faso de 2012 à 2018



Source : Transparency international¹⁶

Cette baisse qui traduit une hausse de la corruption, en cohérence avec les rapports du Réseau National de la Lutte Anti-Corruption (RENLAC), met également en évidence une détérioration de la perception de la corruption depuis 2017.

Cependant sur la période 2016-2018, en matière de lutte contre la corruption, de nombreuses actions ont été menées. Il s'agit notamment :

- La finalisation des textes portant organisation et fonctionnement des structures de contrôle internes ;
- La réalisation d'audits dans les structures d'administration publiques. En 2017, 40 missions d'audits ont été conduites auprès de 11 communes, 6 structures administratives, 23 EPE et projets et programmes. En outre, 135 marchés ont été audités. Pour l'année 2018, ce sont 47 structures et 351 marchés publics qui ont été audités ;
- La sensibilisation du public sur les effets négatifs de la corruption ;
- La réalisation d'enquêtes sur les malversations ;
- L'adoption de trois (03) décrets d'application de la loi anti-corruption. Il s'agit (i) du décret n°2016-514/PRES/PM/MJDHPC portant fixation du seuil des dons, cadeaux et autres avantages en nature non soumis à déclaration et les modalités de remise à l'autorité des dons, cadeaux et avantages en nature soumis à déclaration, (ii) du décret n°2016-470/PRES/PM/MJDHPC portant procédures et délai de transmission des déclarations d'intérêt et de patrimoine à l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption et (iii) du décret n°2016-465/PRES/PM/MJDHPC portant fixation du seuil relatif au délit d'apparence.

La hausse de la perception de la corruption malgré ces réformes et actions est liée notamment aux multiples cas de corruption relevés par la presse et par les différents corps de contrôle et le sentiment d'absence de suites aux recommandations formulées dans ces rapports.

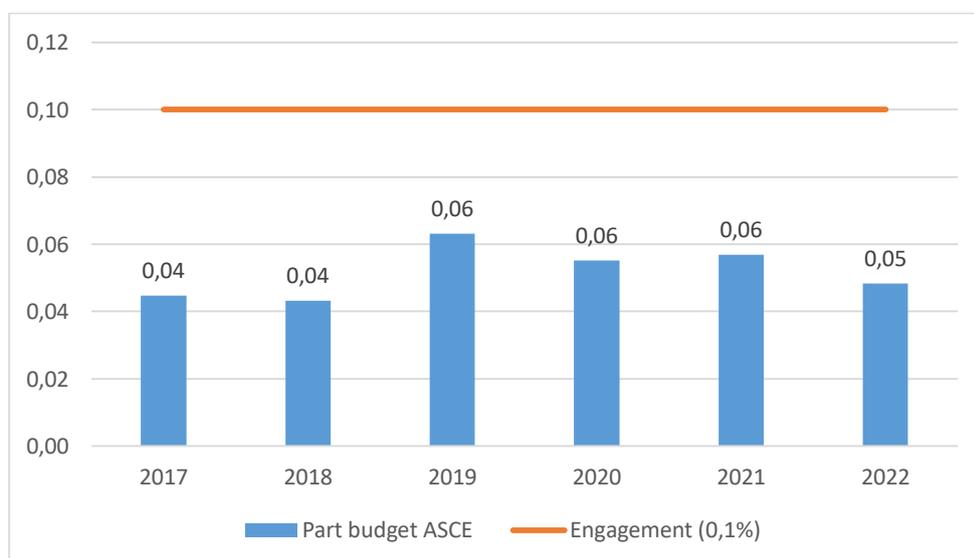
Aussi, la hausse de la corruption serait liée notamment à la faiblesse de l'action des corps de contrôle notamment l'ASCE. Cette situation est due à plusieurs facteurs notamment :

¹⁶ <http://www.transparency.org>

- la non adoption des decrets d'application de la loi organique n°082-2015/CNT portant attribution, composition, organisation et fonctionnement de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) ;
- l'insuffisance des ressources humaines qui ne permet pas de couvrir l'ensemble du pays et des domaines ;
- la faiblesse des ressources financières destinées au fonctionnement ; la loi organique N°082-2015/CNT portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de l'Autorite Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) dispose que le budget de l'ASCE ne peut être inférieur à 0,1% du budget national.

L'examen des budgets 2017, 2018, 2019 et 2020 montre que dans l'ensemble cette part n'est pas respectée. En moyenne, elle ressortirait à 0,05% sur la période 2017-2020 soit la moitié de l'engagement. En moyenne, le montant alloué au fonctionnement ressort à 1,29 milliard de FCFA sur la période. Cette situation ne permet pas d'assurer efficacement les sorties de contrôle et vérification tenant compte des dépenses de personnel (633,40 millions FCFA en 2020) et de fonctionnement classique (693,28 millions F CFA en 2020¹⁷) à prendre en charge.

Graphique 13 : Evolution de la part du budget de fonctionnement de l'ASCE-LC dans le budget total de l'Etat (dotations) de 2017 à 2022



Source : Loi de finances et DPBEP 2020-2022

Pour l'indice de la gouvernance Mo Ibrahim, l'encadré ci-après présente la situation détaillée

Encadré 3 : Analyse de l'évolution de l'indice de Mo Ibrahim pour la Gouvernance

L'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG) est un outil de mesure et de suivi des performances en matière de gouvernance dans les pays africains. Il est composé de cent (100) indicateurs regroupés en quatre (04) composantes et quatorze (14) volets. Les résultats du Burkina Faso s'expliquent notamment par les ceux au niveau des volets « Transparence et redevabilité » (+14,2), « Gestion publique » (+16,8) et « Environnement des entreprises » (+14,9).

La performance au niveau de la « Transparence et redevabilité », s'explique essentiellement par les résultats enregistrés au niveau des postes « Redevabilité du gouvernement et des agents publics » (+16,7), « Sanctions pour abus de pouvoir » (+14,3) et « Dispositifs anti-corruption » (+17,2). Toutefois, des efforts doivent être faits pour les postes « Accès à l'information financière et comptable des entreprises publiques » (-25,0), « Absence de corruption au sein du secteur public » (-9,4), « Absence de corruption au sein du secteur privé » (-9,8) et « Absence de favoritisme » (-5,9).

¹⁷ De ce montant, il faut isoler la part allouée au contrôle le cas échéant.

Concernant la « Gestion publique », les performances sont à mettre au crédit des postes « Services publics en ligne » (+6,8), « Mobilisation d'impôts et de recettes » (+3,8) et « Absence de bureaucratie et formalités administratives excessives pour les entreprises » (+16,6). Cependant, des efforts doivent être faits au niveau des postes « Diversification des exportations » (-3,6), « Gestion budgétaire et financière » (-7,6), « Equilibre budgétaire » (-3,7) et surtout « Politique budgétaire » (-21,4).

Quant à l'« Environnement des entreprises », les performances sont essentiellement expliquées par les postes « Absence de bureaucratie et formalités administratives excessives pour les entreprises » (+16,6), et « Satisfaction publique concernant la création d'emplois » (+18,1). Par contre, les postes « Absence de restrictions pour l'investissement étranger » (-3,4) et « Solidité des banques » (-32,9), sont à améliorer afin de relever plus le score du poste.

⇒ **Recommandations**

- Veiller au respect de l'engagement d'octroyer au moins 0,1% du budget de l'Etat à l'ASCE à partir de 2021 pour lui permettre de renforcer ses capacités humaines et logistiques en vue d'assurer une exécution efficace de ses missions ;
- Mettre en œuvre les recommandations des corps de contrôle notamment l'ASCE pour dissuader les actes de corruption.

4.1.2. Appréciation du niveau d'atteinte de l'OS 1.2 : promouvoir la bonne gouvernance économique

L'objectif stratégique 2 de l'Axe 1 comporte deux (02) effets attendus en l'occurrence l'effet attendu 1.2.1 : la planification, la gestion et le financement du développement sont efficaces et l'effet attendu 1.2.2 : l'environnement des affaires est plus incitatif et le secteur privé renforcé dans ses capacités d'initiative et de gestion.

4.1.2.1. Effet attendu 1.2.1 : la planification, la gestion et le financement du développement sont efficaces

⇒ **Rappel des indicateurs retenus, valeurs de référence et cibles**

Sept (7) indicateurs sont retenus dans le PNDES pour cet effet attendu. Ce sont (i) la proportion des référentiels de planification/programmation validés par la Commission Nationale de Planification pour le Développement (CNPDP), (ii) la proportion des départements ministériels appliquant le budget-programme, (iii) le taux de pression fiscale, (iv) le taux d'absorption des ressources, (v) le taux de prévisibilité de l'aide, (vi) la proportion des PTF appliquant la division du travail, (vii) la proportion des dossiers judiciaires sur la fraude, le faux et le blanchiment classés sans suite.

⇒ **Indicateurs retenus pour l'analyse de l'effet**

Pour l'analyse du niveau d'atteinte de l'effet, deux indicateurs n'ont pas été pris en compte. Il s'agit des indicateurs « Taux de prévisibilité de l'aide » et « Proportion des dossiers judiciaires sur la fraude, le faux et le blanchiment classés sans suite ».

⇒ **Principaux résultats atteints**

Le taux de réalisation de l'effet « la planification, la gestion et le financement du développement sont efficace » est de 91,42% à fin décembre 2018. Cette bonne performance s'explique par la réalisation du renforcement de la planification, l'amélioration de la gestion et du financement du développement économique.

Tableau 20 : Détermination du taux de réalisation des Effets attendu 1.2.1

Indicateurs d'effet	Valeur 2015 (%)	Cible 2018 (%)	Réalisation 2018 (%)	Taux de réalisation (%)
Proportion des référentiels de planification/programmation validés par la CNPD	0%	100	100	100%
Proportion des départements ministériels appliquant le budget-programme	0%	100	100	100%
Taux de pression fiscale	14,20%	19,1	17,2	61,22%
Taux d'absorption des ressources ¹⁸	59% (2014)	100	98,3	95,88%
Taux de prévisibilité de l'aide	ND	75,0	67,0	ND
Proportion des PTF appliquant la division du travail ¹⁹	31	65,0	31,0	100%
Proportion des dossiers judiciaires sur la fraude, le faux et le blanchiment classés sans suite	0%	10	ND	ND
EA 1.2.1 : la planification, la gestion et le financement du développement sont efficaces				91,42%

Source : Groupement de cabinet Ipsos Conseils/ Institut Develop, 2020

⇒ Analyse du niveau de réalisation

L'atteinte de la cible relative à la proportion des référentiels de planification validés par la Commission nationale de la planification du développement (CNPD) s'explique par l'adoption de la loi sur le pilotage de l'économie et la gestion de développement le 27 juillet 2018 par l'AN et (ii) l'adoption des 13 politiques sectorielles, élaborées dans le cadre de la mise en œuvre des secteurs de planification.

Aussi, tous les départements ministériels élaborent et mettent en œuvre un budget-programme depuis la généralisation de cette approche en 2017. Cela justifie le taux de réalisation atteint de l'indicateur « Proportion des départements ministériels appliquant le budget-programme ». Cependant, quelques insuffisances persistent dans la mise en œuvre effective du budget programme. Il s'agit entre autres de la non nomination officielle de certains responsables de programme dans certains ministères, etc.

Le rapport de la « mission d'étude pour l'établissement du bilan de mise en œuvre de la LOLF et du budget programme »²⁰ financé par l'UE en août 2019 met en évidence les principales insuffisances consignées dans l'encadré suivant.

¹⁸ Bien que dans le CMPG du PNDES l'indicateur soit ainsi mentionné, les chiffres ci cités sont relatives au taux d'absorption des ressources propres.

¹⁹ Le document sur la division du travail n'a pas encore valeur legal car n'ayant pas été adopté par les deux parties.

²⁰ Nuhoun Diallo et Coulibaly Bakary (2019), « Mission d'étude pour l'établissement du bilan de mise en œuvre de la LOLF et du budget programme », Ouagadougou.

Encadré 4 : Principales insuffisances et recommandations de la « mission d'étude pour l'établissement du bilan de mise en œuvre de la LOLF et du budget programme »

Principales insuffisances

Insuffisance dans la qualité et la disponibilité de l'information sur la performance : pertinence de certains objectifs et indicateurs pas évidente, absence de valeurs de référence de beaucoup d'indicateurs, réalisme des valeurs indicateurs de résultats, l'imputabilité des objectifs, etc.

La responsabilisation et la flexibilité dans la gestion budgétaire ne sont pas acquises : retard dans la mise en œuvre du contrôle modulé et des plafonds d'emplois, procédure de la fongibilité lourde. En effet, les BOP et UOP des programmes ne sont pas identifiés et les RBOP et RUOP ne sont pas nommés. En outre, les RP, RBOP et RUOP ne sont pas dans la plénitude de l'exercice de leur fonction de gestionnaire de crédits consistant à assurer l'engagement des dépenses et les propositions de liquidation. D'autres faiblesses dans la responsabilisation des acteurs concernent (i) l'absence de cadre légal permettant de légitimer le pouvoir hiérarchique des responsables de programme sur les autres acteurs de la chaîne managériale du programme (ii) leur faible capacité managériale, (iii) le non-respect des critères de nomination des responsables de programme.

Dialogue de gestion non opérationnel ;

Des organes de contrôle en marge de la réforme : l'organe de contrôle externe ne joue pas pour le moment son rôle dans l'interprétation des informations. Il est même en retrait du mouvement de la réforme. On note également un retard accumulé des organes de contrôle administratif dans le contrôle de la performance des programmes budgétaires ;

Retard dans la mise en place de la comptabilité générale de l'État (CGE) : La mise en place de la CGE connaît un grand retard et prive les parties prenantes d'informations importantes.

Des difficultés au niveau déconcentré et une amorce tardive dans les collectivités territoriales.

Recommandations

Les principales recommandations sont relatives (i) à l'achèvement du processus de déconcentration de l'ordonnateur, (ii) à l'utilisation de la performance dans l'allocation des ressources, (iii) à la mise en SSE des programmes, (iv) à la mise en œuvre du contrôle modulable, (v) à la mise en œuvre de l'appréciation des programmes, (vi) au renforcement du contrôle a posteriori, (vii) à l'ouverture du bilan de l'État, (viii) à la mise en œuvre de la comptabilité en droits constatés, (ix) à la mise en place de la comptabilité des coûts, (x) à la poursuite de la mise en œuvre du BP dans les CTD.

Sur la base de cette recommandation, un plan d'actions 2019-2022 a été élaboré.

Les actions prioritaires

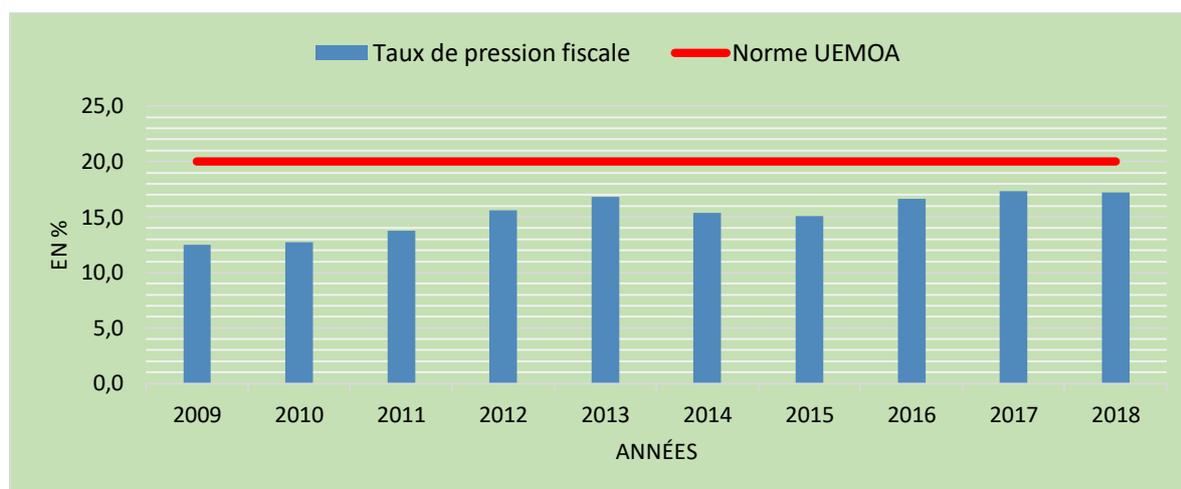
Elles ont trait (i) à la formalisation d'un organe de pilotage de haut niveau de la réforme, (ii) au parachèvement des actions entreprises dans le plan de basculement de 2017 et (iii) à l'amélioration des outils à la lumière des acquis depuis 2017.

Source : Nouhoun Diallo et Coulibaly Bakary (2019)

Le taux de pression fiscale est ressorti à 17,2% en 2018 pour une cible de 19,1%. En termes de progression, il a connu une hausse de 14,2% en 2015 à 17,2% en 2018, soit un gain de 3,2 points de pourcentage. Cette hausse est permise par le renforcement de l'action en recouvrement, les efforts de lutte contre la fraude et le faux, la segmentation des entreprises et le suivi de plus en plus rapproché de celles-ci.

Toutefois, le taux de pression fiscale reste nettement en deçà de la norme communautaire (supérieur à 20%).

Graphique 14 : Evolution du taux de pression fiscale du Burkina Faso sur la période 2009-2018 (en %).



Source : A partir des données du CNPE (2019)

Cette faible mobilisation des recettes internes est expliquée par un certain nombre d'insuffisances. Le rapport TADDAT (Outil diagnostic d'évaluation de l'administration fiscale) réalisé en 2018 met en évidence les principales faiblesses de l'organisation fiscale au Burkina Faso.

Encadré 5 : principales faiblesses du système fiscal mises en évidence par le rapport TADDAT

Faiblesse dans la mise en œuvre de la segmentation des contribuables (DGE et DME) : ces portefeuilles comportent près d'un tiers d'entreprises qui ne relèvent pas de leur compétence respective. Cette situation est expliquée par la règle qui impose de conserver pendant trois ans les dossiers dans le service gestionnaire en cas de changement de chiffre d'affaires. En conséquence, la DGE et les DME consacrent une partie importante de leurs ressources à administrer les plus petites entreprises de leurs portefeuilles au détriment de celles qui présentent les enjeux les plus élevés et dont les taux de défaillance demeurent trop élevés.

La faiblesse du suivi des obligations fiscales déclaratives : Le respect des obligations fiscales liées au système déclaratif reste insuffisant avec des taux de défaillance supérieurs à 15 % pour un objectif de 0% pour la DGE et de moins de 5 % pour les DME. Cependant, en dehors de la TVA, pour laquelle des progrès importants ont été réalisés en termes de relance et de taxation d'office systématique, pour les autres impôts (BIC, IS et dans une moindre mesure de l'IUTS dans les DME de Ouagadougou), des efforts restent encore à réaliser.

La relative complexité des procédures de déclaration : cela se caractérise par la multiplicité des formulaires et leur faible accessibilité. Cette situation contribue à décourager les contribuables, limitant ainsi les taux de déclaration spontanés.

Les insuffisances au niveau du contrôle fiscal : le contrôle fiscal peine à remplir ses objectifs à cause d'une couverture insuffisante et d'un faible recouvrement des redressements (moins de 5 %). En outre, les moyens attribués au contrôle fiscal ne sont pas suffisamment optimisés du fait du maintien de la méthode d'intervention en équipe et ils sont trop orientés vers les petites entreprises (à hauteur de 52%) au détriment des entreprises à plus forts enjeux. Il ressort également que la programmation du contrôle fiscal ne s'appuie pas sur une analyse du risque informatisée. De même, aucun dispositif généralisé, automatisé et à grande échelle de recoupement n'existe pour le suivi des informations et le contrôle des montants communiqués dans les déclarations.

La faiblesse de l'action en recouvrement des impositions : Le recouvrement des différents impôts souffre de plusieurs faiblesses, dont un montant insuffisant des paiements spontanés (soit 89,1 % des déclarations déposées en 2017). Aussi, on note une faible maîtrise des arriérés fiscaux qui ne sont pas entièrement recensés ni classifiés selon leur probabilité de recouvrement.

La non systématisation de l'utilisation de l'outil informatique SINTAX : Le SINTAX couvre l'essentiel des impôts et des fonctions de la DGI, mais son utilisation n'est pas systématique. En effet, de nombreuses saisies sont différées ou négligées et des solutions de contournement bureautiques ont été mises en place.

La complexité et l'inadaptation du régime fiscal des petites entreprises à leur capacité. Les petites entreprises sont subdivisées en deux catégories (micro entreprises et petites entreprises). Pour ces deux types de petites entreprises, les modes de taxation apparaissent relativement complexes et difficiles à comprendre par les contribuables. A titre illustratif, le tarif est déterminé par zone géographique (4 zones), par classe (8 classes) et par professions (selon la nature de l'activité, les moyens de productions, le CA journalier, etc.). Au total, ce régime comporte 123 lignes de tarif de 2 000 FCFA à 200 000 FCFA. Ce régime, au rendement fiscal faible (moins de 2 % des recettes collectées par la DGI) mobilise une part importante des ressources des services fiscaux (le tiers du personnel des directions régionales des impôts). Sa simplification permettra de dégager des ressources qui seront mieux utilisées pour renforcer le contrôle, la recherche et l'action en recouvrement.

Source : Rapport TADDAT, 2018²¹.

Le taux d'absorption des ressources s'est amélioré passant de 59,0% en 2014 à 98,3% en 2018 pour une norme de 100%.

Le taux de prévisibilité de l'aide est ressorti à 67% en 2018 pour une cible de 75%.

La proportion des PTF appliquant la division du travail est quant à elle ressortie à 31% en 2018 pour une cible de 65%. Le taux de réalisation de cet indicateur qui est de 47,69% reste insuffisant et des efforts devraient être consentis à ce niveau pour améliorer le niveau des effets attendus.

Recommandations

- Mettre en œuvre les recommandations de la mission d'étude pour l'établissement du bilan de mise en œuvre de la LOLF et du budget programme.
- Mettre en œuvre le plan d'actions 2018-2020 pour l'amélioration des indicateurs TADDAT relatives à l'organisation fiscale.
- Renforcer la lutte contre la fraude et le faux.
- Améliorer l'efficacité de la dépense.

4.1.2.1. Effet attendu 1.2.2 : l'environnement des affaires est plus incitatif et le secteur privé renforcé dans ses capacités d'initiative et de gestion

⇒ Rappel des indicateurs retenus, valeurs de référence et cibles

Les indicateurs d'effet retenus pour cet effet sont le classement Doing Business et la part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire.

⇒ Indicateurs retenus pour l'analyse de l'effet

Tous les deux indicateurs sont utilisés pour analyser le niveau d'atteinte de l'effet.

⇒ Principaux résultats atteints

²¹ Pierre Vandenberghe, Roch Christan, Didier Guérélin, et Hubert Vaubert (2018), « Rapport d'évaluation de la performance », évaluation TADDAT, Burkina Faso ».

Le taux de réalisation de cet effet est de **-28,03%** expliqué par la contre performance enregistrée au niveau du climat des affaires.

Tableau 21 : Détermination du taux de réalisation de l'effet attendu 1.2.2

Indicateurs d'effet	Valeur 2015 (%)	Cible 2018 (%)	Réalisation 2018 (%)	Taux de réalisation (%)
Classement Doing Business	143	137	151	-133,33%
La part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire	0,207	0,185	0,19	77,27%
EA 1.2.2 : l'environnement des affaires est incitatif et le secteur privé, renforcé dans ses capacités d'initiative et de gestion				-28,03%

Source : Groupement de cabinet Ipsos Conseils/ Institut Develop, 2020

⇒ Analyse du niveau de réalisation

Par rapport au climat des affaires, la situation du Burkina Faso s'est plutôt détériorée. Le pays est ainsi passé du 131^{ème} rang mondial en 2015 à la 157^{ème} place en 2018.

Entre autres facteurs explicatifs, les procédures liées à « la création d'entreprise », « l'obtention du permis de construire », « le raccordement à l'électricité », « l'obtention de prêts » restent relativement complexes pour les entrepreneurs.

Aussi, certains critères comme « la protection des investisseurs minoritaires », « l'exécution des contrats », « le règlement de l'insolvabilité », « le commerce transfrontalier », « le paiement des taxes et impôts », « le transfert de propriété », connaissent des insuffisances relativement importantes qui persistent année après année et qui tardent à être corrigées.

Face à la baisse de la performance du Burkina Faso, des actions ont été entreprises au cours de l'année 2018 pour améliorer l'environnement des affaires dans les domaines : du « raccordement à l'électricité », de « l'obtention de prêts », de la « protection des investissements minoritaires », du « paiement des taxes et impôts » et du « commerce transfrontalier ».

Aussi, le gouvernement, pour accompagner l'amélioration du climat des affaires, a pris un décret n° 2017-1315/PRES/PM/MCIA/MINEFID en date du 30 décembre 2017, pour mettre en place un nouveau dispositif de suivi de l'amélioration du climat des affaires afin de repositionner le Burkina Faso dans le « Top 10 » des meilleurs pays réformateurs.

La part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire est ressortie à 20,13% en 2015 et 19% en 2018. Cependant, la cible n'a pas été atteinte. La progression réalisée au niveau de cet indicateur est en partie liée aux efforts d'amélioration de la facilité de création d'entreprise, à l'action des Centres de Gestion Agréés destinés à accompagner les entreprises du secteur informel dans la gestion comptable et leur formalisation.

⇒ Recommandations

- Renforcer les réformes pour l'amélioration du climat des affaires notamment dans le secteur de l'énergie, de la justice, la création d'entreprise, l'obtention du permis de construire, l'obtention de prêts, etc.

4.1.3. Appréciation du niveau d'atteinte de l'OS 1.3 : renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale

L'atteinte de deux effets attendus devrait permettre la promotion de la bonne gouvernance économique. Il s'agit de l'effet EA 1.3.1 : l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée et de l'effet EA 1.3.2 : les économies locales sont dynamisées et les disparités régionales sont réduites, notamment à travers un aménagement du territoire efficace.

4.1.3.1. EA 1.3.1 : l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée

⇒ Rappel des indicateurs retenus, valeurs de référence et cibles

Trois indicateurs sont formulés pour cet effet attendu. Ce sont (i) la part du budget de l'État transférée aux collectivités territoriales, (ii) le pourcentage d'utilisateurs satisfaits des prestations des collectivités territoriales et (iii) le nombre de centres d'état civil secondaires.

⇒ Indicateurs retenus pour l'analyse de l'effet

Pour l'analyse du niveau d'atteinte de l'effet, seulement l'indicateur « Part du budget de l'Etat transférée aux collectivités territoriales » est pris en compte.

⇒ Principaux résultats atteints

La part du budget de l'État transférée aux collectivités territoriales est ressortie à 4,51% en 2018 contre 4,60% en 2017 et 4,65% en 2015, soit une baisse sur la période. Aussi, en considérant la cible de 10% en 2018, le taux de réalisation 45,10%.

Tableau 22 : Taux de réalisation des indicateurs et de l'Effet Attendu 1.3.1

Indicateur d'effet	Val Réf	Cible 2018	Val réalisée	TR
Part du budget de l'Etat transférée aux collectivités territoriales	4,65%	10%	4,51%	45,10%
Pourcentage d'utilisateurs satisfaits des prestations des collectivités territoriales	ND	50%	ND	ND
Nombre de centres d'état civil secondaires	987	1500	ND	ND
EA 1.3.1 : l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée				45,10%

Source : Groupement de cabinet Ipsos Conseils/ Institut Develop, 2020

⇒ Analyse du niveau de réalisation

Entre autres facteurs explicatifs des faibles performances de la part du budget de l'État transféré aux collectivités territoriales, il est évoqué la contrainte budgétaire au niveau de l'Etat, la grogne sociale et la situation sécuritaire. Il ressort également le faible taux d'exécution des ressources mises à la disposition des collectivités locales.

⇒ Recommandations

- Assurer le transfert effectif des compétences et renforcer les capacités des acteurs de la chaîne des dépenses pour améliorer la consommation des crédits au niveau des collectivités locales ;
- Respecter les engagements en matière de transfert de ressources financières aux collectivités locales.

4.1.3.2. Effet attendu 1.3.2 : les économies locales sont dynamisées et les disparités régionales sont réduites, notamment à travers un aménagement du territoire efficace

⇒ **Rappel des indicateurs retenus, valeurs de référence et cibles**

- Proportion des référentiels sectoriels et locaux intégrant les orientations du Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT)
- Taux de réalisation des effets attendus des PLD

• **Indicateurs retenus pour l'analyse de l'effet**

Aucun indicateur n'a été analysé pour défaut d'informations.

4.1.4. Récapitulatif de l'analyse de l'Axe 1

Le tableau ci-dessous récapitule les taux de réalisation des effets attendus de l'axe 1.

Tableau 23 : Récapitulatif de l'analyse de l'Axe 1

AXES 1	Taux de Réalisation
OS 1.1 : promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative	
EA 1.1.1 : la démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés,	122,08%
EA 1.1.2 : la sécurité et la protection civile sont renforcées	125,79%
EA 1.1.3 : la défense est renforcée	250%
EA 1.1.4 : l'accès à l'information juste est assuré pour tous	214,73%
EA 1.1.5 : les coopérations régionale et internationale sont améliorées	ND
EA 1.1.6 : l'administration publique est efficace et efficiente	4,6%
EA 1.1.7 : le système de redevabilité est développé à tous les niveaux	78,88%
OS 1.2 : promouvoir la bonne gouvernance économique	
EA 1.2.1 : la planification, la gestion et le financement du développement sont efficaces	91,42%
EA 1.2.2 : l'environnement des affaires est plus incitatif et le secteur privé renforcé dans ses capacités d'initiative et de gestion	-28,03%
OS 1.3. OS 1.3 : promouvoir la bonne gouvernance économique	
EA 1.3.1 : l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée	45,10%
EA 1.3.2 : les économies locales sont dynamisées et les disparités régionales sont réduites, notamment à travers un aménagement du territoire efficace	ND

Source : Groupement de cabinet Ipsos Conseils/ Institut Develop, 2020

4.2. Analyse du niveau d'atteinte des effets attendus de l'Axe 2 : Développement du Capital humain

Cet axe comporte cinq (05) objectifs stratégiques qui sont (i) OS 2.1 : promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique, (ii) OS 2.2 : accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie, (iii) OS 2.3 : promouvoir la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie, (iv) OS 2.4 : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes, (v) OS 2.5 :

améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité.

4.2.1. Objectif Stratégique 2.1 : Promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique

Trois (03) effets attendus (EA) composent ce premier objectif stratégique. Il s'agit de (i) EA 2.1.1 : l'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous, (ii) EA 2.1.2 : l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré, (iii) EA 2.1.3 : le processus d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique est réellement mis en mouvement.

4.2.1.1. EA 2.1.1 : l'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous

⇒ Rappel des indicateurs retenus, valeurs de référence et cibles

Huit (8) indicateurs ont été retenus pour apprécier la réalisation de cet effet : (i) Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes , (ii) Quotient de mortalité infanto-juvénile pour 1000 naissances vivantes, (iii) Taux de létalité du paludisme grave chez les enfants de moins de 5 ans ; (iv) Taux de mortalité intra hospitalière (pour 1000) (CHU, CHR, HD) ; (v) Proportion des DMEG n'ayant pas connu de rupture de stock des médicaments traceurs ; (vi) Taux de mortalité intra hospitalière maternelle pour 1000 parturientes ; (vii) Taux de prévalence du VIH ; (viii) Proportion de formations sanitaires publiques et privées accréditées.

⇒ Indicateurs retenus pour l'analyse de l'effet

Les indicateurs ont été utilisés à l'exception de la proportion de formations sanitaires publiques et privées accréditées, du taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes et du quotient de mortalité infanto-juvénile pour 1000 naissances vivantes.

⇒ Principaux résultats atteints

Le taux de réalisation moyen de l'effet « l'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous » ressort à -31,15%. Le signe négatif traduit le dépassement de la cible dans le sens contraire de celui souhaité. Le tableau suivant en donne les détails.

Tableau 24 : Taux de réalisation des indicateurs de l'Effet attendu EA 2.1.1

N°	EA 2.1.1 : l'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous	Val. Réf (2015)	Cible 2018	Val. réalisée	Taux de Réalisation (%)
1	Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes de 330 personnes	330	290	ND	ND
2	Quotient de mortalité infanto-juvénile pour 1000 naissances vivantes	81,6	69	ND	ND
3	Taux de létalité du paludisme grave chez les enfants de moins de 5 ans	1,4%	1%	1,5%	-25,00%
4	Taux de mortalité intra hospitalière (pour 1000) (CHU, CHR, HD)	63,1	57	62,45%	10,66%
5	Proportion des DMEG n'ayant pas connu de rupture de stock des médicaments traceurs	88,70%	90%	44,34%	-
6	Taux de mortalité intra hospitalière maternelle pour 1000 parturientes	103,4	97	119,6	-253,13%
7	Taux de prévalence du VIH	0,90%	0,83%	0,8%	142,86%
8	Proportion de formations sanitaires publiques et privées accréditées	ND	ND	ND	ND
EA 2.1.1 : l'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous					-31,15%

Source : Groupement de cabinet Ipsos Conseils/ Institut Develop, 2020

⇒ Analyse du niveau de réalisation

Bien que les données ne soient pas disponibles pour apprécier les performances en matière de mortalité maternelle et de mortalité infanto-juvénile, on pourrait s'attendre *ceteris paribus* à un ralentissement voire une baisse de ces grandeurs. En effet, la période de mise en œuvre du PNDES a été caractérisée par la mise en place de mesures importantes. Il s'agit de la mesure de gratuité des soins accordée aux femmes enceintes et aux enfants de moins de cinq (5) ans, entrée en vigueur en avril 2016. C'est une mesure sans précédent, de par son ampleur et son envergure (toutes les femmes enceintes et tous les enfants de moins de cinq (5) ans sur tout le territoire national). L'encadré ci-après donne les principaux résultats obtenus de la mise en œuvre de cette mesure.

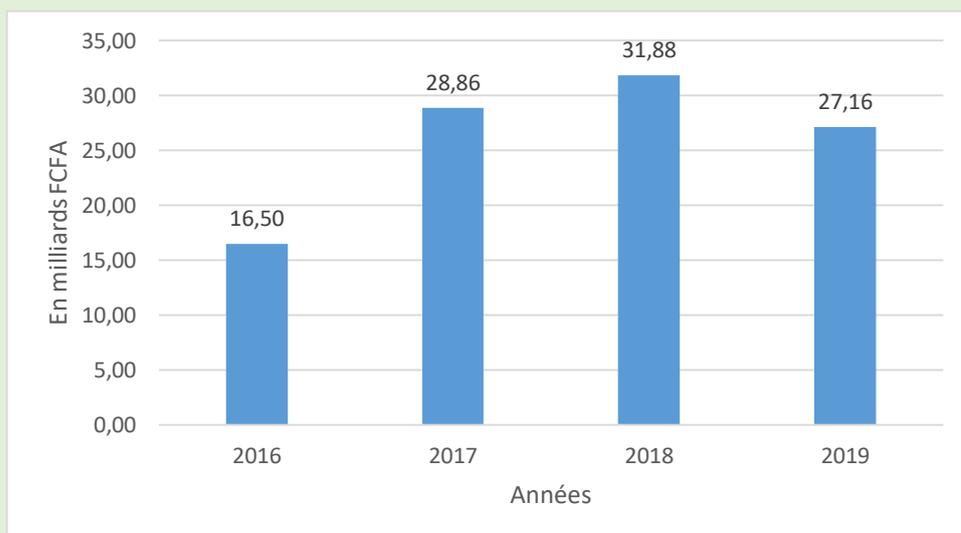
Encadré 6 : Principaux résultats de la mesure de gratuité des soins pour les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq (05) ans.

Depuis avril 2016, le Gouvernement met en œuvre la mesure de gratuité des soins pour les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq (05) ans.

Sur la période 2016-2019, plus de 60 061 135 soins gratuits ont été offerts par l'ensemble des formations sanitaires du pays aux femmes enceintes et aux enfants de moins de cinq (05) ans à raison de : (i) 4 138 928 pour les accouchements et interventions obstétricales, (ii) 16 716 427 pour les soins pendant la grossesse, (iii) 39 058 577 pour les soins aux enfants de moins de cinq (05) ans, (iv) 147 203 le dépistage et le traitement des lésions précancéreuses de col de l'utérus.

Au total, l'ensemble de ces prestations a coûté 104 394 084 352 FCFA. Le graphique ci-après montre un accroissement important des ressources consacrées à la prise en charge de cette mesure de gratuité d'une année à l'autre excepté en 2019. Cette situation traduit les efforts importants fournis par le gouvernement pour l'amélioration de la santé des populations.

Graphique 15 Evolution des dépenses de prise en charge de la mesure de gratuité des soins de 2016 à 2019

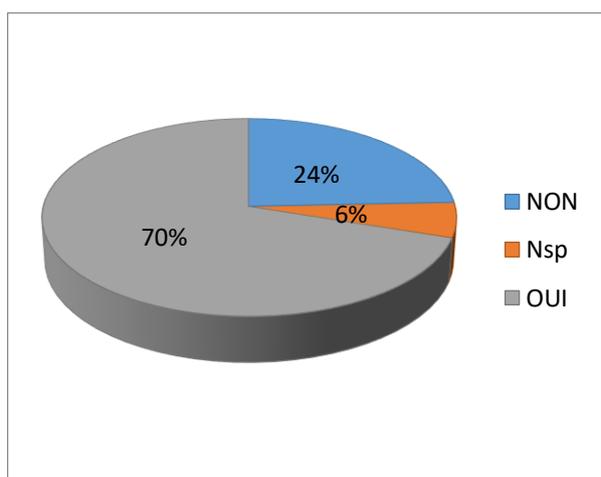


Les principales difficultés sont entre autre (i) les ruptures de stocks de certains médicaments dues au remboursement tardif de la part de l'Etat, (ii) les pannes fréquentes des ambulances ne facilitant pas les évacuations sanitaires, (iii) l'insuffisante de communication sur le paquet de soins de la gratuité, source de tensions entre le personnel et les bénéficiaires, (iv) l'insuffisante appropriation des acteurs, (v) la vente parallèle des médicaments et la fraude, (vi) l'abus de facturation des actes, (vii) la faiblesse du suivi.

Source : A partir des données SP/PNDES

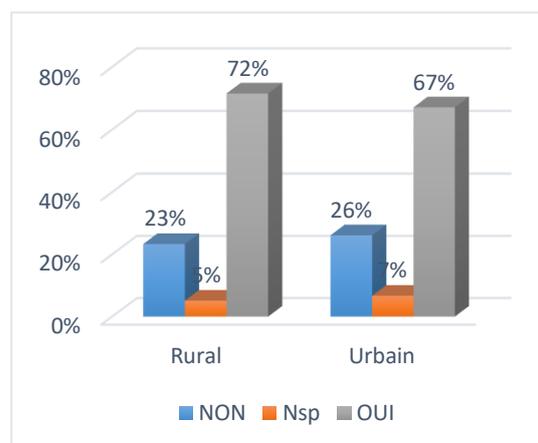
L'enquête auprès des populations révèle que la quasi-totalité (94%) de la population a eu connaissance de la mesure de gratuité des soins des femmes et des enfants de moins de cinq (05) ans. Toutefois, l'effectivité de la mesure sur la gratuité des soins est diversement appréciée par la population. En effet, 70% de la population estime que la gratuité des soins est effectivement appliquée contre 24% qui estiment que cette mesure reste théorique. La part de la population jugeant la mesure encore théorique est un peu plus élevée en milieu urbain (26%) qu'en milieu rural (23%).

Graphique 16 : Appréciation globale de l'effectivité de la mesure de gratuité des soins



Source : Résultat de l'enquête auprès des populations, 2020

Graphique 17 : Appréciation de l'effectivité de la mesure de gratuité des soins par milieu de résidence



En plus de cette mesure de gratuité, de nombreuses infrastructures de santé ont été réalisées comme le montre l'encadré ci-dessous.

Encadré 7 : Principales réalisations sur la période 2016-2019

Dans le cadre du projet de construction et d'équipement des 240 CSPPS et 11 CMA, de 2016 à 2018, 220 nouveaux CSPPS ont été construits ou normalisés dont 93 CSPPS construits en 2018. Aussi, les collectivités territoriales ont construit ou réhabilité plus de 180 infrastructures sanitaires dont 68 CSPPS, 19 maternités et 96 dispensaires).

Il convient de noter que la réalisation des infrastructures de santé, comme dans bien d'autres domaines, a été confrontée à un certain nombre de retards liés notamment aux procédures de passation de marchés relativement longues, aux défaillances des entreprises prestataires et à l'insécurité qui affecte l'accès des populations aux centres de santé notamment dans les zones touchées.

Aussi, malgré les différentes mesures mises en œuvre par l'Etat, le taux de létalité du paludisme grave chez les enfants de moins de 5 ans est dans une tendance haussière entre 2015 et 2018. Cela pourrait s'expliquer par un effet de base lié au fait que le nombre de personnes (enfants de moins de cinq (5) ans) fréquentant les formations sanitaires s'est accru par rapport à la période « pré-gratuité ».

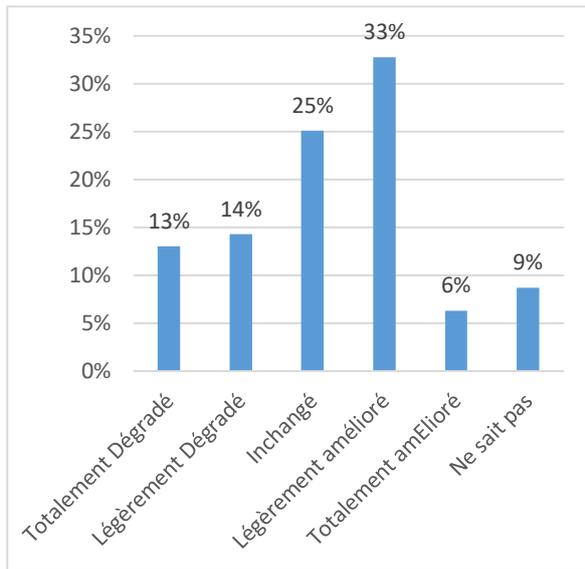
L'indicateur relatif au taux de prévalence du VIH/SIDA s'est nettement amélioré avec un taux de réalisation de 96,38% de la cible. Ce résultat a été possible grâce à l'organisation des campagnes de dépistage à l'endroit des groupes spécifiques, l'appui socioéconomique au Personnes Infectées/ Personnes Atteintes (PI/PA) du SIDA, la mise à disposition d'équipements et d'intrants de prise en charge auprès des organismes engagés dans la prise en charge des PV/VIH.

Aussi, « Proportion des DMEG n'ayant pas connu de rupture de stock des médicaments traceurs » s'est dégradée, passant de 88,7% à 44,34% pour une cible de 90%. Cela s'explique par les difficultés financières que rencontre la Centre d'Achat des Médicaments Essentiels Génériques (CAMEG). En effet, en 2017, la dette du ministère de la Santé envers la CAMEG s'élevait à 21 milliards, ce qui risque de porter un coût à la viabilité financière de la Centrale et à sa capacité à approvisionner le pays en médicaments essentiels génériques.

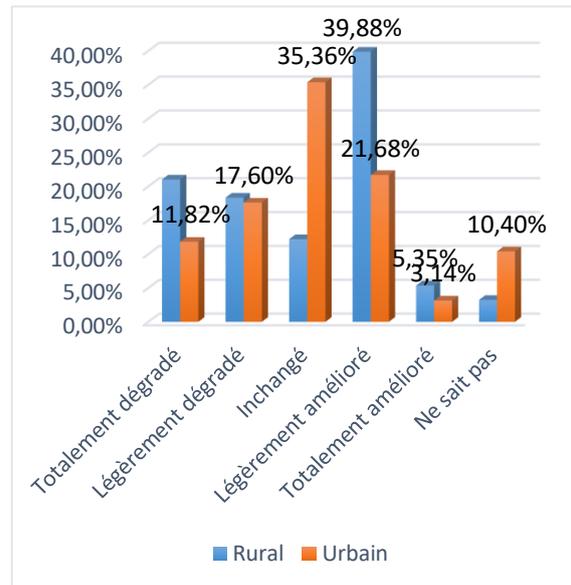
Les résultats de l'enquête auprès des populations sur l'accès physique, financier et la qualité des soins indique une légère amélioration par rapport à la situation d'il y a trois ans.

Sur l'accès physique des services de santé, la part de population estimant que le niveau d'accès physique aux services de santé comparé à celui d'il y a trois ans s'est amélioré (légèrement et totalement) est plus importante (39%) contre 24% qui pense qu'il s'est dégradé. Selon le milieu de résidence, 45,23% de la population estime que l'accès physique aux services de santé s'est amélioré en milieu rural contre 38,5% pour le milieu urbain. Les graphiques suivants en donnent les détails.

Graphique 18 : Appréciation du niveau d'accès physique aux services de santé comparée à celle d'il y a 3 ans



Graphique 19 : Appréciation du niveau d'accès physique aux services de santé selon le milieu de résidence



Source : Résultat de l'enquête auprès des populations, 2020

Cette appréciation des populations se justifie entre autres par (i) la gratuité de soins pour les personnes vulnérables, (ii) la gratuité et efficacité des soins pour les enfants, (iii) le respect et bon accueil des patients, (iv) la disponibilité des agents de santé, (v) la grande affluence dans le centre de santé.

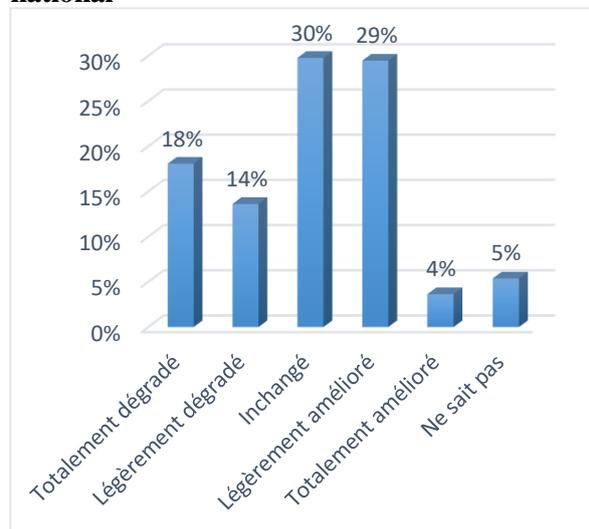
Pour ceux qui estiment que la situation s'est dégradée ou est restée, les raisons sont les suivantes : (i) centre de santé très éloigné des villages (au moins 8 km pour se soigner) ; insuffisance des produits pharmaceutiques, (ii) difficultés d'accès au malade dans certains centres (Yalgado) (ii) manque d'infirmier spécialistes dans les CSPS, (iii) manque de dortoir pour malade, (iv),

En matière d'accessibilité financière aux services de santé, 33% de la population trouve qu'elle s'est améliorée, 32% pense qu'elle s'est dégradée et 29% estime qu'elle n'a pas changé. L'analyse de la perception selon le milieu de résidence révèle qu'il y a plus de personnes qui estiment que l'accessibilité financière s'est améliorée en milieu rural (41%) qu'en milieu urbain (19%). Cela est dû notamment à la mesure de la gratuité des soins des femmes enceintes et des enfants de moins de 5 ans qui devrait plus bénéficier aux populations relativement pauvres, en grande partie localisées dans les zones rurales. Cette situation peut aussi être expliquée par les multiples hôpitaux privés et confessionnels, auxquels les populations urbaines recourent au regard de la forte affluence dans les hôpitaux publics et qui ne pratiquent pas forcément la mesure de gratuité. Aussi, il y a lieu de noter que la mesure ne concerne que les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans, laissant de côté la part la plus importante de la population (les autres femmes, les jeunes, les personnes du 3^e âge, les hommes).

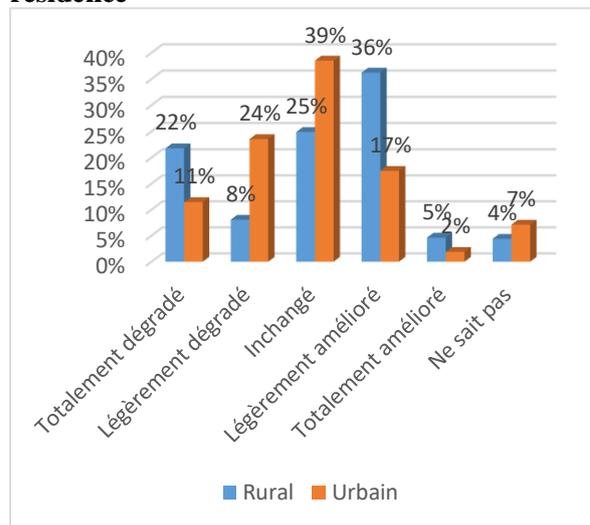
Les raisons avancées pour soutenir l'amélioration de l'accessibilité financière sont : (i) prise en charge gratuite des enfants de moins de 5 ans et femmes enceintes, (ii) Gratuité des certains examens dans les centres publics, (iii) coût abordable des comprimés génériques, (iv) prix abordables dans les dispensaires publics.

Pour les facteurs explicatifs en défaveur de l'accès financier sont : (i) cherté des produits et des examens, (ii) frais de consultation qui restent élevés, (iii) variation des prix de médicaments à tout moment, (iv) cherté de la location des lits d'hôpitaux.

Graphique 20 : Appréciation de l'accès financier aux services de santé au niveau national



Graphique 21 : Appréciation de l'accès financier aux services de santé selon milieu de résidence



Source : Résultat de l'enquête auprès des populations, 2020

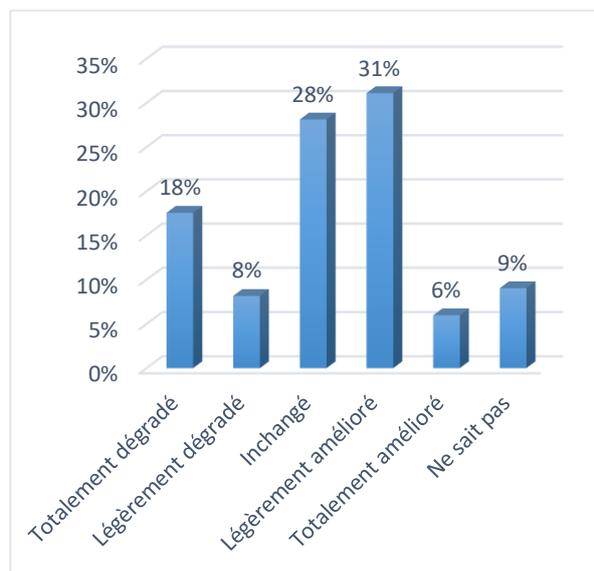
Sur la qualité des services de santé offerts : par rapport à la situation d'il y a 3 ans, elle se serait améliorée pour 37% de la population, serait restée sans changement pour 28% et se serait dégrader pour 26%. L'amélioration de la qualité des services de santé serait plus perceptible en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, 43% de la population en milieu rural estime qu'elle s'est améliorée contre 26% pour le milieu urbain. Notons qu'il y a tout de même 32% de personnes qui pensent que la qualité de santé s'est dégradée niveau global.

Les raisons soutenant l'amélioration de la qualité sont : (i) bon accueil dans certains centres de santé, (ii) campagne de distribution de moustiquaire.

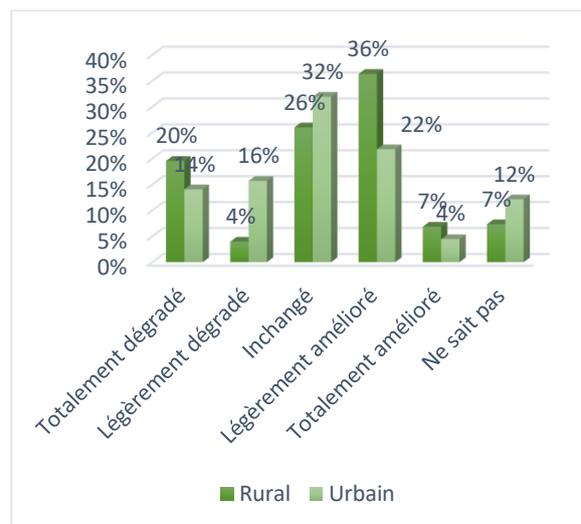
Pour les actions avancées pour justifier la détérioration de la qualité des services de santé, ce sont : (i) manque de personnel, (ii) absence de concentration et de suivi des malades, (iii) manque de matériel de qualité, (iv) trop de stagiaires dans les CSPS, (v) rupture fréquente de médicaments, (vi) insuffisance du personnel sanitaire, (vii) grèves récurrentes des syndicats, (viii) absence de sensibilisation par les agents de santé, (ix) transfert des malades vers d'autre pays et (x) multiplication des maladies contagieuses, (xi) trop morts de femmes enceintes et d'enfant.

D'autres raisons sont évoquées. Il s'agit de (i) manque spécialistes dans les CSPS, (ii) manque de dortoir pour malade, (iii) mauvaise prise en charge des femmes par les sages-femmes, (iv) absence de moyens d'évacuation des malades et (v) manque d'appareils pour les examens.

Graphique 22 : Appréciation de la qualité des services de santé au niveau national



Graphique 23 : Appréciation de la qualité des services de santé selon le milieu de résidence



Source : Résultat de l'enquête auprès des populations, 2020

⇒ Recommandations

- ✓ Réduire les retards dans la réalisation des infrastructures par une simplification des procédures des marchés, le renforcement des capacités des acteurs de la passation des marchés, le renforcement des sanctions contre les entreprises défailtantes ;
- ✓ Améliorer l'efficacité de la mesure de gratuité par le renforcement du dispositif de gestion et de suivi afin de prévenir la rupture des stocks de médicaments, et lutter contre les actes frauduleux. Cela passe notamment par une bonne communication, un renforcement des capacités des acteurs et une amélioration du suivi ;
- ✓ Renforcer la communication sur l'effectivité de la mesure de gratuité des soins au profit de la femme et des enfants de moins de 5 ans ;
- ✓ Prise des dispositions pour réduire les ruptures de stocks de médicaments ;
- ✓ Renforcer les capacités du personnel sur l'accueil et la prise en charge des patients ;
- ✓ Renforcer le plateau technique dans les hôpitaux ;
- ✓ Renforcer les capacités d'accueil des malades dans les hôpitaux (hospitalisations) ;
- ✓ Doter les centres de santé notamment dans les zones rurales de spécialistes ;
- ✓ Mettre l'accent sur la prévention par la sensibilisation de la population.

4.2.1.2. E A 2.1.2 : l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré

⇒ Rappel des indicateurs retenus, valeurs de référence et cibles

Les indicateurs de mesure de l'effet sont (i) la prise en charge de la proportion de la malnutrition aigüe sévère par rapport au nombre de cas attendus, (ii) la proportion de la malnutrition aigüe sévère guérie et (iii) le pourcentage d'enfants avec un retard de croissance parmi les enfants de moins de 5 ans.

⇒ **Indicateurs retenus pour l'analyse de l'effet**

Les deux premiers indicateurs ont été retenus pour apprécier le niveau de réalisation de l'effet

⇒ **Principaux résultats atteints**

L'effet « l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants s'est amélioré » a été réalisé à 77,5% ; expliqué par le bon résultat réalisé au niveau du pourcentage d'enfants avec un retard de croissance parmi les enfants de moins de 5 ans.

Tableau 25 : Taux de réalisation des indicateurs de l'Effet attendu EA 2.1.2

N°	EA 2.1.2 : l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré	Val. Réf (2015)	Cible 2018	Val. réalisée	Taux de Réalisation (%)
1	Proportion de malnutrition aigüe sévère pris en charge par rapport au nombre de cas attendus	80%	90%	85,5%	55%
2	Pourcentage d'enfants avec un retard de croissance parmi les enfants de moins de 5 ans	30,2%	25,0%	25,0%	100%
3	Proportion de malnutrition aigüe sévère guérie	93,8%	96%	ND	-
EA 2.1.2 : l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré					77,5%

Source : Groupement de cabinet Ipsos Conseils/ Institut Develop, 2020

⇒ **Analyse du niveau de réalisation**

L'atteinte des objectifs au niveau du pourcentage d'enfants avec un retard de croissance parmi les enfants de moins de cinq (5) ans s'explique par : (i) les actions curatives et correctrices des états de malnutrition (ii) les actions visant la promotion d'une adéquate alimentation du nourrisson et du jeune enfant et (iii) les actions garantissant la sécurité alimentaire.

Pour « la proportion de malnutrition aigüe sévère pris en charge par rapport au nombre de cas attendus », même si les objectifs ne sont pas atteints, des actions ont été menées par l'Etat et ses partenaires. En matière de malnutrition aigüe sévère prise en charge, au total sur la période 2017-2018, ce sont 195 433 cas de malnutrition aigüe qui ont été pris en charge. Les principales actions spécifiques menées en matière de nutrition des enfants et des femmes sont repris dans le tableau suivant :

Tableau 26: Produits livrés en matière de nutrition des enfants et des femmes

Produits	Réal.2017	Réal.2018
Nombre de boutiques témoins de vivres en vue de stabiliser les prix	138	250
Sorties de vivres du Stock national de sécurité (SNS) en tonnes	31 152,11	65 250,4
Renforcement du SNS en tonnes	27 786,50	16 800
Distribution de vivres (tonnes) à 299 254 ménages par le PMA, DANIDA_ECHO, Croix-Rouge Belgique-Croix-Rouge Burkina-MDME, USAID, Plan International et HI (FFU)		66 992

Source : Rapport de performance du PNDES 2018

Les principales actions menées concernent les appuis à la production agricole fournis aux personnes vulnérables et le soutien à la mise en œuvre des activités à haute intensité de main d'œuvre.

Tableau 27: Appui à la production agricole et à la participation des HIMO de personnes vulnérables

<i>Produits</i>	<i>Réal.2018</i>
Tonnes de semences de céréales distribuées à prix subventionné à 281 437 ménages	1 696
Tonnes de semences de niébé distribuées à prix subventionné à 35 838 ménages	339
Tonnes de semences de riz et de maïs distribuées à prix subventionné	15,13
Vente à prix subventionné de motopompes (nombre)	90
Vente à prix subventionné de tube de PVC (nombre)	7 010
Tonnes d'engrais minéraux (NPK et urée) vendues à prix subventionné	1 495,05
litres de pesticides vendus à prix subventionné	6 395
Nombre de ménages touchés par cash for work	30 848
Nombre de ménages touchés par cash inconditionnel	228 345

Source : Rapport de performance du PNDES 2018

⇒ **Recommandations**

- Poursuivre les actions en faveur de la réduction de la malnutrition

4.2.1.3. EA 2.1.3 : le processus d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique est réellement mis en mouvement

⇒ **Rappel des indicateurs retenus, valeurs de référence et cibles**

Trois indicateurs ont été retenus dans le PNDES pour apprécier cet effet : (i) Indice synthétique de fécondité ; (ii) Couple-année protection en pourcentage ; (iii) Taux de dépendance économique.

⇒ **Indicateurs retenus pour l'analyse de l'effet**

Seul l'indicateur « Couple-année protection en pourcentage » a été utilisé pour analyser le niveau d'atteinte de cet effet.

⇒ **Principaux résultats atteints**

Le taux de réalisation de l'effet « le processus d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique est réellement mis en mouvement » est de 118,95%.

Tableau 28 : Taux de réalisation des indicateurs de l'Effet attendu EA 2.1.1

N°	EA 2.1.3 : le processus d'accélération de la transition démographique pour déclencher la dividende démographique est réellement mis en mouvement	Val. Réf (2015)	Cible 2018	Val. réalisée	Taux de Réalisation (%)
1	Indice synthétique de fécondité	5,4	5	ND	-
2	Couple-année protection en pourcentage	19,7%	26,90%	32%	171%
3	Taux de dépendance économique	140%	90%	ND	-
EA 2.1.3 : le processus d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique est réellement mis en mouvement					118,95%

Source : Groupement de cabinet Ipsos Conseils/ Institut Develop, 2020

⇒ **Analyse du niveau de réalisation**

Les actions réalisées concernent l'approvisionnement des formations sanitaires en produits contraceptifs, l'acquisition des contraceptifs au profit des formations sanitaires de 70 districts

sanitaires. En perspective, la réforme du service de planification familiale, pour rendre son accès gratuit devrait permettre d'améliorer les résultats.

⇒ **Recommandations**

- Mettre en œuvre la réforme de gratuité de la planification familiale.

4.2.2. Objectif Stratégique 2.2 : Accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie

Trois (03) effets attendus (EA) composent ce deuxième objectif stratégique de l'Axe 2. Il s'agit de (i) EA 2.2.1 : l'accès de tous à une éducation de qualité est amélioré, (ii) EA 2.2.2 : la disponibilité et l'employabilité des ressources humaines sont améliorées et (iii) EA 2.2.3 : l'accès à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de la transformation structurelle de l'économie est assuré.

4.2.2.1. EA 2.2.1 : l'accès de tous à une éducation de qualité est amélioré

⇒ **Rappel des indicateurs retenus, valeurs de référence et cibles**

Sept (07) indicateurs doivent concourir à l'appréciation du niveau d'atteinte de cet effet : (i) Taux brut de scolarisation au préscolaire ; (ii) Taux d'achèvement au primaire ; (iii) Taux d'achèvement au post-primaire ; (iv) Indice de parité du Taux Brut d'Admission (TBA) au primaire, (v) Indice de parité du TBA au post-primaire (vi) Indice de parité du TBA au secondaire ; (vii) Nombre de classes sous paillotes transformées.

⇒ **Indicateurs retenus pour l'analyse de l'effet**

Tous les indicateurs ont été retenus pour apprécier le niveau d'atteinte de l'effet à l'exception de l'indicateur « Nombre de classes sous paillotes transformées ».

⇒ **Principaux résultats atteints**

L'effet a été réalisé à 17,74%. Ce résultat est soutenu notamment par les faibles performances enregistrées au niveau du préscolaire et des indices de parité.

Tableau 29 : Taux de réalisation des indicateurs de l'Effet attendu EA 2.2.1

N°	EA 2.2.1 : l'accès de tous à une éducation de qualité est amélioré	Val. Réf (2015)	Cible 2018	Val. réalisée	Taux de Réalisation (%)
1	Taux brut de scolarisation au préscolaire	3,9%	6,12%	4,12%	9,91%
2	Taux d'achèvement au primaire	58,5%	68,5%	62,99%	44,90%
3	Taux d'achèvement au post-primaire	24,2%	35,3	40,31%	145,14%
4	Indice de parité du TBA au primaire	0,95	1	0,96	20,00%
5	Indice de parité du TBA au post-primaire	1,05	1	1,12%	-140,00%
6	Indice de parité du TBA au secondaire	0,66	1	0,75	26,47%
7	Nombre de classes sous paillotes transformées	43053	2913	ND	-
EA 2.2.1 : l'accès de tous à une éducation de qualité est amélioré					17,74%

Source : Groupement de cabinet Ipsos Conseils/ Institut Develop, 2020

⇒ Analyse du niveau de réalisation

Globalement des efforts importants ont été faits par l'Etat, les collectivités territoriales, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé, les ONG et associations, aussi bien en matière de construction d'écoles que de recrutement du personnel enseignant, dans tous les différents ordres d'enseignement. En effet, entre 2015/2016 et 2018/2019, le nombre de structures éducatives est passé :

- de 652 à 1 348 au préscolaire, soit une augmentation de 696 (+6,75) ;
- de 14 665 à 15 345 au primaire, soit une augmentation de 680 (+4,64) ;
- de 3 228 à 4 071 au post-primaire et secondaire, soit une augmentation de 843 (+26,12) ;
- de 302 à 575 au niveau de l'éducation non formelle des adolescents, soit une hausse de 273 (+90,40).

Concernant le personnel enseignant, sur la période 2017-2019, les enseignants mis à disposition par ordre d'enseignements se présentent comme suit : (i) 225 éducateurs et moniteurs de jeunes enfants, (ii) 13 810 instituteurs adjoints certifiés et (iii) 6 215 professeurs du post-primaire et du secondaire.

Tableau 30 Nombre d'enseignants mis à disposition par ordre d'enseignement de 2017 à 2019

Enseignants par ordre	2017	2018	2019	Total
Educateurs et moniteurs de jeunes enfants mis à disposition	75	75	75	225
Instituteurs adjoints certifiés mis à disposition	5 800	4 270	3 740	13 810
Professeurs du post-primaire et du secondaire mis à disposition	1 620	2 320	2 275	6 215

Source : Rapport de performance CSD-EF (2017, 2018, 2019)

Malgré ces efforts louables, plusieurs indicateurs n'ont pas atteint la cible.

S'agissant de la non atteinte de la cible au niveau du préscolaire, elle serait liée notamment à l'insuffisance des infrastructures d'accueil et à la faible prise de conscience de son importance au niveau des populations notamment en milieu rural. S'agissant des infrastructures, plusieurs d'entre elles n'ont pas pu être réalisées faute de ressources financières. En 2018, sur 60 salles de classe prévues pour être réalisées au titre des transferts de ressources aux collectivités, seulement six (06) ont pu être construites en raison notamment de la disponibilité tardive des ressources.

Le taux d'achèvement au primaire, bien qu'en progression de 58,5% à 62,9%, reste encore loin de la cible. Les raisons sont entre autres la fermeture de certains établissements primaires dans les zones touchées par le phénomène de l'insécurité et l'insuffisance de plaidoyers pour le maintien des élèves à l'école.

Le dépassement de la cible au niveau du post-primaire en matière de taux d'achèvement pourrait s'expliquer par les efforts importants réalisés par l'Etat au niveau de cet ordre d'enseignements (construction d'écoles, recrutement d'enseignants).

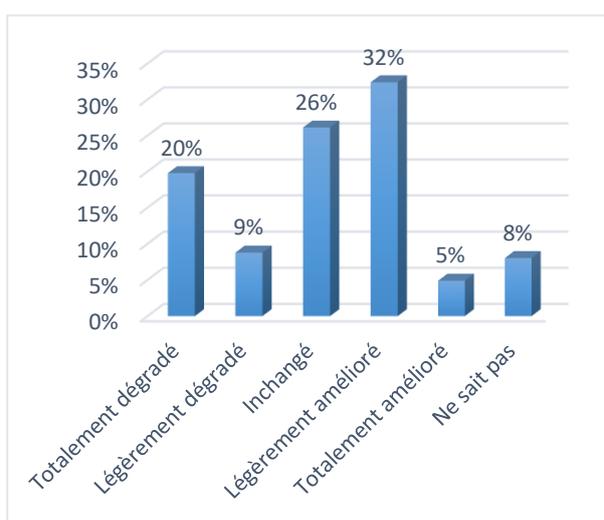
Les performances en matière de réalisation des indicateurs sur la parité sont restées faibles par rapport aux objectifs. Cette situation traduit encore la difficulté des filles à accéder au post-primaire et au secondaire, malgré les efforts considérables réalisés en matière de construction d'écoles dans ces ordres d'enseignement. Cette situation pourrait s'expliquer notamment par l'éloignement des écoles des villages, la persistance des pesanteurs sociales, les mariages

précoces, les grossesses précoces, la non disponibilité de conditions adéquates d'accueil des filles (internats), etc.

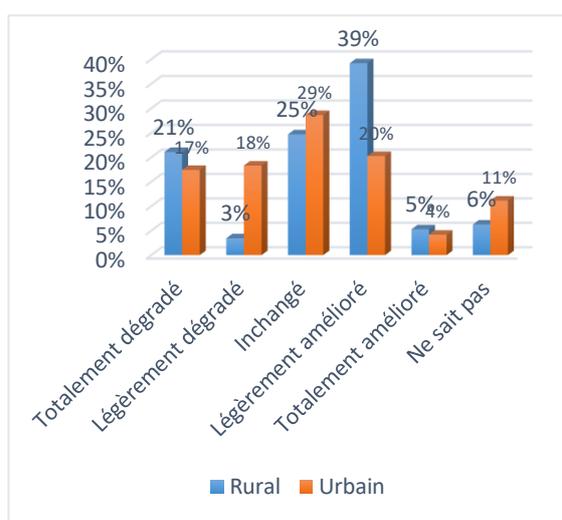
La non atteinte des cibles dans le secteur de l'éducation se confirme à travers la perception des populations sur l'accès physique et financier à l'éducation mais aussi sur la qualité de l'éducation.

Concerant l'accessibilité physique de l'éducation, 37% de la population estime qu'elle améliorée par rapport à la situation d'il y a 3 ans, 29% pense qu'elle s'est dégradée et elle serait restée sans changement pour 26%. L'amélioration de l'accessibilité physique de l'éducation est plus constatée en zone rurale (44% de la population) qu'en zone urbaine (20% de la population).

Graphique 24 : Perception globale de l'accessibilité physique de l'éducation au niveau national



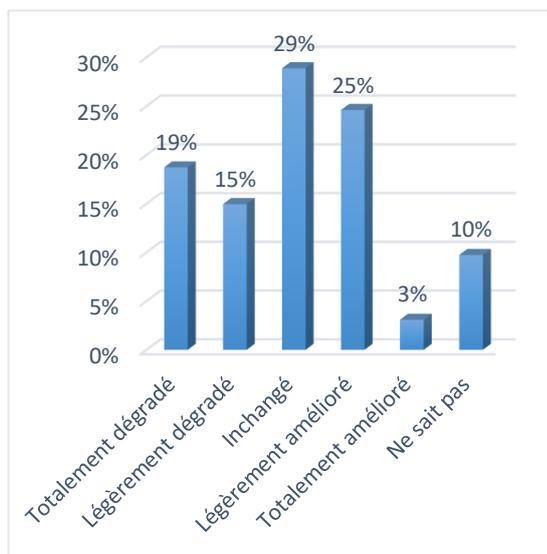
Graphique 25 : Appréciation de l'accessibilité physique de l'éducation par milieu de résidence



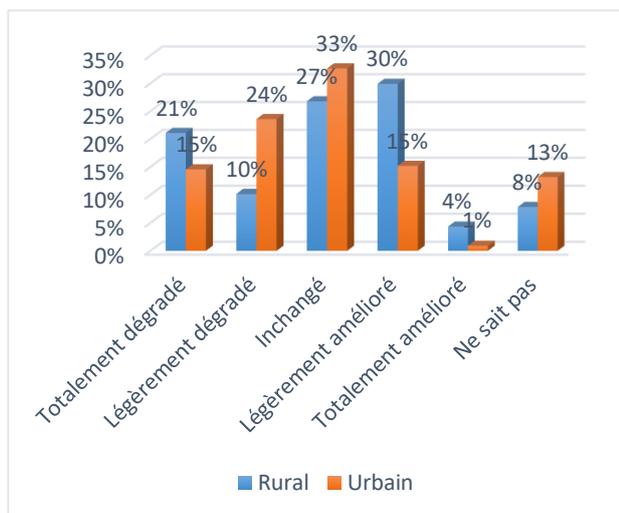
Source : Résultat de l'enquête auprès des populations, 2020

S'agissant de l'accessibilité financière de l'éducation, dans l'ensemble il y a plus de personnes qui estime qu'elle s'est dégradée par rapport à la situation d'il y a 3 ans. En effet, 34% de la population estime qu'elle s'est dégradée, 29% pense qu'elle n'a pas changé et 28% juge qu'elle s'est améliorée. Selon le milieu de résidence, le sentiment de détérioration est plus prononcé en milieu urbain (40% de la population) qu'en milieu rural (31% de la population).

Graphique 26 : Appréciation globale de l'accessibilité financière de l'éducation



Graphique 27 ; Perception de population sur l'accessibilité financière de l'éducation selon le milieu de résidence



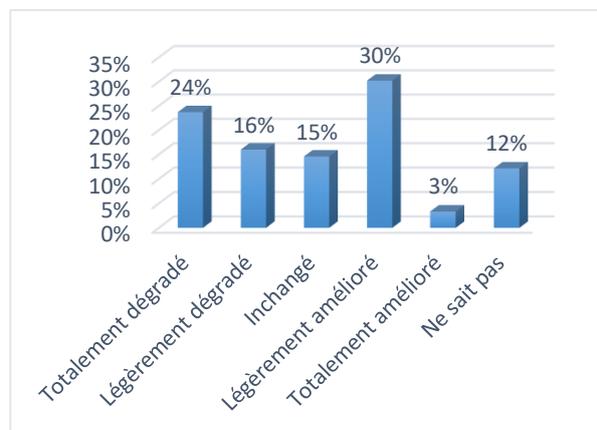
Source : Résultat de l'enquête auprès des populations, 2020

La principale raison qui justifie l'amélioration de l'accessibilité financière est la gratuité de l'enseignement primaire.

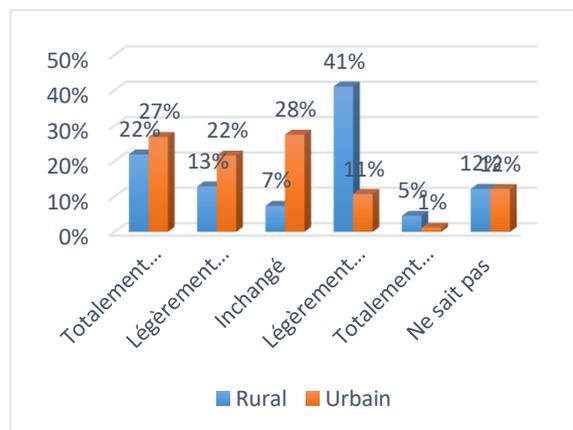
Celles soutenant la détérioration de l'accessibilité financière sont : (i) augmentation des frais de scolarité, (ii) variation des frais de scolarité, (iii) coût de la scolarité au niveau du privé (ii) cherté au niveau du secondaire et du supérieur.

Concernant la qualité de l'éducation, 40% de la population estime qu'elle s'est détériorée contre 33% qui pense qu'elle s'est détériorée et 15% estimant que la situation est restée sans changement. En milieu rural, 49% de la population pense qu'elle s'est dégradée contre 35% en milieu urbain (16%).

Graphique 28 : Perception de la population sur la qualité de l'éducation



Graphique 29 : Perception de la qualité de l'éducation selon le milieu de résidence



Source : Résultat de l'enquête auprès des populations, 2020

Les raisons évoquées pour justifier l'amélioration de la qualité de l'éducation sont notamment les nombreuses infrastructures construites.

Les raisons de la détérioration sont (i) la baisse du niveau des enseignants, (ii) la grève incessante des syndicats, (iii) le manque de professeurs, (iv) le faible rendement aux examens et concours, (v) l'effectif pléthorique, (vi) la baisse du taux de réussite, (vii) la baisse des moyennes trimestriel et les notes en classe.

⇒ **Recommandations**

- Accroître les capacités du préscolaire et sensibiliser sur l'importance de cet ordre d'enseignement.
- Créer les conditions afin de faciliter la poursuite de la scolarisation des jeunes filles au post-primaire et au secondaire à travers notamment la mise en place de conditions d'accueil (hébergement), la poursuite de la réalisation des infrastructures afin de réduire la distance entre les villages et les écoles, le renforcement de l'accompagnement par les bourses d'études et la poursuite de la sensibilisation autour des pesanteurs sociales, les mariages précoces et les grossesses non désirées.
- Réduire les effectifs pléthoriques la construction des établissements dans les zones de forts effectifs.
- Renforcer les capacités des enseignants sur les questions pédagogiques.
-

4.2.2.2. EA La disponibilité et l'employabilité des ressources humaines sont améliorées

⇒ **Rappel des indicateurs retenus, valeurs de référence et cibles**

Cinq indicateurs contribuent à l'appréciation de cet effet : (i) Taux d'accroissement annuel des effectifs de l'EFTP ; (ii) Proportion de la main-d'œuvre bénéficiaire de l'EFTP dans les filières ; (iii) Proportion des effectifs de la formation professionnelle dans l'effectif total des formés ; (iv) Proportion de la population en âge de travailler (18 ans et plus) formée dans les métiers agropastoraux (v) Taux d'alphabétisation de la population en âge de travailler (18 ans et plus).

- **Indicateurs retenus pour l'analyse de l'effet**

Seul l'indicateur « Taux d'accroissement annuel des effectifs de l'EFTP » est utilisé pour apprécier le niveau d'atteinte de l'effet.

⇒ **Principaux résultats atteints**

L'effet « la disponibilité et l'employabilité des ressources humaines sont améliorées » est réalisé à -19,18%.

Tableau 31 : Taux de réalisation des indicateurs de l'Effet attendu EA 2.1.1

N°	.EA 2.2.2 : la disponibilité et l'employabilité des ressources humaines sont améliorées	Val. Réf (2015)	Cible 2018	Val. réalisée	Taux de Réalisation (%)
1	Taux d'accroissement annuel des effectifs de l'EFTP	3,4%	9,5%	2,23%	-19,18%
2	Proportion de la main-d'œuvre bénéficiaire de l'EFTP dans les filières	1,1%	6%	ND	-
3	Proportion des effectifs de la formation professionnelle dans l'effectif total des formés	4,5%	10%	ND	-
4	Proportion de la population en âge de travailler (18 ans et plus) formée dans les métiers agropastoraux	0,2%	4,5%	ND	-
5	Taux d'alphabétisation de la population en âge de travailler (18 ans et plus)	29,5%	31,5%	ND	-
.EA 2.2.2 : la disponibilité et l'employabilité des ressources humaines sont améliorées					-19,18%

Source : Groupement de cabinet Ipsos Conseils/ Institut Develop, 2020

⇒ **Analyse du niveau de réalisation**

Le taux d'accroissement annuel des effectifs de l'EFTP a progressé de 2,23% en 2018 nettement en deçà de la cible de 9,5%. La non atteinte de la cible de cet indicateur « proportion des effectifs de l'EFTP par rapport à l'ensemble » est liée à l'insuffisance des infrastructures de l'EFTP.

Les réalisations d'infrastructures prévues (26 centres de formation professionnelle) dans le cadre du projet de développement de la formation professionnelle ont pris un retard.

Aussi, sur les cinq (5) Collège d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels (CEFTP) programmés depuis 2017, trois (3) ont été finalisés en 2019 (Sebba, Kongoussi et Sapouy). Sur les huit (8) lycées scientifiques programmés, quatre (4) ont été finalisés en 2019 (Koudougou, Ouayigouya, Bobo-dioulasso et Tenkodogo). Sur les cinq (5) lycées professionnels programmés, quatre (4) ont été finalisés en 2019 (Manga, Tenkodogo, Kaya et Zorgho). Sur les deux (2) lycées techniques, un (1) a été finalisé en 2019.

⇒ **Recommandations**

- Diligenter la mise en place des infrastructures de formation professionnelle

4.2.2.3. EA 2.2.3 : l'accès à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de la transformation structurelle de l'économie est assuré

⇒ **Rappel des indicateurs retenus, valeurs de référence et cibles**

L'effet est mesuré à travers les indicateurs suivants : (i) nombre d'étudiants pour 100 000 habitants, (ii) proportion d'étudiants ayant achevé un cycle, (iii) durée moyenne d'obtention d'un premier emploi pour un sortant de l'enseignement supérieur (en années), (iv) proportion d'étudiants inscrits dans des filières professionnelles adaptées au processus de transformation structurelle, (v) proportion des filières professionnalisant, (vi) proportion d'étudiants en situation de handicap bénéficiant d'un appui spécifique.

- **Indicateurs retenus pour l'analyse de l'effet**

Les indicateurs prévus n'ont pas pu être renseignés en raison de l'absence de données. Cependant, une multitude d'actions ont été menées pour l'atteinte de cet effet.

⇒ **Analyse du niveau de réalisation**

Sur la période 2016-2019, de nombreuses infrastructures ont été engagées. Il s'agit d'amphithéâtres et de bâtiments pédagogiques. Au titre des infrastructures achevées, il y a notamment 3 amphithéâtres et 7 bâtiments pédagogiques. Plusieurs autres connaissent un retard. Il s'agit notamment de 8 amphithéâtres, du siège de l'université virtuelle, des bâtiments pédagogiques.

Tableau 32 : Amphithéâtre en cours de construction

Infrastructures	Taux d'exécution physique	Taux d'exécution financière
2 amphithéâtres de 1000 et 1500 places de l'UO2	70%	100%.
construction d'un bâtiment R+2 comprenant 3 amphithéâtres de 500 places chacun, douze bureaux et une bibliothèque de 150 places à l'IDS	62%	100%.
construction de l'amphithéâtre de 750 places à l'UNZ	90%	100%
construction des 2 amphithéâtres jumelés de 500 et 300 places à l'UNZ	20%	0%

Source : Rapports de performance CSD-EF

Aussi, en 2018, trois nouveaux CUP ont été créés ; il s'agit des CUP de Manga, de Banfora et de Ziniaré.

En matière de recrutement du personnel enseignant, 187 assistants ont été recrutés en 2017 et 2018. Le Ratio enseignant permanent/étudiants a atteint 1/75 pour un objectif de 1/80. En 2018, on dénombre 142 filières professionnalisant dans l'ensemble des IES publiques et privées. Pour une cible de 715 en 2018, le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants est de 600. En 2019, il a été atteint 655.

4.2.3- Objectif Stratégique 2.3 : Promouvoir la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie

Cet objectif stratégique est composé d'un seul effet attendu : EA 2.3.1 : la recherche et l'innovation sont davantage au service de la transformation structurelle de l'économie.

⇒ Rappel des indicateurs retenus, valeurs de référence et cibles

L'effet est mesuré par les indicateurs : (i) nombre de technologies générées au profit de la production (fiches techniques), (ii) nombre de résultats de recherche et d'innovations valorisés au profit de la transformation structurelle de l'économie ; (iii) taux d'adoption des technologies et innovations générées par la recherche scientifique et technologique.

⇒ Indicateurs retenus pour l'analyse de l'effet

Les indicateurs (i) nombre de technologies générées au profit de la production (fiches techniques) et (ii) nombre de résultats de recherche et d'innovations valorisés au profit de la transformation structurelle de l'économie sont utilisés pour apprécier le niveau d'atteinte de l'effet.

⇒ Principaux résultats atteints

Globalement, le taux de réalisation de l'effet attendu en 2018 est de 237,14%. Ce résultat est essentiellement dû à la performance au niveau de l'indicateur « Nombre de technologies générées au profit de la production ».

Tableau 33 : Taux de réalisation des indicateurs de l'Effet attendu EA 2.1.1

N°	EA 2.2.1 : la recherche et l'innovation sont davantage au service de la transformation structurelle de l'économie	Val. Réf (2015)	Cible 2018	Val. réalisée	Taux de Réalisation (%)
1	Nombre de technologies générées au profit de la production (fiches techniques)	300	450	972	448,00%
2	Nombre de résultats de recherche et d'innovations valorisés au profit de la transformation structurelle de l'économie	150	350	204	27
3	Taux d'adoption des technologies et innovations générées par la recherche scientifique et technologique	60%	71%	ND	ND
EA 2.2.1 : la recherche et l'innovation sont davantage au service de la transformation structurelle de l'économie					237,5%

Source : Groupement de cabinet Ipsos Conseils/ Institut Develop

⇒ Analyse du niveau de réalisation

Les performances réalisées relatives aux technologies générées au profit de la production (fiches techniques) s'expliquent notamment par les technologies produites dans les différentes branches de la recherche scientifique, technologique et de l'innovation.

Encadré 8 : Principales technologies produites

Ces technologies concernent notamment la carte de distribution du virus de la panachure jaune du riz (RYMV), la récupération des manguiers affectés par le dépérissement, 04 variétés de niébé et 05 variétés d'arachide, le bloc multi-nutritionnel pour complément d'appoint aux animaux d'embouche ; la ration de vulgarisation pour embouche ovine ; le procédé de production d'aliments pour animaux à base de déchets d'ananas et le procédé de production de concentré protéique à base de larves de mouches domestiques (*Musca domestica*).

Source : Rapport de performance PNDES

La non atteinte de la cible en matière de valorisation des produits de la recherche et de l'innovation au profit de la transformation structurelle de l'économie est une insuffisance structurelle qui continue d'affaiblir la recherche scientifique ; limitant ainsi sa contribution au développement économique et social.

L'amélioration de la valorisation est liée à un certain nombre de projets ou d'initiative ainsi que les directions de valorisation tendant à améliorer la vulgarisation de la recherche.

La faible valorisation des résultats de la recherche est liée à la faible liaison entre le monde de la recherche et le secteur privé aussi bien dans la détermination des thèmes de recherche que dans la mise en œuvre des résultats de recherche, la faible connexion entre la recherche et les associations professionnelles de producteurs, la faiblesse de la communication sur les recherches malgré toutes les initiatives en place (Forum National de la Recherche Scientifique et des Innovations Technologiques, Agence Nationale pour la Valorisation des résultats de la recherche et des innovation, projets de valorisation, etc.), etc.

⇒ **Recommandations**

- Poursuivre les actions visant la valorisation des produits de la recherche
- Mettre en place des mécanismes assurant la liaison entre la recherche, les organisations professionnelles des producteurs et le secteur privé
- Fonder la recherche sur les besoins des organisations professionnelles des producteurs et des entreprises privées ; cela pourrait s'opérer par des enquêtes régulières sur les besoins de ces acteurs.

4.2.4- Objectif Stratégique 2.4 : Promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes

Ce quatrième objectif stratégique est composé de deux (02) effets attendus qui sont *EA 2.4.1*: l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous et *EA 2.4.2* : les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement.

4.2.4.1. EA 2.4.1 : l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous

⇒ **Rappel des indicateurs retenus, valeurs de référence et cibles**

Le niveau d'atteinte de cet effet est mesuré au moyen des indicateurs suivants : (i) taux d'insertion professionnelle des jeunes et des femmes via le SPE, (ii) part de l'emploi privé formel dans le total de l'emploi, (iii) taux de chômage, (iv) taux de sous-emploi du secteur agricole, (v) pourcentage de la prévalence des enfants de 5 à 17 ans impliqués dans les activités économiques, (vi) proportion des travailleurs affiliés à la CNSS et à la CARFO, (vii) nombre d'accidents de travail pour 1 million de travailleurs, (viii) nombre de conflits individuels pour 10 000 salariés et (ix) taux de couverture du RAMU.

- **Indicateurs retenus pour l'analyse de l'effet**

Quatre (04) indicateurs ont été retenus pour cet Effet : (i) Part de l'emploi privé formel dans le total de l'emploi ; (ii) Proportion des travailleurs affiliés à la CNSS et à la CARFO ; (iii) Nombre d'accidents de travail pour 1 million de travailleurs et (iv) Nombre de conflits individuels pour 10 000 salariés.

⇒ **Principaux résultats atteints**

Globalement, le taux de réalisation de l'effet attendu en 2018 est de 84,02%. Ce résultat est essentiellement dû à la performance au niveau des indicateurs « Nombre d'accidents de travail pour 1 million de travailleurs » et « Nombre de conflits individuels pour 10 000 salariés ».

Tableau 34 : Taux de réalisation des indicateurs de l'Effet attendu EA 2.4.1

N°	IV.2.2.4. EA 2.4.1 : l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous	Val. Réf (2015)	Cible 2018	Val Réalisée	Tx de realization (%)
1	Taux d'insertion professionnelle des jeunes et des femmes via le SPE	10%	15%	ND	ND
2	Part de l'emploi privé formel dans le total de l'emploi	6,6%	10%	6,4%	-5,88
3	Taux de chômage	6,6%	5%	ND	ND
4	Taux de sous-emploi du secteur agricole	64%	45%	ND	ND
5	Pourcentage de la prévalence des enfants de 5 à 17 ans impliqués dans les activités économiques	41%	30%	ND	ND
6	Proportion des travailleurs affiliés à la CNSS et à la CARFO	75%	100%	26,65%	-0,49
7	Nombre d'accidents de travail pour 1 million de travailleurs	4500	3031	2722	213,69
8	Nombre de conflits individuels pour 10 000 salariés	131,15%	95%	64%	185,75
9	Taux de couverture du RAMU	0%	15%	ND	
IV.2.2.4.EA 2.4.1 : l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous					84,02

Source : Groupement de cabinet Ipsos Conseils/ Institut Develop, 2020

⇒ **Analyse du niveau de réalisation**

La bonne performance réalisée au niveau du « Nombre d'accidents de travail pour 1 million de travailleurs » est due en partie aux actions de sensibilisation des employeurs et des travailleurs sur les risques professionnels. Sur la période 2016-2018, 2 259 acteurs ont été sensibilisés sur une prévision de 3 980. D'autres actions ont porté sur la formation des inspecteurs et contrôleurs de travail. Aussi, on note les visites des lieux de travail du privé et du public.

En ce qui concerne le « Nombre de conflits individuels pour 10 000 salariés », son amélioration est due aux actions de formation et de sensibilisation entreprises à l'endroit des partenaires sociaux.

Bien qu'en amélioration, la part de l'emploi privé formel dans l'emploi total n'a pas atteint la cible fixée. Cette situation est liée notamment à l'aversion envers la fiscalité.

4.2.4.2. EA 2.4.2 : les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement

⇒ **Rappel des indicateurs retenus, valeurs de référence et cibles**

Les indicateurs utilisés pour mesurer le niveau d'atteinte de cet effet sont : (i) proportion des personnes marginalisées identifiées insérées, (ii) proportion des handicapés actifs occupés, (iii) proportion d'enfants vulnérables identifiés pris en charge, (iv) réduire le nombre d'enfants en situation de rue, (v) accroître la proportion des femmes propriétaires d'entreprise parmi les entrepreneurs.

⇒ **Indicateurs retenus pour l'analyse de l'effet**

Seul l'indicateur « Proportion des personnes marginalisées identifiées insérées » est retenu pour apprécier le niveau d'atteinte de l'effet « les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement ».

⇒ **Principaux résultats atteints**

L'effet « les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement » est réalisé à 110,52%.

Tableau 35 : Taux de réalisation des indicateurs de l'Effet attendu EA 2.1.1

N°	. EA 2.4.2 : les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement	Val. Réf (2015)	Cible 2018	Val. réalisée	Taux de Réalisation (%)
1	Proportion des personnes marginalisées identifiées insérées	ND	50%	0,5526	ND
2	Proportion des handicapés actifs occupés	2,2%	2,0%	42,17%	224,55%
3	Proportion d'enfants vulnérables identifiés pris en charge	45%	57%	77,36%	269,67%
4	Nombre d'enfants en situation de rue	5721	4000	7548	-106,16%
5	Proportion des femmes propriétaires d'entreprise parmi les entrepreneurs	21%	30%	18,86%	-23,78%
EA 2.4.2 : les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement					91,07

Source : Groupement de cabinet Ipsos Conseils/ Institut Develop, 2020

⇒ Analyse du niveau de réalisation

Par rapport aux enfants de la rue, des efforts ont été faits pour le retrait. Au total, sur la période 2016-2019, le nombre d'enfants retirés de la rue s'élève à 2 845 dont 362 filles. Cependant, ce résultat reste en deçà de la cible de 5 883 enfants, correspondant à un taux de réalisation physique de 48,36%. La somme de 966 762 500 F.CFA a été mobilisée pour la réalisation du produit sur une prévision de 1.278.693.235 F.CFA, soit un taux d'exécution financière de 75,61%. Les enfants retirés ont été placés dans le centre de formation professionnel de Ouagadougou ou dans les centres de prise en charge des enfants en difficultés.

Aussi, sur la période 2016-2019, plusieurs actions ont été menées en vue de la prise en charge des enfants vulnérables identifiés. Il s'agit notamment :

- de la formation de 4 983 (1110 filles et 3873 garçons) enfants en difficulté aux métiers sur une prévision de 6 261 soit un taux de réalisation physique de 79,58% ;
- de la prise en charge intégrée de 20 926 enfants victimes enregistrés (dont 9416 filles) sur une prévision de 2 712 enfants victimes enregistrées ;
- de la prise en charge de 56 612 OEV sur une prévision de 175 000, soit un taux d'exécution physique de 32,34%.

La principale difficulté rencontrée à ce niveau est notamment la disponibilité des ressources financières.

Par rapport à la proportion des femmes propriétaires d'entreprise parmi les entrepreneurs, la part s'est située à 18,86% en 2018, nettement inférieure à la cible de 30% fixée par le PNDES. En 2019, la part a progressé à 20,26%. En plus des contraintes rencontrées par les chefs d'entreprises dans leur ensemble (poids de la fiscalité, faible taux de survie des entreprises, coût des facteurs élevé, etc.), cette situation serait due à la persistance des pesanteurs sociales à l'égard de la gent féminine.

⇒ Recommandations

- Accroître les ressources financières au profit de la prise en charge des personnes vulnérables

4.2.5- Objectif Stratégique 2.5 : Améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité.

Quatre (4) effets attendus permettent la réalisation de cet objectif stratégique. Ce sont (i) EA 2.5.1 : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti, (ii) EA 2.5.2 : l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétiques sont garantis, (iii) EA 2.5.3 : la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée, (iv) EA 2.5.4 : l'accès à des logements décents et aux bâtiments publics est assuré pour tous.

4.2.5.1- EA 2.5.1 : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti

⇒ Rappel des indicateurs retenus, valeurs de référence et cibles

Pour l'atteinte de cet effet, les indicateurs sont les suivants : (i) taux d'accès à l'eau potable, taux d'accès à l'assainissement, (ii) pourcentage de communes dotées d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides, (iii) superficie d'espaces verts reboisés dans les communes urbaines (hectares), (iv) proportion d'établissements primaires et secondaires où l'éducation environnementale est enseignée.

⇒ Indicateurs retenus pour l'analyse de l'effet

Tous les indicateurs ont été retenus pour mesurer le niveau d'atteinte de cet effet.

⇒ Principaux résultats atteints

Le taux de réalisation de cet effet est de 99,27%. Cette performance est tirée par les résultats en matière de fonctionnalité du système de gestion des déchets solides et le reboisement des espaces verts.

Tableau 36. Taux de réalisation des indicateurs de l'Effet attendu EA 2.1.1

N°	EA 2.5.1 : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti	Val. Réf (2015)	Cible 2018	Val. réalisée	Taux de Réalisation (%)
1	Taux d'accès à l'eau potable de 71%	71%	76,5%	74%	54,55%
2	Taux d'accès à l'assainissement de 18%	18%	27%	22,6%	51,11%
3	Pourcentage de communes dotées d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides de 13% en 2015 à 20% 2018 ;	13%	20%	23,14%	70,00%
4	Superficie d'espaces verts reboisés dans les communes urbaines (hectares) de 75 en 2015 à 110 à 2018 ;	75%	110%	123,45%	144,86%
5	Proportion d'établissements primaires et secondaires où l'éducation environnementale est enseignée de 3% en 2015 à 5% en 2018.	3%	5%	4,4%	138,43%
EA 2.5.1 : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti					91,79%

Source : Groupement de cabinet Ipsos Conseils/ Institut Develop, 2020

⇒ Analyse du niveau de réalisation

La progression réalisée en matière d'eau potable, (71% en 2015 à 74% en 2018) est expliquée par les réalisations faites par l'Etat dans le domaine. Ainsi au total, de 2016-2018, ces différents

investissements ont permis à une population additionnelle de 633 195 personnes d'être desservie en eau potable dont 431 541 personnes en milieu rural. Cependant la cible de 76,5 % prévue pour l'année 2018 n'a pas été atteinte.

Tableau 37: Situation des produits AEP livrés pour le milieu rural

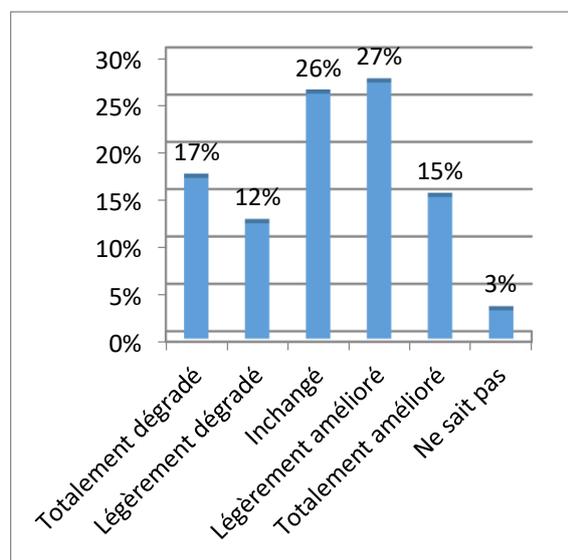
Produits attendus	Cible 2016-2020	Réal. 2016-2019
Réaliser 7 500 forages neufs	7 500	8 289
Réhabiliter 3 020 forages	3 020	3 087
Réaliser 611 adductions d'eau potable	611	550
Réhabiliter 225 adductions d'eau potable	225	66
Réaliser 238 081 latrines familiales	238 081	145 297
Réaliser 5 440 latrines institutionnelles et publiques	5 440	5 314

Source : MEA

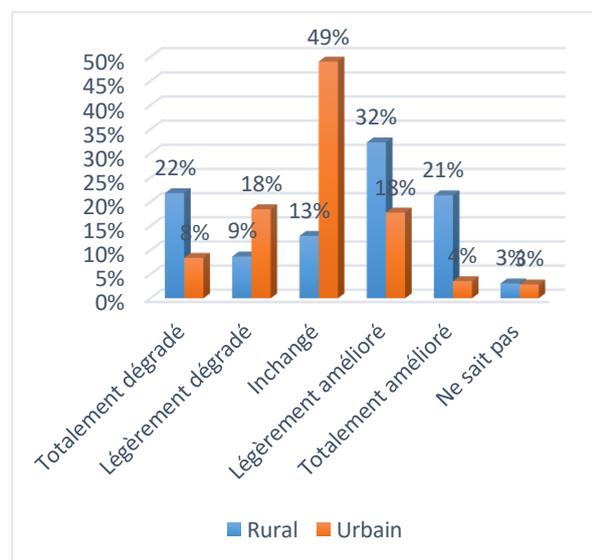
Sur la période 2016-2019, en matière d'eau potable, 8 289 forages ont été réalisés pour une cible de 7 500 et 3 087 réhabilités contre une cible de 3020. Quant aux adductions d'eau potables, même si la cible n'est pas atteinte, les efforts consentis ont permis de réaliser 550 adductions. Le nombre d'adductions d'eau potable est resté faible soit 66 réhabilités.

Selon les résultats de l'enquête, 42% de la population estime que le niveau d'accès à l'eau potable s'est amélioré (légèrement amélioré et totalement amélioré) par rapport à la situation d'il y a trois contre 29% qui trouve qu'il s'est dégradé et 26% qu'il est resté inchangé. Selon le milieu de résidence, le sentiment d'amélioration est plus prononcé en milieu rural. En effet, en milieu rural, 53% de la population pense que l'accès à l'eau potable s'est amélioré contre 22% en milieu urbain.

Graphique 30 : Appréciation globale de l'accessibilité à l'eau potable



Graphique 31 : Appréciation de l'accessibilité à l'eau potable par milieu de résidence



Source : A partir des données de l'enquête

Les raisons avancées pour soutenir l'amélioration de l'accès à l'eau potable sont : (i) accessibilité des robinets et des bornes fontaines avec la présence de l'ONEA, (ii) disponibilité des pompes à proximité, (iii) château en construction pour avoir de l'eau potable.

Les arguments en faveur de la dégradation de l'accès à l'eau potable sont (i) manque d'eau surtout en ce temps de chaleur, (ii) toutes les localités n'ont pas accès à l'eau potable, (iii) coupures d'eau excessives, (iv) pannes des pompes de la localité, (v) longue file d'attente au niveau des fontaines, (vi) utilisation des puits ouverts souvent non fermés, (vii) points d'eau trop éloignés en milieu rurale, (viii) les services de l'eau ne tiennent pas compte toujours des coupures d'eaux.

L'encadré suivant reprend les principales solutions proposées par les populations pour améliorer l'accès à l'eau potable.

Encadré 9 : Principales solutions proposées par les populations pour améliorer l'accès à l'eau potable

- Augmenter le nombre des fontaines public et assurer à leur bon fonctionnement.
- Subventionner le branchement
- Construire des forages pour le relais et éviter les coupures
- Permettre à d'autres sociétés de distribution d'eau de s'installer
- Réduire le coût de branchement des robinets
- Remplacer les pompes à motricité humaine par des pompes modernes
- Sensibiliser comment filtrer l'eau de forage et de puits
- Subventions pour des forages dans les villages
- Construire un château d'eau
- Assurer une bonne canalisation de l'eau potable
- Maximiser dans la création et réhabilitation des barrages

Source : Données de l'enquête²²

En matière d'assainissement, des progrès ont été réalisés. En effet, le taux d'accès à l'assainissement est passé de 18% en 2015 à 22,6 % en 2018. Ces progrès sont justifiés par la construction des latrines familiales et les latrines institutionnelles et publiques. Durant la période 2016-2019, 150 737 latrines ont été réalisées dont 238 081 latrines familiales et 5 440 latrines institutionnelles et publiques dont les cibles sont restées en deçà.

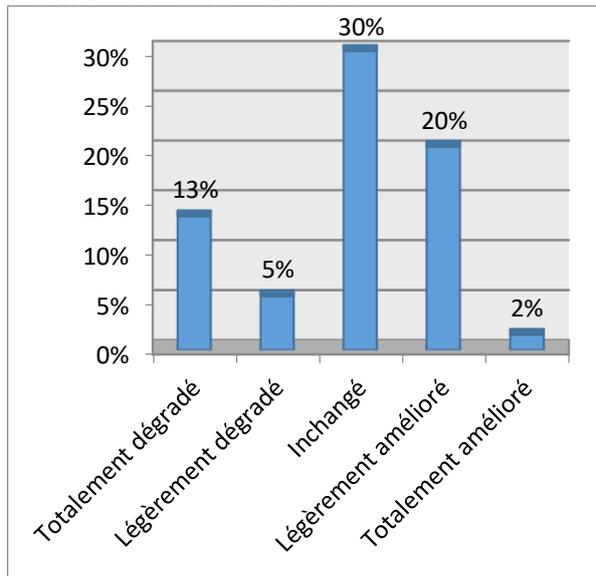
Il convient toutefois de reconnaître que la cible prévue en 2018 (27%) n'a pas été atteinte. La non atteinte des objectifs en matière d'assainissement est surtout liée à la faiblesse de l'assainissement en milieu rural qui se situe autour de 16,4% contre 38,2% en milieu urbain en 2018. Cette situation est expliquée par la faiblesse des ressources financières et les facteurs socio-culturels.

La performance au niveau de la fonctionnalité du système de gestion des déchets solides s'explique entre autres par la construction du centre de recyclage des déchets plastiques de Tenkodogo et de Dori. Au niveau des collectivités territoriales, il a été mis à la disposition des populations 171 bacs à ordures. Aussi, il été construit 401 airs de conservation des eaux et des sols et réalisé 26 centres de collecte, de traitement et de valorisation des ordures.

Selon les résultats sur la perception des populations, globalement 30% de la population estime que la situation de l'assainissement est restée inchangée contre 22% qui estime qu'elle s'est améliorée et 18% qui pense qu'elle s'est dégradée. Selon le lieu de résidence, 43% de la population urbaine estime que la situation de l'assainissement est restée inchangée contre 23% pour la population rurale.

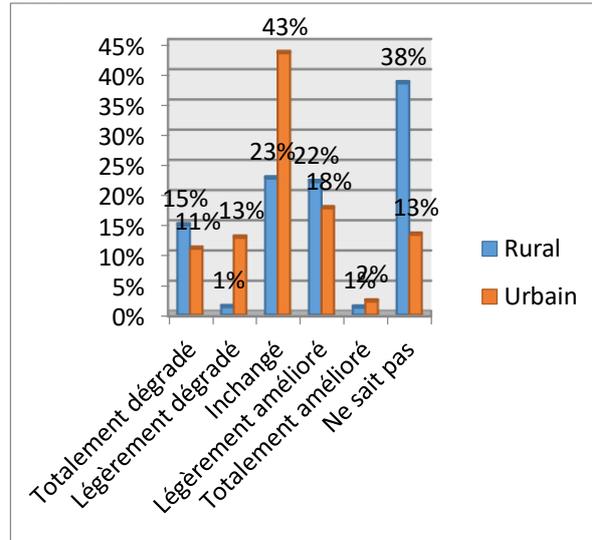
²² Afin de garder leur originalité, les propositions ont été maintenues telles que recueillies.

Graphique 32 : Appréciation globale de la situation de l'assainissement



Source : A partir des données de l'enquête, 2020

Graphique 33 : Appréciation de la situation de l'assainissement selon le milieu de résidence



Les raisons qui soutiennent la stabilité ou dégradation de la situation de l'assainissement sont : (i) manque de WC public et privés, (ii) manque/cout excessif de vidange, (iii) insuffisance de poubelles public et privés, (iv) absence de latrines modernes, (v) insalubrité croissante liées aux eaux sales des concessions, (vi) absence d'entretien des caniveaux par les communautés, (vii) mauvais état des quelques poubelles d'ordures, (viii) caniveaux pleins de sachets et autres déchets, (ix) Trop de sachet/ordures dans la nature, (x) absence de programme de gestion de ordures, (xi) manque de compétence pour la gestion des ordures, (xii) absence de formation en milieu rurale à l'usage et gestion des latrines.

L'encadré suivant reprend les principales solutions proposées par les populations pour améliorer l'accès à l'eau potable.

Encadré 10 : Principales solutions proposées par les populations pour améliorer la situation de l'assainissement

- Sensibiliser les populations sur l'hygiène
- Subventionnez des latrines ;
- Sensibiliser et octroyer des poubelles pour chaque maison
- Choisir des agents qui seront chargés de contrôler dans les quartiers les éventuels désagréments
- Aider les femmes pour qu'elle ramasse les ordures ;
- La mairie peut aussi aider pour notre localité
- Construire des caniveaux dans les quartiers
- Interdire tout comportement malsain et permettre aux citoyens de les dénoncer auprès des autorités ou personnes qualifiées
- Octroyer des poubelles dans les ménages
- Vider les fossés ;
- Taxer beaucoup les usines produisant des toxiques qui polluent l'environnement
- Créé des bacs à ordures, organiser des gens pour ramassage des déchets

Source : A partir des données de l'enquête, 2020

⇒ **Recommandations**

- Poursuivre la politique de construction des infrastructures d'accès à l'eau potable ;
- Réduire les coupures d'eau excessives ;
- Mettre en œuvre la loi sur les sachets plastiques ;
- Sensibiliser les populations sur l'hygiène
- Poursuivre et intensifier les mesures de subvention des toilettes ;
- Mettre en place une politique de subvention des bacs à ordures ;
- Organiser le ramassage des ordures dans les concessions ;
- Faciliter la mise en place de volontaires en charge de veiller à l'assainissement dans les quartiers et les villages.

4.2.5.2.- EA 2.5.2 : l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique sont garantis

⇒ **Rappel des indicateurs retenus, valeurs de référence et cibles**

Les indicateurs de mesure sont : (i) taux de couverture électrique national, (ii) taux d'électrification national, (iii) taux d'électrification national urbain, (iv) taux d'électrification national rural, (iv) part des énergies renouvelables dans la production totale.

- **Indicateurs retenus pour l'analyse de l'effet**

Tous les indicateurs ont été retenus pour mesurer le niveau d'atteinte de l'effet.

⇒ **Principaux résultats atteints**

L'effet « l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique sont garantis » a été réalisé à 67,64%. La performance a été tirée à la baisse par les résultats au niveau de l'électrification nationale rurale.

Tableau 38 : Taux de réalisation des indicateurs de l'Effet attendu EA 2.1.1

N°	EA 2.5.2 : l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique sont garantis	Val. Réf (2015)	Cible 2018	Val. réalisée	Taux de Réalisation (%)
1	Taux de couverture électrique national	33,32%	52,30%	35,94%	13,80%
2	Taux d'électrification national	18,83%	30%	21,34%	22,47%
3	Taux d'électrification national urbain	59,88%	69%	68,63%	95,94%
4	Taux d'électrification national rural	3,06%	12,60%	3,18%	1,26%
5	Part des énergies renouvelables dans la production	1%	19%	13,99%	72,17%
EA 2.5.2 : l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique sont garantis					41,13%

Source : Groupement de cabinet Ipsos Conseils/ Institut Develop, 2020

⇒ **Analyse du niveau de réalisation**

Les indicateurs en matière d'électrification se sont dans l'ensemble améliorés, bien que restant en dessous des cibles prévues pour 2018. Ainsi, le taux de couverture électrique national est passé de 33,32% en 2015 à 35,94% en 2018 pour une cible de 52,3%. En 2019, le taux est ressorti à 22,79%.

Le taux d'électrification national est quant à lui passé de 18,83% en 2015 à 21,34% en 2018 pour une cible de 30%. La non atteinte de la cible en matière d'électrification nationale est en

grande partie expliquée par le niveau rural. En effet, le taux d'électrification national en milieu rural a atteint 3,18% pour une cible de 12,60% correspondant à un taux de réalisation de 1,26%.

Quant au taux d'électrification national en milieu urbain, il s'est situé à 68,63% en 2018 pour une cible de 69%.

Les principales réalisations sont notamment : (i) l'électrification de 08 localités dans le cadre du projet d'électrification de 10 localités par la Fonds de Développement de L'Electrification (FDE), (ii) les réalisations dans le cadre du Projet d'Electrification des zones Péri-urbaines (PEPU) de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso notamment la construction de 7,23 km de réseau Moyenne tension (MT), 159,42 km de réseau Basse tension (BT) et la livraison de 239 postes de distribution.

Pour la promotion des énergies renouvelables et des énergies propres, on note la mise en terre de 2 millions de plants de jatropha curcas comme sources de bio-carburant et le renforcement des capacités des acteurs.

Ces réalisations ont permis de porter le nombre de localités entièrement électrifiées ou en cours à 1 347 contre 562 en 2015 dont 601 localités entièrement électrifiées, 527 localités en cours d'électrification ou de raccordement.

⇒ **Recommandations**

Accélérer l'électrification en milieu rural grâce aux énergies renouvelables

4.2.5.3- EA 2.5.3 : la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée

⇒ **Rappel des indicateurs retenus, valeurs de référence et cibles**

Les indicateurs du PNDES sont (i) nombre de villes disposant de Schéma-Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) opérationnel, (ii) nombre de villes disposant de Schéma-Directeur de Drainage des Eaux Pluviales (SDDEP) et de Schéma-Directeur de Gestion des Déchets Urbains (SDGDU) opérationnels, (iii) nombre de villes ayant des zones d'habitats spontanés restructurées et (iv) nombre de localités ayant bénéficié de viabilisation et/ou d'aménagement sécuritaire.

⇒ **Indicateurs retenus pour l'analyse de l'effet**

Les indicateurs (i) nombre de villes disposant de SDAU opérationnel et (ii) Nombre de villes disposant de SDDEP et de SDGDU opérationnels sont retenus pour mesurer le niveau d'atteinte de l'effet.

⇒ **Principaux résultats atteints**

L'effet est atteint à 8%, expliqué par les deux indicateurs utilisés.

Tableau 39° : Taux de réalisation des indicateurs de l'Effet attendu EA 2.1.1

N°	EA 2.5.3 : la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée	Val. Réf (2015)	Cible 2018	Val. réalisée	Taux de Réalisation (%)
1	Nombre de villes disposant de SDAU opérationnel	12	25	2	-76,92%
2	Nombre de villes disposant de SDDEP et de SDGDU opérationnels	2	25	2	0,00%
3	Nombre de villes ayant des zones d'habitats spontanés restructurés	0	6	ND	ND
4	Nombre de localités ayant bénéficié de viabilisation et/ou d'aménagement sécuritaire	6	13	ND	ND
EA 2.5.3 : la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée					-38,46%

Source : Groupement de cabinet Ipsos Conseils/ Institut Develop, 2020

⇒ **Analyse du niveau de réalisation**

On note que la plupart des villes ne sont pas dotées de SDAU opérationnel ni de SDDEP et de SDGDU opérationnels.

⇒ **Recommandations**

- Doter les villes des instruments de planification que sont le SDAU, le SDDEP et le SDGDU

4.2.5.4- EA 2.5.4 : l'accès à des logements décent et aux bâtiments publics est assuré pour tous

⇒ **Rappel des indicateurs retenus, valeurs de référence et cibles**

Les indicateurs de mesure sont les suivants : (i) proportion des populations urbaines vivant en zone non lotie, (ii) nombre de ménages ayant accès à un logement décent et (iii) nombre de ménages assistés dans l'auto-construction.

Indicateurs retenus pour l'analyse de l'effet

Tous les indicateurs ont été utilisés.

⇒ **Principaux résultats atteints**

La réalisation s'est située à 14,79% expliquée par tous les indicateurs.

Tableau 40 : Taux de réalisation des indicateurs de l'Effet attendu EA 2.5.4

N°	EA 2.5.4 : l'accès à des logements décent et aux bâtiments publics est assuré pour tous	Val. Réf (2015)	Cible 2018	Val. réalisée	Taux de Réalisation (%)
1	Proportion des populations urbaines vivant en zone non lotie	17,2%	14%	ND	ND
2	Nombre de ménages ayant accès à un logement décent	4572	19 500	8650	27,32%
3	Nombre de ménages assistés dans l'auto-construction	100	3000	0	-3,45%
EA 2.5.4 : l'accès à des logements décent et aux bâtiments publics est assuré pour tous					11,936%

Source : Groupement de cabinet Ipsos Conseils/ Institut Develop, 2020

⇒ Analyse du niveau de réalisation

En matière d'accès à un logement décent, les réalisations suivantes ont été entreprises : (i) la construction de 2 879 logements pour une cible annuelle de 5 000 logements, dont 1 821 à Ouagadougou (Bassinko), 500 à Manga, 58 à Bobo-Dioulasso, 50 à Pô, Kombissiri et Ziniaré et 350 logements réalisés par les promoteurs immobiliers, soit un cumul 2016-2018 de logements au profit des ménages de 8 650 ;

Les difficultés évoquées pour expliquer la faiblesse de l'indicateur relatif à l'accès à un logement décent sont notamment (i) les multiples régulations budgétaires et le retard dans la mise en place du budget 2018 ; (ii) les retards dans la passation des marchés, (iii) les différentes crises sociales et (iv) la disponibilité des espaces devant abriter les sites.

4.2.6. Récapitulatif de l'analyse de l'Axe 2

Le tableau ci-dessous récapitule les taux de réalisation des effets attendus de l'axe 2, après trois ans de mise en œuvre du PNDES.

Tableau 41 : Récapitulatif de l'analyse de l'Axe 2

AXES 2 Développer le capital humain	Taux de réalisation
OS 2.1 : promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique	
EA 2.1.1 : l'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous	-31,15%
EA 2.1.2 : l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré ;	77,5%
EA 2.1.3 : le processus d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique est réellement mis en mouvement	171,00%
OS 2.2 : accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie	
EA 2.2.1 : l'accès de tous à une éducation de qualité est amélioré	17,74%
EA 2.2.2 : la disponibilité et l'employabilité des ressources humaines sont améliorées	-19,18%
EA 2.2.3 : l'accès à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de la transformation structurelle de l'économie est assuré	ND
OS 2.3 : promouvoir la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie	
EA 2.3.1 : la recherche et l'innovation sont davantage au service de la transformation structurelle de l'économie	237,50%
OS 2.4 : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes	
EA 2.4.1 : l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous	ND
EA 2.4.2 : les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement	110,52%
OS 2.5 : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité.	
EA 2.5.1 : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti	91,79%
EA 2.5.2 : l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétiques sont garantis	41,13%
EA 2.5.3 : la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée	-38,46%
EA 2.5.4 : l'accès à des logements décents et aux bâtiments publics est assuré pour tous	11,93%

Source : Groupement de cabinet Ipsos Conseils/ Institut Develop, 2020

4.3. Analyse du niveau des effets attendus de l’Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l’emploi et les emplois

Cet axe comprend cinq (05) objectifs stratégiques. Ce sont (i) OS 3.1 : Développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché et basé sur les principes de développement durable, (ii) OS 3.2 : Développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents, (iii) OS 3.3 : Promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents, (iv) OS 3.4 : Développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie, (v) OS 3.5 : Inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales.

Les différents niveaux d’atteinte de ces objectifs spécifiques sont déterminés et analysés dans les lignes qui suivent.

4.3.1. Objectif stratégique 3.1 : Développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché et basé sur les principes de développement durable

En rappel, cet objectif stratégique comporte deux (2) effets attendus que sont : (i) le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable et (ii) la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques est renforcée.

4.3.1.1. Effet Attendu 3.1.1 : Le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable.

⇒ Rappel des indicateurs retenus, valeurs de référence et cibles

Pour mesurer cet effet, les indicateurs sont (i) part des productions irriguées dans la production agricole totale, (ii) taux de couverture des besoins céréaliers, (iii) productivité du secteur primaire, (iv) taux de commercialisation des produits agricoles (y compris les cultures de rente), (v) taux d'accroissement de l'approvisionnement de l'agro-industrie, (vi) proportion des actes fonciers délivrés sur les demandes d'actes, (vii) nombre moyen d'emplois créés dans le secteur primaire, (viii) taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel, (ix) taux de couverture vaccinale contre la maladie de New Castle et (x) quantité de poissons produite.

⇒ Indicateurs retenus pour l’analyse de l’effet

Les indicateurs retenus pour mesurer l’effet attendu 3.1.1 sont au nombre de 07 sur 10 indicateurs initiaux. Ce sont (i) part des productions irriguées dans la production agricole, (ii) taux de couverture des besoins céréaliers, (iii) taux de commercialisation des produits agricoles (y compris les cultures de rente), (iv) proportion des actes fonciers délivrés sur les demandes d'actes, (v) taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel, (vi) taux de couverture vaccinale contre la maladie de New Castle et (vii) quantité de poissons produite.

⇒ Principaux résultats atteints

L’effet « le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable » est réalisé à 147,80%.

En effet, si les cibles du taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel (153,33%) et la quantité de poissons produite (106,54%) ont été largement atteintes en 2018, les autres cibles ne l'ont pas été même s'il y a eu des progrès en vue de leur réalisation. Il importe également de noter que la part des productions irriguées dans la production agricole totale a connu une régression par rapport à sa valeur initiale.

Tableau 42 : Evolution des valeurs des indicateurs de l'effet attendu 3.1.1

Indicateurs d'effets	Valeurs 2015	Cibles 2018	Réalisations 2018	Pourcentages cible (%)
Part des productions irriguées dans la production agricole totale	15,00	20,00	10,50	-90,00%
Taux de couverture des besoins céréaliers	96,00	120,00	109,00	54,17%
Taux de commercialisation des produits agricoles (y compris cultures de rente)	25,00	30,00	27,00	40,00%
Proportion des actes fonciers délivrés sur les demandes d'actes	4,90	30,00	22,86	71,55%
Taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel	69,00	75,00	115,00	766,67%
Taux de couverture vaccinale contre la maladie de Newcastle	40,00	60,00	52,78	63,90%
Quantité de poissons produite	20000,00	26000,00	27700,00	128,33%
EA 3.1.1 : Le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable				147,80%

Source : Groupement de cabinet Ipsos Conseils/ Institut Develop, 2020

⇒ Analyse du niveau de réalisation

Le niveau atteint par la mesure de cet effet masque cependant quelques insuffisances qu'il convient de mettre en évidence afin d'entreprendre les actions pour les corrections nécessaires.

Les performances en matière de production irriguées ont baissé malgré les efforts mis en œuvre par le gouvernement.

Afin d'améliorer la proportion des productions irriguées dans la production agricole, l'Etat et ses partenaires ont mené de nombreuses actions. Au total, sur la période 2016-2018, il a été aménagé 5 531 ha de nouveaux périmètres irrigués et 13 644,35 ha de nouveaux bas-fonds. Aussi, un total de 6 179,34 ha de périmètres irrigués et de bas-fonds a été réhabilité. En outre, 372 petits ouvrages de mobilisation de l'eau ont été construits (bassins de collecte et puits maraîchers) et 1 780 équipements d'exhaure ont été mis à la disposition des acteurs pour promouvoir l'utilisation des moyens appropriés d'exhaure de l'eau pour l'irrigation agricole.

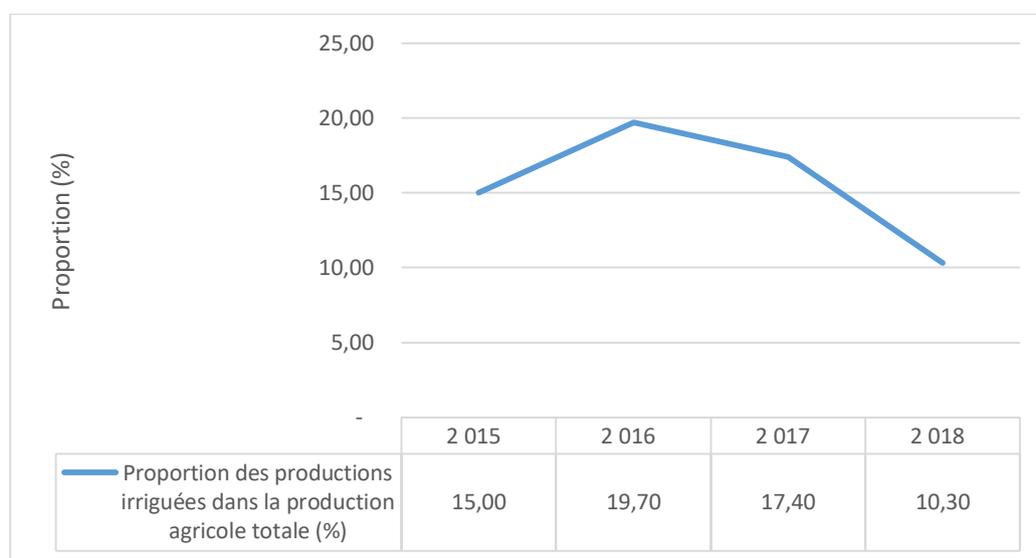
Malgré ces efforts, la part de cette production irriguée dans la production totale a fléchi par rapport à 2015. En effet, elle a connu une baisse en passant de 19,7% en 2016 à 17,4% en 2017 puis à 10,5% en 2018.

Cette contre-performance s'explique notamment par les attaques de chenilles et des oiseaux granivores. Aussi, la non atteinte de la cible pourrait s'expliquer par le retard accusé dans la réalisation des investissements structurants devant soutenir le développement des productions irriguées notamment la réalisation de 35 000 ha de bas-fonds sur l'ensemble du territoire. Ainsi

certaines projets prévus ne sont pas encore suffisamment avancés en termes de réalisation. Il s'agit notamment du projet d'aménagement de 1 500 ha de périmètres irrigués assortis de stations de pompage, des réseaux d'irrigation et de drainage sur environ 5 000 ha à Samendeni (PDIS II).

Le graphique ci-après illustre l'évolution de la proportion des productions irriguées dans la production agricole totale.

Graphique 34 : Evolution de la proportion des productions irriguées dans la production agricole totale de 2015 à 2018



Source : Groupement de cabinet Ipsos Conseils/ Institut Develop, 2020

En 2019, les efforts en matière de réalisation se sont poursuivis avec la réalisation de 1724,4 ha de nouveaux périmètres irrigués et maraichers, 4 039,1 ha de bas-fonds aménagés pour. En dépit de ces réalisations, la part des productions irriguées dans la production agricole totale a été de 10%. Cela est une baisse par rapport à sa valeur de 2018 et un recul par rapport à l'atteinte de la cible de 25% visée en 2020. Il convient alors de s'interroger sur l'efficacité des actions menées.

Des entretiens menés dans les différentes régions du Burkina Faso, il ressort que les périmètres irrigués devraient contribuer à accroître la part des productions irriguées dans la production totale. Cependant ces périmètres aménagés ne sont pas entièrement exploités du fait des conflits fonciers dont ils font l'objet. La faiblesse de la production irriguée s'expliquerait également par l'insuffisance de la formation et de l'appui conseil aux producteurs.

La couverture des besoins céréaliers est fortement liée au cycle pluviométrique.

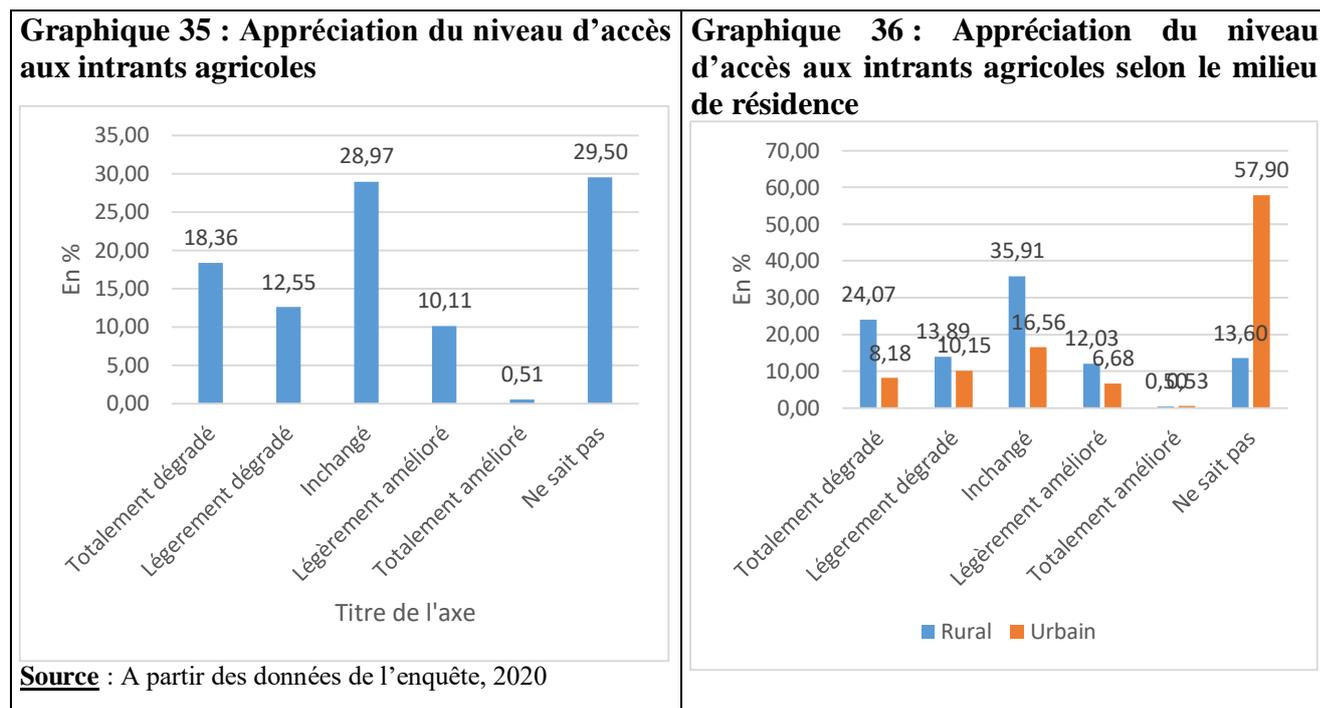
En effet, les années de bonnes campagnes agricoles correspondent à celles où la couverture des besoins est élevée et vis-versa. Ainsi, les faibles taux de couverture en 2015 et 2017 correspondent aux années de campagnes agricoles difficiles consécutives à la mauvaise répartition spatio-temporelle de la pluviométrie.

Sur la période 2016-2018, l'Etat a fourni de nombreux efforts. Il s'agit notamment de la mise à la disposition des acteurs de 50 057,38 tonnes d'engrais, 17 791 tonnes de semences, 37 736 équipements à traction animale. Cet appui a bénéficié à 352 414 producteurs dont 122 076 femmes (34,64%) pour les engrais, 679 225 producteurs dont 288 020 femmes (42,40%) pour les semences et 27 130 producteurs dont 12 986 femmes (47,87%) pour les équipements.

En 2019, les efforts de l'Etat ont été maintenus. Certains acteurs tels que le conseil régional des Hauts Bassins ont également apporté un appui matériel aux coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA) dans leurs régions.

S'agissant de la perception des populations sur l'accès aux intrants agricoles, les résultats de l'enquête révèlent que 30,91% de la population estime qu'il s'est dégradé par rapport à la situation d'il y a 3 ans, 28,97% estime qu'il est resté sans changement et 10,62% estime qu'il s'est amélioré. Selon le milieu de résidence. La dégradation de l'accès aux intrants est mentionnée par 42,96% des populations rurales contre de 18,33% en milieu urbain.

Le graphique ci après- présente la perception de l'accès des populations aux intrants agricoles.



Les raisons qui justifient la perception de détérioration de l'accès aux intrants sont notamment : (i) insuffisance des intrants agricoles (pas assez d'engrais et de semences). En effet, certains villages n'ont pas plus de 3 sacs (ii) les intrants agricoles ne nous parviennent pas / il faut faire partir d'un groupement pour avoir les intrants, (iii) manque d'encadrement à l'utilisation des semences, (iv) les intrants viennent en retard pour la plupart du temps, (v) les intrants et les produits de semences sont chers/manque d'argent des agriculteurs pour l'achat des intrants'

Des Progrès notables ont été enregistrés en matière de délivrance des actes fonciers. On note une amélioration de la proportion des actes fonciers délivrés sur les demandes d'actes passant de 4,9% en 2015 à 22,86% en 2018. Ainsi, sur la période 2016-2018, 6 283 actes de possession foncière ont été remis aux bénéficiaires.

Les actions suivantes ont été menées au cours de la période 2016-2018. Il s'agit de la mise en place de 109 services fonciers ruraux (SFR) dans les communes, de 1 901 Commissions foncières villageoises (CFV) et 1900 Commissions de Conciliation Foncière Villageoise (CCFV).

La non atteinte de la cible est due notamment à la non mise en place des services fonciers ruraux dans la majorité des communes et la lenteur dans le traitement des dossiers de demandes d'actes fonciers par les services domaniaux et la régulation budgétaire intervenue en 2017 ramenant le

budget de l'opération de délivrance des actes de possession foncière de 9 milliards à un (01) milliard.

En 2019, la proportion des actes fonciers délivrés sur les demandes d'actes ressort à 38,4%. Les principales actions menées en 2019 sont la livraison de 1 725 actes de possession foncière. En outre, 643 Commissions foncières villageoises (CFV), 654 CCFV et 20 SFR ont été mises en place portant à 147 le nombre cumulé des SFR.

La couverture des besoins alimentaires du cheptel a dépassé la cible.

Cela a été favorisé par la mise à la disposition des acteurs de 163 958 tonnes de sous-produits agro-industriels (SPAI) et 5 590 équipements (916 broyeurs polyvalents, 296 motoculteurs, 4 378 charrettes) sur la période 2016-2018.

En 2019, ces efforts ont été poursuivis par l'Etat pour couvrir le besoin alimentaire du cheptel. Ainsi, en 2019, le taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel est ressorti à 95%.

Il importe de préciser que la couverture des besoins alimentaires du cheptel concerne essentiellement la disponibilité du fourrage naturel. Les autres dimensions de la couverture des besoins alimentaires du cheptel tels que les compléments minéraux ne sont pas pris en compte.

⇒ Recommandations

- Poursuivre les efforts en vue de déconnecter la production du cycle pluviométrique à travers la réalisation des infrastructures pour soutenir les productions irriguées ;
- Optimiser l'exploitation des périmètres irrigués aménagés par la résolution des conflits fonciers, la formation et l'appui conseil aux producteurs ;
- Mettre en œuvre les investissements structurants tels que la CAIMA, l'unité de montage des tracteurs et motoculteurs, l'unité de production d'engrais minéraux à base du Phosphate naturel à Kodjari afin de rendre disponible et accessible les intrants et équipements agricoles à l'ensemble des producteurs ;
- Poursuivre la mise à disposition des intrants et équipements agricoles au profit des producteurs vulnérables (engrais minéraux, semences améliorées, équipements à traction animale, pesticides, tracteurs et motoculteurs, etc.) ;
- Réaliser de nouveaux bas-fonds et périmètres irrigués ;
- Réhabiliter des périmètres irrigués.
- Poursuivre la mise en place des services fonciers ruraux dans la majorité des communes
- Mettre à la disposition des éleveurs en moyenne par an de 22 000 tonnes de SPAI, et de 1500 équipements d'élevage constitués de broyeurs polyvalents, de motoculteurs, de fauches mécaniques et de charrettes.

4.3.1.2. EA3.1.2 : la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques est renforcée.

⇒ Rappel des indicateurs retenus, valeurs de référence et cibles

Le progrès vers la réalisation de cet effet attendu est apprécié par deux indicateurs que sont (i) la proportion des ménages agricoles non résilients et (ii) la proportion des ménages vulnérables structurels.

⇒ Indicateurs retenus pour l'analyse de l'effet

La proportion des ménages vulnérables structurels est le seul indicateur retenu pour mesurer la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques.

⇒ Principaux résultats atteints

Sur une cible de 7% en 2018, la proportion des ménages vulnérables structurels s'est améliorée pour s'établir à 0,294%.

⇒ Analyse du niveau de réalisation

L'amélioration de la vulnérabilité structurelle des ménages s'explique par les différentes actions déployées par le gouvernement en vue de réduire la vulnérabilité. Elles ont également profité aux ménages agricoles non résilients. En effet, la proportion de ménages agricoles non résilients est passée de 45,8% (2016) à 42,6% (2017).

Les actions menées sur la période en vue d'améliorer la résilience des ménages sont notamment le renforcement de la capacité de prévention et de réaction du secteur aux catastrophes dans le cadre de la mise en œuvre du plan de réponse et de soutien aux populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition (PRSPV-2018).

La mise en œuvre de ce plan a permis d'atteindre 228 345 personnes vulnérables bénéficiaires de cash for work, 30 848 ménages vulnérables bénéficiaires de cash inconditionnel et 317 275 ménages bénéficiaires d'appui à la production agricole. Ces appuis se sont réalisés à travers 17 882 tonnes de céréales vendus à prix social et 66 992 tonnes de vivres distribués à 299 254 ménages pauvres.

En 2019, les actions se sont poursuivies notamment le cadre du PRSPV-2019. Elles se répartissent dans les domaines de l'assistance alimentaire, de la résilience (appui à la PA) de la résilience (appui à la PV) et de la nutrition.

Les différents ménages touchés par les crises ont bénéficié de 90706 têtes de petits ruminants et 66370 têtes de volailles.

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du PRSPV sont : (i) la faible couverture de certaines localités ciblées par les acteurs, (ii) les retards dans la mobilisation des ressources pour l'exécution des activités et (iii) la faible disponibilité des données de mise en œuvre.

La réforme stratégique en lien avec cet effet attendu est relative à la mise en place d'un mécanisme de gestion des risques agricoles et alimentaires. Une convention cadre entre MAMDA (Société d'assurance au Maroc), le MAAH et la Société Nationale d'Assurance et de Réassurance (SONAR) a été signée. L'arrêté portant création du Projet de gestion des risques agricoles et alimentaires a été signé et les modalités de mise en œuvre sont en cours.

⇒ Recommandations

- Poursuivre les actions à l'endroit des ménages vulnérables structurels
- Améliorer la couverture des localités faiblement couvertes,
- Réduire les retards dans la mobilisation des ressources pour l'exécution des activités

4.3.2. Objectif stratégique 3.2 : Développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents

En rappel, cet objectif stratégique comporte trois (3) effets attendus que sont (i) le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations, (ii) la contribution des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie est améliorée et (iii) l'impact du secteur minier sur le reste de l'économie est accru

4.3.2.1. EA 3.2.1 : Le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations

⇒ Rappel des indicateurs retenus, valeurs de référence et cibles

Les indicateurs devant permettre de mesurer cet effet sont : (i) part du secteur secondaire dans le PIB, (ii) part de l'industrie manufacturière dans le PIB, (iii) taux de transformation des produits agricoles, (iv) nombre moyen d'emplois formels créés dans le secteur secondaire et (v) taux d'accroissement de la productivité moyenne de l'artisanat.

⇒ Indicateurs retenus pour l'analyse de l'effet

Deux (02) indicateurs sur cinq (05) ont été retenus pour mesurer l'effet. Il s'agit de (i) part du secteur secondaire dans le PIB et (ii) part de l'industrie manufacturière dans le PIB.

⇒ Principaux résultats atteints

Le taux de réalisation ressort à -62,86% ; ce qui traduit le fait que les valeurs atteintes sont en dessous des valeurs de référence. Autrement dit, les performances vont dans le sens inverse du sens souhaité.

Tableau 43 : Evolution des valeurs des indicateurs de l'effet attendu 3.2.1 Le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations

N°	Indicateurs d'effets	Valeurs 2015	Cibles 2018	Réalisations 2018	Pourcentages cible (%)
1.	Part du secteur secondaire dans le PIB	20,10	21,10	19,70	-40,00%
2.	Part de l'industrie manufacturière dans le PIB	6,60	8	5,40	-85,71%
Taux de réalisation EA 3.2.1 Le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations					-62,86%

Source : Groupement de cabinet Ipsos Conseils Institut Develop, 2020

⇒ Analyse du niveau de réalisation

La part du secteur secondaire dans le PIB en 2019 (20,5%) en amélioration par rapport à 2018 (19,7%). Cependant, elle reste toujours inférieure à la cible. Quant à la part de l'industrie manufacturière dans le PIB, elle a atteint 4,1% contre une cible de 8%. La réalisation de 2019 est supérieure à celle de 2018 (4%) mais demeure faible pour atteindre la cible de 12%.

La faiblesse du tissu industriel est expliquée par la faible compétitivité de l'économie nationale qui fait face à des coûts de facteurs très élevés (électricité, transports, Eau, Télécommunication, etc.).

D'autres facteurs contribuent à limiter la performance des entreprises nationales. Il s'agit de la fraude, les difficultés d'accès au financement, du non-respect des normes de qualité, la faiblesse des capacités des acteurs, etc.

L'adoption par le gouvernement d'un plan d'industrialisation accéléré dont l'objectif est de mettre en place des unités industrielles compétitives et à forte valeur ajoutée dans trois (03) filières porteuses de l'économie, l'adoption du nouveau code des investissements en 2018, la création d'un fonds de restructuration des entreprises vont contribuer à limiter l'effet de ces facteurs.

Encadré 11 : Quelques innovations du nouveau code des investissements (Loi N°038-2018/AN portant code des investissements au BURKINA FASO)

- 1) Extension du champ d'application du code au secteur des énergies renouvelables (solaire et biomasse)
- 2) Prévision d'un délai de traitement pour les différentes autorisations assorti d'un « silent agreement »
- 3) Erection de la ville de Bobo-Dioulasso en zone privilégiée d'investissement afin de lui conférer le statut de capitale économique
- 4) Extension du champ d'application du code à la promotion des secteurs d'activités (agriculture, sylviculture, élevage, pisciculture, halieutique et faunique)
- 5) Extension du champ d'application du code à la sauvegarde de l'environnement et à toute activité jugée comme telles par les pouvoirs publics
- 6) Contrôle effectif par la commission nationale des investissements des engagements à la charge des entreprises agréées, notamment le nombre minimum d'emplois à créer et l'effectivité des investissements à réaliser
- 7) Prise en compte dans le régime C des investissements compris entre 2 et 25 milliards de FCFA.

Source : Code des investissements

Les principales réalisations en 2019 sont consignées dans l'encadré suivant.

Encadré 12 : Etat de réalisation des grands investissements en matière d'industrie.

L'opérationnalisation de la Stratégie nationale d'industrialisation (SNI) s'est traduite par (i) la réalisation de film documentaire sur la SNI ; (ii) la production des supports de communication sur la SNI ; (iii) la tenue de l'atelier de lancement et de diffusion de la stratégie nationale d'industrialisation à Bobo Dioulasso, le 22 juillet 2019 ; (iv) l'organisation de plusieurs séances de communication autour de la SNI à l'occasion des Journées de Promotion Economique et Commerciale (JPEC) au Sénégal, (v) la formation des conseillers des affaires économiques dans les ambassades du Burkina Faso.

Les projets Initiative Anacarde » et l'implantation de trois (03) unités de traitement de la tomate à Ouahigouya, Gourcy et Yako ont bénéficié d'un appui pour leur élaboration et leur développement.

Deux (02) zones industrielles ont été créées et aménagées à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso. Il s'agit du projet d'extension de la zone industrielle de Ouagadougou et celui de création d'une nouvelle zone industrielle à Bobo Dioulasso. Ainsi, il a été aménagé 300 ha à Ouagadougou (kossodo) et 205 ha à Bobo-Dioulasso (Do).

Une usine d'égrainage de coton biologique est créée et fonctionnelle à Koudougou.

L'étude de faisabilité pour la création d'une unité de filature classique de coton à Bobo-Dioulasso a été finalisée.

Source : Rapport de performance TIA, 2019.

Plusieurs difficultés sont rencontrées dans l'exécution des projets et programmes du secteur des transformations industrielles et artisanales. Parmi ces difficultés, on peut retenir :

- la non disponibilité des études de faisabilité des projets ;
- la faiblesse des financements pour la construction des infrastructures ;
- la mise à disposition tardive voire l'absence de ressources de la contrepartie nationale ;

- la lourdeur des procédures de passation des marchés ;
- le non- respect des délais contractuels par les entreprises de construction ;
- les procédures assez longues du bailleur.

⇒ **Recommandations**

- Poursuivre la mise en œuvre le plan d'industrialisation accéléré ;
- Faire une étude sur le coût des facteurs de production assortie de recommandations ;
- Poursuivre la construction des infrastructures du Projet de mise en place d'Incubateur, de Pépinière et Hôtel d'Entreprises (PIPHE) dans le Secteur Agroalimentaire ;
- Rendre disponible les ressources financières au profit du projet Village Artisanal de Bobo-Dioulasso (VAB) ;
- Diligenter la délivrance des avis de non objection et intensifier la pression sur les fournisseurs pour le respect des délais ;
- Anticiper le recrutement des entreprises chargées d'exécuter les travaux de la 3ème phase du VAB et assurer le déblocage rapide des ressources ;
- Entreprendre des négociations avec le partenaire pour le déblocage de la subvention accordée au projet Centre National de la Transformation Artisanale du Coton (CNATAC).

4.3.2.2. EA 3.2.2 : La contribution des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie est améliorée

⇒ **Rappel des indicateurs retenus, valeurs de référence et cibles**

Les indicateurs du PNDES pour cet effet sont : (i) part de l'industrie touristique dans le PIB, (ii) part de l'industrie culturelle dans le PIB, (iii) taux d'accroissement de la part de l'industrie sportive dans le PIB, (iv) nombre de centres de sport et de loisirs de proximité réalisés et (v) taux d'accroissement des emplois culturels et touristiques.

⇒ **Indicateurs retenus pour l'analyse de l'effet**

Seul l'indicateur sur le nombre de centres de sport et de loisirs de proximité réalisés est utilisé.

⇒ **Principaux résultats atteints**

Un seul centre de sport et de loisirs de proximité construit depuis 2017 est disponible sur une prévision de 10 centres, soit un taux de réalisation de 10%.

⇒ **Analyse du niveau de réalisation**

Le faible taux de réalisation en matière de centres de sports et de loisirs de proximité est lié notamment à l'indisponibilité des ressources financières mais aussi au caractère optimiste des prévisions.

4.3.2.3. EA 3.2.3 : L'impact du secteur minier sur le reste de l'économie est accru

⇒ **Rappel des indicateurs retenus, valeurs de référence et cibles**

Les indicateurs devant permettre d'évaluer cet effet sont : (i) part des industries extractives dans le PIB, (ii) proportion des achats locaux dans les consommations alimentaires des industries

minières, (iii) montant moyen des investissements locaux réalisés par industrie, (iv) nombre d'emplois directs et indirects créés par le secteur minier.

⇒ **Indicateurs retenus pour l'analyse de l'effet**

Les indicateurs retenus pour mesurer l'effet attendu sont au nombre de deux. Ce sont les indicateurs renseignés et disponibles au 31 décembre 2018. Il s'agit de la part des industries extractives dans le PIB et du nombre d'emplois directs et indirects créés par le secteur minier.

⇒ **Principaux résultats atteints**

Le taux de réalisation de cet effet est de 126,23%. Cela s'explique surtout par la montée de la part des industries extractives dans le PIB.

Tableau 44 : Evolution des valeurs des indicateurs de l'effet attendu 3.2.3

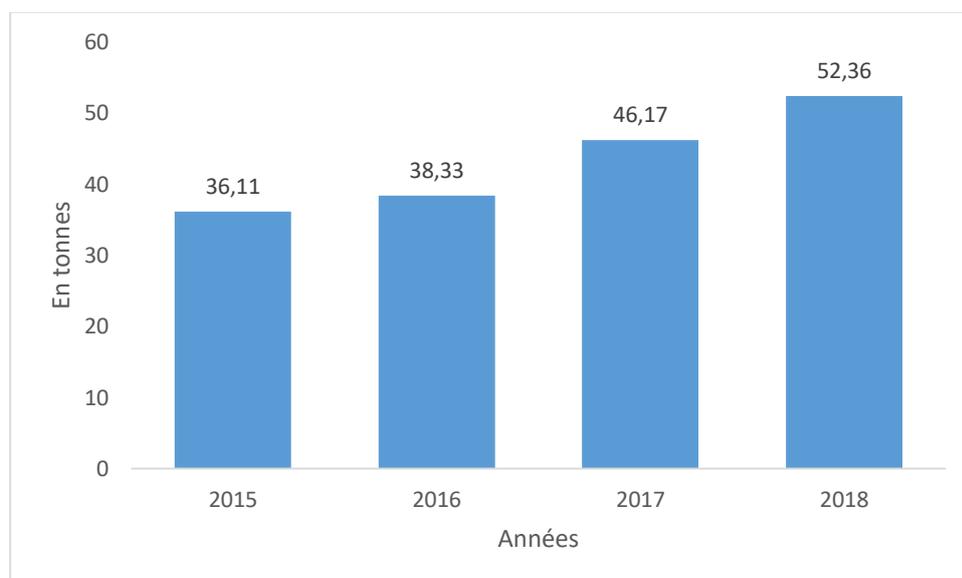
Indicateurs d'effets	Valeurs 2015	Cibles 2018	Réalisations 2018	Pourcentages cible (%)
Part des industries extractives dans le PIB	7,90	9,00	10,60	245,45%
Nombre d'emplois directs et indirects créés par le secteur minier	10 000,00	15 000,00	10 350,00	7,00%
EA 3.2.3: l'impact du secteur minier sur le reste de l'économie est accru				126,23%

Source : Groupement de cabinets Ipsos Conseils Institut Develop, 2020

⇒ **Analyse du niveau de réalisation**

Les actions menées ces dernières années ont permis d'augmenter le nombre de mines industrielles. Cela a eu comme effet d'augmenter la production d'or de 36,11 tonnes en 2015 à 52,36 tonnes en 2018, soit un accroissement annuel moyen de 13%. En 2019, la production d'or a été de 52,42 tonnes.

Graphique 37 Evolution de la quantité d'or produite de 2015 à 2018



Source : Groupement de cabinet Ipsos Conseils/ Institut Develop, 2020

Cette situation a contribué également à l'accroissement des emplois directs et indirects dans le secteur minier. En effet, le nombre d'emplois directs et indirects crée dans le secteur minier est passé de 10 000 en 2015 à 10 350 en 2018. En 2019 le nombre d'emplois crée est de 51 631. Cette hausse des emplois est en grande partie due à l'éveil de conscience des populations locales et à l'accroissement du nombre de titres miniers octroyés. Au 31 décembre 2019, on dénombre 595 titres miniers et autorisations valides répartis comme suit (i) 438 permis de recherche, (ii) 26 permis d'exploitation industrielle, (iii) 26 permis d'exploitation semi-mécanisée (iv) 28 autorisations d'exploitation artisanale (v) 75 autorisations d'exploitation de substances de carrières et (vi) une autorisation de recherche de substances de carrières.

⇒ **Recommandations**

- Poursuivre le renforcement des capacités des acteurs dans les métiers de production minière
- Veiller à la coordination des activités d'élaboration, de validation et de mise à disposition des référentiels de formation (à tous les niveaux) pour assurer la qualité de la formation au niveau national

4.3.3. OS 3.3 : Promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents

Cet objectif stratégique comprend deux (2) effets attendus que sont (i) EA 3.3.1 : le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur d'emplois décents et (ii) EA 3.3.2 : la mise en marché des produits nationaux est renforcée.

4.3.3.1. EA 3.3.1 : le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur d'emplois décents

⇒ **Rappel des indicateurs retenus, valeurs de référence et cibles**

Les indicateurs de mesure de l'effet sont (i) proportion des entreprises utilisant des ordinateurs, (ii) proportion des entreprises utilisant l'internet, (iii) contribution des postes et télécommunications au PIB, (iv) Part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire, (v) taux de croissance de la valeur ajoutée des services marchands, (vi) nombre moyen d'emplois formels créés dans les services tertiaires marchands par an (milliers FCFA), (vii) taux de crédit à l'économie et (viii) taux élargi de bancarisation.

⇒ **Indicateurs retenus pour l'analyse de l'effet**

Sur les huit (8) indicateurs, cinq (05) indicateurs ont été retenus pour le calcul du niveau de l'effet. Ce sont (i) contribution des postes et télécommunications au PIB, (ii) part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire, (iii) taux de croissance de la valeur ajoutée des services marchands, (iv) taux de crédit à l'économie et (v) Taux élargi de bancarisation.

⇒ **Principaux résultats atteints**

Le taux de réalisation de l'effet « le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur d'emplois décents » est de 104,07%. Cette performance est expliquée par l'ensemble des indicateurs retenus.

Tableau 45 : Evolution des valeurs des indicateurs de l'effet attendu 3.3.1

Indicateurs d'effets	Valeurs 2015	Cibles 2018	Réalisations 2018	Niveau atteint (%)
Contribution des postes et télécommunications au PIB	2,40	3,00	3,00	100,00%
Part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire	20,70	18,50	19,00	77,27%
Taux de croissance de la valeur ajoutée des services marchands	6,90	8,50	8,10	75,00%
Taux de crédit à l'économie	29,00	31,50	33,10	164,00%
Taux élargi de bancarisation	30,10	32,00	41,29	588,95%
EA 3.3.1 : le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur d'emplois décents				104,07%

Source : Groupement de cabinet Ipsos Conseils Institut Develop, 2020

⇒ Analyse du niveau de réalisation

La performance des postes et des TIC est notamment liée à la pose de la fibre, au fonctionnement du Point d'Atterrissage Virtuel (PAV-Burkina), à l'extension du réseau dans les administrations et dans les régions. Entre 2016 et 2019, la longueur totale de fibre optique déployée sur le territoire national a été de 3 408,8 km. Cela a permis de porter le nombre de provinces interconnectées à 28. En 2019, les marchés relatifs d'une part à l'achat d'équipement pour le point d'atterrissage virtuel (PAV) de Bobo Dioulasso et d'autre part à l'achat de capacités supplémentaires ont été finalisés et la mise en œuvre est en cours. De 2016 à 2019, le débit de la connectivité de l'administration est passé de 210 Mbps à 1 700 Mbps, soit une augmentation de 1 490 Mbps.

Malgré cette progression, le secteur reste confronté à la faible qualité et au coût relativement élevé des services.

Afin de mieux comprendre les facteurs explicatifs de ces insuffisances, l'assemblée a initié une enquête parlementaire sur le système de la téléphonie mobile au Burkina Faso. Cette commission d'enquête a pour objectif de s'informer de la qualité des services offerts par les trois opérateurs de téléphonie mobile existant au Burkina Faso. Il s'agit spécifiquement d'enquêter sur la qualité du service voix, la qualité de service des données internet, le respect des cahiers de charge par les trois opérateurs de téléphonie mobile, le système de tarification offert aux consommateurs, le niveau de couverture du territoire nationale par les différentes sociétés (accessibilité physique), le respect par lesdites sociétés de la réglementation financière, fiscale et comptable en vigueur

Les progrès réalisés en matière de contribution du secteur informel à la valeur ajoutée du secteur tertiaire sont notamment liés à la facilité de création des entreprises et à l'action des centres de gestion agréés (CGA) comme déjà signalé.

La bonne performance au niveau du taux de crédit à l'économie est liée notamment à la hausse du crédit à l'économie. En effet, il a progressé en moyenne de 15,96% sur la période 2016-2018. En 2018, la valeur des concours à l'économie a atteint 2 666,12 milliards de FCFA. En 2019, elle s'est accrue de 34,15% soit 3 576,57 milliards de FCFA.

Cependant, les petites et moyennes entreprises et le secteur agricole sont les secteurs bénéficiant moins des crédits octroyés. Seuls 3,5% des crédits octroyés par les banques au Burkina Faso sont destinés au secteur agricole et ne touchent que 15% des producteurs.

Pourtant, le monde rural représente plus de 80% de la population et la part du secteur primaire dans le PIB est de 27,8% en 2018. De ce fait, le gouvernement a mis en place la Banque Agricole du Faso (BADF). Cela favorisera le monde agricole et en particulier les entrepreneurs agricoles.

⇒ **Recommandations**

- Améliorer la qualité et les prix des services en matière de télécommunication
- Poursuivre les efforts en vue d'encourager les entreprises du secteur informel à se formaliser.
- Poursuivre la mise en place de la banque des PME

4.3.3.2. EA 3.3.2 : La mise en marché des produits nationaux est renforcée

⇒ **Rappel des indicateurs retenus, valeurs de référence et cibles**

Les indicateurs prévus sont (i) part des produits alimentaires de consommation dans les importations de biens, (ii) part des deux premiers produits d'exportation dans le total des exportations, (iii) part des produits manufacturés dans les exportations de biens (WDI) et (iv) quantité de viande exportée.

⇒ **Indicateurs retenus pour l'analyse de l'effet**

La performance réalisée au niveau de l'effet « *la mise en marché des produits nationaux est renforcée* » sera appréciée à travers les indicateurs (i) part des deux premiers produits d'exportation dans le total des exportations et (ii) Quantité de viande exportée.

⇒ **Principaux résultats atteints**

Le taux de réalisation de l'effet « *la mise en marché des produits nationaux est renforcée* » est de 55,42%. Ce niveau de performance s'explique par l'ensemble des indicateurs retenus.

⇒ **Analyse du niveau de réalisation**

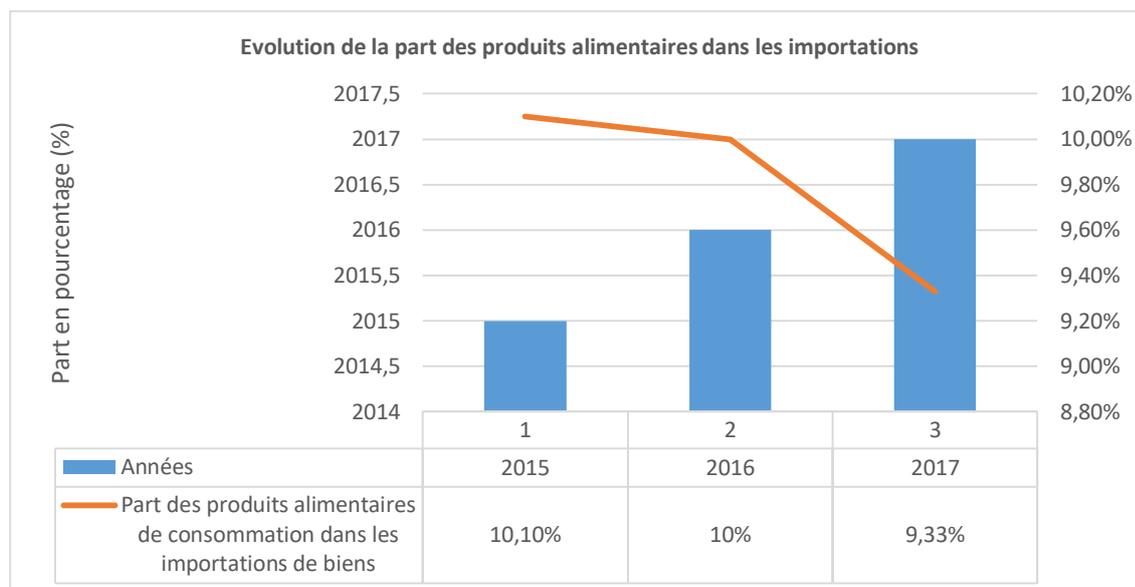
La part des deux premiers produits d'exportation (Or et Coton) dans le total des exportations devrait connaître une baisse de 85% en 2015 à 61% en 2018. Elle a baissé à 80,4% en 2018 pour une cible de 61%, soit un taux de réalisation de 19,17%.

La non réalisation de la cible montre la faible diversification de l'économie nationale dominée par l'or et le coton. Jusqu'ici les efforts entrepris n'ont pas permis l'augmentation significative des exportations des autres spéculations agricoles ou des produits industriels. Ainsi, les exportations du Burkina Faso restent fortement dépendantes de l'or et du coton.

Sur la base des données de la balance des paiements, la part des produits alimentaires de consommation dans les importations de biens reste relativement constante. Cette situation est source de sortie de devises relativement importante. Elle est expliquée notamment par la préférence des produits importés par la population par rapport aux produits nationaux, par la fluidité des canaux d'importations, le coût relativement abordable de ces produits, etc.

Il convient toutefois de noter les efforts fournis par le gouvernement en vue d'encourager la consommation locale. Il s'agit notamment, de la priorisation des mets locaux dans les commandes publiques de pause-café et restauration. Ces efforts ont contribué à faire baisser légèrement la part des produits alimentaires dans les importations entre 2015 et 2017. Cette légère baisse est illustrée par le graphique ci après.

Graphique 38 : Evolution de la part des produits alimentaires dans les importations



Source : Groupement de cabinet Ipsos Conseils Institut Develop, 2020

En 2019, les efforts du gouvernement se sont poursuivis avec le processus de labellisation du chapeau de saponé et du faso danfani de même que les mesures de suspension des importations pour permettre l'écoulement des produits des industries nationales en difficultés (huile, sucre, etc.).

Au delà de ces mesures, il y a lieu de mener une réflexion globale sur la compétitivité des entreprises nationales dans ce contexte de mondialisation accrue afin d'adopter les meilleures stratégies.

Quant à la quantité de viande exportée, elle s'est accrue de 88 tonnes en 2015 à 924 tonnes en 2018, puis à 6 495 tonnes en 2019 pour une cible de 1500, soit un taux de réalisation de plus 100%. Cela est expliqué par l'octroi de crédits aux acteurs des maillons de production de la filière bétail/viande et à la forte demande en viande des pays de la CEDEAO. Cependant, très peu d'investissements structurants prévus ont été réalisés pour accroître la quantité de viande exportée.

Recommandations

- Valoriser les autres cultures d'exportation telles que le sésame, l'anacarde, etc.
- Finaliser les investissements structurants pour la production de viande
- Mener une étude globale sur la compétitivité des entreprises nationales afin de mettre en évidence les goulets d'étranglements et prendre les meilleures options de développement.

4.3.4. OS 3.4 : Développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie

4.3.4.1. EA 3.4.1 : les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées

⇒ Rappel des indicateurs retenus, valeurs de référence et cibles

Les indicateurs sont (i) nombre cumulé de nouveaux barrages réalisés, (ii) nombre cumulé de nouveaux barrages réhabilités, (iii) pourcentage des retenus d'eau de surface avec protection des berges, (iv) proportion des agences de l'eau disposant d'un SDAGE et (v) taux de recouvrement de la CFE.

⇒ Indicateurs retenus pour l'analyse de l'effet

Les cinq (05) indicateurs de l'effet sont tous retenus pour sa mesure.

⇒ Principaux résultats atteints

L'effet « les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées » a été réalisé à 110,59%.

Tableau 46 : Evolution des valeurs des indicateurs de l'effet attendu 3.4.1

Indicateurs	Valeur 2015	Cible 2018	Réalisation 2018	Taux de réalisation cible (en %)
Nombre cumulé de nouveaux barrages réalisés	2,00	8,00	11,00	150,00%
Nombre cumulé de nouveaux barrages réhabilités	2,00	10,00	22,00	250,00%
Pourcentage des retenus d'eau de surface avec protection des berges	13,00	19,00	17,00	66,67%
Proportion des agences de l'eau disposant d'un SDAGE	40,00	60,00	40,00	0,00%
Taux de recouvrement de la CFE	100,00	100,00	86,29	86,29%
Taux de réalisation de l'effet EA 3.4.1 : les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées				110,59%

Source : Groupement de cabinet Ipsos Conseils Institut Develop, 2020

⇒ Analyse du niveau de réalisation

Le bon niveau de performance au niveau de cet effet est surtout expliqué par les réalisations et les réhabilitations de barrages. En effet, le nombre de barrages réalisés et réhabilités dépassent nettement les cibles projetées.

Ainsi, plus de 9 barrages ont été construits ou finalisés. Il s'agit de : Gourgou, Lallé, Bogré, Lindi, Koalin, Biéha, Matroukou, Guitti (44 millions de m3) et Samendéni (1 050 millions de m3)

En plus de ces barrages construites ou finalisés, 23 barrages ont été réhabilités. Ce sont les barrages de : Tapoa, Bogandé, Koumbri, Zourmakita, Yaramoko, Dala, Bani, Touro, Saria, Comoé, Loropéni, Barkoundba, Kossoghin, Bissighin, Tanvi/Nakamtenga, Kologoguessé, Diapangou Béré, Sandogo, Niogo, Goumoghó, Tiéfora, Yaika et Séboun.

Concernant les agences de l'eau disposant d'un SDAGE, la proportion est restée à 40% sur la période de 2015 à 2018 ; la maintenant en deçà de la cible de 60%. Selon les entretiens menés avec les acteurs en charge de l'eau, les Schéma directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) sont des études complexes avec de longues procédures de réalisation. Cela explique la stabilité de la proportion de SDAGE. Toutefois en 2019, il était attendu la finalisation et l'adoption du SDAGE de l'Agence de l'Eau du Nakanbé (AEN) qui devrait porter à 60% la proportion d'agences de l'eau disposant de SDAGE. Cependant, au 31 décembre 2019, le SDAGE de l'AEN n'est toujours pas adopté par le Conseil des ministres. En outre, il était prévu le démarrage du processus d'élaboration des SDAGE des Agences de l'Eau du Gourma et du Liptako (AEG et AEL). Le processus d'élaboration des deux SDAGE a effectivement démarré et est au stade de validation des études thématiques. Quant aux études AEP et physiographie et l'état des lieux de l'environnement, elles sont au stade de démarrage. Cette situation maintient la proportion des agences de l'eau disposant d'un SDAGE à 40%.

⇒ **Recommandations**

- Procéder à l'adoption du SDAGE de l'Agence de l'Eau du Nakanbé (AEN)
- Diligenter la réalisation des études pour les SDAGE des Agences de l'Eau du Gourma et du Liptako (AEG et AEL)
- Doter les agences autres agences de l'eau d'un SDAGE
- Réaliser des protections des berges pour les retenus d'eau de surface
- Achever la construction des barrages (Bougouriba, Banwaly, Bambakari, Ouessa et Bassiéri)
- Finaliser les travaux de la centrale hydroélectrique du barrage de Samendeni

4.3.4.2. EA 3.4.2 : la qualité, la fiabilité et l'accessibilité des infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie

⇒ **Rappel des indicateurs retenus, valeurs de référence et cibles**

Les indicateurs prévus sont les suivants : (i) proportion de routes bitumées, (ii) proportion de pistes rurales aménagées, (iii) proportion de routes où les vitesses de référence ne peuvent pas être pratiquées, (iv) puissance installée (en Mégawatts), (v) coût du KWh d'électricité des hautes tensions (FCFA), (vi) débit internet national et (vii) proportion de personnes ayant utilisé internet (tous lieux de connexion confondus) au cours des 12 derniers mois.

⇒ **Indicateurs retenus pour l'analyse de l'effet**

Tous les indicateurs sont retenus à l'exception de l'indicateur « Coût du KWh d'électricité des hautes tensions (FCFA) ».

⇒ **Principaux résultats atteints**

Le taux de réalisation de l'effet « la qualité, la fiabilité et l'accessibilité des infrastructures sont améliorés pour faciliter la transformation structurelle de l'économie » ressort à 120,47 %.

Tableau 47 : Evolution des valeurs des indicateurs de l'effet attendu 3.4.2

Indicateurs d'effets	Valeurs 2015	Cibles 2018	Réalisations 2018	Niveau atteint (%)
Proportion de routes bitumées	24,00	30,00	25,61	26,83%
Proportion de pistes rurales aménagées	27,00	36,50	32,60	58,95%
Proportion de routes où les vitesses de référence ne peuvent pas être pratiquées	18,00	12,00	18,00	0,00%
Puissance installée (en Mégawatts)	300,00	650,00	351,70	14,77%
Débit internet national	40,00	50,00	40,00	0,00%
Proportion de personnes ayant utilisé Internet (tous lieux de connexion confondus) au cours des 12 derniers mois	6,00	9,00	31,26	842,00%
Taux de réalisation de l'effet attendu EA 3.4.2 : la qualité, la fiabilité et l'accessibilité des infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie				20,11%

Source : Groupement de cabinet Ipsos Conseils et Institut Develop, 2020

⇒ Analyse du niveau de réalisation

Les performances sont expliquées par le nombre de routes bitumées et le nombre de pistes rurales ou réhabilités sur la période 2016-2018. Les routes bitumées sont passées d'une part de 24% en 2015 à 25,61% en 2018. Toutefois, la cible de 2018 de 30% n'a pas été atteinte malgré les nombreux chantiers routiers engagés. Les raisons sont entre autres les retards enregistrés dans la construction de ces infrastructures liées à la faible capacité des entreprises prestataires, aux difficultés rencontrées par entreprises liées à la mauvaise qualité des études de faisabilité, aux procédures des marchés relativement longs qui entraînent des retards de démarrage et à l'insécurité dans certaines zones du pays.

Sur la période, plus de 23 projets routiers ont été réalisés sur l'étendue du territoire. L'encadré suivant donne un aperçu des principaux projets de route dont le bitumage est achevé en 2019.

Encadré 13 : Projets de bitumage de routes achevés

Les travaux achevés concernent les tronçons de routes et voiries ci-après :

- la route Ouahigouya-Thiou- frontière du Mali (63 km) ;
- la route RN16 (CU9), Koupéla - Tenkodogo - Bittou - Frt. du Togo (150 km) y compris la bretelle de Mogandé (3 km) ;
- la route RN4 (CU2a), Koupéla-Gounghin (34 km);
- la route Ouagadougou-Komsilga (21,55 km) ;
- la route nationale n°7 (RN7): Banfora - Frontière Côte d'Ivoire (73 km) ;
- la route nationale n°3 (RN3): Ziniaré - Kaya, y compris les travaux d'aménagement et de bitumage de la voie d'accès au Gouvernorat du Plateau Central (23 km);
- la route Dédougou-Tougan (RN10) (91 km) ;
- les routes de désenclavement interne, Kongoussi-Djibo (Section 1 : Kongoussi-Yargo, 16 km)
- les voiries dans la ville de Ouagadougou (30,45 km) ;
- les voiries dans la ville de Bobo – Dioulasso (17,04 km);
- les voiries dans la Région du Centre-Sud (Manga, Pô et Kombissiri) dans le cadre du 11 décembre 2018 (48 km);
- la rue Wemba Poko à Ouagadougou (1,65 km) ;
- les voies d'accès à l'hôpital de district de Bogodogo à Ouagadougou (2,75 km) ;
- l'échangeur du nord et ses voies d'accès (22 km) ;
- les voiries à Kaya dans le cadre du 11 décembre 2016 (53,3 km) ;
- les voiries à Gaoua dans le cadre du 11 décembre 2017 (52 km) ;
- les voiries dans la région du Centre-Est (Tenkodogo, Koupéla, Ouargaye) dans le cadre du 11

- décembre 2019 (47 km) ;
- les voies d'accès à l'Institut des Sciences de la Santé (INSSA) à Bobo Dioulasso (4,5 km) ;
- la voirie à Saaba : Embr. RN4 – RD152 (2,5 km) ;
- la voirie allant de Sondogo à Boassa (5,2 km) ;
- les rues 30.161 et 30.260 dans la Commune de Ouagadougou (1,60 km);
- les voiries dans la ville de Koudougou (9 km).

Source : Rapport de performance

Plusieurs projets routiers (19) entamés sont encore en cours de finalisation. L'encadré suivant donne un aperçu des principaux projets de route dont le bitumage est en cours en 2019.

Encadré 14 : Projets de bitumage de routes en cours

Les travaux en cours d'exécution concernent les tronçons de routes et voiries suivants :

- Didyr-Toma-Tougan (84 km) avec un taux d'exécution physique de 75,81 % ;
- Kongoussi-Djibo (section du lot 2 Yargo-Djibo, 80 km), avec un taux d'exécution de 74%;
- Manga-Zabré (79 km), avec un taux d'exécution de 53,17% ;
- Kantchari-Diapaga-frontière du Bénin (145 km), avec un taux d'exécution global de 20,15%;
- la route nationale n°17 entre Guiba et Garango (72 km), dont les travaux préparatoires sont en cours ;
- Fada – Bogandé (129 km) avec un taux d'exécution de 5% ;
- Tougan – Lanfièra – N'di (63 km) dont les travaux préparatoires sont en cours ;
- Dori-Gorom-Gorom (55 km) avec un taux d'exécution de 5% ;
- Koundougou – Solenzo (75 km) avec un taux d'exécution de 2% ;
- Sapaga-Kalwartenga (22 km) avec un taux d'exécution de 5,96% ;
- le pont de Ramsa sur la RN15 dont les travaux préparatoires sont en cours ;
- la voie d'accès au musée de Manega (4,52 km) avec un taux d'exécution de 85 % ;
- le boulevard périphérique de la ville de Ouagadougou (125 km) avec un taux d'exécution de 6,20%.
- l'interconnexion RN03-RN04 (4,4 km) avec un taux d'exécution physique de 78% ;
- les voiries en pavés à Tenkodogo (5,16 km) ;
- la rocade sud-est du boulevard des Tansoba à Ouagadougou (6,9 km) communément appelé « circulaire » avec un taux d'exécution de 18%;
- les voiries en pavés dans la ville de Ouagadougou, Rue DAPOYA (2,7 km) avec un taux d'exécution physique de 90% ;
- l'aval du dalot sur le boulevard circulaire (face à Marina Market) au quartier Patte d'Oie à Ouagadougou (1,65 km) avec un taux d'exécution de 97,4% ;
- 5,2 km de voiries en pavés à Kongoussi et à Djibo en souffrance de mise en œuvre.

Source : Groupement de cabinet Ipsos Conseils Institut Develop, 2020

Les pistes rurales

La proportion de pistes rurales aménagées a aussi connu une bonne évolution (de 27% en 2015 à 32,60% en 2018 pour une cible de 36,50%).

La non atteinte de la cible est liée au retard enregistré au niveau de la réalisation de certaines pistes rurales. Ces retards s'expliquent d'une part, par la faible capacité technique des prestataires et d'autre part par les attaques terroristes que le pays connaît depuis 2016.

Bien que la cible ne soit pas atteinte. Le nombre de Km de piste rurale aménagée est passé de 12 452,06 km à 15 034,71 km en 2018 puis à 17 290 km en 2019, soit un taux de réalisation de 15% par rapport à la valeur de 2018.

L'encadré suivant donne un aperçu des principaux projets d'aménagement des pistes rurales.

Encadré 15 : Principaux projets d'aménagement des pistes rurales réalisés

Les travaux d'aménagement de pistes rurales réalisées :

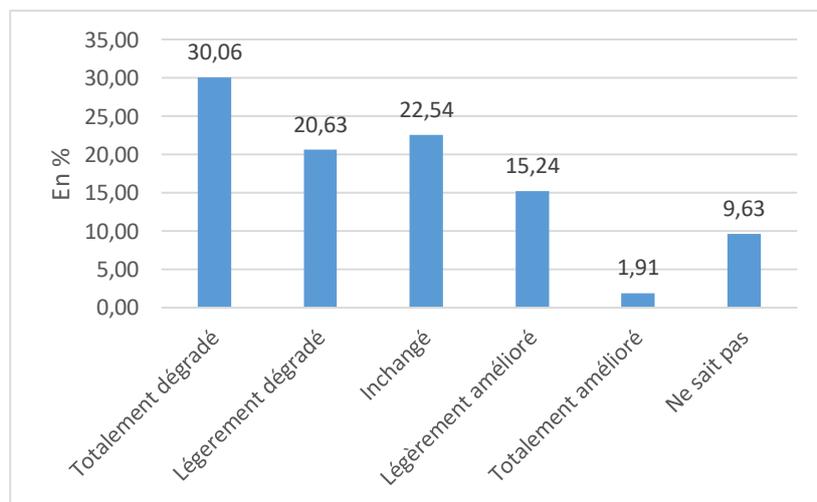
- L'aménagement en 2016 de **1 375 km** de pistes rurales dans les treize régions du Burkina Faso achevés à 100% ;
- L'aménagement en 2017 de **472 km** de pistes rurales dans dix (10) régions du Burkina Faso dont 329 km sont achevés ;
- L'aménagement d'environ **117,95 km** de pistes rurales dans le cadre du Programme d'Urgence pour le Sahel du Burkina Faso (PUS-BF) en 2017 dont environ 76 km sont achevés ;
- Au titre des travaux connexes des projets de bitumage, il est prévu l'aménagement de **219 km** de pistes dont environ 40 km sont actuellement achevés.
- L'aménagement d'environ **139 km** de pistes rurales par la méthode HIMO dans le cadre du projet PEJDC dont 108,33 km sont achevés

Source : Groupement de cabinet Ipsos Conseils Institut Develop

L'enquête s'est également intéressée à l'accès aux pistes rurales. Dans l'ensemble, il ressort qu'un peu plus de la moitié de la population vivant en milieu rural (50,69%) pense que les pistes rurales se sont dégradées par rapport la situation d'il y a 3 ans contre 22,54% qui pense que la situation est restée inchangée et 17,15% qui estime qu'elle s'est améliorée.

Les raisons avancées pour soutenir la perception de dégradation sont : (i) présence des trous partout rendant le passage difficile, (ii) pistes rurales mal construites, (iii) absence d'entretien sur ces pistes, (iv) manque de barrière de pluie, (v) pistes grandement sableuses.

Graphique 39 : Appréciation du niveau d'accès aux pistes rurales par les populations rurales



Source : A partir des données de l'enquête, 2020

L'énergie

La puissance installée en énergie électrique demeure encore faible par rapport à la cible. En effet, sur une projection de 600 MW, la puissance installée est de 351,70 MW. Comparée à la situation en 2015, la puissance a augmenté de 51 MW. L'accroissement de 51 MW est dû aux projets d'interconnexion entre Bolgatanga au Ghana et Ouagadougou au Burkina Faso dont les travaux sont effectivement achevés et la ligne mise en service en juin 2018. En 2019, la puissance installée a atteint 410 MW.

L'écart relativement important par rapport à la cible s'expliquerait par les retards enregistrés dans les travaux des différentes infrastructures électriques en cours. Aussi, les projets PPP en énergie solaire envisagés n'ont pas pu être opérationnalisés.

Le coût du KWh d'électricité des hautes tensions (FCFA) qui devrait baisser de 75 en 2015 à 55 en 2018 est resté statique. La priorité actuelle semble être le renforcement de la disponibilité de l'énergie plutôt que la baisse du coût. Cependant, bien que la disponibilité soit une variable importante, il serait difficile d'aboutir à une transformation structurelle de l'économie et d'attirer les investissements directs étrangers avec un coût de l'énergie peu compétitif.

Pour le débit internet national, il y a lieu de noter qu'il n'a pas connu d'évolution entre 2015 et 2018. Il s'est stabilisé à 40 Go pour une cible de 50Go. Néanmoins en 2019, il a atteint 44,19 Go, soit 88,38% de la cible de 2018. Cela rend peut probable l'atteinte de la cible de 2020 (100 Go). L'évolution constatée en 2019 est dû à l'amélioration du débit du trafic interne qui est de plus de 8 000 Mbps. En outre, la technologie 4G couvre actuellement les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso.

Recommandations

- Poursuivre la construction et la réhabilitation de nouvelles routes ainsi que les pistes rurales
- Accélérer la réalisation des infrastructures en cours en vue d'améliorer le débit de l'internet.
- Accélérer les projets en cours pour améliorer la puissance installée en énergie électrique
- Baisser le coût de l'énergie pour les entreprises en vue de les rendre plus compétitives. Cela peut passer par la création de zones franches
- Diligenter l'exécution des marchés d'achat d'équipement pour le point d'atterrissage virtuel (PAV) de Bobo Dioulasso et de l'achat de capacités supplémentaires.
- Interconnecter les 17 provinces restantes à la fibre optique
- Renforcer les capacités des entreprises prestataires dans les différents domaines (pistes rurales, énergie, etc.)
- Mettre en place une agence de préparation et de maturation des projets

4.3.4.3. EA 3.4.3 : la contribution des pôles de croissance et de compétitivité (agropoles, technopoles, ZES) à l'économie est accrue

⇒ Rappel des indicateurs retenus, valeurs de référence et cibles

Les indicateurs de mesure prévus sont (i) part des pôles de croissance et de compétitivité dans le PIB et (ii) effectifs cumulés des emplois locaux créés par les pôles de croissance et de compétitivité dans les régions.

⇒ Indicateurs retenus pour l'analyse de l'effet

Aucune information n'est disponible pour l'ensemble des indicateurs.

⇒ **Analyse du niveau de réalisation**

Bien qu'on ne dispose pas suffisamment d'éléments pour analyser les deux indicateurs, des informations utiles peuvent être examinées. Les principales actions mises en oeuvre concernent les travaux de finalisation du barrage de Samendéni qui permettra l'émergence du pôle de croissance agro-industriel dans la vallée du fleuve Mouhoun où 1 500 hectares de terres sont en cours d'aménagement sur les 21 000 hectares prévus.

Un retard relativement important est noté au niveau du développement et de la mise en oeuvre des pôles de croissance (Pôle de croissance de Bagré et le Pôle minier du Sahel). Ces retards s'expliquent notamment par l'insécurité grandissante dans la région du Sahel et celle de l'Est.

4.3.5. OS 3.5 : Inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales

Cet objectif comporte deux effets attendus. Il s'agit de (i) l'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement et (ii) les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte.

4.3.5.1. EA 3.5.1 : L'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement

⇒ **Rappel des indicateurs retenus, valeurs de référence et cibles**

Les indicateurs de mesure sont (i) proportion des espaces de conservation sous aménagement, (ii) proportion des aires de protection faunique sous aménagement, (iii) superficies des terres dégradées des zones protégées récupérées (hectares).

⇒ **Indicateurs retenus pour l'analyse de l'effet**

Des trois (3) indicateurs, seul l'indicateur portant sur les superficies des terres dégradées des zones protégées récupérées (hectares) est retenu pour la mesure de l'effet.

⇒ **Principaux résultats atteints**

La cible de 17 000 ha de terres dégradées à récupérer en 2018 a été largement dépassée.

⇒ **Analyse du niveau de réalisation**

La superficie des terres dégradées des zones protégées récupérées (hectares) s'est accrue entre 2016 et 2019. Elle a atteint en 2018, 32 539,35 ha sur une cible de 17 000 ha.

Au total sur 66 041,35 ha de terres dégradées ont été récupérées sur la période, soit une moyenne de 22 013,78 ha/an.

Les difficultés persistantes sont l'insuffisance du financement par l'Etat et la vétusté du matériel existant. En effet, sur un coût prévisionnel de 1,82 milliard de FCFA, 55 280 000 FCFA ont été acquis sur les ressources de l'Etat, soit une contribution de 0,03%.

⇒ Recommandations

- Poursuivre les efforts en vue de la récupération des terres dégradées des zones protégées
- Améliorer la contribution financière de l'Etat à la récupération des terres dégradées des zones protégées

4.3.5.2. EA 3.5.2 : Les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte.

⇒ Rappel des indicateurs retenus, valeurs de référence et cibles

Les indicateurs sont (i) proportion de politiques sectorielles, de PRD et de PCD intégrant les principes et les problématiques émergentes de développement durable, (ii) nombre d'éco-villages créés, (iii) quantité de carbones séquestrés en millions de tonnes.

⇒ Indicateurs retenus pour l'analyse de l'effet

La performance de cet effet attendu sera appréciée à travers les trois (3) indicateurs qu'il comporte.

⇒ Principaux résultats atteints

Le taux de réalisation de l'effet « les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte » est de 55,86 %.

Tableau 48 : Evolution des valeurs des indicateurs de l'effet attendu 3.2.1

Indicateurs d'effets	Valeurs 2015	Cibles 2018	Réalisations 2018	Niveau atteint (%)
Proportion de politiques sectorielles, de PRD et de PCD intégrant les principes et les problématiques émergentes de développement durable	17,00	35,00	31,70	81,67%
Nombre d'éco-villages créés	0,00	500,00	5,00	1,00%
Quantité de carbones séquestrés en millions de tonnes	ND	2,00	1,52	76,00%
Taux de réalisation de l'effet attendu EA 3.5.2 : les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte				52,89%

Source : Groupement de cabinet Ipsos Conseils/ Institut Develop, 2020

⇒ Analyse du niveau de réalisation

Ce résultat est favorisé par la proportion de politiques sectorielles, de PRD et de PCD intégrant les principes et les problématiques émergentes de développement et la quantité de carbones séquestrés en millions de tonnes.

Concernant la proportion des politiques sectorielles, de PRD et de PCD intégrant les principes et les problématiques émergentes de développement, elle est de 81,67%. Malgré la bonne évolution, l'on reste en deça de la cible de 2018. Cette situation est surtout due à l'absence de ressources financières pour la conduite des actualisations de ces politiques et plans.

La réalisation des éco-villages est plutôt faible (1%) représentant 05 éco-villages sur une cible de 500. Si cette performance est expliquée par l'absence de crédits budgétaires, il convient de reconnaître le caractère très optimiste de la cible.

Recommandations

- Accélérer la création des éco-villages.

4.3.6. Récapitulatif de l'Analyse de l'Axe 3

Le tableau ci-dessous présente le récapitulatif de l'analyse du niveau d'atteinte de l'Axe 3.

Tableau 49 : Récapitulatif de l'Analyse de l'Axe 3

AXES 3 Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois	Taux de réalisation
OS 3.1 : Développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché et basé sur les principes de développement durable	
<i>EA.3.1.1</i> : Le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi <i>décent</i> , à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable	44,66%
<i>EA3.1.2</i> : la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques est renforcée	323,53%
OS 3.2 : Développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents	
<i>EA 3.2.1</i> : Le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations	-62,86%
<i>EA 3.2.2</i> : La contribution des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie est améliorée	10,00%
<i>EA 3.2.3</i> : L'impact du secteur minier sur le reste de l'économie est accru	126,23%
<i>EA 3.3.1</i> : le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur d'emplois décents	104,07%
<i>EA 3.3.2</i> : La mise en marché des produits nationaux est renforcée	55,42%
OS 3.4 : Développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie	
<i>EA 3.4.1</i> : les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées	110,59%
<i>EA 3.4.2</i> : la qualité, la fiabilité et l'accessibilité des infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie	20,11%
<i>EA 3.4.3</i> : la contribution des pôles de croissance et de compétitivité (agropoles, technopoles, ZES) à l'économie est accrue	ND
OS 3.5 : Inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales	
<i>EA 3.5.1</i> : L'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement	339,07%
<i>EA 3.5.2</i> : Les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte	52,89%

Source : Groupement de cabinet Ipsos Conseils/ Institut Develop, 2020

V. ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DES ASPECTS TRANSVERSAUX

5.1. Analyse de la prise en compte du genre dans la mise en œuvre du PNDES

Le diagnostic fait dans le cadre de l'élaboration du PNDES 2016-2020 a révélé la persistance des inégalités de genre et de l'exclusion sociale. En effet, les inégalités dans les domaines de la pauvreté monétaire, de l'éducation, de l'emploi, de l'accès aux ressources de production et aux postes (administratifs et électifs) sont encore fortes, notamment en défaveur des femmes.

Ainsi, le PNDES s'est donné pour ambition de réduire ces inégalités à l'horizon 2020 à travers notamment la Politique Nationale Genre (PNG) adoptée en juillet 2009. Cependant, après trois (03) ans de mise en œuvre du PNDES, est-on arrivé à réduire les écarts constatés en matière de prise en compte du genre.

Les lignes qui suivent feront une analyse des résultats atteints en matière de prise de décision, d'exercice des droits humains, d'accès et de contrôle des ressources et des avantages liés au développement.

5.1.1. Analyse de la prise de décision

Elle vise à analyser les résultats atteints en matière de représentativité des femmes dans les sphères de décision.

5.1.1.1. Accès aux postes nominatifs

En termes d'accès aux postes nominatifs dans l'administration publique, le constat suivant peut-être fait :

- la représentation des femmes dans les postes nominatifs n'a quasiment pas évolué ;
- en 2015, sur le flux de nominations individuelles en conseil de ministres, on dénombrait 328 femmes, soit 15% des nominations. En 2016, le nombre a baissé à 301 femmes, soit 17,5%.
- sur la période 2016 à 2019, les femmes ont représenté en moyenne 21,34% des membres du gouvernement. Le nombre des femmes dans le gouvernement est resté quasiment stable, soit environ 07 femmes dans les différents gouvernements de 2016 à 2019. Le nombre a même baissé à six 06 en 2018.
- sur les treize (13) gouverneurs, les femmes sont au nombre de quatre (04), soit 33,33% des gouverneurs. Ce nombre est resté également le même sur la période de 2016 à 2019 ;
- sur les 45 Hauts commissaires, il n'y a que 12 femmes pour 33 hommes, soit 26,7%.

Tableau 50 : Représentativité des femmes dans les postes nominatifs

Rubriques	2016		2017		2018		2019	
	F	H	F	H	F	H	F	H
Ministre	7 (21.21%)	26 (78.78%)	7 (24.13%)	22 (75.86%)	6 (18.18%)	27 (81.81%)	7 (21.87%)	25 (78.72%)
Gouverneur	4	9	4	9	4	9	4	9
Haut-commissaire	12	33	12	33	12	33	12	33

Source : A partir des données de la DGESS, Ministère en charge de la femme

Au regard de ces résultats, on peut noter que les femmes sont faiblement représentées dans les postes nominatifs. Cela est confirmé par l'indice d'inégalité de genre qui est passé de 0,64 en

2016 à 0,61 en 2017 et 0,61 en 2018 selon le Rapport sur le Développement Humain. Des efforts restent à faire pour tendre vers l'équité genre.

5.1.1.2. Accès aux postes électifs

La part des femmes élus à l'Assemblée nationale est en deçà de la norme de 30%. Les élections de novembre 2020 devraient permettre de mesurer les avancées des différentes luttes menées sur la question.

Au niveau local, les femmes représentaient 21,9% des conseillers en 2014. En 2016, elles sont au nombre de 2 359, soit 12,7% des conseillers.

Pour ce qui concerne les maires, les femmes représentaient 5,1% des 370 maires en 2014 et 2,8% en 2016 sur les 351 maires élus.

Ces résultats montrent la faible présence des femmes au parlement et dans les conseils municipaux et le non-respect du quota de 30% dans les postes électifs. Comparativement à 2014, il y a un recul en matière de prise en compte du genre.

5.1.2. Analyse de l'exercice des droits humains

La situation de la prise en compte du genre dans le domaine de l'éducation, de la santé et des violences faites aux femmes est présentée dans cette section.

5.1.2.1. Analyse des résultats atteints en matière d'éducation

- **Enseignement primaire, post-primaire et secondaire**

La situation de l'égalité est globalement en amélioration. L'analyse des données met en évidence les enseignements suivants :

La performance en matière d'égalité n'est pas définitivement acquise. L'indice de parité du TBA au primaire qui avait atteint 1,01 en faveur des filles en 2016 a baissé pour se situer à 0,96 sur toute la période 2016-2019, se maintenant en dessous de la cible 1.

L'indice de parité dans le post-primaire s'est globalement amélioré sur la période grâce aux efforts entrepris par le gouvernement et ses partenaires. En effet, il s'est maintenu au délai de 1 sur toute la période au profit des filles.

L'indice de parité au secondaire est resté faible quoi qu'en amélioration constante. En effet, il est passé de 0,7 en 2016 à 0,87%. Le tableau ci-dessous présente les résultats atteints de 2016 à 2019.

Tableau 51 : Indices de parité

Rubrique	2016	2017	2018	2019	Cible 2019
Indice de parité du taux brut d'accès au primaire	1.01 (1)*	0.96 (1)*	0.96 (0.95)*	0.96 (1)*	1
Indice de parité du taux brut d'accès au post-primaire	1.05 (1)*	1.06 (1)*	1.12 (1)*	1.10 (1)*	1
Indice de parité du taux brut d'accès au secondaire	0.7 (0.68)*	0.71	0.75 (0.66)*	0.87 (1)*	1

Source : A partir des données de la DGESS, Ministère en charge de la femme

- **Enseignement supérieur**

La situation des filles, bien qu'en amélioration reste nettement en deçà de celui des garçons. En effet, de 304 étudiantes pour 100 000 habitants en 2014/2015, le nombre d'étudiantes pour 100 000 habitants est passé à 360, soit une hausse de 56 étudiantes. Quant au nombre de garçons, il est passé de 642 à 762 étudiants par habitant, soit une hausse de 120 étudiants. Cela traduit le fait que les filles accèdent moins au supérieur que les garçons.

Tableau 52 : Evolution du nombre d'étudiants pour 100 000 habitants selon le sexe

	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Filles	304	330	360
Garçons	642	710	762

Source : A partir des données de la DGESS, Ministère en charge de la femme

Les taux de réussite des filles au BAC est aussi moins élevé que celui des garçons. En 2017, 40,9% des garçons ont réussi à leur examen contre 38,2% des filles. En 2016, ces niveaux étaient de 38,3% pour les garçons et 37,6% pour les filles.

Tableau 53 : Taux de réussite au BAC par sexe

Rubriques	2016	2017
Filles	37,6	38,2
Garçons	38,3	40,9
Total	38,02497	39,932934

Source : A partir des données de la DGESS, Ministère en charge de la femme

5.1.2.2. Analyse des résultats atteints en matière de santé des populations

En matière de santé, les indicateurs définis dans le PNDES en lien avec la prise en compte du genre sont relatifs à l'accès aux services de santé de qualité afin de réduire les inégalités d'accès à la santé.

Dans l'ensemble, les indicateurs connaissent une bonne tendance. Ainsi, les mesures en faveur de la santé de la mère et de l'enfant ont permis de réduire le **taux de mortalité intra hospitalière maternelle pour 100 000 parturientes**. Cependant, les cibles annuelles fixées n'ont pas été atteintes

En ce qui concerne les **accouchements assistés**, les cibles n'ont pas été atteintes en 2017 et 2018 même si on note une augmentation.

Pour le **taux de césariennes**, les résultats sont restés en deçà des cibles annuelles fixées avec une diminution des niveaux atteints en 2017 et 2018 par rapport à celui de 2016.

Dans le cadre de la lutte contre l'excision, le nombre de filles ou de femmes victimes d'excision était de 46 en 2016 et 168 en 2017. En 2016, la pratique de l'excision chez les femmes de moins de 18 ans a été de 19% pour une cible de 30%. Malgré les différentes actions entreprises pour son élimination, l'excision demeure une pratique ancrée au Burkina Faso.

Tableau 54 : Evolution des indicateurs de mesure de la santé de la mère et de l'enfant

	2016	2017	2018
Taux de mortalité intra hospitalière maternelle pour 100 000 parturientes	134,6	120,9 (100)*	119,6 (97)*
Accouchements assistés en %	80,9	82,9 (87)*	85,5 (90)*
Césariennes réalisées en %	3,5	2,8 (5)*	3,1 (7)*
Couverture en CPN4 en %	35	37,8 (40)*	39,25 (50)*
Pourcentage de femmes enceintes VIH+ recevant des ARV pour la PTME	92	110,4 (95)*	96,33 (95)*
Taux de prévalence de la pratique de l'excision chez les femmes de moins de 18 ans	19 (30)*		
Nombre d'actes médicaux délivrés gratuitement au profit des femmes enceintes	3 233 293	6 105 610	6 279 933
Nombre d'actes médicaux délivrés gratuitement au profit des enfants de moins de 5 ans	7 068 370	10 815 307	11 653 466

Sources : Rapports de performance PNDES

II.3. Analyse de l'accès et contrôle des ressources et des avantages liés au développement

Des résultats importants ont été réalisés mais restent deçà des attentes. Pour ce qui concerne l'accès à la terre, en 2016, les femmes détenaient 46% des superficies aménagées par l'Etat pour un objectif de 30% pour la même année. Par ailleurs, environ 150 300 femmes ont bénéficié de crédits pour la mise en place d'activités génératrices de revenus (AGR) en 2018. Cela constitue une avancée dans l'accès et le contrôle des femmes à la terre et au crédit. Toutefois, faute de statistiques précises pour les autres années, cette dynamique est à relativisée.

En matière d'amélioration de l'employabilité²³ des femmes dans la mise en œuvre du PNDES, les actions ont permis d'améliorer l'employabilité de 44 988 jeunes et de femmes sur la période 2016 au 31 octobre 2019. Ce résultat, même s'il constitue une avancée reste en deçà des attentes.

Concernant le nombre de femmes formé en entrepreneuriat, on note une augmentation sur la période même si les cibles annuelles ne sont pas atteintes. Au 31 octobre 2019, le total de femmes formées en entrepreneuriat était de 8 750, un résultat qui reste aussi en deçà des attentes sur la période de mise en œuvre du PNDES.

Le nombre d'entreprises de femmes formalisées a augmenté entre 2016 et 2018 pour atteindre un total de 1 138 au 31 octobre 2019. Ce résultat reste très faible au regard de la cible de 25 000 entreprises de femmes à immatriculer d'ici à 2020.

²³ il s'agit d'actions comme : stages d'initiation à la vie professionnelle et de pré-emploi, de l'engagement sur les chantiers de développement en qualité de volontaires, de placement dans les ateliers auprès des maîtres artisans pour une formation par apprentissage, de la formation en entrepreneuriat, du coaching pour le montage de plans d'affaires, de la formation dans les métiers des mines (dynamitage, traitement de minerais et conduite d'engins lourds) et de subventions pour l'acquisition de permis de conduire etc.

Tableau 55 : Résultats en matière de promotion de l'équité d'accès et de contrôle des femmes aux ressources et revenus

Rubriques	2016	2017	2018	2016-au 31/10/2019
Nombre de jeunes et de femmes bénéficiaires des actions d'amélioration d'employabilité				44 988
Pourcentage de femmes bénéficiaires des superficies aménagées	46% (30%)*			
Nombre de femmes bénéficiaires des superficies aménagées				5 729
Nombre d'entreprises de femmes formalisées		200	875	1 138
Nombre d'associations de femmes bénéficiaires de fonds de roulement et de crédits d'investissement				500
Nombre de femmes formées en entrepreneuriat	700	800	1 770 (1 960)*	8 750
Nombre de femmes bénéficiaires de crédits pour le financement de leurs AGR			150 300 (150 000)*	490 841

Source : A partir des données de la DGESS, Ministère en charge de la femme

5.2. Analyse de la prise en compte de l'environnement

De nombreuses actions ont été mises en œuvre en vue d'améliorer les indicateurs retenus dans le cadre du PNDES en matière d'environnement. Cependant, la plupart des cibles n'ont pas été atteinte en 2018 :

- le « pourcentage de communes disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides » est en augmentation, bien que la cible ne soit pas respectée. Il est passé de 16,81% en 2016 à 23,14% en 2018 ;
- la « superficie cumulée d'espaces verts reboisés dans les communes urbaines » sont également en constante hausse ; ils passent de 86,8 hectares en 2016 à 123,45 hectares en 2018 ;
- la « proportion d'établissements primaires et secondaires ayant intégré l'éducation environnementale dans leur programme » passe de 3% en 2016 à 4,4% en 2018 ;
- le « nombre cumulé de Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) suivi » est passé de 184 en 2017 à 617 en 2018 ;
- la « proportion d'établissements primaires et secondaires ayant intégré l'éducation environnementale dans leur programme » est passée de 3% en 2016 à 4,4% en 2018.

Tableau 56 : Indicateurs de performance en matière d'environnement

Rubriques	2016	2017	2018	Cible 2019	Cible 2020
Pourcentage de communes disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides	16,81 (15)*	22,29 (23)*	23,14 (20)*	28	25%
Superficie cumulée d'espaces verts reboisés dans les communes urbaines	86,8 ha (6,5)*	103,45 (105)*	123,45 ha (110)*	135	150
Proportion d'établissements primaires et secondaires ayant intégré l'éducation environnementale dans leur programme	3 (20)*	3 (14,6)*	4,4 (5)*	6	7 %
Nombre cumulé de Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) suivi		184 (170)*	507 (245)*	617	

Source : rapports de performance PNDES

VI. ANALYSE DU NIVEAU D'ATTEINTE DES ODD

Au total, 28 indicateurs ODD correspondent exactement à ceux du cadre de mesure de la performance du PNDES. Sur ce nombre, 15 ont pu être renseignés. De l'analyse de la situation de réalisation, il ressort que :

- 03 indicateurs, soit 20% sont restés stationnaires ;
- 11 indicateurs, soit 77,33% ont connu une amélioration ;
- 01 indicateur, soit 6,67% a régressé.

Le tableau suivant présente le sens d'évolution des indicateurs ODD.

Tableau 57 : Sens d'évolution des indicateurs ODD

Impacts / Effets	Indicateurs	Stable	Amélioration	Détérioration	ND
Impacts attendus : l'émergence d'une économie moderne basée sur un secteur primaire évolutif, plus compétitif et des industries de transformation et de services de plus en plus dynamiques, permettant de réaliser un taux de croissance économique annuel moyen de 7,7%, de créer au moins 50 000 emplois décents par an, de faire baisser l'incidence de la pauvreté à moins de 35% et de ramener la croissance démographique annuelle à 2,7% en 2020	Incidence de la pauvreté				
	Incidence de la pauvreté en milieu rural				
	Taux de croissance économique				
	Part de l'industrie manufacturière dans le PIB				
AXE 1 : REFORMER LES INSTITUTIONS ET MODERNISER L'ADMINISTRATION					
EA 1.1.5 : les coopérations régionale et internationale sont améliorées	Volume des envois de fonds de la diaspora en proportion du PIB				
	Taux d'évolution annuelle du volume de l'APD				
EA 1.1.6 : l'organisation et les méthodes de travail de l'administration publique sont mises à niveau et modernisées	Niveau de satisfaction des usagers/clients				
EA 1.2.1 : la planification, la gestion et le financement du développement sont efficaces	Proportion des référentiels de planification / programmation validés par la CNPD				
	Taux de pression fiscale				
AXE 2 : DEVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN					
EA 2.1.1 : l'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous	Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes				
	Quotient de mortalité infanto-juvénile pour 1000 naissances vivantes				
	Taux de prévalence du VIH				
EA 2.1.2 : l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré	Pourcentage d'enfants avec un retard de croissance parmi les enfants de moins de 5 ans				
EA 2.1.3 : le processus d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique est réellement mis en mouvement	Couple-année protection en pourcentage				
EA 2.2.1 : l'accès à tous à une éducation de qualité est amélioré	Taux d'achèvement au primaire				
	Indice de parité du TBA au primaire				
	Indice de parité du TBA au post-primaire				

Impacts / Effets	Indicateurs	Stable	Amélioration	Détérioration	ND
	Indice de parité du TBA au secondaire				
EA 2.2.2 : la disponibilité et l'employabilité des ressources humaines sont améliorées	Taux d'alphabétisation de la population en âge de travailler (18 ans et plus)				
EA 2.4.1 : l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous	Taux de chômage				
	Pourcentage de la prévalence des enfants de 5 à 17 ans impliqués dans les activités économiques				
	Proportion des travailleurs affiliés à la CNSS et à la CARFO				
	Nombre d'accidents de travail pour 1 million de travailleurs				
EA 2.5.1 : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti	Taux d'accès à l'eau potable				
	Taux d'accès à l'assainissement				
EA 2.5.2 : l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique sont garantis	Taux de couverture électrique national				
EA 2.5.4 : l'accès à des logements décents et aux bâtiments publics est assuré pour tous	Proportion des populations urbaines vivant en zone non lotie				
AXE 3 : DYNAMISER LES SECTEURS PORTEURS POUR L'ECONOMIE ET LES EMPLOIS					
EA 3.4.2 : la qualité, la fiabilité et l'accessibilité des infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie	Proportion de personnes ayant utilisé Internet (tous lieux de connexion confondus) au cours des 12 derniers mois				

VII. ANALYSE DE L'IMPACT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PNDES

⇒ Impacts attendus du PNDES :

En rappel, les impacts attendus du PNDES sont : (i) l'amélioration de l'efficacité des gouvernances politique, administrative, économique, locale et environnementale, (ii) l'émergence d'une économie moderne basée sur un secteur primaire évolutif, plus compétitif et des industries de transformation et de services de plus en plus dynamiques, permettant de réaliser un taux de croissance économique annuel moyen de 7,7% et créatrice d'au moins 50 000 emplois décents par an, (iii) la baisse de l'incidence de la pauvreté pour qu'elle soit inférieure à 35% en 2020, (iv) la maîtrise de la croissance démographique annuelle afin qu'elle soit ramenée à 2,7% en 2020, (v) l'accélération du niveau de développement du capital humain et (vi) le changement des modes de production et de consommation s'inscrivant dans une perspective de développement durable.

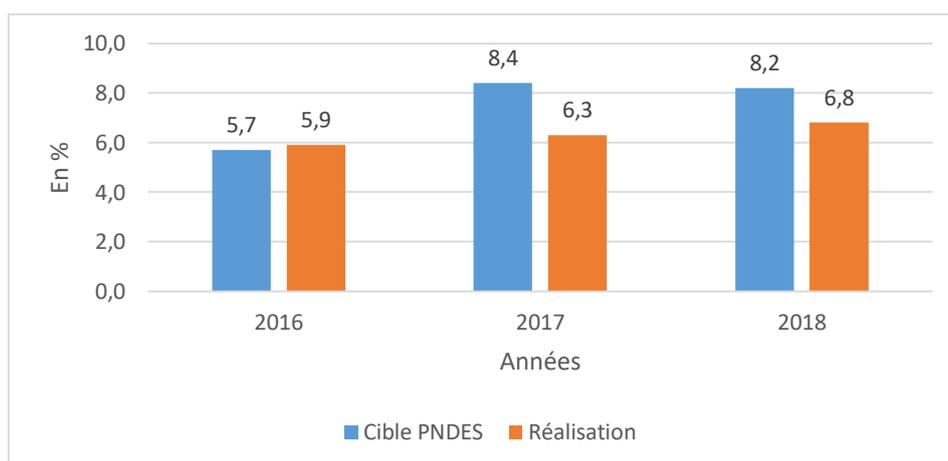
⇒ La situation de réalisation

Sur les neuf (09) indicateurs d'impacts, trois (03) ont pu être renseignés. Il s'agit du taux de croissance économique, de la part de l'industrie manufacturière dans le PIB et de la part des produits manufacturés dans les exportations de biens

Dans l'ensemble, les indicateurs d'impact n'ont pas été atteints. La situation par indicateur est présent ci-dessus.

Le taux de croissance, bien qu'en hausse, est resté en moyenne en deçà de la cible. La période 2016-2018 est marquée par une nette reprise de la croissance économique atteignant 6,8% en 2018 après le ralentissement observé en 2014 et 2015 au sortir de l'insurrection populaire. Cependant, excepté l'année 2016, les cibles PNDES n'ont pas été atteintes.

Graphique 40 : Evolution des cibles PNDES et des réalisations de taux de croissance sur la période 2016-2018

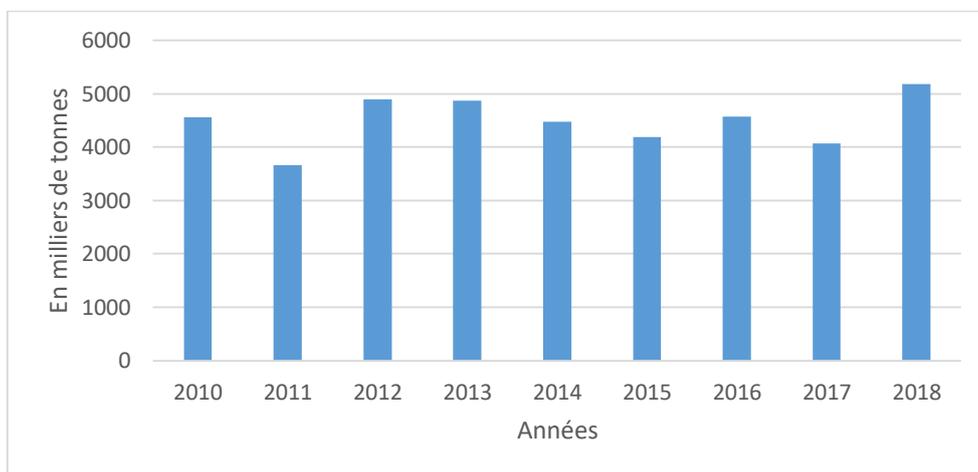


Sources : PNDES, juillet 2016 et IAP, aout 2019

La non atteinte des cibles PNDES est liée notamment à la dépendance du secteur agricole à la pluviométrie, à la faible efficacité de la dépense publique, à la persistance de la grogne sociale et à la situation d'insécurité qui s'est intensifiée depuis 2016 et contribue à limiter l'afflux d'Investissements Directs Etrangers (IDE) ainsi que la faiblesse des investissements par rapport à ceux annoncés dans le PNDES.

Au niveau de l'agriculture, les campagnes agricoles 2015/2016 et 2017/2018 ont été fortement affectées par la mauvaise répartition spatio-temporelle de la pluviométrie. De manière plus générale, la production agricole reste encore fortement dépendante de la pluviométrie comme le montre la fluctuation de la production céréalière ci-dessus.

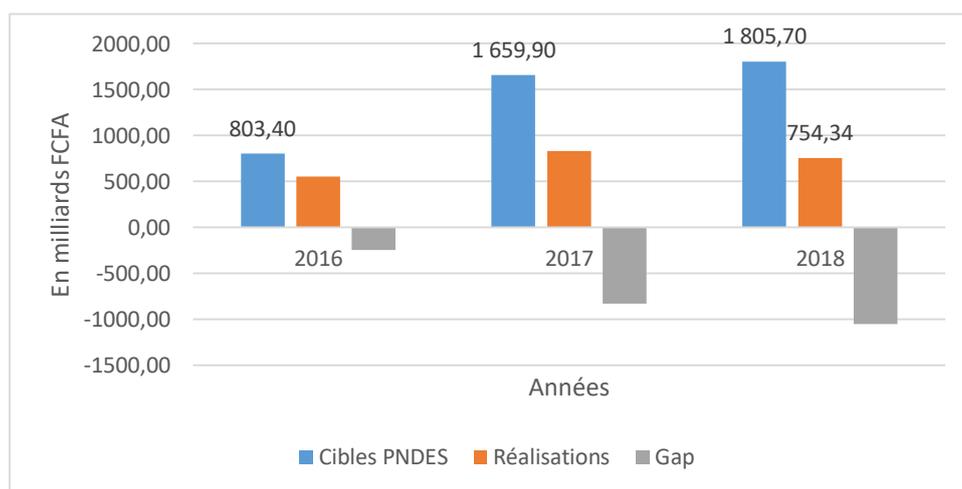
Graphique 41 : Evolution de la production céréalière sur la période 2010-2018 (en milliers de tonnes)



Source : IAP, août 2010

S'agissant des investissements, le taux de réalisation moyen se situe à 50,10%, correspondant à un montant de 2138,78 milliards de FCFA sur une prévision de 4269,00 milliards de FCFA sur la période 2016-2018. Les différentiels d'investissements par année sont retracés sur le graphique ci-après.

Graphique 42 : Evolution des cibles PNDES et des réalisations d'investissements de 2016 à 2018



Sources : PNDES, juillet 2016 et IAP, août 2019

Les objectifs en matière de projection manufacturière ne sont pas atteints. La part de l'industrie manufacturière dans le PIB est ressortie 5,40% pour une cible de 8%. Cette situation pourrait s'expliquer par la faible compétitivité des entreprises nationales liées notamment aux coûts élevés des facteurs, la pression fiscale relativement importante sur les entreprises formelles, les difficultés d'écoulement que connaissent les unités industrielles (SN SOSUCO, SN CITEC, etc), qui contribuent à limiter leur production, liées en partie à la fraude et à la forte concurrence des autres pays de l'UEMOA et des pays asiatiques favorisée par la mise en œuvre du Tarif Extérieur Commun (TEC) UEMOA depuis 1998.

Concernant les coûts élevés des facteurs (électricité, transport, eau, etc.), le tableau ci-après montre que la plupart sont jugés prohibitifs par rapport aux homologues de l'UEMOA. Pour le transport, en plus du coût du carburant, le Burkina doit faire face à des coûts additionnels liés à son enclavement. Pour l'électricité, il faut ajouter le problème disponibilité, sources de délestages fréquents, obligeant les unités industrielles à d'autres frais pour pallier cette insuffisance.

Tableau 58 : Coût des services publics dans l'UEMOA

Rubrique	Benin	Burkina	CI	Mali	Niger	Sénégal	Togo
Eau (FCFA/m³)	415	1040	661	382	413	787	500
Electricité en 2019 (US cents / Kwh)	19.6	22.9	11.8	13.6	19.3	17.3	17
Diesel en 2016 (\$ US / litre)	0.72	0.86	0.93	0.98	0.88	0.97	0.71
Téléphone (FCFA/min)	60	126	100	110	10	85	125

Source : Banque mondiale (2014), à partir des données de l'UEMOA et des entreprises

Pour faire face aux méventes des industries nationales, le Ministère en charge du commerce a pris le 9 septembre 2019 une mesure de suspension jusqu'à nouvel ordre des autorisations spéciales d'importation d'huile alimentaire et de sucre. Cette mesure aurait permis l'écoulement des 23 000 tonnes de sucre restant de la SN SOSUCO et la totalité du stock de la SN Citec.

La part des produits manufacturés dans les exportations de biens a baissé. Elle est passée de 10,6% en 2016 à 9,7% en 2018 pour une valeur cible de 15%. Cette contreperformance est essentiellement liée à la faiblesse de la transformation évoquée plus haut.

Tableau 59 : Taux de réalisation des indicateurs d'impact

Rubriques	Cible 2018	valeur actuelle	Taux de réalisation
Incidence de la pauvreté	38%	ND	ND
Incidence de la pauvreté en milieu rural	44%	ND	ND
Profondeur de la pauvreté	2,70%	ND	ND
Taux de croissance économique	8,20%	6,83%	83,32%
Part de l'industrie manufacturière dans le PIB	8%	5,40%	67,50%
Part des produits manufacturés dans les exportations de biens	15%	9,70%	64,67%
Productivité de la main-d'œuvre occupée	950	ND	ND
Nombre moyen d'emplois décents créés par an	≥ 50 000	ND	ND
Taux de croissance démographique	2,80%	ND	ND

Source : A partir des données du PNDES

VIII. ANALYSE DE LA REALISATION DU SCHEMA DE TRANSFORMATION STRUCTURELLE

⇒ Rappel des indicateurs retenus, valeurs de référence et cibles

L'objectif global du PNDES est de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être.

La transformation structurelle envisagée procède de quatre (04) processus interdépendants : (i) l'accroissement de la valeur ajoutée du secteur primaire consécutif à l'amélioration de sa productivité, (ii) l'émergence d'une économie moderne basée sur l'industrie et les services, (iii) l'amélioration de l'urbanisation et (iv) l'accélération de la transition démographique.

En rappel, le processus de transformation structurelle devrait utiliser deux leviers liés et complémentaires. Le premier levier est la création d'un environnement favorable au développement industriel, par le renforcement des secteurs d'appui, notamment l'énergie, les infrastructures de transport et la technologie, la réforme du système éducatif pour l'adapter aux besoins de la transformation visée et l'amélioration de la productivité du secteur primaire. Le second levier est la promotion d'une industrie compétitive et durable, par la réalisation d'investissements industriels structurants.

La transformation structurelle envisagée dans le PNDES n'a pas eu lieu. Quelques éléments du processus se sont orientés dans le sens souhaité. Mais, ils sont restés bien isolés de sorte que l'enchaînement global des éléments du processus n'a pas suivi. En effet :

- ◇ **Il était attendu une baisse de la part du secteur primaire dans le PIB.** Cette part a effectivement baissé passant de 30,3% en 2015 à 27,8% en 2018. Cependant, la productivité du secteur primaire n'a pas fondamentalement changé. Aussi, le secteur primaire reste encore fortement dépendant de la répartition spatio-temporelle de la pluviométrie.
- ◇ **On devrait assister à une montée du secteur secondaire et spécifiquement de l'industrie manufacturière dans le PIB.** Cependant, ces grandeurs ont baissé par rapport à 2015. La part du secteur secondaire a baissé de 20,10% en 2015 à 18,3% en 2018. Quant à la part de l'industrie manufacturière dans le PIB, elle a également baissé passant de 5,60% en 2015 à 5,40% en 2018.
- ◇ **La part des produits manufacturés dans les exportations devrait également augmenter.** Au contraire, elle s'est plutôt inscrite dans une tendance baissière.
- ◇ **La baisse attendue de la part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire s'est réalisée mais elle est restée en deçà des attentes.** En effet, elle est passée de 20,7% en 2015 à 19% en 2018 pour une cible de 18,5%.
- ◇ **L'indice synthétique de fécondité a effectivement baissé conformément aux attentes. Mais le quotient de mortalité infanto-juvénile n'a quasiment pas varié,** limitant ainsi le processus de transition démographique attendu.

Tableau 60 : Analyse des indicateurs du schéma de transformation structurelle

Indicateurs	Valeurs 2015	Cibles 2018	Résultat 2018	Taux de réalisation
Part du secteur primaire dans le PIB	30,3%	28%	27,8%	99.29%
Part du secteur secondaire dans le PIB	20,10%	21,1%	18,3%	86.73%
Part de l'industrie manufacturière dans le PIB	6,60%	8%	5,40%	67.50%
Part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire	20,7%	18,5%	19,0%	102.70%
Part des produits manufacturés dans les exportations de biens (WDI)	10,6% (2014)	15%	9,7%	64.67%
Indice synthétique de fécondité	5,4	5	5	100%
Quotient de mortalité infanto juvénile	81,6 pour 1000 (2014)	69 pour 1000	81,6	118,26%
Taux de dépendance économique	140% (2009)	90%	90%	100%

Source : Auteurs à partir des données de l'IAP, des rapports des CSD et du WDI

IX. EFFICIENCE DE LA MSE EN ŒUVRE DU PNDES

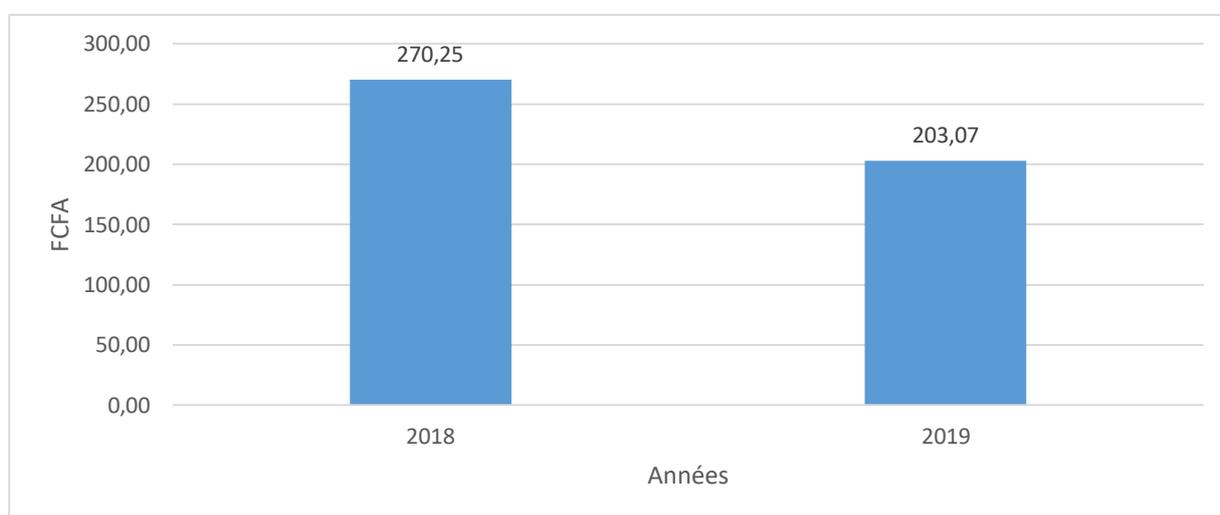
L'efficacité est appréciée au travers du coût de la mobilisation des recettes, du respect des objectifs de rationalisation des dépenses, du respect des délais d'exécution des projets et du respect des indicateurs de bonne gouvernance en matière de commande publique.

L'analyse de la plupart des indicateurs montre une tendance à la baisse de l'efficacité dans le temps.

9.1. Efficacité dans la mobilisation des ressources

Sur la base des données disponibles, 1 FCFA dépensé rapportait en 270,25 FCFA de recettes propres en 2018. En 2019, ce montant a baissé à 203,07 FCFA. Cette baisse des recettes rapportées par 1 FCFA dépensé traduit une baisse de l'efficacité en matière de mobilisation des recettes.

Graphique 43 : Recettes rapportées par 1 FCFA dépensé par les régies de recettes



Source : A partir des données de la DGB, janvier 2019 (dotations budgétaires) et DGEP, août 2019 (recettes propres)

9.1.1. Analyse du respect de l'objectif de rationalisation des dépenses de personnel et de fonctionnement

Une des orientations du PNDES était de réduire le poids que représente l'administration publique en termes de charges salariales et de fonctionnement afin de dégager des ressources pour le financement des investissements. Cette rationalisation des dépenses courantes attendue sur la période de mise en œuvre du PNDES n'a pu être observée de 2016 à 2018. Les dépenses de personnel et de fonctionnement sont ressorties nettement plus élevées que les prévisions du PNDES. Les dépenses de personnel en pourcentage du PIB sont en moyenne de 9,0% pour une prévision de 7,3% ; soit un dépassement moyen de 1,7 point de pourcentage. Pour les dépenses de fonctionnement, le dépassement moyen en pourcentage du PIB ressort à 0,4 point. Cette situation traduit un manque d'efficacité au regard du fait que les objectifs initiaux n'ont pas changé.

Tableau 61 : Evolution des indicateurs de finances publiques retenus

Indicateurs	2015	2016		2017		2018		Part moyenne des prévisions (2016-2018)	Part moyenne des réalisations (2016-2018)
	Réal.	Prév.	Réal.	Prév.	Réal.	Prév.	Réal.		
Part des salaires dans le PIB	7,60%	7,20%	8,85%	7,30%	8,92%	7,30%	9,23%	7,30%	9,0%
Part des biens et services dans le PIB	1,8%	2,0%	2,0%	2,0%	2,5%	2,0%	2,6%	2,10%	2,4%

Source : A partir des données de la DGB

8.1.2. Les délais d'exécution des projets et programmes de développement

Des retards relativement importants sont enregistrés dans l'exécution des projets de développement. Le tableau suivant illustre la situation de quelques projets au niveau du Ministère de la santé. Les délais de dépassement sont compris entre 1 an et 3 ans. Non seulement cette situation pénalise les bénéficiaires mais aussi elle génère des surcoûts pour la finalisation des projets.

Tableau 62 : Niveau de respect de l'échéancier de réalisation des projets -Efficience temps

N°	Projets	Période de réalisation prévue	Délai de dépassement en 2020	Observations
	Projet de construction de trois CHR (Dédougou, Gaoua et Fada)	2014-2017	3 ans	Taux de réalisation du CHR de Dédougou (20%), Fada (0%), Gaoua (0%)
	Projet de construction du centre de médecine traditionnelle de Tingandogo (Ouagadougou)	2015-2017	3 ans	
	Projet de construction du centre de neurologie	2014-2019	1 an	Taux de réalisation (24,6%)
	Projet de construction du CHU de Bobo-Dioulasso	2013-2018	2 ans	Taux de réalisation (0%). Site pas encore choisi
	Projet de construction des CHR de Ziniaré et Manga	2014-2017	3 ans	

Source : DGESS-Santé

9.1.3. Analyse du respect des indicateurs de bonne gouvernance en matière de commande publique

La part des marchés passés par entente directe est nettement supérieure au seuil communautaire. En vue de favoriser la bonne gouvernance au niveau de la commande publique, l'Union économique et monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) a fixé un certain nombre de cibles à respecter notamment pour les procédures exceptionnelles. L'idée est d'encourager le recours aux procédures d'appels à concurrence qui donnent plus de chance à tous et favorise les meilleurs prix.

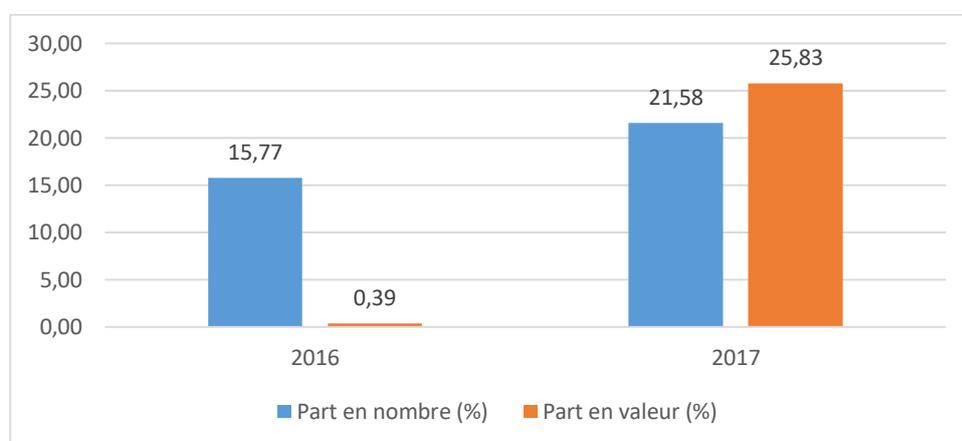
En 2017, les ministères, institutions et autres structures centrales de l'Etat ont conclu 2 803 marchés, d'une valeur de 322, 67 milliards de FCFA contre 336 marchés en 2016, d'une valeur de 137,09 milliards de FCFA (ARCOP, 2018).

Pour l'année 2017, 605 contrats de 83,33 milliards de FCFA ont été conclus par entente directe, soit une part de 21,58% en nombre et 25,83% en valeur. Ces deux taux sont tous supérieurs à la cible de 5% fixée par l'Union économique et monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). Cela serait dû au fait qu'en vue d'accélérer l'exécution d'un certain nombre de projets prioritaires et urgents, le Gouvernement a autorisé l'usage de la procédure d'entente directe pour la conclusion des marchés relatifs auxdits projets.

Pour 2016, c'est une forte hausse des taux qui est constatée. En effet, le nombre de contrats passés par entente directe représente 15,77%, dépassant le seuil, bien que la part en termes de valeur reste faible.

Même si on peut comprendre le bien-fondé du recours à cette procédure exceptionnelle, elle n'est pas de nature à garantir les meilleurs prix.

Graphique 44 : Evolution des parts en nombre et en valeur des marchés passés par entente directe de 2016 à 2017



Source : A partir des données de l'ARCOP (2018).

X. ANALYSE DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION DU PNDES

10.1. Analyse de la pertinence de la stratégie de communication du PNDES

⇒ Rappel de l'objectif global de la stratégie

L'objectif global de la stratégie est « Contribuer, à l'horizon 2021, par des actions d'information et de communication ciblées, à l'appropriation, la mobilisation, la mise en œuvre efficiente et à la capitalisation des acquis du Plan National de Développement Économique et Social 2016-2020 du Burkina Faso ».

Elle est structurée autour de quatre (4) axes de communication et de neuf (9) objectifs spécifiques répartis entre les différents axes, (voir annexe pour les détails).

⇒ Analyse de la pertinence de la stratégie

L'analyse de la pertinence révèle des insuffisances en termes de formulation des effets les rendant difficiles à renseigner. En effet, les objectifs spécifiques de la stratégie de communication, répondent insuffisamment aux cinq (5) critères pertinents qui se résument par l'acronyme SMART (Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes, dans le Temps). Cela se traduit par le manque d'indicateurs, de seuil de performance et de proportions, à même de faciliter la mesure de l'impact sur la notoriété ou sur la perception des réalisations du PNDES.

Par exemple, pour faciliter la mesure de l'objectif 1 « *Vulgariser le PNDES et son dispositif de mise en œuvre (auprès des Burkinabè et des investisseurs potentiels)* », il eut fallu le formuler en indiquant les taux d'atteinte par groupe-cible de communication de la façon suivante « *x% des Burkinabè et y% des investisseurs potentiels, connaissent le PNDES et son dispositif de mise en œuvre, d'ici au 31 décembre 2018* ». En réalité, il convient moins de mesurer les moyens d'actions nécessaires à la « *vulgarisation* » du PNDES, que les effets produits par ces moyens sur les groupes-cibles visés.

Une autre insuffisance de la stratégie est la quasi absence de lien entre les groupes-cibles avec les différents axes de communication et les objectifs. Parmi les groupes-cibles catégorisés, segmentés et caractérisés, l'analyse révèle l'absence de lien, ni avec les axes choisis, ni avec les objectifs définis. Ainsi, la cohérence entre les axes, les objectifs et les groupes-cibles de la communication n'est pas clairement établie.

Des messages-clés/éléments de langage non adaptés aux groupes-cibles. Les messages clés et éléments de langage sont des orientations nécessaires à l'élaboration des contenus des supports de communication et des prises de parole des acteurs sur le PNDES. Les différents messages clés et éléments de langage développés, en s'appuyant sur le document du PNDES ne sont spécifiquement, destinés aux groupes-cibles catégorisés et hiérarchisés pour atteindre les objectifs de la communication. Pour ce faire, leur adaptation aux groupes-cibles, au contexte et aux supports de communication sur le PNDES devrait être recommandée par la stratégie elle-même. A chaque groupe-cible devaient correspondre des messages pertinents à diffuser.

10.2. Analyse de l'efficacité de la stratégie de communication du PNDES

⇒ Rappel des actions de communication sur le PNDES

Les actions de communication sur le PNDES mises en œuvre peuvent être classées en cinq (5) modes complémentaires. Ils sont distincts au double plan de la communication interne et externe.

- **Au plan de la communication interne**
 - **La communication fonctionnelle interne** au Secrétariat Permanent du PNDES (SP/PNDES) : il s'agit principalement de moyens et mesures organisationnels tels que la tenue de réunions de service, l'utilisation du courrier électronique entre les agents, les notes de services, etc. La communication fonctionnelle interne est jugée certes perfectible, mais satisfaisante de la part des interviewés ;
 - **La communication institutionnelle** des organes statutaires du PNDES : cette communication stratégique est clairement formalisée pour répondre mieux aux mandats. Les instances sont tenues de façon régulière, notamment les revues annuelles, sectorielles et régionales. La communication institutionnelle des organes du PNDES (Comité national de pilotage, cadres sectoriels de dialogue, cadres régionaux de dialogue) croise la communication politique.

- **Au plan de la communication externe**
 - **La communication politique**, c'est-à-dire les prises de parole des autorités politiques. Le PNDES a besoin de renforcer le soutien politique dont il dispose de la part des gouvernants, à travers une meilleure mobilisation de tous les décideurs politiques, quelle que soit leur position idéologique (Majorité, opposition) : ministres, parlementaires, etc.

 - **La communication technique** qui consiste à valoriser les résultats du PNDES auprès des départements ministériels. Elle concerne d'une part, la vulgarisation des résultats sectoriels, en se référant aux « *fiches de communication de chaque département* »²⁴ et d'autre part, aux éléments de langage subséquents. Ce mode relationnel qui s'est amélioré au fil du temps, entre 2016 et 2018, a connu un ralentissement au lendemain du départ de l'ancien Premier ministre du Gouvernement. Il nécessite un renforcement. Les directions de la communication et de la presse ministérielle en constituent les maillons essentiels.
 - **La communication « grand-public » ou de masse** utilise les médias lors de la tenue des instances statutaires du PNDES. Si la sensibilisation d'un public large à la mise en œuvre du PNDES n'entre pas directement dans ses mandats, « *sa visibilité et son appropriation par tous les acteurs du développement national* »²⁵ sont des objectifs importants. Le SP/PNDES insiste sur la démarche participative et entend valoriser son image y compris auprès des bénéficiaires, à travers des émissions radiotélévisées ou l'utilisation des TIC par exemple. Les objectifs spécifiques de ce type de communication méritent d'être clarifiés pour ajuster les outils et les types d'intervention aux enjeux et aux autres formes de communication précitées.

- Analyse des canaux de communication sur le PNDES

Des canaux de communication interne pertinents et perfectibles. Les canaux de communication utilisés sont entre autres le téléphone fixe / mobile, l'internet/courriels, notes de service, les correspondances, les réunions périodiques, les tableaux d'affichage, l'identité visuelle (logo) et les signalétiques internes. De façon globale, les analyses montrent une bonne adéquation avec les cibles, et une bonne adéquation avec les objectifs. Toutefois, les tableaux d'affichage, l'identité visuelle et les signalétiques internes présentent une faible adéquation avec les objectifs, (voir Annexe pour l'analyse de chaque canal de communication).

²⁴ Les fiches de communication sont produites par la Cellule communication du SP/PNDES

²⁵ Plan national de développement économique et social, 2016-2020, p 99

Une communication intra et inter-organes statutaires fonctionnelle. La communication institutionnelle sur le PNDES passe par la tenue des sessions des organes qui sont des occasions privilégiées d'échange d'information et de prise de décision. Elle passe également par la participation aux revues sectorielles ou régionales qui permettent l'examen de documents et décisions clefs. En tous les cas, de façon régulière, toutes les sessions statutaires ont été tenues.

Une communication externe exécutée par à-coups

Au plan de la communication externe, il n'y avait pas de stratégie précise, ni en 2016, ni en 2017. Les activités étaient réalisées par à-coups, de façon occasionnelle, selon les ressources financières et techniques disponibles ou mises à la disposition du secrétariat permanent. Il a fallu attendre 2018 afin que le SP/PNDES puisse disposer d'une « *Stratégie et plan budgétisé de Communication du PNDES 2016-2020 (Burkina Faso)* ». Sa mise en œuvre a nécessité la création en son sein d'une cellule de communication. A ce jour, la Cellule de communication ne dispose pas de moyens conséquents, à même de permettre au SP/PNDES de jouer le rôle de leader qui est le sien dans la mise en œuvre de la stratégie.

Antérieurement, c'est le Premier ministre qui prenait en charge la communication externe sur le PNDES. Il a axé cette communication principalement, sur l'organisation et l'animation de rencontres nationales et internationales de présentation du plan, des activités y relatives. Des actions de communication de masse ont également été menées par la Direction en charge de la communication du PM : les couvertures médiatiques des rencontres et ateliers, les interviews des décideurs dans la presse nationale, la diffusion d'information sur le PNDES, ainsi que l'impression et la distribution de plaquettes et de dépliants.

Depuis 2018, la stratégie de communication a conduit à la planification et à la budgétisation d'une quarantaine d'activités dont le taux de réalisation est resté faible.

Des actions de communication planifiées mais faiblement réalisées en 2018. L'analyse est faite suivant les actions planifiées et non planifiées des trois axes de communication : (i) communication externe, (ii) communication interne et (iii) Communication pour le développement. De façon générale, les activités de communication planifiées en 2018, selon les axes définis, ont connu une réalisation très faible, en raison de la modicité des moyens financiers disponibles. En sus des activités visées (Cf. tableau en annexe), des fiches comportant des éléments de langage de communication sur le PNDES au profit de chaque ministère ont été élaborées. Un nouveau format du Conseil des ministres a été conçu suivant les axes stratégiques du PNDES, ainsi que la formation des cadres du SIG à son utilisation. On retient également que trente-deux (32) évènements ont été couverts par la presse nationale et locale, avec de bonnes retombées médiatiques.

En ce qui concerne les actions de communication non planifiées, on note une importante quantité d'actions non planifiées mais réalisées en 2017. En effet, en 2017, des activités de communication ont été réalisées notamment la couverture médiatique des sessions statutaires, la production de supports et la prise de parole du secrétaire permanent dans les médias.

- Les difficultés rencontrées

De façon globale, peu d'activités ont été réalisées. En 2016 par exemple, en dehors des couvertures médiatiques des rencontres de mobilisation des ressources des ressources financières pour la mise en œuvre du PNDES, il n'y a pas eu d'actions de communication considérables. Les analyses montrent que les activités de communication réalisées en 2016, 2018 et 2017 révèlent des difficultés majeures, résumées comme suit :

- des supports d'information et de communication insuffisants, au regard des besoins actuels des concernés et de l'importance du PNDES ;
- des actions de communication, pour la plupart, sporadiques et occasionnelles, plutôt que systématiques, en dépit de l'existence du plan de communication budgétisé en 2018 ;
- un leadership faiblement renforcé du SP dans la conduite des activités de communication sur le PNDES, en dépit de son ancrage institutionnel au Premier ministre;
- une synergie d'actions et de collaboration insuffisante entre la Cellule de communication du SP/PNDES, la Direction de la Communication et des Relations Publiques (DCRP) du Premier ministre, le SIG et les Direction de la Communication et de la Presse Ministérielle (DCPM) des ministères sectoriels ;
- les couvertures médiatiques des instances statutaires sont, certes régulières, mais elles méritent d'être faites sur la base d'une stratégie médias efficace ;
- la Cellule de communication est animée par une seule personne dépourvue de d'équipements professionnels, alors que le SP/PNDES est sensé assurer la coordination de la mise en œuvre de la stratégie de communication du PNDES.

Cette situation peut s'expliquer par la modicité des moyens humains, financiers et matériels mis à la disposition du SP/PNDES en matière de communication.

RECOMMANDATION : Particulièrement dans les régions, il pourrait être utile que les autorités communales et/ou les OSC puissent restituer les principaux résultats des CRD aux populations locales de chaque commune. Pour les résultats des CNP, les gouverneurs de région, pourraient le faire avec l'appui des directeurs régionaux de l'économie.

XI. ANALYSE DU SCHEMA DE FINANCEMENT

En rappel, le coût global de la mise en œuvre du PNDES s'élève à 15 395,4 milliards de francs CFA, soit un coût annuel moyen de 3 079,1 milliards de francs CFA. Les ressources propres devraient contribuer à hauteur de 63,8% au financement du PNDES, soit un montant de 9 825,2 milliards de francs CFA. Le besoin de financement était estimé à 5 570,2 milliards de francs CFA, soit 36,2% du coût total du plan. Ce besoin devait être couvert par les ressources extérieures traditionnelles mais aussi le recours aux financements innovants notamment les systèmes de taxes nationales, l'émission de titres publics, les contributions volontaires et les loteries, les méthodes de mobilisation des fonds des Burkinabè de l'extérieur, les obligations garanties par les pays donateurs vendues sur le marché financier, les allocations provenant des fonds générés par la vente des quotas d'émission, les PPP, les prêts bonifiés, le financement participatif ou crowdfunding, l'actionnariat populaire.

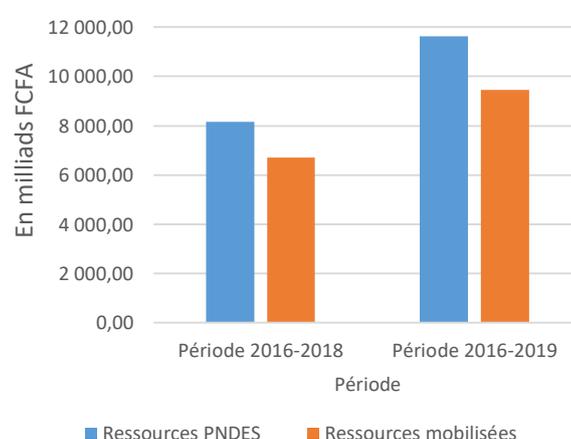
Dans l'ensemble, le niveau de mobilisation des ressources pour le financement du PNDES sur les trois premières années est satisfaisant.

En effet, sur la période, 82,26% des prévisions de financement ont été mobilisées, soit un montant total de 6 704,20 milliards de FCFA pour une prévision 8 150,20 milliards de FCFA. Par rapport au coût total du PNDES 2016-2020 de 15 395,4 milliards de francs CFA, le taux de mobilisation est estimé à 43,49%. En prenant en compte l'année 2019, le taux de mobilisation sur la période ressort à 81,33% par rapport aux prévisions sur la période 2016-2020 et 75,57% par rapport au coût total du PNDES.

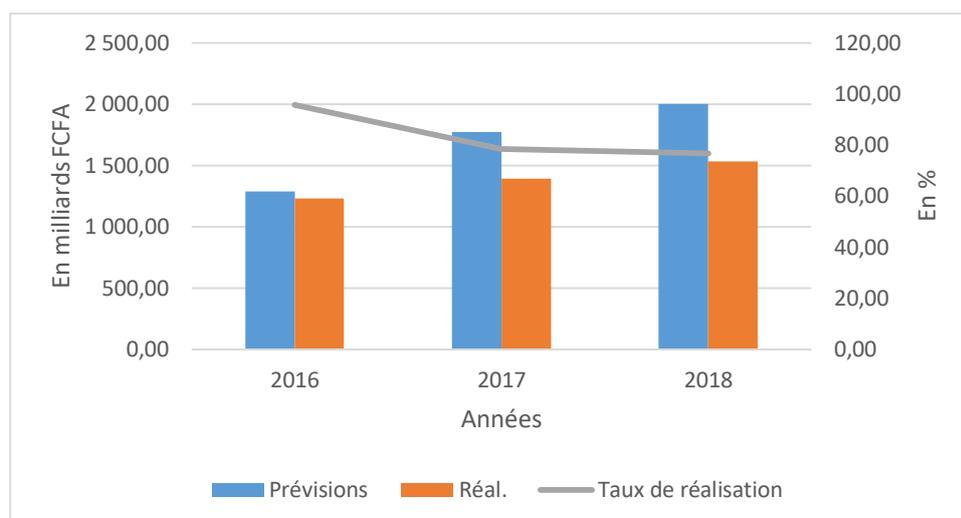
Les performances réalisées au niveau de la mobilisation des ressources sont surtout liées aux recettes propres et aux titres publics (Bons de Trésor et emprunts obligataires).

Les recettes propres ont enregistré une progression importante sur la période 2016-2018. En moyenne, elles ont augmenté de 13,11% passant de 1 230,50 milliards de FCFA en 2016 à 1 530,8 milliards de FCFA en 2018. Cependant, les recettes propres totales restent en deçà des prévisions du PNDES. Au total, sur la période 2016-2018, elles ressortent à 4 150,56 milliards de FCFA sur une prévision de 5 056,00 milliards de FCFA, un taux de réalisation moyen de 82,10% des prévisions.

Graphique 45 : Situation de la mobilisation des ressources sur les prévisions du PNDES par période



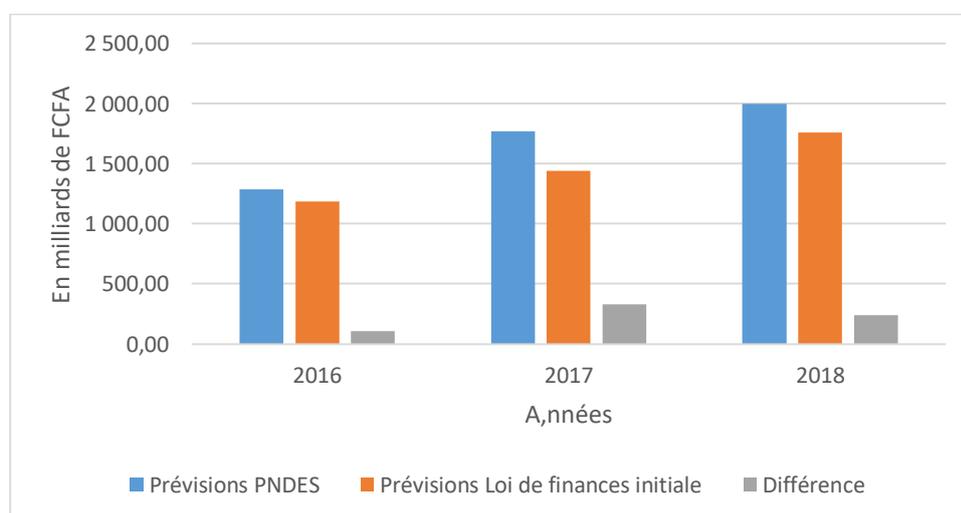
Graphique 46 : Evolution comparée des prévisions et réalisations de recettes propres



Source : IAP ; aout 2019

Outre les facteurs conjoncturels (grogne sociale, terrorisme) et structurels généralement évoqués, la non atteinte des prévisions de recettes se justifierait notamment par le caractère optimiste des prévisions. Le graphique suivant présente les différences entre les prévisions du PNDES et celles des lois de finances sur la période 2016-2018. Les lois de finances initiales ont procédé à une réduction plus ou moins significative des prévisions du PNDES. Au total, 674,06 milliards de FCFA ont été réduits sur la période 2016-2018 ; ce qui représente 13,33% des prévisions du PNDES.

Graphique 47 : Evolution comparée des prévisions PNDES et des lois de finances sur la période 2016-2018



Source : A partir des données de IAP, août 2019

Les ressources extérieures ont enregistré une tendance baissière, expliquée notamment par les appuis budgétaires. Les décaissements (dons et prêts programmes, dons et prêts projets) sur la période 2016-2018 sont ressorties à 1052,74 milliards de FCFA. Ils sont passés de 370,36 milliards de FCFA en 2016 à 322,34 milliards de FCFA en 2017 puis 360,04 milliards de FCFA en 2018.

Tableau 63 : Evolution des recettes extérieures sur la période 2015-2018

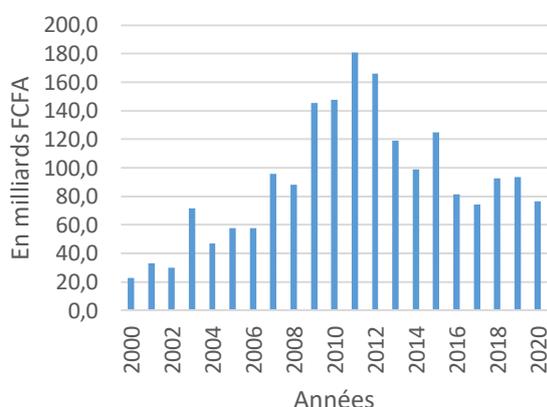
Recettes extérieures	2015	2016	2017	2018
Appuis budgétaires	219,4	162,8	77,89	134,88
<i>Dons</i>	124,8	81,2	74,35	92,7
<i>Prêts</i>	94,6	81,6	3,54	42,18
Appuis projets	151,57	207,6	244,4	225,16
<i>Dons</i>	105,21	99,0	119,9	122,39
<i>Prêts</i>	46,36	108,6	124,5	102,77
Total	370,97	370,36	322,34	360,04

Source : IAP, août 2019

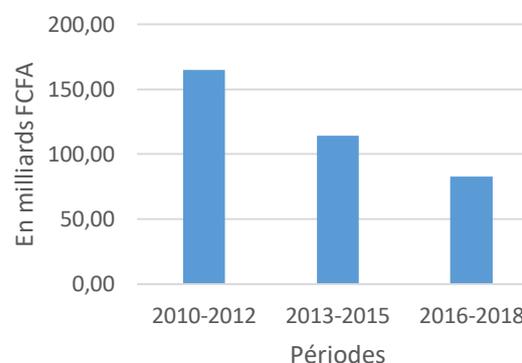
Cette baisse est fortement expliquée par les appuis budgétaires dont les deux composantes (les dons et les prêts) ont été divisées par plus de 2 entre 2015 et 2017, avant de connaître une reprise en 2018.

Les graphiques ci-dessus montrent que la tendance baissière notamment de la composante dons budgétaires, est amorcée depuis plusieurs années.

Graphique 49 : Evolution des dons budgétaires sur la période 2000-2020



Graphique 48 : Evolution des dons budgétaires par période triennale de 2010 à 2018



Source : IAP, août 2019.

Plusieurs facteurs sont à même d'expliquer la tendance à la baisse des appuis budgétaires notamment les dons budgétaires. Il s'agit de la faiblesse du dialogue sur les appuis budgétaires, des difficultés de mise en œuvre et de suivi des conditions nécessaires aux décaissements des appuis budgétaires,

Concernant la faiblesse du dialogue, elle fait suite à l'absence d'un cadre spécifique de dialogue entre l'Etat et les PTF depuis la disparition du Cadre général d'organisation des Appuis Budgétaires (CGAB). La fusion de ce cadre au dispositif institutionnel du PNDES ne permet pas un véritable dialogue avec les PTF notamment sur les engagements pris par les parties prenantes.

S'agissant des difficultés liées à la mise en œuvre des conditions nécessaires aux décaissements des appuis budgétaires, elles concernent l'absence des ressources pour la mise en œuvre des

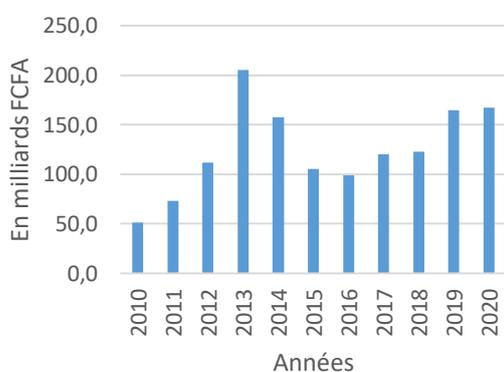
engagements. Elles concernent également les insuffisances dans le suivi de la matrice des indicateurs déclencheurs des paiements d'appuis budgétaires généraux ; ce qui ne permet pas de disposer des indicateurs à bonne date pour rendre compte de l'état de mise en œuvre des engagements. Cette situation est expliquée notamment par la faiblesse de la priorisation des dépenses qui ne permet pas de rendre disponibles des ressources pour la mise en œuvre et le suivi des engagements ; sachant que l'appui budgétaire général est une ressource budgétaire sans une affectation préalable.

Il faut également noter que l'augmentation des dons budgétaires est également un signe d'une confiance de plus en plus grande des PTF aux institutions dans leur capacité d'assurer une gestion transparente. La baisse des appuis budgétaires peut ainsi être l'illustration d'un effritement de cette confiance, amorcée depuis l'année 2013 avec le débat sur la modification de l'article 37 de la constitution.

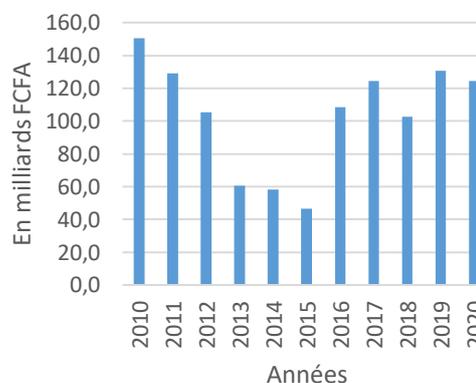
Les dons et prêts projets marqués par une baisse au sortir de l'insurrection populaire jusqu'en 2016, sont repartis à la hausse. Les dons projets ont baissé sur la période 2014-2016, passant de 205,2 milliards de FCFA en 2013 à 99,0 milliards de FCFA en 2016. Cette baisse est certainement liée à la crise socio-politique qui a conduit au soulèvement populaire des 30 et 31 octobre 2014 ainsi qu'au coup d'Etat militaire de septembre 2015, qui a freiné l'exécution et les décaissements des projets. Depuis 2017, les dons projets ont repris leur tendance haussière. Les projections confirment cette tendance.

Les prêts projets qui ont continuellement baissé depuis 2011, ont repris leur tendance à la hausse depuis 2016, avant de baisser en 2018.

Graphique 51 : Evolution des dons projets de 2010 à 2020



Graphique 50 : Evolution des prêts projets de 2010-2020



Source : IAP, août 2019.

Les décaissements des appuis projets sont influencés notamment par la faible maturité de certains projets structurants, la dualité des procédures et la non-maîtrise des procédures des bailleurs.

Bien que les décaissements apparaissent relativement faibles, il est important de noter que les efforts entrepris ont permis la signature de plusieurs conventions de financement qui devraient faciliter la mise en œuvre des futures actions de développement. Sur l'ensemble des trois premières années de mise en œuvre du PNDES (2016-2018), un total de 260 conventions a été signé correspondant à un montant de 3 019,63 milliards FCFA.

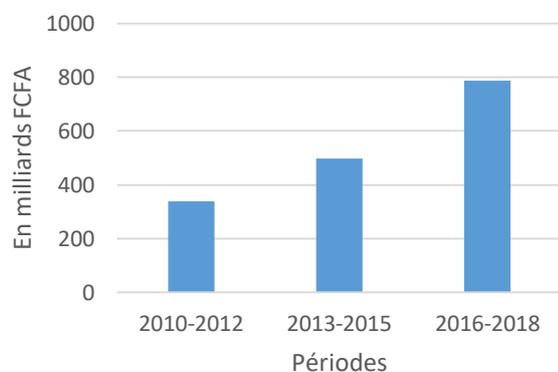
Tableau 64: Récapitulatif des conventions signées de 2016 à 2018 (en milliards FCFA)

Type de coopération	Conventions 2016			Conventions 2017			Conventions 2018		
	Prêts	Dons	TOTAL	Prêts	Dons	TOTAL	Prêts	Dons	TOTAL
Coopération bilatérale	36,30	163,73	200,03	74,68	167,86	242,54	93,27	192,98	286,25
Coopération multilatérale	352,62	229,79	582,41	493,00	208,06	701,06	357,98	318,35	676,31
Partenariat Public Privé	15,32	-	15,32	9,59	-	9,59	181,07	-	181,07
ONG	-	69,01	69,01	-	23,55	23,55	-	32,47	32,47
Total	404,24	462,53	866,77	577,27	399,47	976,74	632,32	543,8	1 176,1

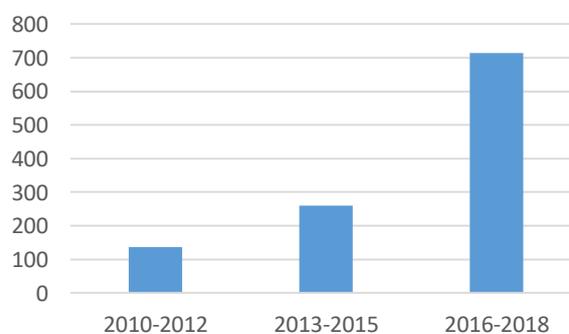
Source : MINEFID/DGCOOP, avril 2019

Les titres publics : La période 2016-2018 a été marquée par une accélération de l'émission de titres publics (Bon de Trésor et Obligations), certainement pour compenser le gap des ressources traditionnelles (ressources propres, ressources extérieures). Au total, sur la période 2016-2018, le montant des bons de Trésor mobilisé est de 786,75 milliards de FCFA contre 497,86 milliards de FCFA en 2013-2015 et de 339,18 milliards de FCFA sur la période 2010-2012. Quant aux obligations, le montant total mobilisé sur la période 2016-2018 est de 714,16 milliards de FCFA contre des montants de 260 milliards de FCFA en 2013-2015 et de 136,24 milliards de FCFA sur la période 2010-2012.

Graphique 53 : Montant cumulé des Bons de Trésor par période



Graphique 52 : Montant cumulé des obligations par période



Source : IAP, août 2019

En effet, en 2017 et 2018 par exemple, on comptabilise environ 55 opérations d'émissions de titres publics sous formes de bons du Trésor et d'emprunts obligataires sur le marché. En effet, auparavant bien accueillis par les investisseurs, les titres publics émis en 2017 et 2018 ont souffert pour trouver preneurs sur le marché financier régional. Ainsi, le taux couverture moyen des besoins en bons de Trésor a été de 95% en 2017 et 97% en 2018. Celui des besoins en emprunts obligataires a été de 76% en 2017 et 77% en 2018. Une telle attitude du marché est sans doute la signature de la baisse de la crédibilité des investisseurs. Elle suggère et rappelle la nécessité de la prudence concernant la manipulation de ces instruments de mobilisation de financement pour l'économie nationale.

Le fort recours aux titres publics et le taux d'intérêt relativement élevé de ces titres, a accéléré l'encours de la dette intérieure. En effet, en pourcentage du PIB, il est passé de 11,86% en 2015 à 15,89% du PIB en 2016 puis à 20,64% du PIB en 2018. Ce niveau devrait baisser à 18,95% du PIB en 2019. Aussi, le service de la dette en pourcentage du PIB a atteint 6,66% en 2018 contre 2,04% en 2015.

Le Partenariat Public et privé

Sur la période 2016-2018, 03 conventions de financement de type Partenariat public-privé (PPP) ont été signées avec des prestataires privés, pour un montant cumulé de 205,97 milliards FCFA. La nature de ces PPP a été critiquée car il s'agit plus de préfinancement que de véritable PPP type Build Operate Transfer (BOT) qui ne pèserait pas sur le budget de l'Etat.

Tableau 65 : Montants mobilisés par les Partenaires PPP de 2016-2018

Années	Partenaires	Objet	Montant (en milliards FCFA)
2016	OBERTHUR TECHNOLOGIE SA	projet de modernisation, sécurisation des titres de transport et ré-immatriculation des véhicules	15,32
2017	OBERTHUR TECHNOLOGIE SA	projet « Construction et exploitation d'un système d'émission de passeport à puce électronique (E-passeports)	9,59
2018	Groupe EBOMAF	réalisation de la grande voie de contournement de la ville de Ouagadougou	181,07
	Total		205,98

Source : Rapports de performance

Notons qu'en 2019, des PPP d'un montant de 140,80 milliards de FCFA ont été signés dans le domaine de l'énergie solaire. Au total, sur la période 2016-2019, les contrats de type PPP conclus sont estimés à un montant de 346,77 milliards de FCFA. Ces résultats traduisent le résultat des réformes entreprises.

Encadré 16 : Les principales actions entreprises en matière de PPP

Au Burkina Faso, le regain d'intérêt pour les PPP s'est amorcé en 2016 suite au vote de la loi n°020-2013/AN du 23 mai 2013 portant régime juridique du partenariat public-privé (PPP) au Burkina Faso.

Le cadre juridique et institutionnel des PPP est relu. Il s'agissait en 2018 d'élaborer une note diagnostique sur la loi N° 020-2013/AN du 23 mai 2013, assorti d'un nouveau projet de loi et ses textes d'application. Au 31 décembre 2018, un rapport diagnostic alimenté par les extrants de trois (03) assistances techniques sur le cadre législatif et institutionnel des PPP est disponible. Des DAO, contrat-type et un projet de guide de bonnes pratiques sont disponibles. Les taux d'exécution physique et financière sont de 83% et 35%

Source : Rapport de performances

La situation des PPP a été contrainte par certains facteurs comme la faiblesse du cadre des investissements, l'insuffisance du cadre opérationnel et la faible viabilité financière

La faiblesse du cadre d'investissement : un cadre d'investissement approprié suppose l'établissement d'un plan d'investissement en infrastructures pour présenter au secteur privé. Il fait la démonstration de l'engagement politique au plus haut niveau. Cependant, la dynamique du cadre d'investissement (sous forme de PPP) qui a été servi au secteur privé laisse penser à une liste de projets dépourvus de crédibilité et de cohérence. En effet, depuis la conférence de Paris en 2016, l'évolution de la liste des projets soumis pour contrats PPP n'est pas de nature à rassurer sur la maturité des projets d'investissement. La plupart des projets inscrits dans la liste PPP étaient des idées de projets sans de réelles études de faisabilité à même de justifier l'option du recours au PPP.

L'insuffisance du cadre opérationnel : le cadre opérationnel, quant à lui, suppose l'existence au sein de l'administration d'unités compétentes à même d'assurer la gestion adéquate du processus des projets PPP. On ne soulignera jamais assez l'importance que revêt l'existence d'unités PPP compétentes, dotées d'individualités également compétentes, ainsi que leur aptitude à travailler à tous les échelons de l'administration, pour la mise en œuvre concluante d'un programme PPP. Pour l'instant, au Burkina Faso, une direction technique de la DGCOOP assure la gestion des PPP en collaboration avec les ministères sectoriels. Difficile d'affirmer que ce choix est optimal pour une gestion adéquate des PPP au Burkina Faso. En effet, en considérant sa dotation en ressources humaines et budgétaire, il n'y a point de doute sur les limites objectives de la structure à jouer pleinement son rôle dans un environnement aussi complexe que celui des PPP.

La faible viabilité financière : la viabilité financière découle du fait que les investisseurs privés ne seront intéressés par le projet que si l'origine et le niveau des recettes qui permettront d'en couvrir les coûts sont à la fois clairs et prévisibles. Le faible niveau de participation du secteur privé aux projets d'infrastructures s'explique en grande partie par leur faible viabilité financière. Cela impose à l'autorité publique davantage de technicité dans le choix (arbitrage) des projets devant être soumis en contrat PPP. Le faible niveau d'arbitrage de qualité des projets PPP a conduit le FMI à conseiller le Gouvernement de limiter considérablement le recours aux contrats PPP. En effet, le programme de coopération en cours avec le FMI exige un plafond pour ces types de contrats. Ainsi, pour la durée du programme, le montant cumulé des contrats PPP annuellement signés ne devrait pas excéder 300 milliards de FCFA.

Recommandations

Renforcement le cadre d'investissement par Renforcement le cadre opérationnel Renforcement des capacités des acteurs nationaux et du secteur privé sur les PPP ;

Renforcer le cadre de sélection des investissements par la mise à disposition de ressources de qualité et un cadre organisationnel approprié ;

Renforcer le cadre opérationnel de gestion des PPP. Deux options s'offrent : renforcer les capacités des structures en charge de la gestion des PPP ou créer une agence chargée de la préparation des projets y compris les projets PPP dotées de compétences techniques et de capacités financières.

Le canal des financements innovants reste encore à explorer.

Il était prévu qu'en plus des ressources traditionnelles, le recours aux financements innovants notamment les systèmes de taxes nationales, les contributions volontaires et les loteries, les méthodes de mobilisation des fonds des Burkinabè de l'extérieur, les obligations garanties par

les pays donateurs vendues sur le marché financier, les allocations provenant des fonds générés par la vente des quotas d'émission, les prêts bonifiés, le financement participatif ou crowdfunding, l'actionnariat populaire.

Afin de cerner les contours des financements innovants existants et de permettre au Burkina Faso de saisir au mieux les possibilités offertes en vue de financer son développement, le Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement a mené dans le cadre du Rapport sur la Coopération au Développement (RCD) de 2017, une réflexion sur le thème : « *Les financements innovants comme alternative pour le financement du développement : réalités et perspectives* ».

Aussi, le gouvernement a également organisé du 11 au 13 juillet 2018 le Forum national de la diaspora autour du thème : « La contribution des Burkinabè de l'extérieur à la construction nationale ». L'objectif était de sensibiliser et mobiliser la diaspora burkinabè en vue d'une contribution au développement économique, social et culturel du pays. Les principales recommandations ont porté sur :

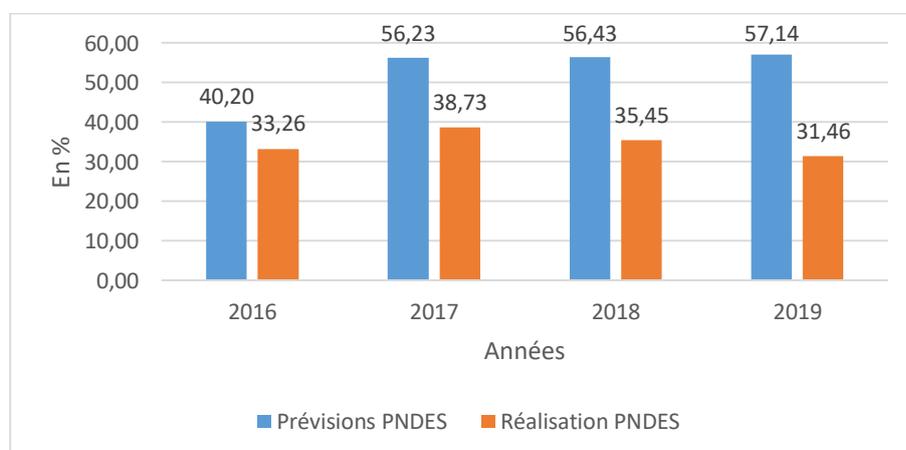
- la mise en place d'un réseau des professionnels des Burkinabè de l'extérieur en vue de fédérer et de développer les capacités de la diaspora burkinabè au profit du développement national ;
- L'élaboration d'une politique nationale qui renforce la protection des Burkinabè vivant à l'extérieur et leur contribution à la construction nationale.

Dépenses d'investissements versus fonctionnement

Le schéma de répartition des dépenses entre investissements et fonctionnement n'est pas respecté. Dans le schéma de financement du PNDES, sur le coût global de la mise en œuvre du PNDES de 15 395,4 milliards de francs CFA, les investissements devraient représenter 54,6%, correspondant à une enveloppe globale de 8 408,2 milliards de francs CFA sur la période.

En moyenne sur la période 2016-2018, la part des investissements dans les dépenses totales est de 35,81% contre une prévision de 54,60% dans le schéma de financement du PNDES. Cette situation s'explique notamment par les dépenses de personnel qui ont pris une proportion très importante comme déjà mentionné.

Graphique 54 : Evolution comparative de la part des dépenses d'investissement dans les dépenses totales en termes de prévisions et de réalisation du PNDES



Source : IAP, août 2019.

Encadré 17 : les principales difficultés et contraintes de mise en œuvre des projets et programmes

- **Au niveau des coordinations des projets et programmes :**
 - ✓ la faible désagrégation dans la planification des activités des projets et programmes au niveau régional ;
 - ✓ le retard dans la production des pièces justificatives ;
 - ✓ le manque d'anticipation sur certaines conditionnalités de bailleurs ;
 - ✓ la mauvaise qualité de certaines études de faisabilité entraînant des avenants et des coûts additionnels.
- **Au niveau des PTF :**
 - ✓ la lenteur dans les émissions des avis de non objection (ANO);
 - ✓ le non-respect des dispositions réglementaires nationales en matière de gestion des projets et programmes de développement.
- **Au niveau des prestataires de services :**
 - ✓ le retard dans la mise à disposition des études d'Avant Projets Détaillés (APD) des projets structurants ;
 - ✓ la faiblesse ou l'insuffisance de l'expertise locale ;
 - ✓ la défaillance des entreprises dans l'exécution des marchés.
- **Au niveau de l'Administration :**
 - ✓ le retard dans la satisfaction des conditions de premier décaissement ;
 - ✓ la signature tardive des protocoles de collaboration et les retards de justification des ressources mises à la disposition des partenaires locaux ;
 - ✓ la lourdeur des procédures de passation de la commande publique ;
 - ✓ le déblocage tardif de la contrepartie nationale ;
 - ✓ l'insuffisance de ressources financières destinées au suivi-évaluation des projets ;
 - ✓ l'insécurité dans certaines zones d'intervention des projets et programmes de développement.

Source : MINEFID (2019)²⁶.

²⁶ Rapport général des 9^e assises de l'Assemblée générale des projets et programmes tenue en 2019.

XII. ANALYSE DU DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU PNDES

Le cadre de suivi et d'évaluation du PNDES est défini par le décret n° 2017-0004/PRES/PM/MINEFID portant création, attributions, organisation et fonctionnement du dispositif de suivi et d'évaluation du Plan national de développement économique et social (PNDES) du 12 janvier 2019. L'encadré ci-dessus rappelle les principales composantes du suivi et les rôles.

Encadré 18 : Les composantes du suivi-évaluation du PNDES et leur rôle

Il comprend des organes de suivi qui sont des structures chargées de l'animation du dialogue sur le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES, des instances et un mécanisme de suivi et d'évaluation ainsi que des outils de suivi et d'évaluation.

Les organes sont le Comité National de Pilotage (CNP) qui est l'organe d'orientation, le Comité Technique National qui est l'organe technique de préparation des travaux du CNP/PNDES, les Comités Sectoriels de Dialogue (CSD) et des Comités Régionaux de Dialogue (CRD) assurant respectivement la coordination du suivi et l'évaluation du PNDES au niveau sectoriel et régional. Tout ce dispositif repose sur le SP/PNDES qui est l'organe administratif et technique de coordination du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES.

Les organes se réunissent dans le cadre d'instances définies à cet effet. Il s'agit de la revue annuelle du PNDES correspondant à la réunion ordinaire du CNP/PNDES, des revues sectorielles correspondront aux réunions des CSD et des revues régionales correspondant aux réunions des CRD

Le mécanisme de suivi et d'évaluation du PNDES comprend une composante technique de suivi et une composante technique d'évaluation. Le PNDES définit également des outils de suivi et d'évaluation pour permettre un suivi et une évaluation efficaces du PNDES. Ces outils comportent des indicateurs d'impacts et d'effets et de produits (définis par les cadres logiques sectoriels et régionaux) sur la base desquels le suivi sera réalisé.

Source : Document PNDES, 2016.

La revue documentaire et les entretiens réalisés ont permis de mettre en évidence les principales conclusions suivantes.

Tous les organes ont été mis en place et l'ensemble des instances ont été tenues depuis 2017 sur la base des différents rapports produits (semestriels et annuels, globaux, sectoriels et régionaux) aussi bien au niveau central, sectoriel que régional.

Le Comité technique national du PNDES (CTN/PNDES) s'est réuni en 2017 et en 2018 à deux reprises en sessions ordinaires et extraordinaire, conformément aux prescriptions. Quant au Comité national de pilotage du PNDES (CNP/PNDES), il a aussi tenu ses instances (revue annuelle) en 2017 et 2018.

En amont des sessions du CTN/PNDES et du CNP/PNDES, les Cadres sectoriels de dialogue (CSD) ainsi que les Cadres régionaux de dialogue (CRD) se sont régulièrement réunis et ont tous tenu leurs sessions annuelles et à mi-parcours d'examen des rapports sectoriels et régionaux de performance du PNDES.

Malgré la tenue de toutes les instances et les efforts dans la production. Quelques insuffisances peuvent être mises en évidence.

La formalisation et l'opérationnalisation des organes s'est faite de manière tardive.

Le SP/PNDES, organe administratif et technique de coordination du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES, a été opérationnalisé tardivement, en mars 2017, soit huit (08) mois après l'adoption du PNDES intervenue en juillet 2016. En conséquence, le personnel a été difficilement mobilisé et jusque très récemment certains départements importants n'étaient pas dotés de Chef de département. Aussi, les ressources humaines restent toujours insuffisantes et les profils pas toujours adaptés.

A sa suite, la formalisation des CSD par arrêté a aussi trainé dans le temps. Le premier CSD à avoir été formalisé est le **CSD-JDH** en avril 2017 et le dernier est CSL en 2019.

- 42,86%, soit 6 CSD ont été formalisés en 2017. Il s'agit de CSD-DS, CSD-JDH, CSD-Santé, CSD-EF, CSD-RI et CSD-TEPS ;
- 42,86%, soit 6 CSD ont été formalisés en 2018. Il s'agit des CSD-GE, CSD-GAL, CSD-PASP, CSD-CSM, CSD-ITCH et CSD-TIA.
- 14,29%, soit 2 CSD ont été formalisés en 2019. Il s'agit de CSD-EEA et CSD-CSL.

Cette situation a quelque peu limité le fonctionnement efficace des CSD composés de plusieurs ministères et de structures hors administrations (secteur privé, OSC, PTF).

Des retards ont été observés dans la tenue des instances.

Le décret 2017-0004/PRES/PM/MINEFID portant création, attribution, organisation et fonctionnement du dispositif de suivi-évaluation du PNDES prévoit la revue annuelle du CNP au mois d'avril de chaque année. Pour les deux années 2017 et 2018, les revues se sont tenues respectivement le 9 juin 2017 et 16 mai 2018.

Quant aux CSD, il est prévu que les revues sectorielles annuelles se tiennent en janvier ou février et les revues à mi-parcours au mois de juillet. Plusieurs revues annuelles des CSD se sont tenues hors délais. En effet, plus de 35% des CSD n'ont pas tenus leur revue annuelle dans le délai. En 2019, cette part est passée à 42,86%, soit 6 CSD sur 14. Pour le détail par ministère, voir annexe.

Tableau 66 : Situation du respect des délais statutaires de tenue des revues annuelles des CSD

Rubriques	Revue annuelle 2018		Revue annuelle 2019	
	Nombre	Part (en %)	Nombre	Part (en %)
Non-respect	5	35,71	6	42,86
Respect	8	57,14	8	57,14
ND	1	7,14	0	0
Total	14	100	14	100

Source : SP/PNDES²⁷, avril 2018 et mai 2019

Pour les CRD, les dates sont dans l'ensemble respectées. Les délais réglementaires prévoient que les revues régionales annuelles se tiennent comme les CSD en janvier ou février. En effet, aussi bien en 2018 que 2019, les délais de tenue des instances n'ont pas été respecté pour une seule CRD.

La présidence des revues par les premiers responsables de ministères, présidents et vice-présidents statutaires est faible.

²⁷ Rapports de performance 2017 et 2018

Les entretiens ont révélé que dans plusieurs CSD, l'exercice de la présidence des travaux qui devrait, selon les textes couvrir toute la séance, se limite à la cérémonie d'ouverture. Dans plusieurs cas, la présidence est assurée par le président seul. Aussi, des insuffisances dans l'exercice de la vice-présidence des CSD en l'absence du Ministre assurant la présidence, sont mises en évidence.

La conséquence de la faible participation est l'affaiblissement de la dimension politique des CSD, pourtant nécessaire pour la prise des décisions devant induire les changements et pour la motivation à la mise en œuvre des recommandations.

Cette faiblesse de la participation s'expliquerait par une conjonction de facteurs. Il s'agit :

- *le temps relativement court accordé pour tenir l'ensemble des revues, la désignation des SG pour la présidence des CSD en l'absence du président, en lieu et place des ministres assurant statutairement la vice-présidence ;*
- *la désignation d'un même ministre comme président et vice-président de plusieurs CSD à la fois ;*
- *l'insuffisance de la coordination des premiers responsables des CSD qui ne permet pas une programmation à même d'assurer la présence de tous les présidents et vice-présidents aux revues sectorielles ;*
- *la non prise en compte de la question de la préséance dans la désignation des présidents des CSD ;*
- *la non implication de certains premiers responsables de départements ministères, assurant la vice-présidence des CSD, dans la formalisation desdits organes. En effet, sur les huit (08) CSD dont les arrêtés de création sont disponibles, 50% ont été signés par le président du CSD seul sans implication des autres ministres (voir annexe y relatif).*

L'animation de la vie des CSD hors revues officielles est faible voire quasi-inexistante. D'une revue sectorielle à l'autre, il n'y a quasiment pas de rencontres non seulement entre les présidents des CSD (présidents et vice-présidents) mais aussi entre les acteurs techniques composant les CSD. Les acteurs ne se rencontrent que durant les revues programmées. Cette situation ne permet d'échanger durant l'année sur les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des actions et de prendre des mesures correctrices dans le cadre du CSD. Cette situation contribue à limiter « l'esprit sectoriel et non plus ministériel » que l'approche des secteurs de planification veut promouvoir.

La faible fonctionnalité des groupes thématiques ou sous-secteurs : Faible fonctionnalité des groupes thématiques ou sous-secteurs : le dispositif organisationnel prévoit des groupes thématiques et/ou des sous-secteurs pour l'animation des CSD. Sur les 14 CSD, seuls 5 ont pris des arrêtés portant création, composition, attribution et fonctionnement des groupes thématiques. En outre, les groupes thématiques mis en place ne sont pas fonctionnels. Cette situation est liée notamment à l'insuffisance des ressources financières des CSD. La non fonctionnalité des groupes thématiques limite le travail des CSD en termes de collecte et d'analyse des données, d'identification des goulets d'étranglements ainsi que des recommandations.

La faible implication des OSC dans la mise en œuvre et dans le suivi-évaluation du PNDES : les focus group ont mis en évidence la faible implication de la société civile dans la mise en œuvre du PNDES. Dans certains domaines, ces OSC peuvent être très utiles voir très efficace. Il s'agit notamment de la lutte contre la corruption à travers le rôle de contrôle citoyen, la communication sur le PNDES à la base, etc. Les OSC auraient pu être également mobilisées sur la communication des résultats des travaux des instances (CRD, CSD) à la base ; laquelle activité n'étant quasiment pas menée.

Aussi, le système de collecte de données mis en place ne permettrait pas de capitaliser certaines de leurs réalisations notamment dans les régions. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait qu'aucune fiche n'est prévue pour la collecte des réalisations par les OSC.

Les focus group ont également mis en évidence la faible contribution des OSC et du secteur privé durant les revues sectorielles. Cela tient à conjonction de facteurs notamment la qualité de la représentation des membres, la réception tardive des documents soumis à la validation, qui n'offrent pas suffisamment de temps pour l'exploitation avant les revues, l'indisponibilité de certains membres, etc. P

La faible contribution du secteur privé dans les CSD : Pour le cas particulier du secteur privé, les membres des CSD sont les membres consulaires (chef d'entreprises), qui peuvent ne pas être disponibles au moment de la tenue des revues sectorielles. Aussi, les nombreuses propositions de financement à la Conférence de Paris sur le financement du PNDES n'ont pas pu se concrétiser en raison notamment des procédures administratives, de la non définition d'un cadre partenarial clair avec le secteur privé, les taux d'intérêt relativement élevés des offres de financement des projets proposés par le secteur privé.

L'insuffisance des ressources financières pour le fonctionnement des CSD et des CRD : le fonctionnement des CSD est également limité par la faiblesse des ressources mises à la disposition des secrétariats techniques pour l'organisation des revues sectorielles. Cela ne permet pas le fonctionnement efficace des CSD notamment celui des groupes techniques et la participation des structures déconcentrées. Entre le suivi de la SCADD et celui du PNDES, le montant octroyé pour le suivi des CSD serait passé d'environ 50 millions de francs CFA à 15 millions de francs CFA. Cette préoccupation est en voie de trouver une solution puisque le budget de fonctionnement des CSD passera à 25 millions francs CFA à partir de 2020.

Les résultats des focus group réalisés dans les régions ont également mis en évidence la faiblesse des ressources allouées aux CRD pour assurer un fonctionnement optimal des CRD. En effet, le montant alloué serait insuffisant pour couvrir les dépenses au regard du nombre de participants et des autres dépenses liées à la tenue des sessions. Aussi, la non prise en charge des participants résidents dans les régions limiterait la pleine fonctionnalité des focus group car cela les pousserait à faire des arbitrages entre les sessions des CRD et d'autres activités se réalisant au même moment.

Le format de la revue annuelle du CNP ne permet pas d'examiner suffisamment les questions d'ordre stratégiques : le rôle de la revue annuelle est la prise de la décision sur des questions stratégiques qui dépassent le niveau technique. Cependant, la nature de certaines observations portant notamment sur la forme et sur la précision des niveaux de réalisation de certains projets, la rémanence des mêmes difficultés d'une revue à l'autre et la faible mise en œuvre des recommandations sont autant de signes qui attestent de quelques insuffisances dans l'exercice de ce rôle d'orientation du CNP.

Cette situation peut s'expliquer notamment par l'envergure du champ des missions du CNP et le volume du rapport de performance soumis aux échanges. Pour une meilleure efficacité du CTN, son rôle pourrait être recentré autour des principaux goulets d'étranglement qui n'auraient pas trouvé solutions au niveau du CTN. Dans ce sens, le rôle du CTN serait renforcé pour la discussion sur les aspects techniques.

Le découpage laisse certaines questions notamment les transversales hors des discussions ou sont insuffisamment discutées (femmes, jeunes, ...). Certaines thématiques transversales sont insuffisamment traitées dans les CSD. Il s'agit de la jeunesse et du genre. Aussi, certaines questions émergentes avec le terrorisme comme l'humanitaire sont insuffisamment prises en charge dans les CSD.

Il y a beaucoup de processus parallèles au travail du PNDES. Il s'agit notamment des discussions sur le climat des affaires, le suivi du PUS et le Programme d'Appui au Développement des Economies Locales (PADEL) qui ont lieu hors des cadres organisés mis en place par le PNDES notamment les CSD. Cela ne permet pas une bonne visibilité et de cerner l'ensemble des problématiques de développement.

Les avantages de l'encrage institutionnel fort du SP/PNDES n'ont pas été vraiment perceptibles : le changement de l'encrage institutionnel du secrétariat permanent qui est passé du MINEFID au Premier Ministère avait pour ambition de lui donner un positionnement relativement plus fort afin de lui permettre de jouer efficacement son rôle dans le dialogue politique, notamment dans l'arbitrage des mesures stratégiques et réformes structurantes. Cependant, les difficultés que le secrétariat a eu pour son opérationnalisation laissent penser le contraire. Aussi, l'arbitrage de la MRSIS apparaît relativement faible au regard de la multiplicité des mesures émanant des ministères parfois sans financement. Cette situation pourrait s'expliquer par le rang du Secrétaire permanent qui reste faible par rapport à ses principaux interlocuteurs que sont les chefs de départements ministériels.

Le découpage en secteurs de planification comporte certaines insuffisances : Il convient de saluer cette réforme majeure qui a permis de disposer des secteurs de planification pour améliorer le pilotage et la mise en œuvre des politiques de développement dans un cadre harmonieux. Cependant comme tout découpage, il n'est pas sans poser quelques insuffisances. Entre autres, certains ministères n'apparaissent pas dans certains secteurs alors que leur présence est jugée nécessaire. On trouve également des ministères qui figurent dans certains secteurs alors que leur présence n'est pas indispensable. Pour les détails, voir dans l'annexe intitulé « *Quelques insuffisances relevées au niveau des secteurs de planification* ».

L'existence de plusieurs structures en charge du suivi n'a pas facilité le travail des CSD : Il s'agit du SP/PNDES, du Bureau de Suivi du Programme Présidentiel (BSPP) et de la Direction Générale de l'Economie et de la Planification (DGEP). La délimitation de leur champ d'intervention, bien que précisé dans les arrêtés les mettant en place semble se coïncider sur biens de points (suivi du programme présidentiel, ODD, Agenda 2063, etc.). Cette situation complique le suivi et alourdi la charge de travail des DGESS en charge pour l'essentiel d'animation des CSD.

L'implication de l'Institut National de la statistique et de la démographie reste insuffisance : l'actualisation du dispositif de suivi-évaluation a permis de prendre en compte l'INSD dans le suivi du PNDES. Cependant, dans la pratique cette implication reste faible. Elle se limite en général, à l'invitation à participer aux activités. Cependant, l'INSD n'est pas responsabilisé pour la production des données statistiques nécessaires à l'alimentation du cadre de mesure de la performance du PNDES. Cette situation explique notamment le fait que beaucoup d'indicateur n'ont pas pu être renseignés. Un accord formel devrait être établi avec l'INSD sur la production des données relatives aux enquêtes d'envergure, la fréquence et les moyens nécessaires.

Bien qu'une production statistique importante soit réalisée chaque année, force est de constater que l'alignement de cette production au besoin exact de renseignement des indicateurs PNDES reste problématique. En effet, en parcourant les principaux documents de planification et de suivi-évaluation de la statistique (SDS 2016-2020, Programme statistique national annuel, Rapport statistique national annuel), de nombreuses productions statistiques sont programmées et réalisées ou encours de réalisation. A titre illustratif, au total, 243 activités étaient prévues dans le Programme Statistique National 2018. De ces activités, 147 ont été entièrement réalisées, 28 partiellement réalisées et 68 non réalisées.

Cependant, ces programmations et réalisations ne sont pas toujours cohérentes avec les besoins du PNDES ni en termes de données ni en termes de périodicités. Il a manqué dès le départ une analyse comparative entre les données fournies par le SSN (INSD et ministères sectoriels) et les besoins de données du PNDES. Une telle analyse aurait permis de savoir :

- Les données que le SSN pourrait fournir sur la base du SDS 2016-2020 mis en œuvre par les programmes statistiques annuels ;
- Les données complémentaires à mobiliser et les acteurs responsables (INSD ou Ministères);
- Le coût des données complémentaires à mobiliser et la source de financement.
- la cohérence des calendriers du SSN et du PNDES et d'envisager une harmonisation de ceux-ci.

C'est au regard de ces insuffisances que le Conseil National de Statistique (CNS) a recommandé lors de sa première session de 2018 l'élaboration et le financement conséquent d'un Programme statistique prioritaire (PSP) afin de favoriser « une meilleure contribution du système statistique national au suivi-statistique du PNDES ».

Si cette décision permet de corriger cette importante insuffisance, elle vient un peu tard car ce PSP 2020-2021 n'a pu être disponible qu'en octobre 2019, alors que ce travail aurait dû être disponible en même temps que le PNDES ou tout au plus durant la première année.

Encadré 19 : Méthodologie et objectifs du Programme statistique Prioritaire 2020-2021

Méthodologie :

- Réalisation de l'état des lieux des indicateurs non renseignés et identification des causes structurelles et conjoncturelles qui entravent leur production
- Pour chaque indicateur, identification de l'opération statistique (enquête, recensement ou données de source administratives) à réaliser pour le renseigner sur la période 2020-2021, la structure responsable de l'opération statistique et le coût de réalisation de cette opération.
- Coûts des opérations déterminés en se référant aux programmes et aux rapports statistiques nationaux.

Objectif général : Mettre à la disposition des utilisateurs, en temps opportun, des données statistiques complètes, cohérentes, fiables pour un meilleur suivi-évaluation du PNDES, des politiques sectorielles et des ODD sur la période 2020-2021.

Objectifs spécifiques :

- Identifier les activités prioritaires à réaliser dans le cadre du programme statistique prioritaire ;
- Mettre en œuvre les activités identifiées avant l'échéance du PNDES ;
- Mobiliser les ressources financières conséquentes à la réalisation de ces activités ;
- Améliorer la couverture et la qualité des statistiques ;
- Renseigner les indicateurs clés du cadre de mesure de la performance globale du PNDES, des politiques sectorielles et des ODD.

Source : CNS, 2019.

Pour le prochain référentiel national de développement, procéder à l'élaboration d'un programme statistique prioritaire ou prioriser les besoins d'informations du PNDES dans le prochain SDS 2021-2025. C'est du reste une grande opportunité que les deux (02) référentiels aient le même horizon temporel.

Aussi, au regard de la quantité des productions statistiques et leur coût relativement élevé (le SDS 2016-2020 a un coût de 73,85 milliards de FCFA), il est aussi nécessaire qu'une analyse plus fine soit réalisée pour s'assurer de la pertinence de l'ensemble des productions annuelles de statistiques (dans quelle mesure elles répondent à un besoin prioritaire ? quel est le niveau d'utilisation ? N'y a-t-il pas de redondance dans les données produites entre l'INSD et les ministères, entre les ministères eux-mêmes, entre les structures d'un même ministère ?

L'absence d'un système de mesure des performances des CSD et des CRD : il n'existe pas un système de mesure de la performance des CSD. Cela permettrait de distinguer les plus performants des moins performants. Ce système serait en lui-même une motivation pour plus de dynamisme. Notons aussi que le système de suivi-évaluation n'est pas doté d'un mécanisme de sanctions (positives et négatives).

Des efforts ont été faits pour rendre disponibles les outils de suivi-évaluation. Dans ce cadre les outils suivants ont été développés : i) un cadre logique et un cadre de mesure de la performance globale, (ii) des cadres logiques sectoriels et régionaux, (iii) des cadres sectoriels et régionaux de mesure de performance, (v) un cadre de suivi des réformes stratégiques et des investissements structurants. Ces outils ont favorisé le suivi des performances périodiquement.

Toutefois, certains outils importants ont été produits tardivement, limitant la compréhension des indicateurs tandis que d'autres ne sont toujours pas disponible à une année de la fin du PNDES. Il s'agit notamment du référentiel national de pondération des activités et des tâches et de l'outil web permettant la visualisation instantanée de l'évolution des indicateurs. L'outil web SIRI est disponible mais doit encore être incorporé à un système global en cours de développement.

Ce retard dans la production des outils est notamment lié à la mise en place tardive du SP/PNDES, de la mobilisation tardive des ressources financières et la non disponibilité des **ressources humaines requises.**

Aussi, au niveau des régions, le suivi-évaluation est également rendu difficile en raison de l'absence d'un référentiel de pondération des activités. Cette situation crée une appréciation non objective du niveau de réalisation et ne permet pas une bonne évaluation des performances.

Le cadre de suivi-évaluation apparaît relativement lourd : il y a trop d'instruments et ceux-ci ne sont pas intégrés ; ce qui alourdit la tâche des ministères qui doivent renseigner plusieurs fois le même type d'informations dans les différents outils de suivi-évaluation du PNDES. Il s'agit du cadre logique, du cadre de mesure de la performance, du cadre de suivi de la répartition régional des projets, de la MRSIS. Il ressort de l'analyse comparative que 63,33%, 19 sur 30 des modalités sont communes au CL et au CMP. Aussi, toutes les informations de la MRS et de la MIS sont déjà contenues dans le CL et le CMP (voir annexe comparatif).

La durée des sessions des instances a été jugée relativement courte notamment dans les régions. En effet, une seule journée est prévue pour tenir les sessions des CRD ; ce qui ne permettrait des analyses approfondies des rapports et des échanges fournis.

Analyse du cadre de mesure de la performance

La très grande majorité des indicateurs du CMPG sont pertinents. En effet, il ressort que la majorité des indicateurs, soit 78,36% (134 indicateurs sur 171)²⁸ sont pertinents par rapport à leur effet. Les indicateurs jugés moyennement pertinents et non pertinents représentent respectivement 19,88% et 1,75% et se caractérisent par des insuffisances dans la formulation ou la périodicité de très long terme.

Les principales insuffisances mises en évidence au niveau de la pertinence des indicateurs du CMPG concernent :

²⁸ Sidna Ndah MOHAMED-SALEH (2019), « Mission d'appui pour la rationalisation du cadre de mesure de la performance globale du PNDES », PAGPS, Rapport de mission provisoire.

- des indicateurs parfois mal formulés ;
- quelques mesures d'indicateurs ne couvrent pas la totalité de leur champ.
- des indicateurs qui, pour certains, ne tiennent pas compte de la réalité des phénomènes mesurés, y compris pour les cibles fixées
- quelques indicateurs manquent de valeurs de référence ;
- certains indicateurs sont définis en termes de stock et sont mesurés en termes de flux et inversement.
- la désagrégation au niveau régional de certains indicateurs fait défaut.
- certains indicateurs sont non consensuels, leur définition n'est pas bien établie.
- l'interprétation de certains indicateurs manque parfois de clarté.

En matière de disponibilité, la situation des indicateurs est plus contrastée. En effet, moins de la moitié (49,71%) ont été jugées satisfaisants, soit 85 sur 171, contre 50,29% qui sont soit moyennement satisfaisant et non satisfaisants. Il ressort en effet que plusieurs indicateurs sont contraints par l'absence d'enquêtes ou d'études spécifiques qui ne sont pas toujours programmées à temps, notamment pour raisons d'absence de financement, en particulier dans les domaines de l'emploi et de la perception des usagers.

Cet état de fait est également perceptible dans les régions. En effet, les focus ont relevé le fait que certains indicateurs ne peuvent pas être renseignés au niveau des régions du fait de leur nature exigeant des enquêtes spécifiques, dont la réalisation est conditionnée à la disponibilité des ressources.

Encadré 20 : Les principaux facteurs entravant la disponibilité des indicateurs

- Les points suivants ont été identifiés parmi les facteurs qui entravent la disponibilité à temps de certains indicateurs :
- La mise à disposition de certains indicateurs nécessite la conduite d'enquêtes ou d'études spécifiques qui ne sont pas toujours programmées à temps, notamment en raison d'absence de financement.
- Les indicateurs du CMPG liés à l'emploi et relatifs à différents secteurs sont pour la plupart non renseignés du fait de l'absence d'un outil dédié à la collecte de ces données. Néanmoins, il y a lieu de mentionner que l'Enquête sur la main d'œuvre dans le secteur formel menée récemment par l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF) avec l'appui du Programme d'Appui à la Gestion Publique et aux Statistiques/ Sous-Programme Statistique (PAGPS/SPS) a amélioré la situation dans ce domaine.
- De même, la plupart des indicateurs de perception ne sont pas rendus disponibles du fait de l'absence d'un outil dédié à la collecte de ces données.
- Le défaut de connexion internet, comme pour le Système National d'Information Sanitaire (SNIS).
- Certains indicateurs sont en cours de construction, à l'exemple de la « Proportion des PTF appliquant la division du travail ».
- Les indicateurs sont parfois non renseignés totalement alors que certaines de leurs composantes le sont ou des candidats remplaçants proches existent et sont proposés par les représentants du secteur concerné.

Source : Sidna Ndah MOHAMED-SALEH (2019)

Par rapport au respect du calendrier et périodicité, des insuffisances sont également constatées. 39% soit 67 des indicateurs sur 171 est apparu satisfaisant contre 40,35% des indicateurs dont le calendrier est moyennement satisfaisant et 20,47% non satisfaisant. Cela s'explique notamment par le fait que la périodicité annuelle n'est pas toujours appropriée pour certains indicateurs, notamment d'impact qui est par définition à long terme tel que le taux de croissance démographique. Aussi, il a été constaté que le niveau de renseignement des indicateurs évolue selon la période de mise à disposition des versions du rapport de performance

de l'année. Ainsi, en mars 2018, sur les 171 indicateurs du CMPG, seulement le tiers des indicateurs, soit 61, ont été renseignés avec des valeurs valides pour l'année 2017 pour passer à 99 en mai 2018.

Tableau 67 : Degré de satisfaction des dimensions de la qualité

Modalité	satisfaisant	Moyennement satisfaisant	Non satisfaisant	Total
Pertinente	78,36%	19,88%	1,75%	100%
Disponibilité	49,71%	38,60%	11,70%	100%
Calendrier	39,18%	40,35%	20,47%	100%

Source : Sidna Ndah MOHAMED-SALEH (2019)

L'étude a regroupé les indicateurs en 3 catégories : (i) Indicateurs pertinents et disponibles à temps ; (ii) Indicateurs nécessitant un aménagement ; et (iii) Indicateurs non reconduits. Le premier groupe comprend 110 indicateurs proposés pour être retenus à court terme pour la mesure de la performance globale du PNDES.

Sur la base des focus group réalisés dans les régions, quelques insuffisances sont relevées dans la collecte des données. Un certain nombre de faiblesses limite la collecte des données ; ce qui ne permet pas toujours d'avoir rapports exhaustifs. Il s'agit notamment (i) la périodicité de tenue des sessions qui ne permettraient pas à tous les acteurs de capitaliser les données nécessaires au suivi-évaluation du PNDES lié à l'inadaption des périodes de collecte des données à leur cycle de production des données, (ii) les retards pris par les structures techniques dans la transmission des données, (iii) la non maîtrise des outils de collecte des données liée notamment l'instabilité des outils de collectes de données et la faiblesse voire l'absence de formation des acteurs intervenants dans le suivi-évaluation notamment dans les régions et (iv) temps relativement court assigné à la collecte des données notamment dans les régions (une semaine).

XIII. ANALYSE DE LA DURABILITE

Après avoir apprécié la vulnérabilité d'ensemble de l'économie, il sera question d'analyser les facteurs favorables ou défavorables ou non à la vulnérabilité.

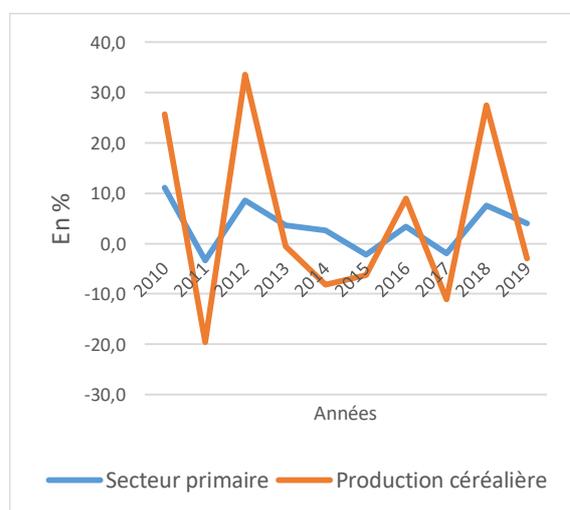
1. Situation de la vulnérabilité de l'économie.

L'économie reste encore dans son ensemble encore vulnérable à plusieurs notamment les chocs pluviométriques et les ressources non renouvelables avec des efforts plus ou moins importants sur l'environnement.

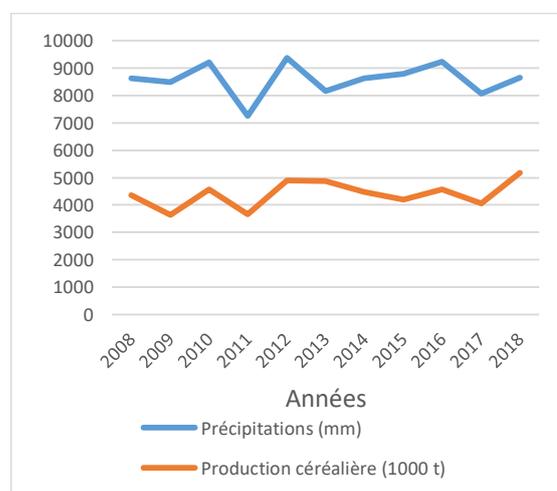
Le secteur primaire, essentiellement composé de l'agriculture et de l'élevage, est un secteur dont la croissance est fortement tributaire des aléas climatiques (inondations, arrêt précoce des pluies). D'autres facteurs viennent de temps à autre contribuer à affecter la production agricole et la sécurité alimentaire des populations. Il s'agit notamment des attaques des chenilles légionnaires, des oiseaux granivores et autres nuisibles des cultures, etc.

Du fait de cette situation, les résultats ne sont jamais certains. En effet, après une croissance de 3,4% en 2016, le secteur primaire a connu une baisse en 2017(-2,0%) avant une reprise l'année suivante (7% en 2018). La baisse de la valeur ajoutée du secteur primaire est liée à celle de la production céréalière qui est fortement dépendante du niveau des précipitations de pluie.

Graphique 55 : taux de croissance comparés de la production céréalière et de la VA du secteur primaire



Graphique 56 : Evolution comparée des précipitations et de la production céréalière



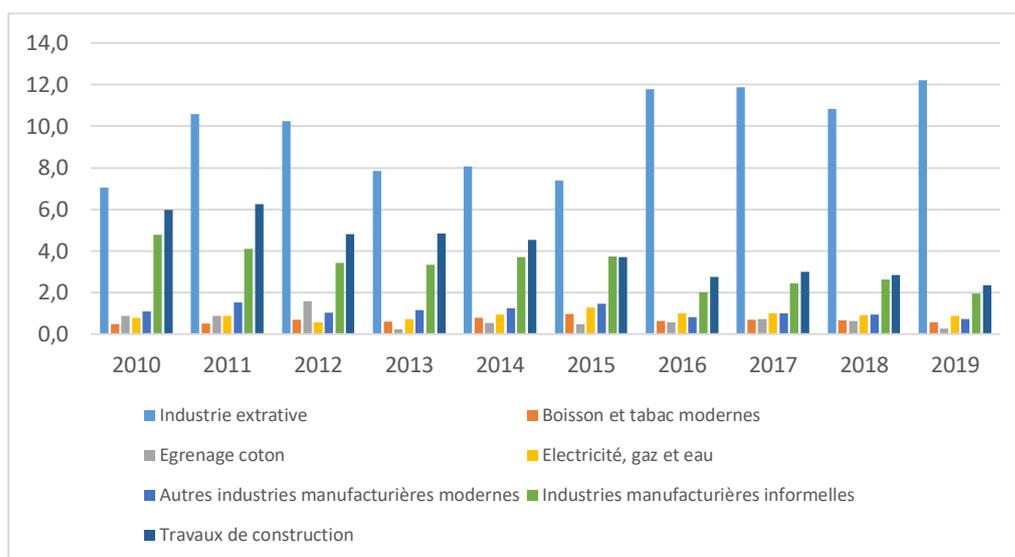
Source : A partir des données de l'IAP (production), aout 2019 et INSD²⁹ (précipitations)

²⁹ INSD (2018), « Annuaire statistique 2018 ».

Le secteur primaire est donc un secteur dans lequel la durabilité des changements n'est pas encore garantie du fait de la trop grande influence au climat.

Le secteur secondaire est aussi dominé ces dernières années par les industries extractives ; un système qui n'est pas durable au regard du caractère non renouvelable de ces ressources et de leur impact non négligeable sur l'environnement. La part des industries extractives dans le PIB qui était de 7,04% en 2010 a atteint 12,19% en 2019. Sur cette période, l'industrie aurifère a eu une contribution de 0,7 point à la croissance sur une contribution de 1,5 point pour le secteur secondaire. Cette évolution est expliquée par le passage de la production aurifère de 23,84 tonnes en 2010 à 52,42 tonnes en 2019.

Graphique 57 : Evolution de la part des différentes rubriques du secteur secondaire sur la période 2010-2019.



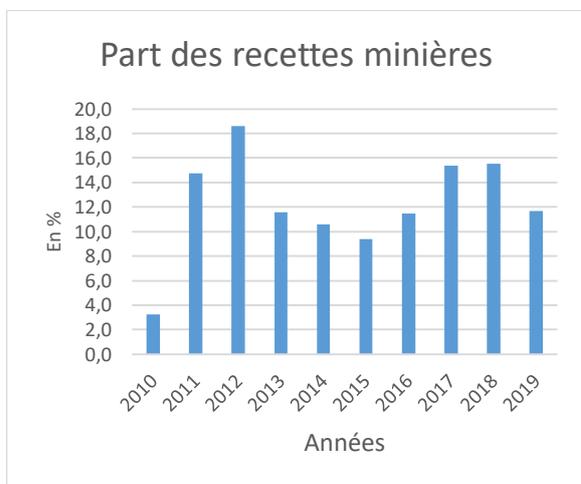
Source : A partir des données de l'IAP, août 2019

En termes de recettes fiscales, la part des recettes minières dans les recettes propres a dépassé les 15% depuis 2017 (15,4% en 2017 ; 15,5% en 2018), avant de retomber à 11,7% en 2019.

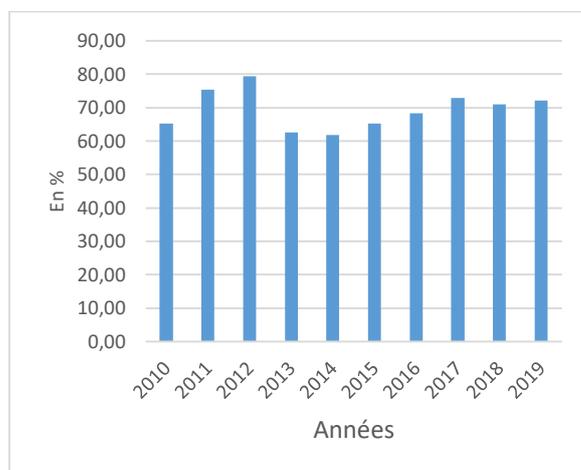
En termes de recettes d'exportation, il ressort une forte dépendance des exportations minières dans les exportations totales. Malgré la baisse observée par rapport aux premières années du boom minier, la part se situe à 71,03% sur la période 2016-2019.

Cette forte dépendance de l'économie à l'égard des ressources minières (PIB, recettes fiscales, recettes d'exportations) est une source de vulnérabilité et peut être préjudiciable pour l'économie à long terme. Elle pourra être bénéfique si les recettes minières étaient investies dans des secteurs porteurs de l'économie ; ce qui ne semble pas être le cas à la lumière de la part de l'épargne budgétaire dans les recettes propres de l'Etat.

Graphique 59 : Part des recettes minières dans les recettes totales



Graphique 58 : Part des exportations minières dans exportations totales



Source : A partir des données de l'IAP, aout 2019

Quant au secteur tertiaire, il représente la part la plus élevée et relativement constante du PIB avec 50,2% en 2016 et 50,7 % en 2017. Ce secteur est resté dynamique avec un accroissement de sa valeur ajoutée de 8,1 % en 2017 contre 7,9 % en 2016. La mise en œuvre des réformes visant l'amélioration du climat des affaires, la bonne tenue de certaines manifestations touristiques et le dynamisme du secteur des télécommunications et des services financiers sont de nature à préserver la durabilité de l'économie. Toutefois, le poids élevé du secteur informel peut jouer négativement sur la mobilisation des ressources pour le financement de l'économie.

2. Les facteurs favorables et défavorables à la vulnérabilité

2.1. Les facteurs favorables à la durabilité

La bonne implication des acteurs dans l'élaboration et le suivi-évaluation du PNDES a contribué à améliorer sa mise en œuvre : le PNDES a favorisé une bonne implication des acteurs tant dans sa conception que dans le suivi-évaluation. En effet, lors de son élaboration, un effort a été fait pour impliquer toutes les principales couches de la société à savoir l'Etat central et déconcentré, les collectivités territoriales, les PTF et la société civile. La bonne implication des acteurs dans l'élaboration du PNDES, a favorisé son appropriation. En effet, les entretiens réalisés ont montré une bonne appropriation des résultats du PNDES par les acteurs rencontrés (notamment les DGESS et les DREP).

Quant au dispositif de suivi-évaluation, la bonne représentation des acteurs au développement et la tenue régulière des instances, sont des facteurs importants qui permettent la prise de décision pour corriger les défaillances constatées et favoriser une mise en œuvre efficace du PNDES. Dans ce sens, plusieurs recommandations ont pu être prises et mises en œuvre. Les instances constituent aussi des cadres qui permettent l'appropriation des résultats du PNDES par les principaux acteurs.

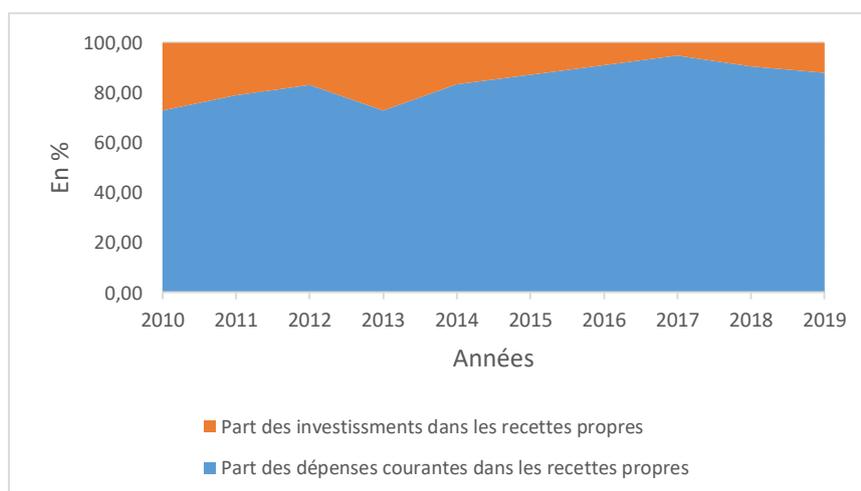
Cependant, quelques insuffisances mises en évidence au niveau du dispositif de suivi-évaluation ont contribué à limiter les effets bénéfiques du suivi-évaluation. Il s'agit notamment de l'insuffisance des ressources financières pour la tenue des cadres de concertation, de la faible implication des premiers responsables des CSD, de la faible contribution certains acteurs...

2.2. Les facteurs défavorables à la durabilité

Les vagues de changements à la tête des structures clés des ministères, à la suite des changements ministériels, ne sont pas de nature à favoriser la mise en œuvre du PNDES et à faciliter la consolidation des acquis. On a assisté depuis 2016 à plusieurs remaniements ministériels caractérisés par une redéfinition des ministères et/ou un changement des ministres. Bien que cela puisse être de l'ordre de la recherche d'une plus grande efficacité de l'action gouvernemental. Généralement, cette modification est accompagnée de vague de changement des responsables des directions clés des ministères (SG, DGESS, Direction des Ressources Humaines) notamment la chaîne financière (Direction administrative et financière, Direction des marchés publiques, Contrôle financier) ; qui sont des acteurs fortement impliqués dans la mise en œuvre du PNDES ; ce qui ne facilite pas la continuité du travail car elle conduit à un perpétuel recommencement et les nouveaux acteurs ont besoin d'un délai pour une bonne prise en main des dossiers.

La fragilité de la gestion des finances publiques actuelles marquée par une forte dominance des dépenses courantes et la faiblesse des recettes propres allouées aux investissements n'est bonne pour la croissance à long terme. Comme déjà développé dans la partie sur le financement, les dépenses budgétaires sont caractérisées par une forte dominance des dépenses courantes (plus de 90% des recettes propres en moyenne sur la période 2016-2019), laissant une faible épargne budgétaire pour les investissements. Cela rend le financement des investissements structurants extrêmement dépendant des recettes externes (aide publiques au développement), et contribue à renforcer la vulnérabilité de l'économie nationale aux chocs extérieurs.

Graphique 60 : Répartition des ressources propres entre dépenses courantes et investissements



Cet état de fait explique certainement l'accélération de la dette notamment sur le financement régional évoqué. A moyen terme, la conséquence d'un tel schéma de financement est notamment l'augmentation du service de la dette, ce qui réduira davantage l'épargne davantage la capacité interne de nos investissements.

Une autre conséquence de cette situation, est soit l'introduction de nouvelles taxes, soit l'augmentation des taux de taxation au cas où les mesures d'amélioration du rendement des impôts existants ne suffisent plus à combler les gaps. Ce faisant, ce procédé contribue à affaiblir les entreprises nationales déjà peu compétitives dans un monde fortement concurrentiel, à limiter l'entrée des IDE et à affaiblir la création d'emplois. Une autre conséquence est de maintenir la plupart des entreprises dans le secteur informel par peur de la pression fiscale.

La forte dépendance aux financements extérieurs : la plupart des projets et programmes de développement sont financés par les ressources extérieures. Sachant le caractère imprévisible et fluctuant de ces ressources, il n'est pas évident que le développement soit durable.

La durabilité des investissements reste à renforcer. La mise en œuvre du PNDES s'est traduite par la réalisation de nombreuses infrastructures dans les domaines des transports, de l'habitat, de la santé et de l'éducation, de l'agriculture, de l'eau potable et assainissement. Ces infrastructures ont permis d'engranger des acquis importants dans leur zone d'intervention tant dans la réduction des inégalités liées au sexe (éducation des filles, autonomisation des femmes), l'accès aux infrastructures sociales de base (santé, éducation, eau potable et assainissement, ...), l'accès aux infrastructures économiques (routes, énergie, communication). Cependant, ces infrastructures restent fragiles à :

- la pression démographique élevée dont ils n'ont pas forcément intégrée ;
- l'insécurité cause de l'inachèvement de certaines infrastructures et du délaissement d'autres par les populations ;
- la surcharge qui détruit rapidement les réalisations de routes, obligeant à un renouvellement rapide des investissements ;
- la non prise en compte des charges récurrentes qui ne permet le maintien de ces réalisations.

XIV. ANALYSE DE LA GESTION DES RISQUES

Le PNDES avait identifié six (06) principaux risques auxquels le Burkina Faso pourrait être confronté. Il s'agit des : (i) risque lié à la dégradation de la sécurité, (ii) risque lié aux troubles sociopolitiques, (iii) risque financier, (iv) risque lié aux aléas climatiques, (v) risque lié à la conjoncture internationale et (vi) risque lié à la faible adhésion des acteurs. Par risque, la situation se présente comme suit :

⇒ Le risque lié à la dégradation de la sécurité

L'analyse du contexte a montré que la sécurité s'est continuellement dégradée durant toutes les quatre années de mise en œuvre du PNDES. Face à ces attaques, différentes mesures ont été prises par l'Etat pour contrer le phénomène.

Il s'agit notamment :

- (i) l'adoption de la loi de programmation militaire ;
- (ii) de la création de l'Agence Nationale des renseignements ;
- (iii) du redéploiement des forces de défense et de sécurité sur le terrain ;
- (iv) de l'augmentation des effectifs des forces de défense et de sécurité ;
- (v) de l'acquisition d'équipements et de moyens logistiques ;
- (vi) de l'organisation d'opérations spéciales dans les régions touchés ;
- (vii) de l'amélioration du maillage sécuritaire par la construction des postes de défense et de sécurité ;
- (viii) des changements intervenus à la tête des forces de défense et de sécurité ;
- (ix) de l'élaboration de la politique nationale de sécurité.

Ces actions ont été permises par l'augmentation de la part du budget allouée aux forces de défense et de sécurité.

Au départ très fébriles, toutes ces actions ont permis aux forces de défense et de sécurité de monter en puissance ; ce qui a permis de mettre hors d'état de nuire plusieurs groupes terroristes. Toutefois, cela n'a pas permis d'annihiler le phénomène qui continue de sévir, se traduisant par un nombre important de populations déplacées.

Par ailleurs, les populations déplacées suites aux conflits communautaires et/ou aux attaques terroristes perpétrées dans les régions, ont reçu également de la part du gouvernement avec l'appui des partenaires, des appuis multiformes. Des cellules de gestions des conflits sociaux ont été mises en place.

Au regard des moyens financiers déployés par l'Etat et des plaintes enregistrées notamment des partenaires sociaux sur la qualité des équipements et des prises en charge des forces de défense et de sécurité, l'Assemblée a prévu la réalisation d'une mission d'information sur « la gestion des crédits alloués à la lutte contre l'insécurité et le système de motivation des hommes sur le terrain ». Cette mission vise d'une part à apprécier l'utilisation faite des crédits alloués aux départements de la défense nationale et de la sécurité dans le cadre des acquisitions des équipements, des biens et services, de la prise en charge sanitaire des femmes et hommes engagés au front, de la prise en charge des orphelins et veuves de guerre, et d'autre part à s'informer sur le système de motivation des forces de défense et de sécurité engagées dans la lutte contre le terrorisme.

Cette mission permettra certainement de faire des recommandations pour une meilleure gestion des ressources allouées.

⇒ **Le risque financier**

L'analyse du schéma de financement a montré que bien qu'en augmentation, les recettes propres n'ont pas atteint les cibles souhaitées. Aussi, les ressources extérieures demeurent instables en particulier l'appui budgétaire. Cette situation a favorisé la hausse des emprunts obligataires et des bons de Trésor. En conséquence, l'encours et le service de la dette a pris des proportions importantes.

⇒ **Le risque lié aux troubles sociopolitiques**

Sur le plan politique, la situation est restée relativement calme. En effet, le dialogue politique national a permis d'apaiser les tensions nées à la suite de l'adoption du nouveau code électoral.

S'agissant des mouvements sociaux dans les ministères, on a assisté à de nombreux grèves et mouvements d'humeurs, qui ont considérablement limité le travail dans les administrations. Le mode de règlement de ces mouvements « au cas par cas » utilisé dès le départ par le gouvernement, a contribué à intensifier la lutte.

Cependant, le dialogue engagé par le gouvernement avec les délégués des syndicats des travailleurs a, à chaque fois, permis de parvenir à des accords entre les différentes parties.

⇒ **Le risque lié aux aléas climatiques**

Le risque climatique s'est également réalisé en 2017 et en 2019 à travers la mauvaise répartition spatio-temporelle de la pluviométrie, entraînant une baisse de la production agricole avec son corollaire d'insécurité alimentaire.

Pour faire face à ce risque, l'Etat poursuit sa politique de réalisation des retenues d'eau, d'intensification agricole à travers la distribution de semences améliorées. Toutefois, les effets de cette politique ne sont pas encore perceptibles.

⇒ **Le risque lié à la conjoncture internationale**

La conjoncture internationale a été surtout affectée par le cours du baril de pétrole. A ce niveau, l'Etat a mis en place un mécanisme d'ajustement des prix, qui permet de répercuter une partie de la hausse des prix aux consommateurs, afin d'éviter un impact négatif sur les finances publiques et la viabilité financière de la Société Nationale Burkinabè des Hydrocarbures (SONABHY).

⇒ **Le risque lié à la faible adhésion des acteurs**

Tous les acteurs ont continué de suivre la mise en œuvre du PNDES conformément au dispositif de suivi-évaluation du PNDES. Concernant la mise en œuvre, les acteurs ont été quelque peu refroidis par le manque de ressources financières pour la mise en œuvre des mesures structurantes.

XV. LEÇONS APPRISES ET BONNES PRATIQUES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PNDES

13.1. Les leçons apprises

Les principales leçons apprises après trois années de mise en œuvre du PNDES peuvent être résumées comme suit :

- **Les multiples changements au niveau organisationnel d'un plan de développement à un autre contribuent à ralentir la mise en œuvre du nouveau référentiel.** Le passage de la SCADD au PNDES a induit un grand nombre de changements en même temps. Il s'agit notamment de la composition des CSD, de l'arrimage institutionnel du Secrétariat permanent en charge du suivi du plan national, des outils de suivi-évaluation, du système de rémunération du personnel, etc. Tous ces changements ont été la source d'un « retard à l'allumage » qui s'est ressenti sur les quatre (04) premières années de mise en œuvre du PNDES. A titre illustratif, on peut citer les retards observés dans l'adoption et la mise en œuvre du dispositif organisationnel et institutionnel de suivi-évaluation déjà évoqué et les difficultés rencontrées par SP/PNDES dans la mise à disposition des ressources humaines et financières nécessaires pour son fonctionnement.

Aussi, plusieurs instruments importants de suivi (référentiel national de pondération des activités et des tâches, Métadonnées des indicateurs du Cadre de mesure de la performance globale du PNDES) n'ont été rendus disponibles qu'en 2019 tandis que certains sont toujours en cours (outil web permettant la visualisation instantanée de l'évolution des indicateurs, etc.). Tous ces changements nécessitaient du temps pour leur implémentation dans un contexte de besoins pressants et urgentes à satisfaire (revendications sociales, insécurité, insécurité alimentaire, etc.) ; ce qui a joué sur le suivi et la mise en œuvre du PNDES. Il conviendrait pour plus d'efficacité et pour une mise en route rapide de rationaliser les changements. De manière plus précise, il sied que l'organe chargé du suivi-évaluation du référentiel national soit stabilisé autant que possible dans ces différentes dimensions.

- **Le caractère trop optimiste du PNDES a contribué à gêner et limité sa mise en œuvre.** En effet, l'inadaptation des prévisions budgétaires aussi bien en recettes qu'en dépenses, ont entraîné des régulations budgétaires dès l'entame de l'année, ce qui a considérablement perturbé et découragé du même coup les ministères qui attendaient ces ressources pour la réalisation des investissements structurants programmés. Aussi, cela a contribué à retarder la signature d'un accord de coopération avec le FMI. Il est nécessaire pour le prochain référentiel que les prévisions se collent à réalité en matière de mobilisation des ressources.
- **L'insuffisance de communication sur le financement à l'endroit des ministères et de la population en général a desservi la cause du PNDES.** Pour beaucoup de ministères, des ressources autres que celles habituellement reçues leur seraient transmises pour assurer le financement des réformes et investissements structurants. La plupart des agents ont fini par se décourager au fur et à mesure de l'atteinte. Pour les populations, la communication sur la table ronde de Paris relative aux 18 000 milliards a donné espoirs que tous les besoins seraient satisfaits ; lequel espoir a fini par s'estomper et laisser place aux récriminations contre le PNDES, malgré les efforts faits sur le terrain.
- **La définition du mécanisme de suivi évaluation (outils mécanisme de suivi évaluation, indicateurs de suivi et d'évaluation, etc.) n'a pas tenu compte de la contrainte de ressources financières, et l'absence de ressources financières a limité la collecte des**

données pour assurer le suivi du PNDES. L'estimation du coût de la collecte des données aurait pu permettre d'adopter un cadre de mesure de la performance plus réaliste, nécessitant moins de ressources financières. Ce faisant, cela améliorera la programmation budgétaire du PNDES, en prenant en compte le coût du suivi.

13.2. Bonnes pratiques

L'évaluation à mi-parcours du PNDES s'est interrogée sur les bonnes pratiques et approches développées par les différents acteurs de la mise en œuvre et du suivi, particulièrement dans l'exécution des réformes stratégiques et des investissements structurants et dans le suivi évaluation du PNDES durant ces trois années. Ainsi, en terme de bonnes pratiques, on peut retenir : (i) la publication en ligne des résultats du PNDES, (ii) la mise en place d'un système de suivi du PNDES/volet Eau et assainissement (SUIPEA), (iii) la production d'un rapport mensuel sur la mise en œuvre du PNDES volet eau et assainissement, (iv) la désignation de correspondants DGESS dans les différentes structures pour faciliter la remontée de l'information sur la mise en œuvre du PNDES, (v) le dialogue est instauré à tous les niveaux, (vi) la bonne organisation des Partenaires Techniques et financiers en matière de suivi du PNDES et (vi) le recours à des sources de financement alternatives par les ministères.

La publication en ligne des résultats du PNDES : pour permettre un accès aisé aux résultats de la mise en œuvre du PNDES, la plateforme de Suivi des Investissements, des Réformes et des Indicateurs du PNDES (SIRI) a été développée et renseignée. Elle permet à tous les acteurs de visualiser et de disposer de l'état de mise en œuvre du PNDES sans se déplacer. L'amélioration en cours avec le développement du Système d'Information de Suivi des Référentiels de Développement (SIRD) donnera plus de possibilité aux acteurs.

La mise en place d'un système de suivi du PNDES/volet Eau et assainissement (SUIPEA) : c'est un système en ligne auquel toutes les directions générales et régionales ont accès depuis leur siège. Chaque dispose d'un code d'accès qui lui permet de saisir, de valider et même de visualiser les performances du Ministère. Les informations sont renseignées sur une base mensuelle. Cette plateforme permet aux autorités du ministère de suivre les performances de leurs directions et d'interpeller les différents responsables en cas de retard.

La production d'un rapport mensuel sur la mise en œuvre du PNDES volet eau et assainissement : certains ministères produisent des rapports mensuels de mise en œuvre des réalisations programmés dans le cadre du PNDES. Cela renforce également le suivi du PNDES au niveau sectoriel.

La désignation de correspondants DGESS dans les différentes structures pour faciliter la remontée de l'information sur la mise en œuvre du PNDES : plusieurs DGESS ont un réseau de correspondants ou de points focaux dans les différentes directions afin de faciliter la collecte des informations. Ces cadres sont en même temps un cadre qui permet d'échanger et de renforcer les capacités des agents par des ateliers thématiques et des formations.

Le dialogue est instauré à tous les niveaux : Le PNDES de son élaboration à sa mise en œuvre s'est inscrit dans une dynamique participative et inclusive, par l'implication effective de toutes les parties prenantes au développement économique et social, au plan national et régional. Pour ce faire, la tenue des différentes instances (la revue annuelle, sectorielles et régionales) constitue un véritable cadre de dialogue avec les partenaires sociaux qui permet de maintenir l'engouement des acteurs, une meilleure prise en compte des aspirations des populations et ainsi d'améliorer l'efficacité des activités.

La bonne organisation des Partenaires Techniques et financiers en matière de suivi du PNDES : Les PTF ont une approche organisationnelle assez originale et intéressante dont

pourrait s'inspirer les CSD pour un meilleur suivi des résultats du PNDES dans leur secteur de planification au regard des difficultés d'organisation évoquées.

Chaque CSD est suivi par une mini Troika composée de trois (03) partenaires dont un chef de fil et deux suppléants (1 et 2), désignés de manière tournante et sortante pour un mandat d'un (01) an. Le caractère tournant et sortant permet à chaque année le remplacement du chef de fil de manière successive par les suppléants. Aussi, pour sauvegarder la mémoire, les chefs de fil sortant descendent au poste de suppléant avant de se faire remplacer l'année suivante par un nouvel entrant.

En outre, au sein de chaque CSD, les partenaires sont organisés en sous-groupe thématique selon leur domaine de compétences, chaque sous-groupe tient une rencontre mensuelle, à l'issue de laquelle un rapport est produit et transmis à la mini Troika pour orientations.

Cette organisation a l'avantage : (i) d'impliquer et de responsabiliser chaque PTF partie prenante d'un CSD, (ii) d'assurer un suivi régulier et rapproché du travail des CSD et (iii) d'assurer un suivi précis orienté par centre d'intérêt.

Le recours à des sources de financement alternatives par les ministères. En raison de la faiblesse des ressources allouées pour le fonctionnement des CSD, les acteurs sectoriels explorent d'autres possibilités existantes au niveau de leurs partenaires techniques et financiers pour le financement des projets, programmes et de certaines activités ou rubriques de dépenses liées à l'organisation des revues sectorielles.

XVI. LES DIFFICULTES ET LES LIMITES DE L'EVALUATION

L'analyse de la mise en œuvre du PNDES sur la période 2016-2018 a permis de mettre en exergue un certain nombre d'insuffisances spécifiques à chaque secteur de planification et ministère dans la mise en œuvre des principales actions. Au-delà des questions spécifiques, certaines difficultés transversales ont contribué à limiter la mise en œuvre du PNDES. Il s'agit :

- **du caractère hyper optimiste du PNDES** perceptible aussi bien au niveau de la mobilisation des ressources, du nombre de projets structurants programmés, que des cibles visées au niveau du cadre de mesure de la performance ;
- **de la faiblesse des ressources financières mobilisées** qui ne permet pas de mettre en œuvre efficacement le plan national de développement, à cause notamment du contexte de grèves répétées dans l'Administration notamment la chaîne financière, des insuffisances dans l'organisation fiscale et de la non mise en œuvre des orientations en matière de mobilisation des financements innovants ;
- **de la non disponibilité des études de faisabilité des projets structurants programmés et de la faible qualité de celles-ci** lorsqu'elles existent. Cette situation s'explique notamment par la faiblesse des ressources financières et des capacités humaines dans le domaine ;
- **de la faible efficacité du processus de passation des marchés** se traduisant par (i) des retards dans la passation des marchés liés à la lourdeur des procédures de passation des marchés et à la dualité de celles-ci, au temps mis pour l'obtention des avis de non objection, à la faible anticipation dans la passation des marchés, etc., (ii) de la faiblesse des capacités des entreprises prestataires identifiées pour la réalisation des infrastructures entraînant des retards dans la livraison des travaux et/ou la faible qualité de certaines réalisations ;
- **de la faiblesse du suivi des travaux réalisés sur le terrain** qui ne permet pas de garantir la qualité des réalisations, lié notamment aux insuffisances dans le travail des bureaux ou techniciens recrutés pour le suivi des travaux et la faiblesses des ressources financières des corps de contrôle et de régulation ;
- **de l'importance des chantiers inachevés du fait de la dégradation de la situation sécuritaire** qui commande de réfléchir sur la pertinence de la réalisation des infrastructures dans les zones touchées par l'insécurité ;
- **des insuffisances relatives au modalités de mise en œuvre du PNDES dans les collectivités territoriales** liées à la non effectivité de l'arrimage PNDES/PCD, au non aboutissement de l'initiative portant sur l'élaboration des contrats d'objectifs, aux insuffisances dans le transfert des compétences et de crédits aux collectivités territoriales, etc.) ;
- **de l'insuffisance de la communication** se traduisant par la multiplicité des centres de communication et la faible coordination de ceux-ci, la faiblesse de la mise en œuvre du plan de communication du SPP/PNDES, l'inadaptation de la communication sur la mobilisation des ressources, les incompréhensions des sectoriels sur les modalités de financement des projets structurants du PNDES, la non implication de la société civile, la non responsabilité des structures déconcentrées, etc. ;
- **des changements institutionnels fréquents et de la forte mobilité des agents dans l'Administration** qui ne permet pas une appropriation et une capitalisation suffisantes et l'utilisation de ces acquis au profit des interventions futures ;
- **de la persistance de la corruption** liées notamment à l'absence d'une vision claire en matière de lutte contre la corruption (stratégie et plan d'actions), à la non mise en œuvre des recommandations des corps de contrôle et au retard dans le jugement des crimes économiques ;

- **L'importance des dépenses courantes** qui ne permet pas de dégager une épargne budgétaire suffisante pour le financement des investissements ;
- **des insuffisances au niveau du dispositif organisationnel du suivi-évaluation** (qualité de participation, fonctionnement des CSD hors sessions officielles, fonctionnement des groupes thématiques, prise en compte des questions transversales, existence de processus parallèles, système de mesure des performances des CSD et des CRD, encrage institutionnel du SP/PNDES, ressources financières, etc.) ;
- **du faible alignement de la production statistique au besoin exact de renseignement des indicateurs PNDES ;**
- **de la non pertinence et la non disponibilité de certains indicateurs du cadre de mesure de la performance.**

Au regard des insuffisances transversales mises en évidence, une série de recommandations ont été formulées en vue de guider aussi bien l'élaboration que la mise en œuvre du futur référentiel national de développement. Le tableau ci-après présente par principale difficultés mises en évidences, les recommandations associées.

Tableau 68 : Principales difficultés et recommandations

N°	Faiblesses	Recommandations
1	Caractère hyper optimiste du PNDES	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Réaliser un cadrage macroéconomique réaliste tenant compte des contextes, de la maturation des projets structurants et de la capacité d'absorption de l'économie nationale
2	Faiblesse des ressources financières mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Élargir l'assiette fiscale ◇ Mettre en oeuvre les recommandations de l'évaluation TADDAT ◇ Exploiter le potentiel que constituent les financements innovants définis dans le PNDES
3	Non disponibilité des études de faisabilité des projets structurants programmés et de la faible qualité de celles-ci	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Mettre en place une agence en charge de la préparation et de la maturation des projets ◇ Augmenter l'enveloppe financière destinée à la préparation des projets
4	Faible efficacité du processus de passation des marchés	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Renforcer les capacités des acteurs de la chaîne de passation des projets ◇ Privilégier une seule procédure pour la passation des marchés financés par les PTF ◇ réaliser un plaidoyer auprès des PTF pour la réduction des délais d'obtention des avis de non objection sur la base du suivi des délais réalisés ◇ Anticiper sur la passation des marchés en année n-1 ◇ Mettre en oeuvre les sanctions relatives aux entreprises défaillantes
5	Faiblesse du suivi des travaux réalisés sur le terrain	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Rationnaliser le suivi ◇ Prévoir un budget suffisant pour assurer le suivi ◇ Évaluer les bureau en charge du contrôle des réalisations et prendre des sanctions en cas de défaillances
6	Importance des chantiers inachevés du fait de la dégradation de la situation sécuritaire	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Bien évaluer les risques avant d'entreprendre la réalisation des infrastructures dans les zones touchées par l'insécurité ◇ Prioriser les actions visant le retour à l'accalmie dans les zones touchées par l'insécurité en attendant le retour à une situation plus favorable ◇ Délocaliser la réalisation de certaines infrastructures dans les zones relativement sécurisées ◇ A défaut, prendre des dispositions pour sécuriser les travaux

7	Insuffisances relatives au modalités de mise en œuvre du PNDES dans les collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Définir précisément les modalités de mise en oeuvre du référentiel national de développement au niveau des collectivités territoriales ◇ Réexaminer la pertinence de la réélection systématique des PLD pour assurer la coherence avec le référentiel national de développement ◇ Prendre les dispositions pour assurer le transfert de compétences et des ressources financières prévues aux collectivités territoriales
8	Insuffisance de la communication	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Élaborer une stratégie de communication qui coordonne les intervention des différents acteurs, définir les messages et les adapter aux publics cibles ◇ Prévoir le budget de la communication dans le budget du PNDES ◇ Impliquer les structures déconcentrées, les collectivités locales et les ONG/OSC dans la communication à la base
09	Changements institutionnels fréquents et de la forte mobilité des agents dans l'Administration	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Mettre en place les manuels de procédures dans les différentes Administrations ◇ Définir les postes de travail dans les administrations ◇ Mettre en place un programme de renforcement des capacités des agents publics
10	Persistance de la corruption	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Adopter les décrets d'application de la loi organique N°082-2015/CNT portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de l'Autorite Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) ◇ Augmenter les ressources destinées au fonctionnement de l'ASCE ◇ Élaborer et mettre en oeuvre une stratégie de lutte contre la corruption ◇ Accélérer le traitement des dossiers de crimes économiques au niveau de la justice
11	Importance des dépenses courantes	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Améliorer les procedure de négociation salariale et les pratiques de négociation par la centraliaation des procédures de négociation ◇ Améliorer l'évaluation des besoin du personnel par la conduite de revues fonctionnelles dans les ministères clés et la description systématique des postes de travail ◇ Insuffler une nouvelle dynamique au système de redeploiement et mieux controler le régime de sorties temporaires ◇ Envisager la mise en oeuvre de la retraite anticipée pour réduire la masse salariale ◇ Mettre en place des mécanismes favorables au recrutement des jeunes dans les entreprises comme la reduction d'impôt pour chaque jeune recruté dans une entreprise (Voir exemple de la Côte d'Ivoire) ◇ Mettre en oeuvre les recommandations de l'audit complet des branchements et abonnements telephoniques de l'administration ◇ Mettre en oeuvre les recommandations de l'audit complet des branchements et abonnements d'eau de l'administration ◇ Mettre en oeuvre les recommandations de l'audit complet des branchements et abonnements electriques de l'administration ◇ Mettre en oeuvre le plan d'action operationnel de strategie d'optimisation de la gestion du parc automobile de l'Etat ◇ Mettre en oeuvre le plan d'actions de la stratégie immobilière de l'Etat (PA/SIE) 2019-2021

12	Insuffisances au niveau du dispositif organisationnel du suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Recentrer la revue annuelle du CNP autour des questions stratégiques ou des goulets d'étranglement qui n'auraient pas trouver solutions au niveau du CTN. Cela va de pair avec le renforcement du CTN pour les discussions sur les aspects techniques ◇ Harmoniser les textes portant création, organisation et fonctionnement des CSD et impliquer tous les ministères dans le processus de formalisation ◇ Tenir compte de la préséance dans la désignation des présidents et vice- président ou adopter un mode de présidence tournante entre les ministres membres des CSD ◇ Harmoniser le fonctionnement des groupes thématiques et prévoir au moins une réunion par mois entre les présidents du CSD ◇ Renforcer les capacités techniques et logistiques du SP/PNDES pour lui permettre d'assurer efficacement sa mission ◇ Intégrer les différents outils de suivi-évaluation du PNDES (cadre logique, du cadre de mesure de la performance, du cadre de suivi de la répartition régional des projets, de la MRSIS) afin d'alléger le travail de renseignement des CSD et des CRD ◇ Veiller à stabiliser les outils de suivi-évaluation d'un plan de référentiel de développement à un autre ◇ Renforcer l'encrege institutionnel du SP/PNDES au sein du Premier Ministère: deux options s'offrent pour le prochain référentiel: soit accorder un rang ministériel à l'occupant de ce poste soit relever son rang pour le lier directement au Premier Ministre ◇ Faire une évaluation de la mise en œuvre des secteurs de planification et mettre en évidence les recommandations. ◇ Mettre en place un mécanisme d'évaluation des performances des CSD, assorties de sanctions positives voire négatives. (voir annexe pour la liste complete des mesures)
13	du faible alignement de la production statistique au besoin exact de renseignement des indicateurs PNDES	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Procéder à l'élaboration d'un programme statistique prioritaire ou prioriser les besoins d'informations du PNDES dans le prochain SDS 2021-2025 ◇ Assurer la prise en compte de la programmation financière dans le CDMT global et sectoriel durant l'allocation des crédits aux sections (Ministères, Institutions) ◇ Procéder à une analyse de la pertinence de l'ensemble des productions annuelles de statistiques au regard de la quantité de ces productions et de leur coût relativement élevé. ◇ Responsabiliser l'INSD en matière de collecte des informations nécessaires pour le renseignement des indicateurs PNDES; cela pourrait passer par un accord formel établit avec l'INSD sur la production des données, la fréquence et les moyens nécessaires.
14	de la non pertinence et la non disponibilité de certains indicateurs du cadre de mesure de la performance	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Mettre en œuvre les résultats des travaux de normalisation des cadres logiques et cadres de mesure de performance sectoriels (voir liste complete des mesures en annexe)

Sources : IPSO Conseils et Institut Develop, 2020

CONCLUSION

La présente étude visait à évaluer la mise en œuvre du PNDES sur la période 2016-2018, à dégager les contraintes, les leçons apprises et proposer des recommandations pour des ajustements éventuels.

Au terme de l'évaluation, il ressort que malgré le contexte difficile marqué notamment par la situation sécuritaire et la grogne sociale dans l'administration, des résultats importants ont été atteints dans plusieurs domaines clés du développement économique et social. Il s'agit notamment :

- de la planification du développement à travers l'opérationnalisation des secteurs de planification et l'adoption de la loi sur le pilotage du développement ;
- de l'amélioration de la couverture du territoire par la télévision nationale, la radio nationale, et la presse écrite ;
- du renforcement de l'accessibilité physique du territoire la réalisation des routes bitumées ;
- de l'amélioration de l'accès à l'eau potable par la réalisation des forages ;
- l'amélioration de la santé des population par la mise en œuvre de la mesure de gratuité des soins pour les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq (05) ans et la réalisation d'infrastructures sanitaires ;
- de l'amélioration de l'accès à l'éducation notamment dans le post primaire par la réalisation d'infrastructures éducatives ;
- des efforts en matière de retrait des enfants en situation de rue.

Les points dans lesquels des efforts doivent être encore renforcés sont notamment le climat des affaires, la lutte contre la corruption, le transfert de compétences et de ressources aux collectivités territoriales, la mobilisation des ressources internes qui restent encore en dessous de la norme communautaire, l'assainissement notamment en milieu rurale, l'efficacité des aménagements hydro-agricoles, la couverture de l'énergie notamment en milieu rural et le coût de l'énergie qui reste encore exorbitant pour les entreprises, etc.

Au-delà de ces questions spécifiques, certaines difficultés transversales ont contribué à limiter la mise en œuvre du PNDES.

Au regard des insuffisances spécifiques et transversales mises en évidence, une série de recommandations ont été formulées en vue de guider aussi bien l'élaboration que la mise en œuvre du futur référentiel national de développement.

BIBLIOGRAPHIE

Assemblée Nationale, (2017), « Commission d'enquête parlementaire sur le système d'enseignement au Burkina Faso », rapport de synthèse, Ouagadougou

ARCOOP, « Exposé des motifs du projet de loi portant réglementation générale de la commabde publique », Ouagadougou

ARCOOP, « Rapport d'activités de 2014, 2015 et 2017 », Ouagadougou

Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), (2019), « Rapport sur la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA au cours de l'année 2018 »,

Conseil National de la Prospective et de la Planification Stratégique (CNPPS) (2005), « Etude nationale prospective Burkina 2025 », Rapport général, Ouagadougou

Conseil National de la Statistuique, (2016) « Schéma directeur de la statistique 2016-2020 », Ouagadougou,

Conseil National de la Statistuique, (2019) « Programme statistique national 2020 », Ouagadougou,

Conseil National de la Statistuique, (2019) « Programme statistique prioritaire 2020-2021 », Ouagadougou,

Conseil National de la Statistuique, (2019) « Rapport statistique national 2018 », Ouagadougou,

Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA), (2019), « Deuxième session du comité de prévision de la situation alimentaire et nutritionnelle CPSA de l'année 2019 », Rapport de synthèse, Ouagadougou

CORUS, (2020), « Rapport de situation (SitRep) sur la fonctionnalité des structures de soins dans les zones d'insécurité au Burkina Faso au 22 janvier 2020, Ouagadougou

DGB (2017) Rapport sur la situation d'exécution du budget et de la trésorerie de l'Etat, exercice 2017, au 31 mars, Ouagadougou

DGB (2018), Rapport sur la situation d'exécution du d'exécution du budget et de la trésorerie de l'Etat, exercice trésorerie de l'Etat, exercice 2018, au 31 mars, avril 2018, Ouagadougou

DGB, (2016) « Rapport sur la situation d'exécution du budget et de la trésorerie de l'Etat, gestion 2016, au 31 mars 2016, mai 2016, Ouagadougou

DGB, (2019), Rapport sur la situation d'exécution du budget et de la trésorerie de l'Etat, exercice 2018, au 31 décembre, février 2019, Ouagadougou

DGCOOP, (2019), « Coopération pour le développement : Busane, 8 ans après : état des lieux et perspectives pour le Burkina Faso, Rapport 2018, Ouagadougou

DGCOOP, (2019), « Coopération pour le développement : les financements innovants comme alternative pour le financement du développement au Burkina Faso : réalités et perspectives », Rapport 2017, Ouagadougou

DGESS-MENAPL, (2018), « Tableau de bord du préscolaire Année scolaire 2017/2018, Ouagadougou,

DGESS-MS, (2019) « Situatins des infrastructures sanitaires réaliséesde 2016 à 2019 », Ouagadougou

Direction Générale du Budget, (2019) « Mission d'études pour l'établissement du bilan de mise en œuvre de la LORF et du budget programme, Ouagadougou

FMI, (2018), « Burkina Faso : gestion de la masse salariale et réforme de la fonction publique », Rapport d'assistance technique, Ouagadougou

INSD, (2019), Annuaire statistique 2018, Ouagadougou,

MCIA, (2018), « Principales réformes sur le climat des affaires au Burkina Faso », Ouagadougou

MINEFID (2018), « MAPS-Feuille de route pour la mise en œuvre du PNDES et l'atteinte des ODD au Burkina Faso », Ouagadougou

MINEFID, (2014), « Evaluation d'impact 2011-2013 de la stratégie de croissance accélérée et du Développement Durable », Ouagadougou

MINEFID, (2017), « Profil ODD du Burkina Faso », Ouagadougou

MINEFID, (2019), « Rapport national volontaire de mise en œuvre des ODD 2016-2018 », Ouagadougou

MINEFID, (2019), « Revue conjointe des projets de la BAD, de la Banque Mondiale et du FIDA », document de travail provisoire, Ouagadougou

MINEFID, (2020), « défis sécuritaires et coopération au développement au Burkina Faso », Ouagadougou

MINEFID, (2029), « Neuvièmes assises de l'Assemblée Générale des Projets et Programmes de développement », Rapport général, Ouagadougou

Ministère de la femme de la solidarité nationale et de la famille, (2017), « tableau de bord statistique « Femme et Genre », Ouagadougou

Ministère de l'eau et de l'Assainissement, (2020) « Données annexes pour le discours sur la situation de la nation », Ouagadougou

Ministère du plan, (2017), « Evaluation du plan de développement économique et social 2012-2015 », rapport final, Nyamé,

ONU, (2018) « MAPS-Feuille de route pour la mise en œuvre du PNDES et l'atteinte des ODD au Burkina Faso », Ouagadougou

Premier Ministère, (2016), « Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) », Ouagadougou

Premier Ministère, (2020), « Communication sur la mise en œuvre du PNDES », Ouagadougou

SP / PNDES, « Rapports de performance de l'année 2016, 2017, 2018 », Document final, Ouagadougou

SP / PNDES (2016), « Rapports de performance sectoriels 2016, 2017, 2018 et 2019 », Document final, Ouagadougou

SP / PNDES, (2019), « Rapport de performance a mi-parcours de l'année 2019, Ouagadougou

SP / PNDES (2019), « Mission d'appui pour la rationalisation du cadre de mesure de la performance », Ouagadougou

SP/ PNDES, « Comptes rendus des travaux de la revue 2017, 2018 et 2019 du PNDES, Ouagadougou

SP/PNDES, (2018) « Note sur le bilan à fin juin 2018 de la mise en œuvre du PNDES 2016-2020 : accélérer la transformation agro-sylvo pastorale au Burkina Faso », Ouagadougou

SP/PNDES, (2018), « Plan d'actions, 2017-2020 du renforcement des capacités opérationnelles du dispositif du suivi-évaluation et de communication du PNDES », Ouagadougou

SP/PNDES, (2019), « Métadonnées des indicateurs du cadre de mesure de la performance globale du PNDES », Ouagadougou

SP/PNDES, « Matrice de réformes stratégiques et des investissements structurant de l'année 2017, 2018, 2019 », Ouagadougou

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des CSD et les dates de formalisation

Intitulé du CSD	Niveau de formalisation
CSD-GE	Arrêté n°2018-459/MINEFID/CAB du 02 novembre 2018
CSD-GAL	Arrêté n°2018-090/MFPTPS du 06 décembre 2018
CSD-DS	Arrêté en date de 2017
CSD-JDH	Arrêté n°2017-047/MJDHPC du 06/04/17
CSD-Santé	Arrêté en date de 2017
CSD-EF	Arrêté en date de 2017
CSD-RI	Arrêté en date de 2017
CSD-TEPS	Arrêté en date de 2017
CSD-EEA	Arrêté n° 2019-026/MEA/MEEVCC/MUH du 15 février 2019
CSD-PASP	Arrêté n°2018-187 /MAAH/ MRAH/MEEVCC/MEA du 26 décembre 2018
CSD-CSM	Arrêté n°2018-027/MTMUSR du 05 juillet 2018
CSD-CSL	Projet d'arrêté
CSD-ITCH	Arrêté n°2018- 004/MI/MTMUSR/MUH/MDENP/MCRP/MEEVCC du 11 septembre 2018
CSD-TIA	Arrêté n°2018-0170/MCIA/SG/DGESS du 11 mai 2018

Annexe 2 : Les dates de tenue de la revue annuelle par CSD en 2018 et 2019

Intitulé du CSD	Date de tenue de la revue annuelle 2018	Date de tenue de la revue annuelle 2019
CSD-GE	27/02/2018	28-févr-19
CSD-GAL	27/02/2018	26-févr-19
CSD-DS	26/02/2018	27-févr-19
CSD-JDH	01/03/2018	07-mars-19
CSD-Santé	05/03/2018	04-mars-19
CSD-EF	27/02/2018	28-févr-19
CSD-RI	26/02/2018	1 ^{er} mars 2019
CSD-TEPS	27/03/2018	28-févr-19

CSD-EEA	29/03/2018	15-mars-19
CSD-PASP	06/03/2018	1 ^{er} mars 2019
CSD-CSM	15/03/2018	18-mars-19
CSD-CSL	02/03/2018	05-mars-19
CSD-ITCH	ND	14-mai-19
CSD-TIA	01/03/2018	25-févr-19

Annexe 3 : Les dates de tenue de la revue annuelle par CRD en 2018 et 2019

N°	Cadre régional de dialogue	Date de tenue de la revue régional 2018	Date de tenue de la revue régionale 2019
1.	Boucle du Mouhoun	06/03/2018	27-févr-19
2.	Cascades	28/02/2018	27-févr-19
3.	Centre	28/02/2018	06-mars-19
4.	Centre-Est	27/02/2018	27-févr-19
5.	Centre-Nord	27/02/2018	26-févr-19
6.	Centre-Ouest	28/02/2018	28-févr-19
7.	Centre-Sud	27/02/2018	27-févr-19
8.	Est	27/02/2018	25-févr-19
9.	Hauts-Bassins	28/02/2018	28-févr-19
10.	Nord	28/02/2018	26-févr-19
11.	Plateau central	28/02/2018	27-févr-19
12.	Sahel	27/02/2018	21-févr-19
13.	Sud-Ouest	28/02/2018	27-févr-19

Annexe 4 : niveau de participation des premiers responsables des départements ministériels

<i>Intitulé du CSD</i>	<i>Revue annuelle 2018</i>	<i>Revue annuelle 2019</i>
<i>CSD-GE</i>	Oui	oui
<i>CSD-GAL</i>	Oui	Non
<i>CSD-DS</i>	non	Non
<i>CSD-JDH</i>	Oui	Oui
<i>CSD-Santé</i>	Oui	Non
<i>CSD-EF</i>	Oui	Oui
<i>CSD-RI</i>	Oui	Oui
<i>CSD-TEPS</i>	Oui	oui
<i>CSD-EEA</i>	Non	Oui
<i>CSD-PASP</i>	Oui	Oui
<i>CSD-CSM</i>	Non	Oui
<i>CSD-CSL</i>	Oui	Oui
<i>CSD-ITCH</i>	Non	Oui
<i>CSD-TIA</i>	Non	Oui

Annexe 4 : Liste complète des recommandations sur le Dispositif organisationnel et suivi-évaluation et le Cadre de mesure de la performance et renseignement des indicateurs

⇒ **Dispositif organisationnel et suivi-évaluation**

- Définir le rôle attendu du Parlement et du Chef de file de l'opposition ;
- Recentrer la revue annuelle du CNP autour des questions stratégiques ou des goulets d'étranglement qui n'aurait pas trouver solutions au niveau du CTN. Cela va de pair avec le renforcement du CTN pour les discussions sur les aspects techniques ;
- Prendre en compte dans le dispositif de suivi les burkinabé de l'extérieur, au regard du rôle, qui leur est assignée dans la nouvelle vision du développement ;
- Harmoniser les textes portant création, organisation et fonctionnement des CSD et impliquer tous les ministères dans le processus de formalisation ;
- Respecter les textes en matière d'intérim à la présidence des CSD en cas d'absence des CSD ;
- Tenir compte de la préséance dans la désignation des présidents et vice- président ou adopter un mode de présidence tournante entre les ministres membres des CSD ;
- Harmoniser le fonctionnement des groupes thématiques et prévoir au moins une réunion par mois entre les présidents du CSD
- Définir des critères minima pour la désignation des membres de la société civile et le secteur privé
- Renforcer les capacités des acteurs de la société civile et secteur privé sur le suivi-évaluation
- Renforcer les capacités techniques et financières des CSD
- Prévoir des échanges autour des thématiques transversales (femme, jeune, ...) et des projets mis en place à la faveur du terrorisme (PUCE, PADEL) et du climat des affaires au niveau des CTN ;
- Concernant l'arrimage institutionnel du SP/PNDES : deux options s'offrent pour le prochain référentiel : soit accorder un rang ministériel à l'occupant de ce poste soit relever son rang pour le lier directement au Premier Ministre ;
- Faire une évaluation de la mise en œuvre des secteurs de planification et mettre en évidence les recommandations.
- Mettre en place un mécanisme d'évaluation des performances des CSD, assorties de sanctions positives voire négatives

⇒ **Cadre de mesure de la performance et renseignement des indicateurs**

- Fixer des cibles réalistes tenant compte des capacités nationales (ressources disponibles, taux d'absorption, etc.) ;
- Améliorer la cohérence entre le cadre de mesure de la performance (effets) et la MRSIS ;
- Faire une évaluation de la mise en œuvre des secteurs de planification et faire les corrections nécessaires pour une meilleure cohérence ;
- Mettre en œuvre les résultats des travaux de normalisation des cadres logiques et cadres de mesure de performance sectoriels ;
- Intégrer tous les instruments afin d'éviter la redondance dans le renseignement des indicateurs ;
- Mettre en œuvre les recommandations de la Mission d'appui pour la rationalisation du cadre de mesure de la performance globale du PNDES ;
- Mettre en place un cadre d'échanges entre le SP/PNDES, le DSPP et la DGEP afin d'harmoniser les approches et la collecte d'informations ;

- Responsabiliser l'INSD en matière de collecte des informations nécessaires pour le renseignement des indicateurs PNDES ; cela pourrait passer par un accord formel établi avec l'INSD sur la production des données, la fréquence et les moyens nécessaires.
- Déterminer clairement les indicateurs à renseigner par l'INSD, assurer la programmation dans le temps et assurer la prise en compte de la programmation financière dans le CDMT global et sectoriel durant l'allocation des crédits au sections (Ministères, Institutions)
-

Annexe 5 : analyse de la cohérence entre les aspirations des Burkinabè dans l'ENP Burkina 2025 et le PNDES

Domaines de Burkina 2025	Aspirations des burkinabè dans Burkina 2025	PNDES	observations
Sur le plan social			
Domaine démographique : les migrations	<p>La vision des Burkinabè est un ralentissement du phénomène de la migration.</p> <p>Les stratégies proposées pour y parvenir, sont les suivantes par ordre d'importance : favoriser l'emploi des jeunes pour freiner le phénomène, travailler à réduire la pauvreté, construire des barrages pour permettre les cultures de contre saison, doter les jeunes de matériel pour l'agriculture et l'élevage, encourager les jeunes à revenir à la terre, laisser les gens dans les localités de leur choix, accélérer le processus d'intégration.</p> <p>D'autres stratégies ont été proposées et concernent la réforme du système scolaire en intégrant l'apprentissage des métiers, la réduction de l'analphabétisme et l'urbanisation de certaines localités du Burkina.</p>	<p>La question de la migration n'apparaît pas clairement dans les orientations stratégiques du PNDES. Il est fait cas en introduction du diagnostic mais pas prise en compte comme problématique majeure.</p>	Insuffisamment prise en compte
Santé	<p>La vision de la population est la santé pour tous en considérant trois grands volets : l'amélioration de la situation sanitaire générale, la lutte contre le SIDA, l'amélioration de la santé de la reproduction.</p> <p>Les stratégies proposées sont relatives à l'accroissement des infrastructures, de l'effectif et de la qualité du personnel sanitaires, la réduction des prix des médicaments et la mise en oeuvre de l'IEC/santé.</p>	<p>Toutes les dimensions sont prises en compte dans l'OS 2.1 : promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique. Même si la réduction des prix des médicaments n'est pas directement abordée, elle est prise en compte indirectement par la mise à disposition des MEG.</p>	Suffisamment prise en compte
Domaine de la sécurité alimentaire	<p>La vision des Burkinabè est l'autosuffisance alimentaire.</p> <p>Les principales stratégies pour atteindre cette vision sont : le développement de l'agriculture et la diversification de la production alimentaire.</p>	<p>Cette dimension est prise en compte à travers l'effet EA 3.1.1 : le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable. Cependant, les paradigmes sont différentes le PNDES et Burkina 2025. parlent d'autosuffisance alimentaire tandis que le PNDES parle de sécurité alimentaire, en lien avec les tendances mondiales actuelles.</p>	Insuffisamment prise en compte. Burkina 2025 parle d'autosuffisance alimentaire pendant PNDES parle d'insécurité alimentaire

Domaine de la sécurité et de la protection sociale	La vision de la population n'apparaît pas expressément. Cependant, elle propose des stratégies : l'extension de la protection sociale, le renforcement de toutes les formes de solidarité et d'assistance sociale, la création de mutuelles et de groupements associatifs, la prise en charge des personnes invalides par la sécurité sociale.	Cette dimension est prise en compte à travers divers effets EA 3.1.2 : la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques est renforcée EA 2.4.1: l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous	Suffisamment prise en compte
Education	La vision des Burkinabè est l'amélioration quantitative et qualitative du système éducatif. Les stratégies préconisées concernent la diminution des coûts de scolarité, l'accroissement des structures scolaires, l'amélioration des conditions de travail des enseignants et la réforme des programmes d'enseignement.	OS 2.2 : accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie	Suffisamment prise en compte
Domaine de l'accessibilité de l'eau potable	La vision se résume à l'accès de tous les Burkinabè à l'eau potable. Les stratégies suggérées sont essentiellement la construction d'ouvrages, la baisse du coût des installations et l'implication des bénéficiaires au financement des infrastructures communautaires et diverses autres mesures d'accompagnement	OS 2.5 : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité à travers l'effet EA 2.5.1 : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti	Suffisamment prise en compte
Domaine de la pauvreté et de l'exclusion	La vision des Burkinabè dans leur majorité est la réduction sensible, voire une élimination de la pauvreté. Les stratégies recommandées sont la création d'emplois rémunérateurs ou d'activités génératrices de revenus, la promotion de l'autosuffisance alimentaire, le renforcement de la solidarité sociale.	EA 2.4.2 : les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement	Suffisamment prise en compte
Domaine de l'emploi et du chômage	La vision des Burkinabè porte sur la réduction sensible, voire l'élimination du chômage. Les stratégies portent sur le développement de la formation professionnelle, l'accès au crédit, la réalisation d'infrastructures économiques de base et la mise en place de mécanismes de solidarité.	EA 2.2.2 : la disponibilité et l'employabilité des ressources humaines sont améliorées EA 3.1.1 : le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable EA 3.2.1 : le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de	Suffisamment prise en compte

		richesses, d'emplois et d'exportations	
Domaine du logement	<p>La vision des Burkinabè est d'avoir un logement décent pour tous.</p> <p>Les stratégies préconisées sont : la diminution du prix des matériaux de construction, l'accessibilité des terrains lotis, l'accès au crédit à la construction et le relèvement du pouvoir d'achat des populations.</p>	EA 2.5.4 : l'accès à des logements décents et aux bâtiments publics est assuré pour tous	Suffisamment prise en compte
Domaine relatif à la femme et à la famille	<p>La vision des Burkinabè est celle d'une femme émancipée, libre et l'égale de l'homme.</p> <p>Les principales stratégies proposées concernent le développement des activités génératrices de revenus, la vulgarisation du Code des personnes et de la famille, la culture de la morale au sein de la famille, le développement des mécanismes de solidarité familiale, la promotion de l'entente et du dialogue au sein de la famille et la scolarisation de la jeune fille.</p>	<p>OS 2.4 : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes</p> <p>Avec les effets suivants :</p>	Suffisamment prise en compte
Sur le plan économique			
Domaine de la gestion macro-économique	<p>La vision des Burkinabè est celle d'une économie prospère, où se développeront les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, du commerce et de l'industrie, avec un appui conséquent au secteur privé.</p> <p>Les stratégies proposées vont dans trois principales directions : la modernisation de l'agriculture et de l'élevage, le travail et la rigueur dans la gestion, et la promotion de l'initiative privée.</p>	<p>OS 3.1 : développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché et basé sur les principes de développement durable</p> <p>OS 3.2 : développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents</p> <p>OS 3.3 : promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents</p>	Suffisamment prise en compte
Dans le domaine du transport	<p>La vision des Burkinabè est celle d'un secteur des transports amélioré, avec des moyens de transport accessibles et toutes les régions du Burkina Faso désenclavées.</p> <p>La population préconise dans ce domaine trois principaux axes de stratégie : le bitumage et l'entretien des voies existantes, la diminution du coût du carburant et</p>	EA 3.4.2 : la qualité, la fiabilité et l'accessibilité des infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie	Suffisamment prise en compte

	des transports ainsi que la promotion de l'initiative privée.		
Dans le domaine du tourisme	La vision de la population est celle d'un secteur touristique concurrentiel qui sera source de développement économique et social. Les stratégies envisagées sont le développement des infrastructures touristiques, le développement de la culture touristique ainsi que le recensement et la valorisation des sites touristiques.	EA 3.2.2 : la contribution des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie est améliorée	Suffisamment prise en compte
Domaine des télécommunications	La vision des Burkinabè est l'accès de tous au téléphone, à la télévision et à la radio. Les stratégies exprimées sont la vulgarisation de la radio, de la télévision et du téléphone, la diminution du coût des services notamment la baisse du coût de l'installation et du prix de l'appel et l'élaboration d'une bonne politique de communication.	OS 1.1 : promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative à travers l'effet EA 1.1.4 : l'accès à l'information juste est assuré pour tous	Suffisamment prise en compte
Domaine de l'énergie	La vision est l'accès de tous les Burkinabè aux ressources énergétiques, en particulier l'accès à l'électricité, la promotion des énergies nouvelles et la vulgarisation du gaz. Les stratégies préconisées sont de deux ordres : - l'accroissement de l'offre à travers le développement de l'énergie solaire, l'installation de groupes électrogènes dans les villages et la construction de barrages hydroélectriques ; - l'accroissement de la demande à travers la baisse du prix des hydrocarbures et de l'électricité et la sensibilisation de la population à l'utilisation du gaz.	EA 2.5.2 : l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique sont garantis	Suffisamment prise en compte
Domaine de l'environnement	La vision est celle d'un environnement restauré et respecté par l'homme où il y a beaucoup d'arbres et où le désert recule. Les stratégies proposées concernent le reboisement, l'IEC, la gestion rationnelle des ressources naturelles et le respect de la réglementation.	OS 3.5 : inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales	Suffisamment prise en compte
Domaine scientifique et technologique	La vision des Burkinabè est d'avoir des technologies traditionnelles modernisées pour promouvoir la qualité et la consommation des produits locaux : technologie de fabrication du beurre de karité, d'huile de sésame et de coton, technologie de tissage, technologie de fabrication du savon. Les stratégies préconisées sont : la consommation des produits locaux, l'amélioration de la qualité des produits artisanaux et dans une moindre mesure la promotion du partenariat avec l'extérieur.	EA 2.3.1 : la recherche et l'innovation sont davantage au service de la transformation structurelle de l'économie	Suffisamment prise en compte

Domaine de l'intégration régionale	La vision des Burkinabè dans ce domaine est celle d'un ensemble géographique où le Burkina peut davantage s'affirmer dans le rôle de leadership en maintenant de bonnes relations avec les pays de la sous-région et les autres peuples du monde. Les stratégies proposées sont la recherche de l'entente sous-régionale, la bonne gestion des ressources humaines, financières et naturelles, la culture de l'amitié avec les autres peuples du monde et le respect des accords avec les partenaires.	EA 1.1.5 : les coopérations régionales et internationales sont améliorées	Suffisamment prise en compte
Sur le plan politique			
Domaine de la gouvernance démocratique	Les visions des Burkinabè sont celles d'un Etat assurant l'éducation et la santé, la défense des droits et des intérêts des citoyens, jouant le rôle de superviseur et d'arbitre et garantissant la transparence dans la gestion des affaires publiques. De manière générale, les Burkinabè voient un pays où règnent la démocratie, la stabilité politique, la paix et la concorde sociales. Les stratégies préconisées pour réaliser la vision dans le domaine de la gouvernance démocratique reposent sur l'instauration de la concertation et du dialogue entre les acteurs concernés ainsi que le respect des principes démocratiques.	OS 1.1 : promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative à travers l'effet EA 1.1.1 : la démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés	Suffisamment prise en compte
Domaine de l'administration publique : décentralisation	Les visions sont celles d'une administration plus proche des administrés, favorisant le développement local et dans laquelle davantage de pouvoir de décision est accordé aux populations locales. Les stratégies envisagées sont de quatre ordres : la bonne mobilisation et l'exploitation des ressources locales et nationales ; la sensibilisation et la responsabilisation par la concertation entre partenaires locaux et centraux ; l'équipement des villages en infrastructures de base ; le renforcement et l'accélération du processus de décentralisation.	EA 1.1.6 : l'administration publique est efficace et efficiente OS 1.3 : renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale à travers les effets EA 1.3.1 : l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée et EA 1.3.2 : les économies locales sont dynamisées et les disparités régionales sont réduites, notamment à travers un aménagement du territoire efficace	
Domaine de la justice	Les visions de la population sont une justice crédible et équitable, indépendante et transparente, décentralisée, compétente et accessible à tous. Les stratégies préconisées par les Burkinabè sont : la lutte contre la corruption et le respect de la déontologie du métier, l'accessibilité physique et financière de la justice, l'amélioration des	EA 1.1.1 : la démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés EA 1.1.7 : le système de redevabilité est développé à tous les niveaux	

	conditions de travail des magistrats et l'éducation civique des populations.		
Domaine de la défense et de la sécurité	Les visions exprimées sont une sécurité intérieure et extérieure garantie, notamment : une armée politiquement neutre, au service de la paix et de la justice pour tous. Les stratégies préconisées par les Burkinabè concernent le renforcement des effectifs de l'armée, sa dotation en moyens et le renforcement de sa discipline.	EA 1.1.2 : la sécurité et la protection civile sont renforcées EA 1.1.3 : la défense est renforcée	
Sur le plan du sport, des loisirs et de la jeunesse			
Domaine du sport	Les visions de la population sont que le Burkina Faso deviendra une nation de sport internationalement reconnue. Les stratégies suggérées par les Burkinabè sont la création d'infrastructures sportives, la professionnalisation du sport et la révision de la politique sportive	EA 3.2.2 : la contribution des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie est améliorée	
Domaine des loisirs	Les visions sont que le Burkina Faso sera doté de centres de loisirs dans toutes les villes et campagnes et des loisirs seront pratiqués par tous. Les stratégies préconisées sont les suivantes : un plus grand développement des loisirs traditionnels, l'amélioration des équipements des centres de loisirs, ainsi que la diversification des loisirs.	EA 3.2.2 : la contribution des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie est améliorée	
Domaine de la jeunesse	La vision des Burkinabè est celle d'une jeunesse très peu touchée par le chômage, plus dynamique et plus responsable, travailleuse et apte à assurer la relève des aînés, en bonne santé et épanouie, même si par ailleurs aucune stratégie n'est proposée pour réaliser cette vision.	OS 2.4 : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes	

Liste des structures rencontrées

Evaluation indépendante à mi-parcours du PNDES
Entretien auprès des Ministères
Listes des structures rencontrées par les différentes équipes

N°	Structures rencontrées	Date	Personnes rencontrées
01	Ministère des Ressources animales et halieutiques (MRAH)	12 novembre 2019	Madame KABORE Sonia M. Nikiema K. Dominique
02	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat (MUH)	15 novembre 2019	Nignan nehoun Somé Conrad Zongo.B. Fabrice
03	Ministère de l'énergie (ME)	15 novembre 2019	Nabi boureima Sawadogo boukare
04	INSD	18 novembre	BERE Bernard TIENDREBEOGO Adama BELEMKOABGA Lucien SOME S. Placide SOME S. Placide BAZONGO Baguinébié
05	Chambre de Commerce et d'Industrie du BF	19 novembre 2019	Thimothée Dabiré Idrissa kabore
06	DGEP	19 novembre 2019	Dr Issa Larba KOBAYADA BOKOUM Mahamadou WILY Esaïe
07	DGESS Ministère de la jeunesse (MJTEJ)	12 novembre	NIKIEMA Salimata DIALLO /ILBOUDO Adissa OUEDRAOGO Awa MINOUNGOU Ludovic
08	Ministère des Mines et des Carrières	13 novembre	OUEDRAOGO Moïse DIALLO Kalilou BAGRE Mathias MINOUNGOU Ludovic
09	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement/DGESS		Komi Oumou Tanoano Jean-Marie B
10	Ministère des enseignements secondaires	20 novembre	BATIONO Saturnin HIEN D Levi Joel NANA Yalégré
11	Ministère de la communication		Lamizana Batouré Sanou Boubacar Idogo/Tapsoba H Isabelle Bako B Bernard Seogo Koka Hervé Tiemtore Adama Sanou/Sawadogo Pauline Ganou T M David Tamboula Safiatou Somda T Saturnin
12	Ministère en charge de l'Administration (MATDC)	12 novembre 2019	Ouali Dialinli Zoetyenga Robila Toe B Valérie Ouedraogo Aminata Gaigo G Alphonse Sourwema/Nikiema Julienne Adoua Ak Alexandre Ouedraogo/Kiendrebeogo Carine
13	MCAT		Belem Djibril

			Ouedraogo/coulibaly O Armande Kindo/ouedraogo Térin Bamongo Ezechiél/windemi Youghbare Guillaume
13	MINEFID		Sane/Congo Aissata Tamboura Adama Soubeiga Marie-Therese Zongo Kirsi Bama Fidel
14	Ministère en charge de la Sécurité	18 novembre 2019	Zongo Regma Ouedraogo Issoufou Yeye Gaoussou Guel Rodrigue Zio A. J. Léonce Soubeiga Marie Térése Bama Fidel
15	Ministère des droits humain (MDHPC)	18 novembre 2019	Sawadogo Rahamata Ouedraogo/Kafando Celestine Darankoum Zenab Nikiema Constantin Ramde Yembi
16	Ministère des transports	19 novembre 2019	Oubda Fatimata Sawadogo Mahamadi Zampaligré Mohammed A Hamadi Mahadjou Kabore Y Olivier Zida /Rouamba G. Clémence Ouoba Dialinli
17	Ministère de la femme	19 novembre 2019	Sawadogo Ousmane Zorom Soumaïla Soro Ousseïni
18	Ministère de la justice	20 novembre 2019	Sawadogo Adama Kafaando Hawa
19	Ministère de la défense Nationale (MDNAC)	20 novembre 2019	Beremoudougou Noufou Sawadogo Sayouba
20	Ministère de l'Education Nationale de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationale (MENAPLN)/DFP	06/12/2019	Sanfo/Traore Orokia Ouedraogo Issa Somda Kpéonbar Boudidano Gountanini Ouedraogo Jules Parfait Bonde Wokawé Traoré/Ouattara Chantal Kaboré Clément Korsaga R. Fulbert Sawadogo Baba Stanislas
21	Ministère de l'Agriculture (MAAH)	21 novembre	
22	CES	10/12/2019	GUIRA Ali KAMBOU Bernabé Ollo TIAMA Seydou
23	DGB	10/12/2019	Compaoré/Yoni Brigitte
24	SP/CPSA		
25	SP/PNDES		
26	DGDT		
27	TROIKA	05/12/2019	Birnbaum Ane-Kristine Schaleubourg Win

			Pierre Beziz Sinwinde Daouda
28	PTF Chef de file des CSD	UE/CSD Gouvernance Economique/ Commerce et Services Marchands	10/12/2019 Pierre Beziz Bako Jonas Ouedraogo Abdoulaye
		Ambassade de la République fédérale d'Allemagne/ CSD Gouvernance administrative t*et locale	12/12/19 Desirée M. S. Nana
	DGESS MFPTPS	07/01/2020	Ouedraogo Tesseié Tientore P. Germaine Kone Mouhamed Kadder Zone Loukoumane Gamsoré Soumaila
	DGESS (Ministère de la Santé)	15/01/2020	Ouattara Keado Simpore Madi
	ARCOP	17/01/202	BAKORBA Moïse
	DGESS Infrastructure		NIKIEMA Dominique
	Personnes Ressources		Directeur de suivi du Programme Présidentiel SG Ministère de la jeunesse

Annexe Proposer un tableau faisant ressortir les doublons au niveau du dispositif de suivi-évaluation du PNDES au niveau des trois structures : SP/PNDES, DGEP, BSPP.

Attributions	SP/PNDES	DGEP	BSPP	OBSERVATIONS
Formulation des politiques de développement	Cette attribution n'apparaît pas dans le texte portant attribution du SP/PNDES. Mais cette mission est pilotée dans la pratique par SP/PNDES	Oui, cette attribution est prévue dans le texte portant attribution de le DGEP	Cette fonction n'est pas prévue et n'est pas assurée par le BSPP	Assurer une meilleure coordination entre les deux structures (DGEP et SP/PNDES)
Préparation des projets	Cette mission ne figure pas dans les missions globales du SP/PNDES mais elle se retrouve dans les attributions de son département des études et du suivi évaluation (confère page 7 Arrêté SP/PNDES). Ainsi, cette mission est formulée comme suit « Le Département études et suivi-évaluation a pour mission d'assister les ministères dans la préparation des projets prioritaires du PNDES... »	A travers ses attributions, la DGEP s'occupe également de la préparation des projets avec les ministères. Il ressort dans son Arrêté portant attribution « La DGEP a pour mission la formulation des politiques de développement et leur traduction en plans et programmes... » (confère page 2 Arrêté DGEP). Aussi, il figure dans les attributions de DPEI l'attribution exacte suivante « l'appui à la formulation des projets et programme de développement » confère page 9 Arrêté DGEP	RAS	La préparation des projets reste une des faiblesses importantes en matière de gestion des projets au Burkina. Il est suggéré de mettre en place une agence de préparation des projets dotée des moyens humains, financiers et logistiques nécessaires
Assurer le suivi évaluation de la mise en œuvre des actions et projets structurants	C'est une mission dévolue au SP/PNDES dans le suivi du PNDES. Elle est assurée au travers des rapports de performance et la MRSIS.	Cette mission est également dévolue à la DGEP qui assure le suivi de tous les projets et programmes publics mis en œuvre au Burkina Faso.	Cette mission est également menée par la BSPP dont les efforts sont concentrés sur les projets du programme présidentiel	Les projets suivis étant les mêmes (DGEP et PNDES), il est nécessaire d'assurer une meilleure coordination entre la DGEP et SP/PNDES et les DGESS pour alléger la charge de travail sur les ministères techniques et éviter de produire des situations (rapports) qui peuvent être redondants.

Assurer l'animation, la coordination et le suivi de la mise en œuvre du programme national du développement économique et social (PNDES)	C'est la raison d'être du SPPNDES	Cette attribution apparaît dans les missions de la DSEPES (voir article 53).		Cette fonction précise doit être supprimée des textes de la DGEP ; le gouvernement ayant décidé confier le suivi évaluation du PNDES au SP/PNDES
Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des engagements internationaux en matière de développement	Cette attribution n'apparaît pas de façon explicite dans les attributions du SP/PNDES. Cependant, les engagements internationaux étant pris en compte dans le PNDES, il apparaît normal que SP/PNDES les suive	Cette mission figure dans les attributions de la DGEP qui lui permet de suivre les ODD, l'Agenda 2063 et les PMA	RAS	Assurer une meilleure coordination entre les deux structures
élaborer les modèles macroéconomiques et sectoriels nécessaires au pilotage de la conjoncture et de l'économie	Cette attribution apparaît à l'article 21 de l'Arrêté SP/PNDES en ces termes « élaborer les modèles macroéconomiques et sectoriels nécessaires au pilotage de la conjoncture et de l'économie »	Il s'agit d'une attribution de la DGEP qui vise à réaliser des études et des prévisions macroéconomiques à court moyen et long terme ainsi qu'à suivre la conjoncture économique nationale, régionale et internationale	RAS	Collecter ces informations avec la DGEP et l'INSD

Annexe : Quelques insuffisances relevées au niveau des secteurs de planification

N°	Secteurs	Critères et composantes	Ministères membres	Présidence	Observations
1	Production agrosylvo-pastorale	<p>CFB 042 : agriculture, sylviculture, pêche et chasse</p> <p>NBA 010 : agriculture (agriculture vivrière, agriculture de rente)</p> <p>NBA 020 : élevage (élevage et activités annexes à l'élevage)</p> <p>NBA 030 : sylviculture - pêche - chasse (sylviculture et chasse, pêche)</p>	<p>Ministère en charge de l'agriculture</p> <p>Ministère en charge des ressources animales</p> <p>Ministère en charge de l'environnement</p> <p>Ministère en charge de l'eau</p>	<p>Président : Ministère en charge de l'agriculture</p> <p>1er Vice-président : Ministère en charge des ressources animales</p> <p>2e Vice-président : Ministère en charge de l'environnement</p> <p>3e Vice-président : Ministère en charge de l'eau</p>	RAS
2	Transformations industrielles et artisanales	<p>CFB 043 : combustible et énergie</p> <p>CFB 044 : industries extractives et manufacturières, construction</p> <p>NBA 040 : extraction (extraction)</p> <p>NBA 050 : industries alimentaires (abattage, transformation et conservation des viandes et poissons, fabrication de corps gras alimentaires, travail des grains, fabrication de produits amylacés, fabrication des produits à base de fruits ou de lait, fabrication de boissons et tabacs)</p> <p>NBA 060 : égrenage de coton, fabrication de textiles et articles d'habillement (égrenage de coton, fabrication de textiles et articles d'habillement)</p> <p>NBA 070 : raffinage de pétrole, fabrication de produits chimiques, d'articles en caoutchouc (raffinage de pétrole, fabrication de produits chimiques, fabrication d'articles en caoutchouc ou en plastique)</p> <p>NBA 080 : fabrication de verre, poterie et matériaux pour construction (fabrication de verre, poteries et matériaux pour la construction)</p> <p>NBA 090 : industries du papier, de l'édition, imprimerie enregistrement</p>	<p>Ministère en charge de l'industrie</p> <p>Ministère en charge de l'énergie</p> <p>Ministère en charge des arts</p> <p>Ministère des mines</p>	<p>Président : Ministère en charge de l'industrie</p> <p>1er Vice-président : Ministère en charge de l'énergie</p> <p>2e Vice-président : Ministère en charge des arts</p>	<p>Nécessité de clarifier le positionnement du suivi du climat des affaires entre TIA et la GE. Le secteur TIA le suit sans qu'il soit clairement mentionné. Aussi, non prise en compte notamment du ministère de la justice, du ministère en charge des finances, du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme qui sont essentiels dans le cadre des réformes du climat des affaires. En outre, il peut être nécessaire que les principaux ministères dont les produits pourraient faire l'objet de transformation soient pris en compte dans le CSD TIA. Il s'agit notamment de l'Agriculture, Elevage, etc.</p>

		(industries du papier, de l'édition, imprimerie enregistrement) NBA 100 : fabrication d'ouvrages en bois et en métaux (sciage de bois, vannerie, métallurgie et fonderie, fabrication de machines et équipements, fabrication de matériels de transport, fabrication de matelas et meubles, production et distribution d'électricité et de gaz)			
3	Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	CFB 06 : logement et équipements collectifs (logement, équipements collectifs, alimentation en eau, éclairage public) NBA 120 : construction (travaux de construction, d'installation et de finition) Autres domaines concernés : construction d'infrastructures de transport, infrastructures de télécommunication, Technologies de l'information et de communication (TIC), urbanisme	Ministère des infrastructures Ministère en charge des Transports Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat (MUH) Ministère en charge de l'économie Numérique Ministère en charge de la communication Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC)	Président : Ministère en charge des infrastructures 1er Vice-président : Ministère en charge du transport 2e Vice-président : Ministère en charge de l'habitat 3e Vice-président : Ministère en charge de l'économie numérique	La présence du Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC) est à ré-examiner car ses attributions n'apparaissent nulle part dans le champ du secteur.
4	Commerce et services marchands	CFB 065 : transports CFB 066 : communications NBA 130 : commerce (commerce) NBA 140 : hôtellerie et restauration (hôtellerie et restauration) NBA 150 : transports, postes et télécommunications (transports et auxiliaires de transport, activités des postes et des télécommunications) NBA 160 : activités financières (activités d'intermédiation financière, assurances et auxiliaires financiers) NBA 170 : autres activités de services marchands (activités de	Ministère en charge des transports Ministère en charge du commerce Ministère en charge de l'économie numérique Ministère en charge du tourisme Ministère en charge de la communication Ministère en charge des finances	Président : Ministère en charge des transports 1er Vice-président : Ministère en charge du commerce 2e Vice-président : Ministère en charge de l'économie numérique 3e Vice-président : Ministère en charge du tourisme	La présidence du CSM par le ministère transport a été jugée non pertinente. Le CSD devrait être présidé par le ministère dont les activités sont dominantes. Le sous-secteur hôtellerie restauration apparait dans le CSD CSM. Mais le sous-secteur lui-même n'apparaît nulle part dans la politique sectorielle CSM.

		services personnels, de réparation et d'entretien, activités immobilières, activités de services aux entreprises)			
5	Gouvernance économique	<p>CFB 011 : fonctionnement des organes exécutifs et législatifs, affaires financières et fiscales, affaires étrangères</p> <p>CFB 041 : tutelle de l'économie générale, des échanges et de l'emploi</p> <p>NBA 180010 : activités d'administration générale, économique, sociale et de prérogative publique</p> <p>NBA 190 : correspondance de la branche (correspondance de la branche Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SFIM)) Autres domaines concernés : pilotage et gestion de l'économie, aménagement du territoire, finances publiques, coopération au développement, intégration économique régionale, démographie (population)</p>	<p>Ministère en charge de l'économie</p> <p>Ministère en charge de l'emploi</p> <p>Ministère en charge des affaires étrangères</p> <p>Ministère en charge de la décentralisation</p> <p>Ministère en charge de la fonction publique</p>	<p>Président : Ministère en charge de l'économie</p> <p>1er Vice-président : Ministère en charge de l'emploi</p> <p>2e Vice-président : Ministère en charge des affaires étrangères</p> <p>3e Vice-président : Ministère en charge de la décentralisation</p>	<p>Ce domaine « CFB 011 : fonctionnement des organes exécutifs et législatifs, affaires financières et fiscales, affaires étrangères » apparaît aussi bien dans le CSD GE que dans le CSD GAL. Les éléments constitutifs devraient clairement être précisés pour permettre de la faire la différence entre ceux rentrant dans le cadre des deux CSD.</p> <p>Le volet emploi « CFB 041 : tutelle de l'économie générale, des échanges et de l'emploi CFB » apparaît aussi bien dans le CSD GE que dans le CSD TEPS. Possibilité de le maintenir seulement dans TEPS.</p> <p>Aussi, les services d'intermédiation financière sont déjà pris en charge dans le CSD CSM.</p> <p>le dividende démographique est abordé par le secteur de la santé alors que le secteur de gouvernance économique a une direction de population</p>

					<p>Des structures importantes en matière de promotion de la gouvernance et de lutte contre la corruption manquent (ASCE) doivent être officiellement désignées comme membres</p> <p>Le Ministère de la fonction publique a-t-il vraiment sa place dans ce CSD, idem pour le Ministère en charge d'emploi ? le ministère des affaires étrangères ?</p>
6	<p>Gouvernances administrative et locale</p>	<p>CFB 011 : fonctionnement des organes exécutifs et législatifs, affaires financières et fiscales, affaires étrangères</p> <p>CFB 013 : services généraux</p> <p>NBA 180010 : activités d'administration générale, économique, sociale et de prérogative publique</p> <p>NBA 180040 : activités de services collectifs ou personnels</p> <p>NBA 200 : correction territoriale (correction territoriale)</p> <p>Autres domaines concernés : fonction publique, décentralisation, relations avec les institutions, relations avec les organisations de la société civile, communication</p>	<p>Ministère en charge de la fonction publique</p> <p>Ministère en charge de la décentralisation</p> <p>Ministère en charge de l'aménagement du territoire</p> <p>Ministère en charge des relations avec le parlement</p> <p>Le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Burkinabè de l'Extérieur (MAECBE)</p> <p>Ministère en charge de l'économie et des finances</p>	<p>Président : Ministère en charge de la fonction publique</p> <p>1er Vice-président : Ministère en charge de la décentralisation</p> <p>2e Vice-président : Ministère en charge de l'aménagement du territoire</p> <p>3e Vice-président : Ministère en charge des relations avec le parlement</p>	<p>Les observations sur ce secteur sont déjà mentionnées au niveau du CSD GE</p>
7	<p>Éducation et formation</p>	<p>CFB 09 : enseignement (enseignement préélémentaire et primaire, enseignement secondaire, enseignement postsecondaire non supérieur, enseignement supérieur, enseignement non défini par niveau, services annexes à l'enseignement)</p> <p>NBA 180020 : éducation</p>	<p>Ministère en charge de l'éducation nationale</p> <p>Ministère en charge de l'enseignement supérieur</p>	<p>Président : Ministère en charge de l'éducation nationale</p> <p>1er Vice-président : Ministère en charge de l'enseignement supérieur</p>	<p>Intégrer certains ministères clés en matière de formation professionnelle (Agriculture, élevage, mines, Action sociale, etc.)</p>

		Autres domaines concernés : EFTP	Ministère en charge de la formation professionnelle	2e Vice-président : Ministère en charge de la formation professionnelle	
8	Santé	CFB 07 : santé (produits, appareils et matériels médicaux, services ambulatoires, services hospitaliers, services de santé publique) NBA 180030 : santé et action sociale Autres domaines concernés : nutrition	Ministère en charge de la santé Ministère en charge de l'action sociale Ministère en charge de la sécurité alimentaire	Président : Ministère en charge de la santé 1er Vice-président : Ministère en charge de l'action sociale 2ème Vice-président : Ministère en charge de la sécurité alimentaire	Possibilité de prendre en compte le Ministère de la défense qui intervient dans le domaine. Nécessité de prendre en compte le ministère des sports en raison des relations entre le sport de masse et la santé
9	Défense et sécurité	CFB 02 : défense (défense militaire) CFB 031 : services de police CFB 032 : services de protection civile		Président : Ministère en charge de la sécurité intérieure 1er Vice-président : Ministère en charge de la défense 2e Vice-président : Ministère en charge de la justice	Possibilité de prendre en compte le Ministère en charge de l'administration du territoire Attention aux postes de ministre d'Etat
10	Environnement, eau et assainissement	CFB 05 : protection de l'environnement (gestion des déchets, gestion des eaux usées, lutte contre la pollution, préservation de la diversité biologique et protection de la nature) NBA 110020 : captage, traitement et distribution d'eau Autres domaines concernés : assainissement, économie verte, modes de production et de consommation durables	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	Président : Ministère en charge de l'eau 1er Vice-président : Ministère en charge de l'environnement 2e Vice-président : Ministère en charge de l'urbanisme	Le volet économie verte devrait être prise en compte dans le CSD PASP au regard du lien avec ses sous secteurs
11	Culture, sports et loisirs	CFB 08 : loisirs, culture et culture (services récréatifs et sportifs, services culturels, services de radiodiffusion, de télévision et d'édition, culte et autres services communautaires) Autres domaines concernés : tourisme	Ministère en charge de la culture Ministère en charge des sports Ministère en charge de la communication Ministère en charge de la jeunesse	Président : Ministère en charge de la culture 1er Vice-président : Ministère en charge des sports 2e Vice-président : Ministère en charge	En raison des activités de culte, le Ministère de l'administration du territoire pourra faire partie de ce secteur. Réexaminer la position du sport dans ce CSD.

			Ministères en charge de la recherche scientifique	Ministère en charge de l'éducation nationale	Ministère en charge de la communication	3e Vice-président : Ministère en charge de la jeunesse	
12	Travail, emploi et protection sociale	CFB 041 : tutelle de l'économie générale, des échanges et de l'emploi CFB 10 : protection sociale (maladie et invalidité, vieillesse, famille et enfants, chômage, exclusion sociale) NBA 180030 : santé et action sociale Autres domaines concernés : travail décent, dialogue social, genre, jeunesse				Président : Ministère en charge de l'emploi 1er Vice-président : Ministère en charge du travail et de la protection sociale 2e Vice-président : Ministère en charge du genre 3e Vice-président : Ministère en charge de la santé	Domaines emploi décent prise en charge au niveau de GE. Nécessité de revoir pour plus de cohérence Le volet protection sociale ne semble pas suffisamment pris en charge sur le plan opérationnel Possibilité de reverser les attributions de CSD dans d'autres CSD. Les aspects d'emploi et de chômage peuvent être reversés au CSD GE ou au CSD GAL (pour le travail). Les aspects protection sociale peut se retrouver avec le CSD Santé
13	Justice et droits humains	CFB 033 : tribunaux CFB 034 : administration pénitentiaire Autres domaines concernés : droits humains, civisme et citoyenneté				Président : Ministère en charge de la justice 1er Vice-président : Ministère en charge de la sécurité intérieure 2e Vice-président : Ministère en charge du travail et de la protection sociale	
14	Recherche et innovation	CFB 014 : recherche fondamentale Autres domaines concernés : recherche appliquée, recherche développement, innovation	Ministère en charge de la recherche et de l'innovation Ministère en charge de la santé Ministère en charge de l'agriculture			Président : Ministère en charge de la recherche et de l'innovation 1er Vice-président : Ministère en charge de la santé	

			Ministère en charge des ressources animales	2e Vice-président : Ministère en charge de la l'agriculture	
			Ministère en charge de l'environnement	3e Vice-président : Ministère en charge des ressources animales	

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	2
SIGLES ET ABREVIATIONS	3
LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES GRAPHIQUES	10
LISTE DES ENCADRES	12
RESUME	13
I. INTRODUCTION	17
1. 1 Rappel des objectifs et résultats attendus	18
1.2 Approche méthodologique	19
II. ANALYSE DU CONTEXTE ECONOMIQUE, SOCIAL, POLITIQUE ET SECURITAIRE	22
2.1. Contexte économique du Burkina Faso.....	22
2.2. Analyse du contexte sécuritaire du pays	23
2.2.1. Effet du contexte sécuritaire sur la gestion budgétaire	24
2.2.2. Effets de l'insécurité sur le secteur des infrastructures.....	24
2.2.3. Les effets de l'insécurité dans le secteur de l'éducation	26
2.2.4. Les conséquences de l'insécurité sur le secteur de la santé	28
2.2.5. Effets de l'insécurité sur le secteur agricole	28
2.2.6. Analyse du contexte socio-politique.....	28
III. ANALYSE DE LA PARTICIPATION, DE LA COHERENCE ET DE LA PERTINENCE 31	
3.1 Analyse de la participation	31
3.2. Analyse de la pertinence	31
3.2.1. Analyse de la cohérence entre le PNDES et l'Etude Nationale Prospective (ENP) « Burkina 2025 ».....	32
3.2.2. Analyse de la cohérence entre le PNDES et les Objectifs de Développement Durable (ODD)	33
3.3. Analyse de la cohérence du PNDES	35
IV. ANALYSE DE L'EFFICACITE DE LA MISE EN ŒUVRE A MI-PARCOURS DU PNDES	39
4.1. Analyse du niveau d'atteinte des effets de l'Axe 1 : réformer les institutions et moderniser l'administration	39
4.1.1. Appréciation du niveau d'atteinte de l'OS 1.1 : promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative.....	39
4.1.1.1. Analyse du niveau de réalisation de l'Effet EA 1.1.1 : la démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés.....	39
4.1.1.2. Analyse de l'Effet Attendu EA 1.1.2 : la sécurité et la protection civile sont renforcées ..	43
4.1.1.3. Analyse de l'EA 1.1.3 : la défense est renforcée.....	48
4.1.1.4. Analyse de l'EA 1.1.4 : l'accès à l'information juste est assuré pour tous	48
4.1.1.5. EA 1.1.5 : les coopérations régionale et internationale sont améliorées.....	49

4.1.1.6. Analyse de l'Effet Attendu 1.1.6 : l'administration publique est efficace et efficiente	50
4.1.1.7 : Analyse de l'EA 1.1.7 : le système de redevabilité est développé à tous les niveaux	52
4.1.2. <i>Appréciation du niveau d'atteinte de l'OS 1.2 : promouvoir la bonne gouvernance économique</i>	55
4.1.2.1. Effet attendu 1.2.1 : la planification, la gestion et le financement du développement sont efficaces	55
4.1.2.1. Effet attendu 1.2.2 : l'environnement des affaires est plus incitatif et le secteur privé renforcé dans ses capacités d'initiative et de gestion.....	59
4.1.3. Appréciation du niveau d'atteinte de l'OS 1.3 : renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale.....	61
4.1.3.1. EA 1.3.1 : l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée	61
4.1.3.2. Effet attendu 1.3.2 : les économies locales sont dynamisées et les disparités régionales sont réduites, notamment à travers un aménagement du territoire efficace	62
4.1.4. Récapitulatif de l'analyse de l'Axe 1	62
4.2. Analyse du niveau d'atteinte des effets attendus de l'Axe 2 : Développement du Capital humain	62
4.2.1. Objectif Stratégique 2.1 : Promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique	63
4.2.1.1. EA 2.1.1 : l'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous	63
4.2.1.2. EA 2.1.2 : l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré	69
4.2.1.3. EA 2.1.3 : le processus d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique est réellement mis en mouvement	71
4.2.2. Objectif Stratégique 2.2 : Accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie	72
4.2.2.1. EA 2.2.1 : l'accès de tous à une éducation de qualité est amélioré.....	72
4.2.2.2. EA La disponibilité et l'employabilité des ressources humaines sont améliorées	76
4.2.2.3. EA 2.2.3 : l'accès à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de la transformation structurelle de l'économie est assuré.....	77
4.2.3- Objectif Stratégique 2.3 : Promouvoir la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie	78
4.2.4- Objectif Stratégique 2.4 : Promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes	80
4.2.4.1. EA 2.4.1 : l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous	80
4.2.4.2. EA 2.4.2 : les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement.....	81
4.2.5- Objectif Stratégique 2.5 : Améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité.	83
4.2.5.1- EA 2.5.1 : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti	83
4.2.5.2.- EA 2.5.2 : l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique sont garantis	87
4.2.5.3- EA 2.5.3 : la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée.....	88
4.2.5.4- EA 2.5.4 : l'accès à des logements décents et aux bâtiments publics est assuré pour tous	89
4.2.6. Récapitulatif de l'analyse de l'Axe 2.....	90
4.3. Analyse du niveau des effets attendus de l'Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'emploi et les emplois	91

4.3.1. Objectif stratégique 3.1 : Développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché et basé sur les principes de développement durable	91
4.3.1.1. Effet Attendu 3.1.1 : Le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable.	91
4.3.1.2. EA3.1.2 : la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques est renforcée.....	95
4.3.2. Objectif stratégique 3.2 : Développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents.....	97
4.3.2.1. EA 3.2.1 : Le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations	97
4.3.2.2. EA 3.2.2 : La contribution des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie est améliorée.....	99
4.3.2.3. EA 3.2.3 : L'impact du secteur minier sur le reste de l'économie est accru	99
4.3.3. OS 3.3 : Promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents.....	101
4.3.3.1. EA 3.3.1 : le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur d'emplois décents.....	101
4.3.3.2. EA 3.3.2 : La mise en marché des produits nationaux est renforcée.....	103
4.3.4. OS 3.4 : Développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie	105
4.3.4.1. EA 3.4.1 : les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées	105
4.3.4.2. EA 3.4.2 : la qualité, la fiabilité et l'accessibilité des infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie.....	106
4.3.4.3. EA 3.4.3 : la contribution des pôles de croissance et de compétitivité (agropoles, technopoles, ZES) à l'économie est accrue.....	110
4.3.5. OS 3.5 : Inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales	111
4.3.5.1. EA 3.5.1 : L'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement	111
4.3.5.2. EA 3.5.2 : Les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte.	112
4.3.6. Récapitulatif de l'Analyse de l'Axe 3.....	113
EA 3.2.3 : L'impact du secteur minier sur le reste de l'économie est accru	113
EA 3.5.1 : L'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement.....	113
V. ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DES ASPECTS TRANSVERSAUX	114
5.1. Analyse de la prise en compte du genre dans la mise en œuvre du PNDES	114
5.2. Analyse de la prise en compte de l'environnement	118
VI. ANALYSE DU NIVEAU D'ATTEINTE DES ODD.....	120
VII. ANALYSE DE L'IMPACT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PNDES.....	122
VIII. ANALYSE DE LA REALISATION DU SCHEMA DE TRANSFORMATION STRUCTURELLE.....	125
IX. EFFICIENCE DE LA MSE EN ŒUVRE DU PNDES.....	127
9.1. Efficience dans la mobilisation des ressources	127
9.1.1. Analyse du respect de l'objectif de rationalisation des dépenses de personnel et de fonctionnement	127

8.1.2. Les délais d'exécution des projets et programmes de développement	128
9.1.3. Analyse du respect des indicateurs de bonne gouvernance en matière de commande publique.....	128
X. ANALYSE DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION DU PNDES	130
10.1. Analyse de la pertinence de la stratégie de communication du PNDES	130
10.2. Analyse de l'efficacité de la stratégie de communication du PNDES	130
XI. ANALYSE DU SCHEMA DE FINANCEMENT	134
XII. ANALYSE DU DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION DU PNDES	143
XIII. ANALYSE DE LA DURABILITE	152
XIV. ANALYSE DE LA GESTION DES RISQUES.....	157
XV. LEÇONS APPRISES ET BONNES PRATIQUES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PNDES	159
13.1. Les leçons apprises.....	159
13.2. Bonnes pratiques	160
XVI. LES DIFFICULTES ET LES LIMITES DE L'EVALUATION.....	162
CONCLUSION.....	166
ANNEXES.....	170